

UNIVERSITE D'ORLEANS.

en cohabitation avec :

**UNIVERSITE PARIS I - UNIVERSITE PARIS IV - PARIS VII
MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE FONTENAY-SAINT-CLOUD
INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE PARIS-GRIGNON**

DEA ENVIRONNEMENT

TEMPS, ESPACES, SOCIETES (ETES)

(Gestion de la biodiversit. et d.veloppement durable)

ANNEE UNIVERSITAIRE 1996-1997

MEMOIRE DE STAGE

Ghislain DUBOIS

Une commune dans le développement durable.

**Approche de la durabilité locale à travers l'exemple d'une
commune touristique du littoral varois : Hyères-les-
Palmiers.**

Environnement et sociétés

Option 3 :

RESPONSABLE DU STAGE : M. Jean Paul DELEAGE, Professeur à l'Université d'Orléans.

DEA ETES

MEMOIRE DE STAGE

Une commune dans le développement durable.

**Approche de la durabilité locale à travers
l'exemple d'une commune touristique du
littoral varois : Hyères-les-Palmiers.**

NOM ET PRENOM DE L'ETUDIANT : Ghislain DUBOIS

RESPONSABLE DU STAGE : M. Jean Paul DELEAGE, Professeur à l'Université d'Orléans.

MEMBRES DU JURY :

M. Jean Paul DELEAGE, Professeur à l'Université d'Orléans
M. Georges DUPRE, Directeur du laboratoire E.R.M.E.S.
Mme Michelle DOBRE, Chargée de mission à l'I.F.E.N.
Mlle Cyria EMELIANOFF.

DATE DE SOUTENANCE :

26 Septembre 1997

Remerciements.

Je tiens à remercier tout particulièrement :

Monsieur Jean Paul DELEAGE, Professeur à l'Université d'Orléans, pour m'avoir dirigé pendant cette recherche.

Monsieur Georges DUPRE, Directeur du laboratoire Enseignement et Recherche Milieux et Sociétés, pour m'avoir accueilli pendant six mois.

Madame Michelle DOBRE, Chargée de mission au département études et synthèses de l'Institut Français de l'Environnement, pour son encadrement scientifique.

Monsieur Jacques THEYS, Directeur du Centre de Prospective et de Veille Scientifique au Ministère de l'Équipement, pour ses conseils et ses encouragements.

Madame Elisabeth COUDER, Responsable de la cellule prospective au Centre d'Activités Régionales du Plan Bleu à Sophia Antipolis, pour notre collaboration présente et future.

Monsieur Jean Paul CERON, Ingénieur de Recherche au Centre International de Recherches sur l'Environnement et le Développement, pour ses critiques bienvenues.

Monsieur Jean Yves ASTRUCK, Directeur de l'Agence Régionale Pour l'Environnement Provence Alpes Côte d'Azur, pour le temps qu'il a bien voulu m'accorder.

Madame Maya d'ALENCON, de la Direction Régionale de l'Environnement Provence Alpes Côte d'Azur, pour son accueil.

Monsieur Jean BERENGUIER, Secrétaire Général de la Mairie d'Hyères, pour son soutien amical.

Monsieur Michel GONZALES, Chef du service Aménagement à la mairie d'Hyères, pour ses avis éclairés.

Madame Maryse MARTINEZ, Directrice de l'Office Intercommunal du Tourisme, pour son aide précieuse et sa bonne humeur.

Les personnels de la Bibliothèque et des Archives Municipales, pour leur accueil sympathique.

Sommaire.

INTRODUCTION GENERALE	4
PREMIERE PARTIE : UNE COMMUNE TOURISTIQUE DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE. QUESTIONS PREALABLES.	9
Chapitre 1 : Caractéristiques d'une démarche de développement durable	11
Chapitre 2 : La commune comme système territorial ouvert.	29
Chapitre 3 : Le tourisme, facteur d'évolution des territoires.	53
DEUXIEME PARTIE : ETUDE DE CAS. HYERES-LES-PALMIERS (VAR) 78	
Chapitre 1 : Grandes tendances d'évolutions du tourisme et contexte de l'étude de cas.	80
Chapitre 2 : Analyse du système local.	94
Chapitre 3 : Une problématique de développement durable appliquée au niveau local.	145
CONCLUSION : PLACE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS UNE GESTION LOCALE.	168

Introduction générale

Ce travail est parti d'une double volonté. Il s'agissait d'une part d'étudier les implications locales du développement durable, d'autre part de confronter l'activité touristique aux modes d'évaluation de ce même développement durable. Nous avons donc logiquement choisi comme objet d'étude l'application de la notion de développement durable au cas d'une commune touristique.

Depuis la conférence de Rio en 1992, les recherches sur le développement durable ont surtout porté sur l'approfondissement théorique du concept, en affirmant notamment le caractère indissociable de ses aspects économiques, écologiques et sociaux. Après une période de doute, l'utilité de réfléchir sur la possibilité d'effectuer des arbitrages intergénérationnels n'est plus remise en cause, même si on essaie d'introduire dans les méthodes d'évaluation de la durabilité la notion d'incertitude concernant les choix des générations futures. Par contre, il reste une indétermination théorique fondamentale sur les moyens de définir quel type de patrimoine doit être protégé, et de quelle manière (TURNER, 1992 ; GODARD 1994).

Aujourd'hui, ces recherches tentent de donner au concept une réalité, par l'élaboration de scénarios prospectifs concernant des territoires ou des domaines précis : agriculture (plans de développement durable du Ministère de l'Agriculture), transports (plans de déplacements urbains), énergies (travaux de l'A.D.E.M.E), ville (campagne européenne des villes durables ; EMELIANOFF, 1996), littoral, Bassin Méditerranéen (Plan Bleu), zones industrielles. Toutes les conférences internationales, nationales ou régionales insistent sur l'importance des études de terrain pour comprendre les applications concrètes de cette idée et les conditions de faisabilité économiques, sociales et administratives des politiques de développement durable (European Commission, 1996). Aujourd'hui, la plupart des travaux font référence à la définition d'indicateurs de développement durable (O.M.T, 1995 ; United Nations, 1996 ; The World Bank, 1997, RECHATIN et THEYS, 1997).

L'originalité de ces recherches est d'être très orientées vers l'action. Le développement durable est devenu un objectif affirmé par de grands organismes de recherche comme l'O.R.S.T.O.M, le C.N.R.S (à travers le Programme Interdisciplinaire de Recherche Environnement Vie Sociétés, dans son volet Environnement, Société, Développement dans le Long Terme), des organisations internationales comme le Plan Bleu ou le P.N.U.E ou des O.N.G (YAP, 1990). Les dirigeants politiques des différents échelons territoriaux commencent aussi à en faire une priorité. Ainsi, cette recherche a été menée en collaboration avec le Centre d'Activité Régionale du Plan Bleu à Sophia Antipolis, l'Agence Régionale de Protection de l'Environnement Provence Alpes Côte d'Azur, l'Institut Français de l'Environnement, le Centre de Prospective et de Veille Scientifique du Ministère de l'Equipement et la Mairie d'Hyères.

Beaucoup de travaux (THEYS et PASSET, 1995; LARUE, 1996 ; A.S.R.D.L.F, 1993 ; GAUDEMAR, 1996) s'accordent à reconnaître l'importance de la thématique « Aménagement et Environnement » dans une problématique de développement durable : c'est souvent la répartition spatiale des activités et des hommes qui conditionne l'apparition des problèmes d'environnement. Les questions relatives aux transports (ORFEUIL, 1995), à la planification spatiale (BLOWERS, 1994 ;

Comitee on Spatial Development, 1994 ; GODARD et CERON, 1992 ; LASCOUMES et Le BOURHIS, 1996) , à la prospective des territoires (CAZES, 1993) seront donc des clés d'analyse, de même que l'étude des principales activités économiques et de leurs effets sur l'environnement.

Le succès médiatique de ce concept et son utilisation excessive dans toute sorte de travaux a pu entretenir le doute sur la qualité opératoire du concept. Elle incite en tout cas à la prudence.

L'intérêt de travailler à une échelle locale est très souvent souligné. Le nombre d'Agenda 21 locaux se multiplie (I.C.L.E.I, 1994 ; L.G.M.B, 1994). Le Ministère de l'Environnement a par exemple publié un appel à propositions sur les « études préalables à la mise au point d'Agendas 21 locaux ». L'approche locale permet notamment de travailler sur le thème des stratégies de maximisation des bénéfices de la protection de l'environnement (LIEDBERG, 1991 ; MONTGOLFIER et NATALI, 1987 ; DESAIGUES et POINT, 1993)

Pourtant, peu de travaux portent sur les implications théoriques de la traduction au niveau local de prescriptions édictées à un niveau national ou global. Le concept, apparemment conçu pour lutter contre des menaces globales, n'a pas forcément le même sens lorsqu'il est appliqué au niveau local. De même, les objectifs définis à partir d'une échelle d'analyse ne sont pas forcément compatibles avec ceux des autres échelles. Ces questions font l'objet de la recherche sur les échelles de développement durable que nous comptons entamer.

Souvent dévalorisé dans les études scientifiques comme dans l'action politique (PY, 1995), le tourisme est pourtant en train de devenir un des principaux facteurs de l'évolution des territoires, en même temps que le premier acteur de la croissance économique mondiale (O.M.T, 1997). Le manque de reconnaissance du secteur touristique est certainement dû à sa faible organisation, au fait que ce soit d'abord une activité humaine avant d'être un produit économique. La versatilité du tourisme le rend difficile à appréhender par les recensements statistiques qui n'en font pas une catégorie à part, mais préfèrent le répartir en différents thèmes (transports, commerces, services, immobilier, construction). Il est symptomatique de remarquer que l'acteur le plus dynamique de la recherche française sur le tourisme est une association, *Espaces*, entièrement privée.

La qualité de l'environnement, en tant qu'élément esthétique ou de cadre de vie agréable, joue de plus en plus comme un facteur majeur influant sur l'implantation d'activités économiques, le choix d'une commune de résidence principale, ou d'un lieu de vacances. Les régions les plus socialement valorisées, qui comportent d'ailleurs souvent des milieux naturels d'une qualité spectaculaire, sont par conséquent souvent soumises à un haut niveau de « pressions écologiques »¹. La réflexion contemporaine sur l'aménagement du territoire s'accorde avec l'idée constamment affirmée qu'il est urgent de protéger le patrimoine que constituent ces régions : patrimoine naturel, mais aussi patrimoine paysager et culturel.

Le tourisme et les activités de loisirs peuvent en quelques années générer un fort développement économique de régions jusque là défavorisées, mais créer en retour une pression sur les sociétés locales et sur l'environnement. Les travaux réalisés jusqu'à présent permettent une bonne connaissance des flux touristiques (notamment internationaux), et une évaluation assez précise, à

¹ Selon l'expression de Jacques THEYS

travers de nombreuses études de cas, des impacts du tourisme sur les écosystèmes méditerranéens (côtiers et marins), le développement régional et l'organisation sociale des régions concernées. De même, des démarches prospectives récentes (CERON, 1996; LANQUAR, 1995) ont permis de mettre en évidence les scénarios possibles d'évolution du lien tourisme/ environnement. On est passé récemment de recherches sur les relations entre tourisme et environnement (G.E.R.P.A, 1980 ; O.C.D.E, 1980 ; MICHAUD, 1982 ; Ministère de l'environnement, 1992 ; Commission Européenne, 1995) à des études sur le tourisme durable (O.M.T, 1994 ; Friend of the Earth, 1994 ; MANNING et DOUGHERTY, 1995 ; Conseil de l'Europe, 1996 ; G.E.I.S.T.E.L, 1996).

Pour contribuer à la réflexion sur les conditions d'une gestion intégrée des régions touristiques littorales, et ainsi participer à la « *justification* » des politiques de protection de l'environnement², le concept de développement durable est particulièrement intéressant.

En effet, les recherches contemporaines sur le tourisme restent souvent cantonnées à l'étude de ce secteur indépendamment du contexte dans lequel il s'inscrit. Si elles permettent de comprendre l'émergence, puis le fonctionnement des régions touristiques, elles oublient parfois de considérer que les régions concernées n'ont souvent pas de monoactivité centrée sur le tourisme : le processus de développement est un développement d'activités différentes, en complémentarité ou en compétition dans l'usage des ressources sur un territoire donné. De ce processus résulte une répartition des revenus, une composition sociologique de la population, qui se traduit par un rapport de force politique, et un état de l'écosystème. De plus tout échelon local entretient des rapports matériels et immatériels avec l'extérieur : on ne peut donc pas l'étudier indépendamment du contexte dans lequel il s'inscrit.

Il s'agit alors de produire une synthèse à partir des acquis d'autres disciplines, réorganisés autour d'un objectif commun : la recherche d'un équilibre dynamique entre développement économique, progrès social, et préservation des écosystèmes.

Ainsi, les principaux appuis disciplinaires de cette recherche seront la géographie (pour l'étude des modes d'occupation de l'espace et la spatialisation des données), l'économie (pour l'évaluation des patrimoines et de l'impact économique et financier de telle ou telle stratégie de développement), l'écologie (pour comprendre les modifications de l'écosystème et les problèmes d'environnement induits) et la sociologie politique.

Il ne s'agit donc pas ici de se substituer aux disciplines universitaires, mais, à travers la bibliographie et la collaboration avec les spécialistes concernés, de rassembler leurs apports pour les mettre en cohérence dans une étude centrée sur la compréhension et la maîtrise du processus de développement des zones touristiques.

Dans l'exemple de la commune d'Hyères, qui est développé ici, cela consiste à utiliser la bibliographie locale, puis à rassembler les informations fournies par les services municipaux (services aménagement, urbanisme, foncier, économique, tourisme, environnement), puis à compléter ces analyses par des travaux plus spécifiques au sujet (enquêtes auprès des habitants et des touristes, réalisation de cartes de synthèse, analyses de site...). La méthode mise en place s'inspirera des

² Selon les termes d'Olivier GODARD.

démarches d'agenda 21 locaux (ou du moins celles qui ne sont pas de simples exercices de communication), qui combinent souvent un diagnostic, puis l'élaboration de scénarios stratégiques de développement, afin de percevoir tous les enjeux en cause.

La commune d'Hyères a été choisie en raison de la richesse de son histoire touristique, de sa grande diversité de milieux et de paysages, ainsi que de la variété de son tourisme actuel. Le fait que son économie soit diversifiée a permis de faire porter cette étude sur les processus de concurrence entre activités économiques pour l'accès aux ressources.

De plus, il fallait pour ce sujet une connaissance très fine du terrain et un accès facile à la bibliographie locale, dont la principale source est constituée par les services municipaux. Nous avons déjà effectué des stages de D.E.S.S en mairie d'Hyères, ce qui a grandement facilité notre travail. Par contre, le fait d'être résident de longue date de la commune nous a obligé à des remises en cause, afin de ne pas avoir une perception biaisée.

En raison des controverses sur le rapport entre tourisme et environnement, ainsi que sur le tourisme durable et sur la faisabilité et les limites d'une démarche de développement durable local, une première partie méthodologique et théorique a été nécessaire. L'approche locale est décrite comme la seule capable de faire du développement durable autre chose que la simple application internationale du principe de précaution.

Ensuite, l'étude de cas est d'abord placée dans son contexte, à partir d'une description du développement régional, des grandes tendances du tourisme français et méditerranéen et d'une historique du développement communal. L'état actuel du système local est alors étudié dans ses dimensions écologiques, économiques, sociales et urbanistiques. L'analyse des dynamiques de développement actuellement en cours dans la commune permet de poser un diagnostic sur la gestion des ressources dans le long terme, puis de décrire les avenir possibles pour Hyères.

Première partie.

**Une commune touristique dans le développement durable. Questions
préalables.**

Introduction

Pour inscrire une commune touristique à l'intérieur d'une problématique de développement durable, deux alternatives étaient possibles :

- Soit étudier d'abord les relations environnement/ développement dans la commune choisie, puis essayer d'en déduire les implications sur la gestion locale du développement durable, ainsi que sur la prise en compte de l'environnement par le tourisme.

- Soit commencer par une clarification des concepts de départ, par la mise au point d'une méthode et par la définition de ses limites, l'approche définie étant ensuite illustrée par l'étude cas.

C'est cette deuxième option que nous avons choisie. En effet, commencer par l'étude de cas aurait signifié que le point de départ conceptuel (le développement durable) soit suffisamment établi et indiscuté pour fournir un cadre d'analyse clair. Or, il est apparu que le développement durable restait un concept très controversé, tant dans ses fondements (comme la possibilité d'un arbitrage intergénérationnel) que dans les modalités pratiques de sa mise en œuvre (par exemple le passage de recommandations globales à des prescriptions locales ou la question de la définition de normes de durabilité). Il faut souligner que ce sont souvent des utilisations expéditives et abusives de ce mot par des décideurs comme par des scientifiques (chaque sujet de recherche se voyant qualifié de « condition essentielle du développement durable »), qui contribuent à le vider de son contenu et à masquer des travaux plus sérieux mais moins spectaculaires sur son contenu théorique, sa portée et ses limites, ou les outils nécessaires à son application.

De plus, il nous a semblé nécessaire de remettre en cause certaines analyses trop sectorielles et trop fixistes de l'environnement et du tourisme qu'il était impossible de restituer dans le contexte général du développement d'un territoire, particulièrement lorsque l'on cherche à intégrer dans l'analyse le facteur temps comme une dimension supplémentaire de complexité.

Ainsi, il ne faudra pas voir dans cette première partie une synthèse bibliographique sur le thème des rapports entre tourisme, développement durable et environnement, mais plutôt l'exposé d'une méthode et une discussion sur des points controversés. Le développement durable y est tout d'abord présenté comme « horizon de pensée », puis comme guide d'analyse et comme principe politique. Son choix comme support de cette étude est justifié. La commune est ensuite formalisée en un système territorial ouvert, inscrit dans un réseau de dépendances et de solidarités, et parcouru de dynamiques économiques et spatiales. Enfin, le tourisme est décrit dans ses rapports avec l'environnement et le système local.

Chapitre 1

Caractéristiques d'une démarche de développement durable

« *Le chemin du progrès humain qui satisfait les besoins et les aspirations de la génération présente sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs*³ », cette définition du développement durable, donnée dans le rapport de la Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement de 1987, aujourd'hui communément acceptée, donne une formule simple pour un objectif lointain.

En effet, l'énoncé d'un tel principe par la communauté internationale lors du sommet de la terre en 1992 marque la prise de conscience d'une impasse dans le développement des sociétés contemporaines ou en tout cas de l'existence de graves risques que comporterait le maintien en l'état des processus en cours. Ces risques seraient symbolisés par un triple divorce : entre les riches et les pauvres, entre le Nord et le Sud, entre l'Homme et la Nature⁴. C'est particulièrement la révélation par la communauté scientifique de risques globaux comme le réchauffement climatique, la déforestation, la perte de biodiversité ou la surpopulation qui a déterminé la volonté de mieux maîtriser l'avenir de la planète.

Nous ne nous étendrons pas sur la question de l'existence ou non d'une telle impasse, qui ne serait pour certains qu'affaire d'optimisme ou de pessimisme, de foi ou d'incrédulité devant la capacité du progrès technique à régler nos problèmes de civilisation : il semble que les risques précédemment cités, comme les questions des ressources en énergie, en matières premières ou en sols agricoles, soient suffisamment graves pour justifier des questions sur la viabilité à long terme du développement et expliquer l'émergence du concept de développement durable.

Dès lors que des certitudes, comme le maintien des grands cycles naturels (climatiques) ou la capacité de nos sociétés à offrir à leurs enfants un niveau de vie meilleur, sont remises en cause, tout reste à faire : la question de long terme, jusqu'alors négligée, doit devenir un principe du développement. Alors que nous étions habitués à des visions sectorielles⁵ et de court terme de l'économie, de la société et de l'environnement, il nous faut apprendre à les situer comme un ensemble en interaction au sein d'un processus de développement, ce qui nécessite une évolution intellectuelle importante. Il s'agit bien d'acquérir une maîtrise consciente et volontaire d'une idée de progrès qui jusque-là allait de soi. Nous verrons que cette question a des implications considérables sur les rapports entre public et privé, ou entre expertise et démocratie.

³ « *The paths of human progress which meet the needs and aspirations of the present generations without compromising the ability of the future generations to meet their needs* ». Commission mondiale pour l'environnement et le développement, *Notre avenir à tous*, Editions du fleuve, Montréal, 1988.

⁴ « Plate forme pour un monde responsable et solidaire », in *Le Monde Diplomatique*, Avril 1994, pp. 16-17.

⁵ Chaque discipline recherchant une interprétation hégémonique de la réalité.

Il faut préciser que le principe, tel qu'il est défini par le rapport BRUNDTLAND, ne donne aucun préjugé en faveur d'une protection de la nature et de l'environnement. Son point de départ est la société et son développement. Sa force serait justement de légitimer la protection de l'environnement et des ressources naturelles par des impératifs économiques et sociaux : on ne peut rêver meilleure source de légitimité. Nous devons cependant adopter dans notre étude une neutralité *a priori* vis à vis de l'environnement, et nous demander si dans le cas de notre commune touristique, maîtriser l'avenir suppose justement une meilleure gestion de l'environnement (mais de quel environnement ?).

Les réflexions se portent alors sur les méthodes d'évaluation des impacts du développement, avec pour principales innovations une démarche systémique qui décroïssonne les analyses, et la mise en relation d'échelles de temps et d'espaces différentes.

Il s'agit ensuite de réfléchir sur les outils et les procédures permettant de passer de l'analyse à l'action, et particulièrement sur les conditions de détermination collective d'un projet de développement durable.

Nous allons donc préciser la conception du développement durable qui a guidé cette étude, en insistant sur les points controversés.

1. Le développement durable comme « horizon de pensée ».

Selon Olivier GODARD, « *La notion [de développement durable] reste incertaine et vise à nommer un défi plus qu'elle n'ordonne les actions à défendre* »⁶. Il est vrai que pour passer d'un principe d'équité intergénérationnelle à un programme d'action clair et légitime, le chemin reste long, voire impossible à atteindre. Face à cela, on peut se demander si le développement durable n'est pas un « horizon de pensée », c'est à dire une utopie au sens de Raymond BOUDON, et si cette utopie est opératoire.

Cette interrogation sur la portée réelle du concept vient essentiellement de la dimension d'incertitude et de la complexité auxquelles on se heurte lors de toute tentative de prévoir l'avenir. Les recherches contemporaines donnent deux réponses à cette complexité : soit le principe de précaution, soit la recherche d'un projet positif dans le développement durable. Cette hésitation devant l'attitude à adopter n'empêche cependant pas de réaliser des études concrètes sur des cas précis.

1.1. Incertitude, complexité et utopie

L'idée d'une maîtrise du développement qui permette à la fois le maintien des grands équilibres naturels et une équité entre générations présentes et futures peut être difficile à admettre intellectuellement et moralement.

Intellectuellement, puisque nous sommes dans l'incapacité à connaître les activités économiques, les comportements sociaux et les valeurs de demain, et donc les risques sociaux et écologiques qui s'y rattachent. De même, d'un état des techniques pour l'instant inconnu dépendra la capacité à limiter ces risques ou à les faire disparaître. A cette incertitude s'ajoute la complexité des sociétés humaines : il est complètement illusoire de prétendre maîtriser les implications de chacun de nos actes, ou le résultat des interactions entre six milliards d'individus (et probablement une dizaine d'ici deux générations), avec toute la contingence historique que peuvent comporter ces interactions. Cette complexité s'impose même à ceux qui définissent le développement durable seulement comme la reproduction d'un capital naturel, sans préjuger d'objectifs économiques ou sociaux : les conditions de reproduction de ce capital à l'avenir dépendent des caractéristiques des sociétés de demain.

⁶ GODARD Olivier, « Le développement durable : paysage intellectuel », in *Natures, Sciences, Sociétés*, 1994, N°2, pp. 309-322

A cette limite prédictive s'ajoute un argument moral : dans le cas où une telle maîtrise serait possible, serait-il légitime de vouloir imposer des « règles de comportement durable » ? Qui serait chargé de définir les normes de développement durable, au nom de quels critères, et avec quels moyens d'application ? Nous commençons à toucher la nature politique du concept de développement durable.

Pourtant, les sociétés contemporaines dégagent des forces capables de modifier l'état du monde à un niveau aussi fondamental que la composition atmosphérique ou le climat. Ces évolutions comportent des risques graves que nous souhaitons maîtriser. Il nous faut donc rechercher les moyens de cette maîtrise, même partielle et limitée dans le temps, dont on peut donner quelques caractéristiques :

- Le caractère très évolutif des sociétés contemporaines nous force à admettre que s'il est possible de trouver un équilibre entre environnement, économie et société, cet équilibre ne pourra être que dynamique : ses termes seront en perpétuelle transformation. Le développement durable est donc par essence inachevé.

- Il découle de ce premier point qu'il faut faire particulièrement attention aux outils permettant une évolution dynamique de cet équilibre, notamment en contrôlant l'innovation : études d'impact, contrôle social de l'application des techniques nouvelles, élargissement de la participation.

- Le risque zéro n'existant pas, les démarches de développement durable doivent faire une place particulièrement importante à la notion de « risque socialement acceptable » et aux conditions de sa détermination.

Il nous reste aussi à poser une question difficile : est-il possible d'atteindre le développement durable par paliers, de proposer des principes d'action sectoriels ou locaux si on ne connaît pas toutes les interactions en cause ? L'existence d'un développement « un peu durable » ou « localement durable » aurait-elle un sens ? On peut par exemple déterminer certaines conditions d'un tourisme durable. Cependant si les problèmes de pollution globale, comme l'effet de serre, nécessitent une réduction drastique de l'utilisation des transports, n'est-ce pas l'essence même du tourisme - le voyage - qui est remise en cause ? La non prise en compte des émissions de CO₂ oblige alors à reconsidérer toute l'analyse préalable. Ceci est aggravé par le fait qu'étant donné le degré d'ouverture des systèmes étudiés, et l'ampleur des phénomènes d'échanges et de compensation à l'œuvre, il est difficile d'isoler des systèmes qui fonctionneraient en circuit fermé. Nous détaillerons ce thème en étudiant la question des échelles de développement durable.

Face à cela, on peut affirmer l'utilité des recherches sur le développement durable : les travaux contemporains aboutissent à une meilleure connaissance des interactions environnement/économie/société, par la mise au point de méthodes d'évaluation et par un début de réflexion sur les indicateurs de développement durable. Cependant, on peut aussi dire que ces travaux n'ont pas encore abouti à la définition d'un contenu concret. Le concept reste toutefois légitime dans son existence puisqu'il est le seul à pouvoir donner un sens aux interrogations autour de la notion de développement.

En fait, si l'idée d'une maîtrise absolue est évidemment une utopie pas forcément souhaitable, il est non moins évident qu'il est possible dès aujourd'hui de chercher les méthodes permettant d'élargir notre horizon prédictif, d'abord dans le temps, puis en mettant en relations des analyses

sectorielles (par exemple mettre en relation les scénarios d'évolution de la population, de l'agriculture et de l'industrie pour essayer d'anticiper la demande en eau ou en énergie, ou bien évaluer les impacts économiques et sociaux de la protection d'un espace naturel), ceci afin d'intégrer dans le processus de décision des procédures préventives. Le développement durable est alors un objectif vers lequel il faut tendre.

Cependant, toute analyse de développement durable qui nierait le caractère évolutif et temporellement limité de l'équilibre recherché risquerait de produire un résultat irréaliste, conservatiste (en voulant à tout prix conserver des éléments qui n'auront peut-être plus aucune importance dans l'avenir) et donc inopérant.

1.2 Assurer l'avenir : faire ou ne pas faire ?

Les recherches sur l'approfondissement théorique du développement durable décrivent deux attitudes pour l'instant irréductibles :

- « *Prendre acte des incertitudes et des controverses sur la durabilité en adoptant des critères stratégiques de deuxième rang*⁷ ». Etant donné les controverses sur les finalités du développement, et l'impossibilité d'anticiper sur l'évolution d'un système aussi complexe que la biosphère, on adopte le principe de précaution : lorsqu'une innovation, un projet ou un processus en cours présente une menace environnementale, même potentielle, même incertaine, on s'abstient de l'adopter ou on édicte des mesures conservatoires. C'est le principe appliqué à propos du trou dans la couche d'ozone : même si le lien causal entre présence de C.F.C et destruction de l'ozone n'était pas clairement établi, des mesures de limitation ont été prises en raison de la gravité du risque encouru. Cette attitude, assez minimaliste, ne cherche à promouvoir aucune vision globale du développement, mais seulement une amélioration des connaissances scientifiques sur les pollutions et des procédures de contrôle (notamment international). C'est le courant porté par Olivier GODARD et réaffirmé par la parution en 1997 d'un ouvrage collectif sur le thème⁸. Le développement durable, c'est alors « ne pas faire ».

- « *Un projet porteur d'une intentionnalité positive*⁹ : l'émergence du concept de développement durable serait porteuse de sens, et pousse les sociétés à s'interroger sur leur projet de développement, l'expertise étant là pour éclairer leur choix. La notion de développement durable renvoie d'abord plus au **cadre** du développement qu'au **contenu** du développement : il fixe des limites, des seuils à ne pas dépasser, à l'intérieur desquelles plusieurs alternatives pourront s'élaborer. Mais pour donner un sens à ce principe, pour l'inscrire dans une dynamique de progrès humain, « [...] on est tenté de compléter ce principe, qui est de l'ordre de l'éthique de solidarité, par un autre principe qui exprimerait une positivité collective, un projet porteur d'une intentionnalité positive non plus négative : ne pas se contenter de dire : ne pas faire ceci

⁷ GODARD O., 1994, op. cit., p.316

⁸ GODARD Olivier (dir.), *Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, Ed. M.S.H., 1997.

⁹ G.E.I.S.T.E.L, *La problématique du développement durable appliquée au contexte de l'espace Méditerranéen*, rapport de synthèse établi par LOINGER Guy, juillet 1996, p.10

*ou cela, mais proposer une alternative positive ou constructive*¹⁰». Le développement durable consisterait alors à « faire ».

Alors, faire ou ne pas faire ? Ces deux branches de l'alternative ne sont peut être pas tout à fait inconciliables. Il faut pour cela se tourner vers la question de la « justification » des politiques d'environnement.

En effet, le principe de précaution renvoie à des prescriptions relatives à des menaces écologiques graves, dont les conséquences pourraient attenter à la survie de nos sociétés, ou provoquer une modification fondamentale et généralisée de nos conditions de vie (effet de serre). Prendre des mesures conservatoires se justifie sans autre légitimité économique ou sociale. Il en va de même pour le thème de la biodiversité : grâce à plusieurs décennies d'action de la part des naturalistes et des mouvements écologiques, la protection des espèces et des milieux (surtout s'ils sont uniques ou menacés de disparition) a acquis une légitimité *en soi* sans qu'il soit besoin de recourir à un autre motif.

Par contre, avec le principe de précaution, on peut imaginer un monde « durable » du point de vue du capital naturel, mais parcouru d'inégalités et de conflits sociaux, avec une qualité de vie très faible, une accumulation de nuisances (bruit, pollution de l'air, manque d'espaces naturels, dégradation de la qualité des paysages) et une socialité réduite au minimum. Cet état ne serait pas forcément menaçant pour la biosphère, mais très dommageable pour les sociétés humaines, et donc pour la capacité des générations futures à satisfaire leurs besoins.

Pour justifier une politique d'environnement (par exemple la protection de telle ou telle forêt urbaine, une amélioration du cadre de vie, la mise en valeur d'un paysage), il est nécessaire d'interroger les sociétés sur la question de la qualité de la vie, du type d'environnement dans lequel elles souhaitent vivre, ce qui passe inévitablement par **la définition d'un projet de société, qui soit aussi un projet sur la nature et sur l'espace**. Nous détaillerons plus loin les termes de ce projet, cependant, on voit dès maintenant s'opposer deux interprétations au concept de développement durable. La première, en résumé celle du principe de précaution, est celle d'une action qui se limiterait aux interactions développement/environnement, sans chercher à atteindre des objectifs sociaux, et en se focalisant sur les risques globaux. La deuxième chercherait à compléter cette première alternative en lui ajoutant des objectifs sociaux, et donc en cherchant une réelle intégration environnement/société/économie à toutes les échelles.

1.3. Un objectif lointain, mais une étude concrète.

On voit donc que notre projet d'étudier le devenir d'une commune touristique dans la perspective d'un développement durable est limité à plusieurs titres :

- Par les controverses sur la qualité opératoire du concept.

¹⁰ Idem.

- Par le fait qu'on ne connaisse pas les conditions de durabilité, qui de toute façon donneront au mieux une orientation et pas un contenu, ce dernier étant évolutif.

- Enfin, ne connaissant pas les conditions de la durabilité nationale ou internationale, il nous sera difficile de rechercher des règles d'action locales, puisque comme nous le verrons, l'originalité du développement durable repose sur l'intégration d'échelles spatiales d'analyse et d'intervention.

Cela remet-il pour autant en cause notre projet ? Nous ne le pensons pas.

Il faut d'abord remarquer que l'utilisation abusive du terme de développement durable commence à entraîner une certaine lassitude à son égard. La précipitation avec laquelle des institutions scientifiques et administratives ont cherché à lui donner un contenu par la rédaction de chartes, plans ou agenda 21, sans réflexion préalable sur la limite de validité des analyses et la portée des recommandations édictées, nous incite à la prudence. Mieux vaut en effet préciser les limites de notre démarche : **cette étude recherchera donc la signification du développement durable à l'échelle locale et pour une économie à dominante touristique, puis se posera la question de la compatibilité de cette signification avec des enjeux édictés à des échelles territoriales supérieures.**

Ensuite, loin d'être une analyse *ex nihilo*, la méthode du développement durable cherche à intégrer des analyses plus sectorielles, à mettre en relation des disciplines universitaires et des domaines d'intervention pour faire émerger des enjeux nouveaux. Si nos réflexions sur la possibilité d'un développement durable de la commune d'Hyères-les-Palmiers resteront très spéculatives, cela n'empêchera pas ce travail d'apporter des réponses sur des thèmes plus concrets comme les relations entre tourisme et environnement, la gestion du tourisme ou la maîtrise de l'urbanisation du littoral méditerranéen. Le développement durable ne sera alors qu'un ancrage permettant de rattacher toutes ces analyses dans une vision plus stratégique du développement d'un territoire, une façon de rapporter toutes ces questions à un objectif.

D'ailleurs, les travaux récents sur le développement durable utilisent des méthodes souvent assez semblables qui fondent aussi l'intérêt de la démarche.

2. Le développement durable comme grille d'analyse : décloisonner des analyses et mettre en relation des échelles.

Beaucoup de travaux rencontrés au cours du travail bibliographique se sont révélés trop sectoriels ou trop disciplinaires. Des analyses du secteur du tourisme se trouvaient par exemple incapables de s'incarner dans un système local parce qu'elles en méconnaissaient le fonctionnement. Lorsqu'on étudie les potentialités de développement touristique d'une région, on oublie par exemple l'existence d'une activité agricole sur le site, pouvant potentiellement entrer en conflit pour les ressources, ou bien l'histoire locale qui crée des circonstances favorables ou défavorables. De même, on se pose peu la question de l'égalité dans la répartition des ressources, ou de l'évolution de la qualité de la vie pour les populations locales.

A l'opposé, les études de développement durable se caractérisent par la multidimensionnalité, la multitemporalité et les relations entre différentes activités économiques. De plus, la question des échelles de développement durable est particulièrement prometteuse.

2.1. Multidimensionnalité et multitemporalité.

· Décloisonner des analyses.

Depuis la conférence de Rio en 1992, les recherches sur le développement durable ont surtout porté sur l'approfondissement théorique du concept, en affirmant notamment le caractère indissociable de ses aspects économiques, écologiques et sociaux, et l'importance de l'interrelation de ces trois termes.

Cette volonté de mettre en place une méthode systémique est venue de la prise de conscience d'un manque d'instruments : on ne sait pas, par exemple, évaluer les bénéfices de la protection de l'environnement, mesurer l'impact du tourisme sur le développement régional, ni la qualité de la vie, ni l'impact d'une opération de remembrement agricole ou de l'introduction d'une nouvelle méthode culturale sur la société concernée. Jean Paul CERON, dans une étude récente sur l'impact économique des mesures de protection de l'environnement¹¹, se pose les questions suivantes : « *Quel est l'apport des flux économiques que créent les mesures de protection et les institutions qui leur sont associées pour la société ? [...] En quoi la société trouve-t-elle judicieux de consacrer des moyens au développement économique des espaces protégés ? [...] Est-il démontré que le coût d'accueil en rase campagne est inférieur à celui d'un touriste marginal sur le littoral ?* ». Toutes ces questions sont pourtant au centre des enjeux environnementaux actuels.

La caractéristique principale d'une démarche de développement durable serait donc la mise en relation. Son analyse viendrait compléter les études disciplinaires déjà en place. Certains auteurs, dans leurs recherches sur les indicateurs de développement durable, pensent que ceux-ci doivent porter uniquement sur des **relations** environnement/économie, économie/société, société/environnement, en non pas se substituer aux indicateurs déjà en place. Il s'agit alors de **produire une synthèse** à partir des acquis d'autres disciplines, réorganisés autour d'un objectif commun : la recherche d'un équilibre dynamique entre développement économique, progrès social, et préservation des écosystèmes. Il ne s'agit donc pas ici de se substituer aux disciplines universitaires, mais, à travers la bibliographie et la collaboration avec les spécialistes concernés, de

¹¹ CERON Jean Paul, *Qualité du patrimoine et développement durable. Effets économiques des politiques de prise en charge des espaces naturels*, rapport intermédiaire, 1997.

rassembler leurs apports pour les mettre en cohérence dans une étude centrée sur la compréhension et la maîtrise du processus de développement des zones touristiques.

Cette « transdisciplinarité » n'est pas sans difficulté : elle suppose notamment l'utilisation d'un langage particulier, celui du développement, capable de mettre en relation des savoirs dispersés. Ce langage doit être celui de l'analyse comme de l'action, savoir s'effacer devant la réalité et les aspirations de la population. Des termes « interface », comme « ressource », « risque », « usages », « externalités », sont particulièrement adaptés.

· Le passé et le présent, le présent et l'avenir.

L'utilisation simultanée de plusieurs échelles de temps est une autre caractéristique du développement durable (Ignacy SACHS parle de « *Ces temps et ces espaces qui s'emboîtent* »¹² et Jacques THEYS d' « *Héritiers du futur* »¹³).

Toute étude va devoir manier plusieurs horizons temporels : le temps des hommes est le court terme alors que les évolutions écologiques se déroulent sur des périodes beaucoup plus longues. Réconcilier le développement et l'environnement suppose donc de faire prendre en compte cette temporalité longue dans le processus de décision.

Cependant, si le développement durable est tourné vers l'avenir, il ne peut oublier le passé. En effet, un état présent est le résultat de processus plus ou moins anciens qui ont toutes les chances de continuer à produire leurs effets. De plus, toute volonté d'agir doit comprendre que le changement ne se décrète pas, puisque les sociétés humaines ont une grande inertie à se transformer. Ensuite, tout processus de développement doit être replacé dans son inéluctable historicité : loin d'être déterminé par des conditions géographiques ou économiques actuelles, le choix de tel ou tel développement dépend souvent de contingences historiques et d'évolutions culturelles anciennes.

C'est pour cette raison que l'étude de cas comporte une forte partie historique, d'autant plus que le facteur temps est très important dans le tourisme du fait de la rigidité inhérente à l'offre touristique. L'étude historique permettra dans le cas de Hyères de dresser un tableau de 200 ans de développement, de voir comment se sont posées pendant cette période les relations environnement/développement, et de se poser la question d'une rupture par rapport à la période passée.

¹² SACHS Ignacy, « Ces temps et ces espaces qui s'emboîtent », in « Une terre en renaissance. Les semences du développement durable », *Savoirs-Le monde diplomatique*, Hors série N°2, 1992.

¹³ PASSET René et THEYS Jacques, *Héritiers du futur. Aménagement du territoire, environnement et développement durable*, Paris, D.A.T.A.R, Ed. De l'Aube, 1995.

2.2. L'apport principal du développement durable : la mise en relation d'échelles spatiales d'analyse et d'intervention.

- Présentation

Paris est-elle une ville durable ? Lorsqu'on observe Paris *intra-muros*, on voit une ville riche, à l'environnement urbain de qualité, au niveau de vie très élevé, avec un nombre d'emplois offert supérieur au nombre d'habitants : ceci correspond à une situation très positive. Pourtant, si on élargit son regard, on se rend compte du formidable désordre que crée une ville comme Paris : problème de transports de l'Ile de France, pollution de l'air, de la Seine, rejet des populations défavorisées vers les banlieues, création de ghettos, solitude des villes-dortoirs et environnement urbain médiocre, monopolisation des équipements au détriment de la province... Le diagnostic est alors complètement opposé. Si on veut juger de la durabilité de Paris, il faut prendre en compte ses effets sur l'ensemble du territoire national, ainsi que ses connexions européennes, voire mondiales.

- Du global au local.

En fait, le Sommet de la Terre a fait de la durabilité du développement une exigence globale, dont les principales caractéristiques sont contenues dans l'agenda 21. Mais comment traduire un énoncé global en une série de recommandations mises en œuvre par les différents niveaux territoriaux et domaines d'interventions ? Si le seul développement durable est global, il est tout de même nécessaire de produire des analyses et de faire des propositions à des niveaux inférieurs. Or, comme l'estime Olivier GODARD, « *Il n'est pas immédiat, ni aisé, de passer de la formulation de contraintes globales à des règles ou normes valables à des échelles locales ou des mécanismes de substitution, de compensation et d'échange peuvent rentrer en jeu : l'exigence de soutenabilité ne peut pas impliquer que l'on veuille conserver en l'état chaque espace naturel, chaque écosystème, chaque site, on ne peut exiger de chaque économie locale qu'elle limite son développement aux possibilités de ses seules ressources locales, etc.*¹⁴ ». Cette question pose problème, mais c'est justement l'intérêt du développement durable d'harmoniser les stratégies locales avec des recommandations nationales ou globales.

Chaque échelle administrative (Commune, Département, Région, Etat, Europe) implique une échelle de développement et un ensemble de solidarités territoriales (une conscience d'un intérêt commun). Chaque échelle va essayer de déterminer ses objectifs de développement, qui pourront être contradictoires avec ceux d'une échelle supérieure. De même, les objectifs fixés à des niveaux supérieurs ne prennent leur efficacité que localement. Comment ce problème de compatibilité entre échelles peut-il se traduire dans une politique de développement durable ? Y a-t-il prise en compte des autres échelles, ou démarche séparée ? Dans ce cas, doit-il y avoir un projet commun ?

- Echelles d'analyse, échelles d'intervention : des problématiques similaires.

¹⁴ GODARD Olivier, « L'écologie d'une idée : le développement durable », document dactylographié, Septembre 1993.

Ce problème de compatibilité entre les échelles se pose d'ailleurs autant à propos des échelles d'analyse que des échelles d'intervention. On peut se poser la question de l'échelle ou de l'ensemble d'échelles spatiales pertinentes pour juger de la durabilité d'un système, comme celle du niveau territorial compétent pour agir en direction du développement durable : « *Le problème d'articulation des échelles que cette approche soulève doit être vu d'abord comme un problème d'organisation institutionnelle avant d'être un problème technique de traduction, agrégation ou désagrégation d'indicateurs* ¹⁵ ».

En fait, chaque échelle d'analyse vient alimenter le diagnostic en apportant des données qu'elle seule peut fournir. Si on étudie la région Provence Alpes Côte d'Azur, un point de vue national montrera une région très attractive du point de vue économique et démographique. En regardant de plus près, on s'aperçoit que derrière ce dynamisme se cache un déséquilibre entre en littoral en forte croissance et un arrière-pays qui se désertifie. En « zoomant » encore, on voit que le littoral s'organise autour d'un pôle Marseillais industriel, d'un pôle Niçois caractérisé par le tertiaire supérieur, et d'un département du Var moins bâti, essentiellement touristique. Enfin, si on descend au niveau micro-régional, la diversité de situations augmente encore : le Var comporte des communes très industrielles, des secteurs littoraux en récession ; derrière une densité moyenne de population se cachent de grandes disparités qui empêchent de généraliser à chaque commune des données tirées d'une analyse à l'échelle du département... Tous ces éléments sont les facettes d'une même réalité, qu'il faut intégrer si on veut évaluer l'état de développement de la région et mettre en place une gestion intégrée.

C'est par l'action simultanée des communes, des départements, des régions, chacun appliquant des objectifs spécifiques, que l'on pourra mener une politique de développement durable. Reste à savoir suivant quels critères déterminer ces objectifs, lorsqu'on sait que les échelles territoriales peuvent avoir des intérêts contradictoires : au niveau régional, on cherchera à promouvoir un développement de l'arrière-pays pour compenser un déséquilibre, alors que les communes littorales chercheront à maintenir leur attractivité et à profiter de leur rente foncière. Ici aussi, le développement durable pose des questions très politiques.

On pourrait aussi citer l'exemple de l'eau, dont la gestion est assez organisée : le partage de cette ressource se fait d'abord au niveau international (partage des eaux entre le Tigre et l'Euphrate...). Puis, dans chaque bassin versant s'opère une répartition entre activités agricoles, industrielles, urbaines, ainsi qu'entre les communes, et ce selon certains critères. Si un secteur concentre des établissements humains ou des activités très consommatrices d'eau, on transférera, selon les disponibilités, de l'eau d'un bassin versant à un autre (l'agglomération Marseillaise est alimentée par le canal de Provence qui amène l'eau du Verdon). La durabilité de cette utilisation doit s'analyser en démêlant ce réseau de solidarités et d'interdépendances, et s'évaluer en terme de disponibilité et de coût d'accès à la ressource.

- Des mécanismes d'échanges et de compensation.

¹⁵ Idem.

Cette situation est encore compliquée par l'existence de mécanismes d'échanges et de compensation : une commune peut se développer en rejetant ses externalités sur les autres ; des communes se font concurrence à coup de rabais fiscaux pour attirer des entreprises, ce qui aboutit à une redondance d'équipements et à un gain nul pour la collectivité ; les régions se spécialisent dans l'usage d'une ressource ou dans une activité économique, puis échangent des marchandises, des hommes et des pollutions ; contre compensation financière, une zone est sacrifiée pour accueillir les ordures ménagères d'un département, ce qui crée un « point noir », mais permet aux autres d'améliorer leur environnement ; un soutien apporté à une région met en difficulté une autre... On voit bien qu'on manque encore de critères pour juger de l'efficacité des politiques d'environnement et proposer des pistes d'action rationnellement justifiées. Pour essayer d'évaluer la durabilité d'un système local, il faut absolument le replacer dans un contexte plus large.

Pour limiter ces phénomènes de compensation, des auteurs ont commencé par travailler d'abord dans le cas d'îles (particulièrement en Méditerranée), puisque dans ce cas les échanges avec l'extérieur sont forcément plus limités et mesurables. Le Plan Bleu a par exemple essayé de modéliser le développement touristique de l'île de Rhodes (Grèce). Comme l'affirme Robert LANQUAR : « *Quoi de plus idéal en effet sur le plan conceptuel qu'isoler un système insulaire et l'analyser comme un système ouvert vers l'extérieur !*¹⁶ ». Pour les écologistes, ces systèmes bien délimités sont d'ailleurs aussi un objet d'étude privilégié (toute la biogéographie insulaire est issue de ces études). Cependant, dans ce cas, le système est encore resté trop complexe, et son avenir trop incertain pour pouvoir formuler des objectifs.

On peut aussi se demander si l'intérêt local doit être prioritaire sur les conditions nationales de durabilité, ou si au contraire ce sont les objectifs nationaux qui l'emportent. A ce sujet, une piste intéressante pourrait être celle de la subsidiarité et du va et vient entre les échelles : subsidiarité parce qu'un niveau territorial supérieur ne devrait pas s'occuper de problèmes qui peuvent être pris en charge au niveau local, va et vient entre les échelles, puisqu'on peut imaginer que chaque niveau territorial (et chaque secteur d'intervention) propose ses objectifs qui seront ensuite discutés afin d'arrêter un projet commun. Cette démarche a un peu été celle de la stratégie nationale de développement durable, que le Ministère de l'Environnement a tenté de mettre en place, et dans laquelle des Assises Régionales du Développement Durable¹⁷ ont précédé les Assises Nationales du Développement Durable. Le développement durable suppose alors une réflexion sur les échelles, et l'invention de nouveaux modes de débat entre les différentes échelles territoriales qui ont chacune leur exigence et leur légitimité.

Ce champ de recherche est très nouveau. Nous tentons d'en faire une première approche dans ce travail.

- Peut-on « découper » le développement durable ?

Les actes du colloque de Fontevraud nous ont fourni la matière à cette réflexion

¹⁶ LANQUAR Robert, *Tourisme et environnement. Enjeux et prospective*, Collection Les fascicules du Plan Bleu, N°8, Economica, 1995, 174 p., p.138.

¹⁷ Les Assises Régionales du Développement Durable ont été organisées par le Conseil Régional P.A.C.A le 24 Octobre 1996.

Sollicité par les organisateurs du colloque, le secrétaire du groupe de réflexion mis en place en Région P.A.C.A autour du préfet et des services de l'Etat pour réfléchir à la question du développement durable, est venu présenter le résultat des travaux de ce groupe, sous la forme d'une communication intitulée «Scénarios applicables en Région P.A.C.A.»¹⁸. Il en ressort que cette question a d'abord posé un problème à des administrateurs habitués à des visions plus sectorielles, d'où la difficulté de trouver un langage commun. Le groupe a donc décidé de commencer par élaborer un Agenda 21 (alors que celui-ci devrait être un aboutissement et pas une étape préliminaire !). Prenant l'Agenda 21 rédigé à Rio, il a décidé de le transposer à l'échelle régionale. L'élément intéressant est que lors de l'examen des chapitres 2 à 8, le groupe a estimé que la plupart des questions « ne concernent pas son échelon régional ».

Outre le caractère expéditif de cette analyse de l'Agenda 21, et la dévalorisation qui s'en suit, on trouve ici la conception d'un **découpage sectoriel et territorial du développement durable**. Dans cette conception, chaque échelle, chaque secteur économique déterminerait des objectifs de développement durable à l'intérieur de son champ de compétence, et la mise en phase de ces différents objectifs se ferait sans l'expression d'un projet commun, par des modes de régulation à inventer.

On voit deux conceptions organisationnelles du développement durable se profiler :

- Soit on se dote d'une organisation institutionnelle qui permette l'arbitrage entre ces objectifs différents : on découpe le développement durable par secteurs d'activité et par niveau d'intervention, puis la régulation se fait par le jeu politique traditionnel (élections, pressions, rôle des contre-pouvoirs...). Ce mécanisme est censé faire apparaître l'intérêt général sans que personne n'ait une idée claire.

- Soit on détermine, avec l'aide de l'expertise, une orientation d'ensemble du développement, en pratiquant ces arbitrages *ex ante*. Il faut alors se doter d'une procédure acceptée par tous, afin de déterminer un projet de développement durable négocié.

Etant donné l'ampleur des échanges entre échelles territoriales, la première conception paraît inefficace : des objectifs peuvent être totalement irréalistes si on ne les met pas en perspective à la fois avec des considérations globales et avec la réalité du terrain. Dans ce cas, la maîtrise à long terme du développement ne peut s'envisager qu'à partir d'un langage commun et d'un projet collectif qui prenne en compte toutes ces considérations, puis qui soit appliqué par chacun selon ses compétences. Il faudra donc s'orienter vers les conditions de détermination de ce projet collectif.

En fait, il nous a semblé que toutes ces mises en garde et limites posées à la notion de développement durable empêchaient qu'il soit un jour possible d'édicter des règles claires sans faire appel à un choix d'ordre politique. L'essence du concept n'est pas de fournir un projet de société clef en main, mais d'énoncer un principe et des méthodes, qui posent un certain nombre de

¹⁸ FRESQUET Christian, «Scénarios applicables en Région P.A.C.A.», document de travail diffusé lors du colloque « Quel environnement pour le 21ème siècle ? Environnement, maîtrise du long terme et démocratie », Colloque international des 8-11 Septembre 1996, Abbaye de Fontevraud .

contraintes de développement (précaution, gestion des risques naturels...), mais qui laisse la porte ouverte à un grand nombre d'alternatives. Le choix d'une alternative plutôt que d'une autre se reporterait en définitive **à des valeurs**, et **à une conscience claire des conséquences de ce choix**. C'est ce qui nous fait étudier le développement durable comme concept politique.

3. Le développement durable comme principe politique : une recherche en positivité.

Des débats de la conférence de Rio, avec la célèbre affirmation de Georges BUSH « *Notre mode de vie n'est pas négociable* », aux controverses actuelles sur la définition de normes de durabilité (récemment sur la tentative de limiter les émissions de gaz à effet de serre), on perçoit bien que derrière le développement durable se joue plus qu'un ensemble de normes techniques.

En effet, si le développement durable a un jour assez de poids institutionnel pour s'imposer comme norme de gouvernement, c'est un ensemble de choix de civilisations qui seront opérés.

3.1. Y a-t-il UN ou DES développements durables ? Expertise et politique.

Une partie des recherches récentes sur le développement durable cherche à l'assimiler à un ensemble de règles techniques rationnellement justifiées, ce qui est porteur de risques.

Beaucoup d'études prospectives énoncent un ensemble de scénarios tendanciels non durables, puis détaillent LE scénario de développement durable ; des travaux sur la notion de capacité de charge étudient cette notion selon des alternatives de développement sans frein, intensif, alternatif, puis supposent l'existence d'une valeur intermédiaire qui serait durable¹⁹. Le plan Bleu se garde de cet écueil en parlant de scénarios « tendanciels » et « alternatifs ».

Pourtant, étant donné que le développement durable suppose la reproduction d'un capital qui n'est pas seulement naturel, mais concerne aussi des ressources humaines, financières, politiques et sociales, « *On est de toute façon en droit de douter qu'ils [les experts] soient en mesure d'identifier de manière rationnellement justifiée des seuils nets définissant l'ensemble des comportements écologiquement admissibles du point de vue de la soutenabilité globale* ²⁰ ». Cette conception du développement durable reviendrait à imposer un type de société au nom d'arguments prétendus rationnels. Nous venons de voir toutes les hypothèques qui pèsent sur la définition d'un développement durable : il est clair que ce genre de démarches repose soit sur le besoin de produire un résultat aux commanditaires de l'étude, soit sur la traduction du point de vue personnel des rédacteurs de l'étude en un scénario. En effet, dans l'état actuel de nos connaissances,

¹⁹ P.A.P., M.A.P., U.N.E.P., *Guidelines for Carrying Capacity Assessment for tourism in Mediterranean Coastal Areas*, P.A.P., Regional Activity Center, Split, 1996.

²⁰ GODARD O., 1993, op. cit.

nous pouvons évaluer les impacts négatifs et les risques que comportent telle ou telle alternative de développement, mais surtout pas trancher en faveur d'une seule : agiter le spectre de menaces pour la survie de l'humanité ne marche plus, puisque qu'à force d'annoncer sans cesse une catastrophe qui n'arrive pas, on oublie que l'essentiel est ailleurs. Le risque technocratique d'une politique de développement durable qui serait guidée par des contraintes purement objectives nous semblent bien réel, à l'image de la « planification écologique », cette méthode qui prétendait remplacer dans l'aménagement du territoire le critère socio-économique par un critère écologique.

Le choix appartient en effet en dernier ressort aux sociétés concernées. Les problèmes écologiques mondiaux nous forcent bien sûr à préconiser des mesures urgentes, par exemple pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, réglementer les transports, interdire les C.F.C. , ou mettre en place un réseau mondial de zones de protection de la biodiversité. Ces mesures engagent certes en partie les sociétés dans leur avenir, mais il reste alors une grande marge de liberté. A l'intérieur de ce cadre contraignant, il reste de nombreuses alternatives de développement.

Le champ d'application du développement durable s'arrête-t-il alors à la définition de ces contraintes globales, à l'intérieur duquel les sociétés vont pouvoir se déterminer ? Nous pensons qu'il est porteur d'un questionnement plus important et d'une possibilité de progrès social par la réhabilitation de la liberté de choix.

Faut-il alors écarter les experts de la définition du développement durable, une fois cet ensemble de contraintes minimums acquis ? L'expertise a au contraire un rôle fondamental à jouer, en éclairant le choix des sociétés.

3.2. La nécessité d'un projet.

En effet, le progrès des connaissances permet désormais de faire prendre conscience qu'**à un projet de société correspond toujours un projet sur la nature et sur l'espace.**

Un développement économique encadré par une norme de justice sociale entraîne un mode d'allocation des ressources du développement, une répartition des revenus, une répartition spatiale des activités et des hommes, et donc un ensemble d'impacts sur la nature. Seule l'expertise peut permettre de présenter ces alternatives dans toutes leurs dimensions, d'en dégager le coût économique, le coût social et le coût écologique, et ainsi nous permettre de mesurer les conséquences de nos choix.

A un développement d'une agriculture intensive va correspondre par exemple la diminution du nombre d'agriculteurs, l'enrichissement des restants, la désertification des campagnes non touchées par cette intensification, la nécessité d'accorder des moyens importants au traitement des pollutions et la disparition des paysages bocagers. Elle suppose aussi un endettement des producteurs, et est donc difficilement réversible. Cette évolution est-elle souhaitable ? Ce choix se rapporte en définitive aux valeurs d'une société, à la hiérarchie de ses priorités et à sa perception des risques. L'expertise peut par contre étudier la faisabilité d'alternatives, mais pas se substituer au politique.

En affirmant le besoin de maîtriser l'avenir, le développement durable interroge donc les sociétés modernes sur leurs valeurs, le sens de leur développement et leurs modes de régulation. On serait donc face à un concept techniquement limité, mais politiquement fécond.

3.3. Un tournant historique ?

Par son intégration de la protection de l'environnement dans un ensemble d'objectifs économiques et sociaux, la durabilité est un mode d'approche tout à fait nouveau.

L'étude prospective *Espaces pour 2050* estime que «[...] la société de cette fin du XXème siècle est à la croisée des chemins pour choisir le territoire dans lequel elle compte évoluer dans le futur [...]»²¹, c'est à dire qu'alors que l'organisation du territoire a jusqu'alors été le résultat de processus qui échappaient largement à notre contrôle, nous aurions désormais la possibilité d'une maîtrise consciente. La prise de conscience d'une crise aurait permis de développer des méthodes d'analyse qui nous permettent de mieux comprendre les dynamiques en cours, et donc de se les approprier pour les mettre à notre service. Le développement durable ne donnerait pas une vision arrêtée de l'avenir, mais déterminerait un éventail de possibles, en exposant les potentialités, les limites et les risques des alternatives proposées.

On voit bien que souvent l'expertise ne permet pas de trancher : certaines mesures d'environnement ne tirent désormais plus leur légitimité que d'elle-même (biodiversité), mais comment justifier la protection d'un paysage, la lutte contre le bruit ou l'amélioration du cadre de vie autrement qu'en faisant appel à un projet plus vaste ? La prise de conscience des problèmes d'environnement se fait de manière hasardeuse, la demande sociale s'exprime sporadiquement, à l'occasion d'une crise ou d'une catastrophe, ce qui n'assure pas une gestion efficace. En faisant prendre conscience des interrelations entre processus économiques, évolution des comportements et des modes de vie et état de l'environnement, le développement durable trouverait sa véritable raison d'être.

D'ailleurs, des expériences tentées au niveau local montrent que des progrès dans cette direction sont possibles.

3.4. Une méthode d'analyse et de détermination d'un projet commun basé sur la participation.

En 1996, le sommet Habitat II d'Istanbul a propulsé sur le devant de la scène la question de la « gouvernance », terme nouveau qui signifie capacité à gérer, manière de gouverner, possibilité d'acquérir une maîtrise : en posant des enjeux nouveaux, le développement durable supposerait une recomposition des modes traditionnels de régulation, en modifiant notamment le rapport public/privé, état/citoyen.

²¹ *Espaces pour demain, Etude prospective. Espaces pour 2050*, Etude collective réalisée avec le concours du Ministère de l'Agriculture, et de la Pêche, Direction de l'Espace Rural et de la Forêt, Décembre 1993, p.93

Particulièrement, tout devrait être fait pour augmenter la participation, pour mieux associer les citoyens au processus de développement, et ce par des moyens qui restent en grande partie à inventer. En effet, la participation peut prendre des formes très variées, qui supposent des modifications plus ou moins importantes : simple information du public, consultation, association à la prise de décision, démocratie directe... On peut remarquer à ce sujet l'élaboration par le Ministère de l'Environnement d'une Charte de la Participation, pour l'instant peu suivie d'effet. La participation est une composante essentielle du développement durable, dans lequel Cyria EMELIANOF voit « *Un axe patrimonial, un axe écosystémique, un axe participatif*²² ». Cependant, on peut émettre un doute scientifique sur l'existence de procédures véritablement participatives. L'appel à plus de participation est pour l'instant plus rhétorique : il n'interroge pas la procédure de décision politique dans ses fondements.

D'ailleurs, les expériences d'Agenda 21 locaux réussis montrent des méthodes intéressantes. On peut par exemple citer la ville de Malaga (Espagne)²³, qui a mis au point un « plan stratégique » très représentatif. La démarche comporte en général les étapes suivantes :

- La réalisation d'un diagnostic sur le développement du territoire concerné.
- L'élaboration de scénarios décrivant les avenir possibles du territoire.
- La consultation du public et des différents acteurs locaux qui seront ensuite plus ou moins associés à la décision. Le but recherché est l'association du plus grand nombre de partenaires, et la recherche de démarches transversales (public/privé, Etat/Commune...).
- Le choix d'un projet qui aboutit en général à la rédaction d'une charte ou d'un Agenda 21 local.
- La mise en place d'une institution chargée de la mise en œuvre et du suivi du projet, ainsi que de son évaluation périodique et de sa révision éventuelle.

Des démarches nouvelles commencent donc progressivement à apparaître. Même partielles, il nous semble qu'elles vont dans le sens préconisé par le principe du développement durable. Beaucoup reste cependant à faire pour améliorer les modalités d'association du public. Beaucoup de recommandations de recherche²⁴ insistent sur le fait de développer des thèmes plus proches de la science politique : en général, beaucoup a été dit sur les enjeux, mais le passage à l'action bute encore sur une mauvaise compréhension des facteurs de blocages, un manque d'outils et de procédures, et un besoin de déterminer les conditions de faisabilité des politiques publiques de développement durable.

²² EMELIANOFF Cyria, « Quel développement durable pour les villes européennes ? Scénarios alternatifs et pivots », in *Quel environnement pour le 21ème siècle ? Environnement, maîtrise du long terme et démocratie*, Actes du Colloque international des 8-11 Septembre 1996, Abbaye de Fontevraud . A paraître aux éditions Germes.

²³ On peut trouver la description de cette opération dans la base de données de l'International Council for Local Environment Initiatives : <http://www.euocities.com>

²⁴ European Commission, *European sustainable cities. Report by the expert group on the Urban Environment* , Février 1996.

. Cet exposé des limites de la démarche de développement durable proposée ici, mais aussi de son intérêt, était particulièrement nécessaire, principalement pour éviter certaines des critiques qui accompagnent de plus en plus souvent ce genre de travaux.

Petit à petit apparaît l'image d'un développement durable considéré comme un but lointain, dont l'incomplétude analytique a pour corollaire un contenu politique très fort, et qui nous a semblé être la seule voie d'une politique d'environnement plus ambitieuse et mieux acceptée. La méthode dessinée fait une large part à l'histoire, à la contextualisation de l'étude de cas et à la mise en relation de savoirs.

Après ces précisions d'ordre théorique, il faut présenter le cheminement qui nous a fait choisir plus spécialement le cas d'une commune touristique.

Chapitre 2

La commune comme système territorial ouvert.

Inscrire une commune dans le développement durable, c'est considérer son avenir dans un contexte plus large, ce qui nécessite le maniement de plusieurs échelles d'analyse.

Le choix d'une commune comme point de départ est justifié par plusieurs critères :

- C'est une échelle parmi les plus proches du terrain : elle est donc idéale pour analyser le fonctionnement et la signification du processus de développement pour les populations concernées.

- C'est une échelle de taille restreinte, ce qui permet de réduire la complexité du système étudié, et même un début de formalisation. Elle permet aussi une finesse d'analyse impossible par exemple à l'échelle régionale : on pourra décrire les modifications de la composition sociologique de la population, de la structure des revenus et du patrimoine, ou de l'identité locale.

- C'est l'unité administrative de base, l'expression d'une identité politique la plus proche des gens. Il est alors possible d'étudier la compatibilité de l'intérêt local avec des objectifs nationaux et ainsi contribuer à la question des échelles de développement durable.

D'un point de vue analytique comme d'un point de vue politique, il est nécessaire de séparer les dynamiques endogènes des « inputs » extérieurs qui vont agir sur notre système local.

En effet, des processus régionaux aux logiques de mondialisation, ce qui se passe à l'extérieur d'une commune a une influence considérable sur son devenir (il suffit d'imaginer l'impact de la dévaluation d'une monnaie étrangère sur une commune touristique). D'ailleurs, la commune n'a en charge qu'une gestion partielle de son territoire, dans le cadre d'un « *Pilotage multipolaire du territoire* ²⁵ », selon l'expression de Corinne LARUE. Son action sera en effet amplifiée ou limitée, selon qu'elle rencontre ou qu'elle contredise d'une part des intérêts privés, d'autre part les objectifs de l'Etat, du Département, de la Région, de l'Union Européenne ou d'autres institutions. L'Etat occupe d'ailleurs une place particulière, puisque la plupart des règles de droit émanent de son autorité.

Qu'est-ce qu'une commune ? La délimitation arbitraire d'un territoire et d'une population dotée d'une autonomie administrative. Avec le temps, cette délimitation recouvre une certaine identité économique, culturelle, politique et démographique, mais il serait illusoire de vouloir l'étudier comme un système autonome, bien qu'ouvert : elle est complètement imbriquée dans une

²⁵ LARUE Corinne, « D'une gestion centralisée au pilotage multipolaire du territoire », in PASSET René et THEYS Jacques (dir.), *Héritiers du futur. Aménagement du territoire, environnement et développement durable*, Paris, D.A.T.A.R, Ed. De l'Aube, 1995.

organisation plus vaste. Dans d'autres pays, l'échelon local est parfois inexistant, mais regroupe souvent des entités territoriales plus vastes que nos communes françaises.

Sous peine d'échec, un pouvoir local devra donc avoir une idée claire de sa dépendance et de son degré d'autonomie vis à vis de l'extérieur : connaître les tendances qu'il souhaite accompagner, celles qu'il voudrait empêcher, ainsi que ses chances de succès.

Si l'on tient quand même, pour les raisons évoquées plus haut, à conserver un point de vue local, il faut donc :

- Caractériser la commune comme un système local inséré dans un réseau de solidarités et de dépendances, au sein duquel se déroulent des processus de concurrence et de complémentarité ainsi que des conflits de légitimité.

- Décrire le fonctionnement interne du système. Ses principales dimensions (population, économie, société, environnements urbain, naturel, socioculturel), et leur mise en relation dans un processus de développement, entendu comme processus de transformation de l'ensemble du système, et pas seulement de sa structure économique.

1. Caractériser un système local dans un ensemble de solidarités et de dépendances avec l'extérieur.

Lorsqu'on étudie le contexte historique et spatial à l'intérieur duquel situer l'étude de cas, on est frappé par plusieurs caractéristiques de la dynamique des territoires :

- Sur une période longue, on remarque une tendance à la concentration dans activités et des hommes, et donc de l'usage des ressources, avec en corollaire une augmentation de la mobilité qui remet en cause les appartenances traditionnelles. Le tourisme participe à ce mouvement.

- La période récente est marquée par des conflits de légitimité et d'appartenance autour des territoires à forte valeur sociale, ce qui exacerbe les processus de concurrence.

Ces tendances de long terme sont très utiles pour poser les conditions de départ de notre démarche de développement durable.

1.1. Des tendances lourdes de l'aménagement du territoire.

Il n'est pas question ici de rappeler le contexte général de l'aménagement du territoire, ni des éléments de prospective²⁶, mais de souligner deux points importants pour éviter des démarches que nous qualifierons de « fixistes »

· Concentration et hypermobilité.

C'est un fait, les activités, les ressources et les hommes ne sont pas répartis de manière homogène sur le territoire. Cette hétérogénéité justifie l'existence d'un aménagement du territoire (aménager, c'est répartir dans l'espace des biens, des activités et des hommes). D'ailleurs, la tendance générale depuis deux siècles est à une concentration toujours grandissante, dont la manifestation la plus évidente est l'urbanisation. Par conséquent, les ressources d'un territoire étant limitées, le processus de développement se fera toujours par une importation de ressources depuis l'extérieur. Les territoires se spécialisent, ils échangent des marchandises, des hommes, des flux financiers et des externalités environnementales. Il est alors possible de concentrer en un lieu une quantité de production qui ne correspond en rien à ses potentialités physiques (encore plus dans le cas de productions immatérielles très mobiles). Même l'agriculture n'est plus enracinée dans son terroir, elle peut être « hors sol », ou améliorer les potentialités de son sol par importation de matières organiques.

La problématique des sociétés contemporaines est donc très différente de celle des sociétés rurales à faible technicité dans lesquelles les échanges sont plus limités, et les productions plus en rapport avec les capacités du milieu. Le milieu naturel reste toujours fondamental, mais son lien de

²⁶ L'ouvrage collectif *Héritiers du futur. Aménagement du territoire, environnement et développement durable* constitue pour cela une excellente synthèse, op. cit.

causalité avec le développement n'est plus aussi immédiat. La répartition des activités ne se fait plus en fonction de critères physiques, mais essentiellement en terme de coût (la distance est remplacée par le coût de transport, la disponibilité de la ressource en eau est définie par son prix, le taux de taxe professionnelle devient un facteur de choix d'implantation pour les entreprises...) et de possibilités techniques.

Ceci est renforcé par la croissance des mobilités qui constitue une autre tendance centrifuge autour de la notion de territoire. Jacques THEYS parle d'une perspective d'« *appartenances multiples* »²⁷ à propos du développement des mobilités pendulaires, touristiques, résidentielles ou « ubiquistes » (entre plusieurs domiciles). Lorsque les lieux de résidence sont séparés des lieux de travail, de loisirs, de consommation ou de vacances, on ne peut plus parler d'une appartenance unique : les individus ont des intérêts et des investissements affectifs dans plusieurs communes. Le rapport *Espaces pour 2050* estime que ce phénomène crée une population « virtuelle », qui appelle de nouveaux outils statistiques : « *Les recensements statistiques devraient céder la place à des mesures de poulx* ». Des communes deviennent des villes dortoirs pour leur ville centre, elles perdent toute unité économique, alors que les centres villes perdent leur population résidente et deviennent des lieux de travail et de consommation pour une région très vaste. Ainsi les territoires sont de plus en plus dépendants les uns des autres.

Ces idées qui nous paraissent évidentes sont pourtant oubliées par une partie des réflexions autour du développement durable. En effet, celles ci cherchent à nier l'existence de ces phénomènes pour imposer l'idée d'une capacité de charge calculée uniquement à partir des potentialités physiques du territoire²⁸. Nous avons vu qu'il vaudrait mieux présenter des alternatives et des coûts²⁹. De même, lorsque certains experts parlent d'une nécessité de relocaliser le développement, c'est à dire de rapprocher lieux de résidence et de travail, centres de production et de consommation, autour de territoires homogènes et donc mieux gérables, ils oublient un peu la force de la mondialisation et de la globalisation des échanges. Aujourd'hui, la taille des acteurs économiques a changé, les investissements sont devenus très mobiles, et de nombreuses décisions les concernant échappent aux communes.

Il nous faudra donc étudier la commune d'Hyères à l'intérieur de ces tendances très contemporaines. Une analyse du positionnement de notre commune à l'intérieur de l'aire toulonnaise et par rapport au centre Var sera très utile, notamment à propos des questions de spécialisation résidentielle.

²⁷ *Héritiers du futur*, op. cit.

²⁸ Le rapport *Espaces pour 2050* voit une « *dérive de l'écologie profonde* » dans une partie des recherches sur le développement durable. Mais il n'y a pas forcément besoin de présupposés idéologiques pour montrer une telle inclinaison. Beaucoup d'études trop simplificatrices oublient de replacer les cas étudiés dans leur contexte.

²⁹ Sans oublier de « *désigner les perdants d'un scénario* », puisque « *la question cruciale des effets redistributifs des scénarios proposés est le plus souvent éludée* ». « Atelier 16 : Scénarios nationaux ou régionaux de développement durable à l'horizon 2010-2030 », in *Colloque international. Quel environnement au XXIème siècle ? Environnement, maîtrise du long terme et démocratie. Synthèse des ateliers*, C.P.V.S, Avril 1997.

- Une variabilité historique des facteurs de croissance.

Une autre erreur serait d'envisager l'avenir de notre commune à partir d'une conservation de son état existant.

En effet, le processus de développement d'un territoire, envisagé sur un temps long, est toujours une suite de crises, de réajustements. On a un processus d'adaptation à un contexte changeant, en réponse à une modification des facteurs de croissance qui entraîne un déplacement géographique des centres de croissance et des mouvements de population.

Si on examine le développement de la France depuis le XIX^{ème} siècle, on observe d'abord une croissance générale de la production et du niveau de vie. Mais cette croissance ne s'est pas faite sans changements dans l'organisation du territoire : le développement a d'abord été tiré à partir de la révolution industrielle, notamment par les bassins houillers du Nord et du Nord Est. Après la seconde guerre mondiale, cette activité est rentrée en crise, et la région concernée en récession : la zone de croissance s'est déplacée dans le Sud Est, autour de Lyon, Marseille et Nice (c'est l'héliotropisme, très bien décrit par Jean VIARD³⁰). Le Nord Est s'est dépeuplé en faveur du Sud Est. Depuis quelques années, la mise en place de l'Union Européenne a changé le contexte économique : la « banane bleue » (de Londres à Milan) devient le principal centre de production européen (cette idée géographique est parfois remise en question). Si une grande partie de la France risque d'être un peu marginalisée au sein de l'Europe³¹, c'est n'est pas le cas de l'Alsace et de la Lorraine qui jouissent d'une position géographique très favorable. Depuis cinq ans, la Lorraine est la première Région française pour l'accueil des entreprises.

Il est impossible de penser que l'organisation du territoire ne va pas changer dans le siècle prochain, qu'il n'y aura pas de nécessaires réadaptations, ou que la population va garder la même répartition spatiale. A supposer que les goûts touristiques changent durablement et que les flux s'éloignent de la Méditerranée, notre commune verrait son tourisme remis en question et serait obligée d'envisager une reconversion. D'ailleurs, la côte varoise a longtemps été peu peuplée, pauvre et méconnue ; le développement de certaines stations ne date que d'une quarantaine d'années. Une démarche de développement durable qui envisagerait le tourisme comme la vocation intangible de notre commune ferait fausse route : Hyères pourrait très bien devenir une banlieue résidentielle de Toulon si les conflits fonciers tournaient à l'avantage de la résidence principale : la relation environnement/développement se poserait alors de manière différente.

Cette évolution permanente des territoires est pour l'instant une perte de certitudes : si rien n'est fixe, que protéger, sur quelles priorités doit porter notre action ? Si ce que nous appelons « patrimoine » aujourd'hui ne l'est plus demain, si le moindre espace naturel ne doit son existence qu'à une gestion d'origine anthropique, si restaurer des écosystèmes n'est qu'une question de coût³², la gestion de l'environnement doit se remettre en cause dans ses fondements en se posant la question de sa légitimité.

³⁰ GIZARD Xavier, VIARD Jean, Le tropisme des rivages. Essai sur le Sud français., D.A.T.A.R, Ed. De l'Aube, Paris, 1995.

³¹ THEYS J., *Héritiers du futur*, op. cit.

³² Cette idée très intéressante a été affirmée par Jacques WEBER, directeur du C.I.R.A.D Green, lors d'une émission de télévision, « Gai a », sur La Cinquième.

Que peut apporter l'idée de développement durable face à ce constat ?

- Elle peut pousser à une meilleure anticipation, grâce à une meilleure évaluation du contexte dans lequel baigne la commune. D'ailleurs, celui qui sent le vent du changement dispose d'un avantage comparatif sur ses concurrents.

- Cette anticipation peut, tout en reconnaissant le caractère incontournable de ces changements, permettre une meilleure sécurité, un amortissement des crises par la prise en charge des cas les plus graves. Cette objectif de sécurité du développement est très important à une époque où le manque de certitudes sur l'avenir est notamment représenté par la persistance du chômage.

- Elle peut chercher des modes de régulation qui profitent du changement pour en maximiser le bénéfice collectif, même si localement des situations de reconversion sont inévitables.

1.2. Des conflits de légitimité autour des territoires attractifs.

Les communes du littoral méditerranéen français, qui nous intéresse ici, se trouvent au centre de conflits de légitimité autour de la gestion du territoire.

En effet, la décentralisation, puis la généralisation de la « Société des loisirs »³³ marquée par un droit aux vacances et à l'accès au littoral, l'héliotropisme devenu un facteur majeur d'implantation d'entreprises tertiaires, d'activités de tourisme et de migration définitive de population, ont posé de nouveaux enjeux sur ces régions. Ces évolutions ont provoqué des conflits d'appartenance et de légitimité qui impliquent de nouveaux modes d'arbitrages.

A de nombreuses occasions, concernant souvent la protection des espaces naturels se posent inconsciemment des questions de légitimité : A qui appartient le territoire ? Quel est l'intérêt local dans cette affaire ? Doit-il primer sur des objectifs nationaux, et suivant quels critères ? Quelles contreparties accorder ?

Il nous a semblé particulièrement important de faire porter notre étude d'abord sur les questions de concurrence entre activités économiques, entre activités économiques et protection de l'environnement, ainsi qu'entre échelons territoriaux. Ensuite, il est utile de chercher les moyens de contourner la tendance à la « fonctionnalisation » des espaces (séparation trop stricte entre espaces banals et espaces protégés) que des décennies de gestion aveugle ont produite. Ces considérations nous obligent à mettre toutes les activités et tous les espaces sur le même plan.

- Une gestion aveugle.

³³ DUMAZEDIER J., *Vers une civilisation du loisir ?*, Ed. du Seuil, coll. Points, n°29, Paris, 1972.

Avec la décentralisation, l'apparition de l'Union Européenne, la multiplication des institutions et la complexité des procédures à mettre en œuvre, aucun acteur ne peut prétendre aujourd'hui imposer un projet seul.

La création des villes nouvelles ou l'aménagement du Languedoc Roussillon dans les années soixante ont pour origine l'Etat comme centre d'impulsion unique. Aujourd'hui, la légitimité est éclatée et tout se fait par négociation, dialogue, partenariat ou procédures contractuelles, avec de multiples occasions de contrôle et d'évaluation.

Si cette gestion peut paraître plus juste parce qu'elle reconnaît l'existence d'une pluralité d'intérêts qu'elle va essayer d'ajuster, c'est cependant aussi une gestion aveugle. Ce pilotage multipolaire se fait le plus souvent sans langage commun, dans une logique de conflit plutôt que de dialogue. Les conceptions de l'avenir se trouvent en concurrence et s'ajustent empiriquement. Par exemple, les rapports entre Directions Départementales de l'Équipement et Communes se résument souvent au contrôle administratif exercé par la D.D.E, sans recherche de consensus préalable. On est bien dans une logique de filière. La montée en puissance de la protection de l'environnement a d'ailleurs créé une nouvelle filière et provoqué un retour de l'Etat dans les affaires locales, retour souvent perçu comme une ingérence. Ce manque de vision partagée oblige à agir au coup par coup et dans l'urgence, ce qui est souvent source de gaspillage et d'inefficacité.

La liberté donnée aux communes en matière d'urbanisation par les lois de décentralisation a pu paraître excessive. Il était trop tentant d'urbaniser la commune pour profiter des plus values foncières. Les lois « Littoral » et « Montagne » ont inauguré le retour de l'Etat dans la gestion des affaires locales.

Mais c'est la loi du 2 février 1995, dite loi « Pasqua », créant les Directives Territoriales d'Aménagement (D.T.A), censées être élaborées par les services de l'Etat, puis s'imposer aux Plans d'Occupation des Sols, qui risque de produire le plus de modifications dans la gestion du territoire. En effet, cette mesure fait renaître le principe d'une tutelle administrative, l'Etat se substituant aux pouvoirs locaux en cas de défaillance de ceux-ci. Elles « [permettent] à l'Etat de reprendre les choses en main dans les régions à fort enjeu, après une décennie de décentralisation³⁴ ». Aucune D.T.A n'est pour l'instant achevée, si bien que l'on ne peut préjuger de l'efficacité de cette mesure. Cependant, « Alors que les procédures concernant les estuaires de la Loire et de la Seine, l'agglomération Marseillaise et les Alpes du Nord en sont encore au stade des réflexions initiales, les études préalables ont été bouclées au début de l'année [1997] dans les Alpes Maritimes³⁵ ». Il nous faudra donc étudier de près l'évolution de ce rapport de force.

Les occasions de concurrence et de conflit sont d'ailleurs plus fréquentes dans les territoire attractifs qui doivent gérer de front, et dans un espace limité, leur attractivité résidentielle, touristique, industrielle ou tertiaire, avec toutes les incompatibilités que cela suppose. La voie est étroite entre maximiser le profit tiré par les habitants et respecter des contraintes énoncées à un niveau supérieur.

³⁴ « Pressions sur la Côte d'Azur », in *L'environnement magazine*, N°1559, juillet-août 1997, pp. 15-20., p.16

³⁵ Idem.

- Des processus de concurrence et de complémentarité.

Entre activités économiques.

Notre étude ne porte pas sur le secteur touristique lui-même, mais sur sa signification dans le processus de développement et sur son impact sur l'environnement d'un territoire. Pour cette raison, il est impossible de se désintéresser des autres fonctions économiques et urbaines exercées par le territoire en question.

L'état du tourisme à un moment donné dépend de l'existence ou de l'absence d'autres activités lors de son apparition. Les effets du tourisme, peuvent se cumuler avec ceux d'autres activités pour créer des problèmes d'environnement, et « *Les rapports entre les superficies des espaces protégés, celles affectées aux espaces récréatifs et touristiques, et celles relatives aux espaces consacrés aux autres activités économiques et urbaines constituent la clé d'un développement durable à long terme [du bassin méditerranéen]* »³⁶.

Les objectifs contradictoires de ces différentes activités sont souvent la source de tension ou de blocage dans le développement, « Puisque ces actions peuvent dégrader l'environnement dont dépend le tourisme, la gestion du tourisme doit être intégrée avec la gestion des autres activités économiques ³⁷ ». L'étude de la relation du tourisme avec les autres activités décrit des incompatibilités, « [...] *quand on apprend que des ports pétroliers sont à un jet de pierre d'une station balnéaire en vogue* ³⁸ », mais aussi des possibilités de complémentarités, le tourisme induisant souvent d'autres activités qu'il détermine selon ses besoins.

Ceci ne vaut d'ailleurs pas que pour le tourisme : les activités ne se développent jamais séparément, mais se retrouvent dans l'usage des ressources, que celles-ci soient naturelles, humaines, foncières, financières ou politiques (les dernières jouant un rôle plus important dans le processus de développement que les ressources dites « naturelles »).

La plus étudiée des concurrences, puisque la plus ancienne, est celle entre tourisme et agriculture : en pays méditerranéen, le tourisme s'est généralement implanté sur des terres agricoles, en remplaçant une agriculture peu compétitive³⁹.

L'exclusion de l'agriculture peut se faire soit parce qu'il n'y a pas assez de place (le territoire s'urbanise sur les terres agricoles), soit parce que la totalité des capitaux se dirigent vers le développement touristique, soit parce que le pouvoir local ne s'intéresse qu'au tourisme, soit pour des raisons plus surprenantes. Marc BOYER estime que « *La coexistence durable d'une activité*

³⁶ LANQUAR R., 1995, op.cit., p.85.

³⁷ « Since those actions can degrade the environment on which the tourism depends, tourism management needs to be integrated with management of other economic sectors »

MANNING Edward W. and DOUGHERTY T. David, « Sustainable tourism. Preserving the Golden Goose », in *CORNELL Hotel and Restaurant Administration Quarterly*, April 1995, pp. 29-42.

³⁸ « Qualité France », in *Le Monde*, Dimanche 10-Lundi 11 Août 1997.

³⁹ MESPLIER A. et PINET J., « Le tourisme contre l'agriculture ? enjeux foncières en pays méditerranéens », in *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°5, 1985.

touristique importante et d'un 'secteur primaire' numériquement prépondérant, n'est pas possible. Les intérêts sont trop différents, les mentalités surtout trop opposées⁴⁰ ».

Nous avons été confronté à un cas la sorte lors d'une étude de cas réalisée en 1996 dans la vallée de la Vallouise (Hautes Alpes). L'activité touristique hégémonique avait remplacé une agriculture de montagne « d'acharnement ». Alors que les nouvelles données du marché touristique permettaient un renouveau agricole basé sur des produits de qualité, orienté vers la transformation et la vente directe en profitant du débouché local offert par le tourisme, la population était indifférente voire hostile à ce projet. En fait l'agriculture avait toujours été synonyme de pauvreté, et un retour à l'agriculture aurait été perçu comme un retour en arrière, par rapport à l'aubaine financière du tourisme. Les seules installations de nouveaux agriculteurs étaient le fait de personnes étrangères à la Vallée. Elles devaient surmonter l'obstacle de la faible disponibilité en terres agricoles, leurs propriétaires préférant les garder inutilisées en vue d'une plus value immobilière.

De nombreux facteurs peuvent influencer sur le rapport entre activités économiques. Ils doivent être expliqués. En tout cas, cette question sera centrale dans notre étude de cas, puisque Hyères présente un cas assez unique dans lequel une agriculture prospère a longtemps limité le tourisme.

D'autres concurrences sont rarement étudiées dans les travaux sur le tourisme : entre croissance résidentielle et croissance touristique, synergies entre tertiaire supérieur, industrie de pointe et tourisme⁴¹.

Le rapport tourisme/autres activités doit aussi être étudié de manière dynamique : le tourisme entraîne des phénomènes de « paratourisme » (loisirs de proximité, résidences secondaires...), puis des installations définitives de population. Le site acquiert de nouvelles fonctions urbaines qui vont modifier la nature du tourisme sur le site : c'est ce qui s'est passé aux Baléares et qui est sans doute en train d'arriver à Hyères. De ce point de vue, les théories du cycle de vie des stations touristiques constituent un indéniable progrès dans la compréhension de la dynamique du développement touristique.⁴²

Entre activités économiques et protection de l'environnement.

L'idée selon laquelle on ne pouvait pas laisser aux seules communes la responsabilité de la gestion de l'espace, en raison des intérêts fonciers qui poussaient à une urbanisation inconsidérée, a poussé l'Etat à mettre en place des mesures de protection réglementaires (procédure de classement) et foncières (création du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres en 1975). La protection de l'environnement est alors devenue un secteur d'intervention autonome, qui bien souvent accomplit sa mission sans prendre en compte de paramètres socio-économiques. Aujourd'hui, 10% du littoral français appartiennent au Conservatoire du littoral, qui se fixe un

⁴⁰ BOYER Marc, « Hyères, station d'hivernants au XIXème siècle », in *Provence historique*, Tome XII, Fascicule 47, 1962.

⁴¹ *Le tourisme méditerranéen dans le développement durable*, Actes de la conférence euro-méditerranéenne sur le tourisme dans le développement durable, Hyères-les-Palmiers, 21-22-23 Septembre 1993.

⁴² Particulièrement BUTLER R.W., « The concept of a tourist area cycle of evolution. Implications for management of resources », in *The Canadian Geographer*, Montréal, Vol XXIV, N°1, 1980.

objectif à terme de 30%. Peut être serait il temps de se préoccuper d'une véritable valorisation économique de ces espaces protégés, et de leur intégration dans le développement régional.

Au premier abord, les activités économiques apparaissent en concurrence sur le littoral avec les institutions de protection de l'environnement pour cette ressource rare qu'est l'espace. Cependant, ici aussi, il nous appartiendra dans l'étude de cas, de faire apparaître leur complémentarité (bénéfices tirés de la protection des espaces naturels et financement de cette protection par le tourisme).

Entre échelons territoriaux.

Si les conflits entre activités sont assez facilement repérables, il n'en va pas de même des conflits entre intérêt local, régional, national ou global. Pourtant, ceux-ci sont très importants : si certains ne sont pour l'instant que des thèmes émergents, ils pourraient faire l'objet de débats beaucoup plus âpres dans l'avenir, avec la saturation des espaces les plus convoités.

Le gouvernement devrait publier prochainement le schéma national d'aménagement du territoire, censé représenter, après de longues discussions au niveau des régions et des départements, une vision de la France de 2015. Mais est-on sûr que ce schéma correspond à l'image que les communes se font de leur avenir, ou au désir des individus, en terme d'habitat, de choix d'un lieu de travail ou de vacances, ou de qualité de la vie ? Il suffit d'entendre le tollé de protestations que provoque l'annonce de toute construction d'autoroute ou de ligne T.G.V. pour comprendre qu'harmoniser des intérêts souvent contradictoires n'est pas chose aisée. L'intérêt local se dresse de plus en plus souvent en face des projets d'intérêt général.

On peut citer plusieurs exemples :

- Dans les années 60, il faut « Aménager la France des Vacances »⁴³. L'Etat confie à la mission Racine, du nom d'un professeur d'Université, le soin de présenter un programme d'aménagement touristique de la région Languedoc Roussillon. Celle ci jouit alors d'un littoral peu urbanisé du fait de la présence de nombreux marais qui ont poussé les villes à s'installer en retrait (Montpellier). Le rapport débouchera sur la construction de grandes stations intégrées (type station de ski) comme la Grande Motte, le Grau du Roy ou Port Camargue, avec la création de centaines de milliers de lits touristiques. Les capitaux privés viennent de grandes sociétés immobilières étrangères à la Région, l'offre touristique est composée de grands tour opérateurs, et la plupart des emplois créés sont des emplois de saisonniers qui viennent souvent de Région Parisienne. Sans juger de la réussite d'un tel programme, on peut dire que l'intérêt régional et l'intérêt des habitants concernés n'a pas été pris en compte : que pouvaient-ils peser face à la nécessité d'aménager la France des vacances ? Une considération nationale a primé sur l'intérêt local dans la décision.

- Dans les années 80, le Conservatoire du littoral se porte acquéreur de plusieurs milliers d'hectares sur les communes d'Ensues et la Redonne, à l'Ouest de Marseille, ce qui représente environ 90% de leur surface. Ces terrains, détenus par un gros aménageur privé, étaient

⁴³ Commissariat Général au Plan, *Aménager la France des vacances*, 1983.

destinées à une opération immobilière d'envergure, avec création de villages vacances. L'acquisition du Conservatoire a privé les habitants de ces communes de la maîtrise de leur territoire ainsi que de la possibilité de profiter des emplois créés par une telle opération. Quelle justification a pris le dessus ? L'aire marseillaise est en fait constituée par la commune de Marseille, énorme agglomération d'un million de personnes, très densément urbanisée, et à la qualité urbanistique douteuse. La commune de Marseille est entourée à l'Est par le Massif des Calanques de Cassis, très peu bâti et qui a fait l'objet d'une procédure de classement, et à l'Ouest par la côte Bleue, étendue littorale très peu urbanisée dont font partie Ensuès et la Redonne (voir carte). Le schéma dessiné par la protection des Calanques et de la Côte Bleue est celui d'une agglomération Marseillaise très peu réglementée du point de vue de l'environnement, réservée à l'habitat et aux activités économiques, mais entourée d'espaces naturels protégés. L'intérêt d'un million de Marseillais à jouir d'espaces naturels périurbains pour leurs loisirs a donc primé sur l'intérêt des habitants de deux communes. Une vision régionale, imposée par le poids dominant de Marseille dans le département, a donc guidé la mesure de protection.

- En 1995, l'Etat classe le site des «Trois caps », sur la commune de Ramatuelle (Var). Pour protester contre cette mesure, la municipalité met en avant l'existence de son intérêt local sur le site. Pourtant, dans cet exemple, existe-t-il un intérêt local différent de la somme des intérêts fonciers en présence : pour les habitants de la commune, l'urbanisation du site n'avait jusqu'alors signifié qu'une perte d'accès à la mer et une monopolisation des meilleurs terrains par des résidences secondaires.

On voit bien qu'il est nécessaire de démêler l'ensemble des intérêts investis dans un site si on veut vraiment comprendre ce que signifie la notion d'environnement dans le cas étudié.

De plus, le tourisme pose des enjeux nouveaux. Il fait découvrir certains sites méconnus, les investit d'une valeur sociale et justifie leur protection au nom d'un intérêt national (cas des Parc Nationaux). L'accroissement de la mobilité touristique fait que les individus se reconnaissent des droits d'usages dans des communes qu'ils n'habitent pas (droit d'accès à la mer), et les habitants des communes touristiques vivent parfois comme une intrusion l'arrivée saisonnière de milliers de personnes. En raison des frais que leur occasionne le tourisme (traitement de l'eau et des déchets, voirie, équipements publics), les communes cherchent à instaurer le paiement d'une redevance (parkings, taxe de séjour, droits d'entrée), ce qui conduit à une monétarisation de l'accès à la nature. On peut citer le cas des plages de Pampelonne (Golfe de Saint Tropez) où le parking payant est obligatoire.

Ces tendances vont certainement s'accroître avec l'augmentation des flux touristiques, la saturation des espaces littoraux et la focalisation de la fréquentation sur quelques grands sites. Le risque d'une sélection par l'argent est aussi préoccupant, au point que les responsables du tourisme social et associatif se préoccupent de leur avenir⁴⁴.

Ces considérations nous font poser la question : « A qui appartient le territoire ? ». Les conflits d'appartenance et de légitimité vont certainement poser des questions importantes dans l'avenir, et peut-être imposer une organisation institutionnelle différente. Ils trouvent leur origine dans l'accroissement des mobilités. Cette question peut être déclinée d'un point de vue intérieur comme d'un point de vue extérieur.

Au sein du système local que nous voulons étudier, quel intérêt local considérer ? Nous verrons que le processus de développement touristique est principalement le résultat de la rencontre des intérêts de deux groupes d'acteurs : les propriétaires fonciers, souvent d'anciens agriculteurs, et les promoteurs et entrepreneurs touristiques, souvent extérieurs à la commune (du moins au début). L'urbanisation qui découle de cette collusion d'intérêts permet un partage du profit entre ces deux acteurs. Mais n'est ce pas parfois au détriment du reste de la population ? Les projets privilégiés sont les plus « juteux », et pas les plus profitables au commerce ou à l'emploi local (les résidences secondaires ont à ce sujet une très faible rentabilité), l'environnement est négligé. Les lieux les plus attractifs sont soustraits à une fréquentation locale, l'espace et le bord de mer se privatisent. Est-il possible de modifier cette dynamique pour que le développement profite à l'ensemble de la population ? En d'autres termes, comment passer d'un type de développement basé sur le partage de la rente foncière à une politique fondée sur l'emploi, la qualité de la vie et l'intérêt de tous les habitants ? Nous analyserons plus précisément ces enjeux dans la deuxième partie, ainsi que les blocages qui empêchent ce passage à Hyères.

D'un point de vue extérieur, est-il légitime qu'une commune très attractive, très bien dotée en atouts de toute sorte, limite volontairement sa population ou empêche l'arrivée de nouveaux acteurs économiques pour préserver sa rente de situation ? Dans une commune comme Carnac (Morbihan), qui compte 5000 habitants l'hiver et 100 000 l'été, les résidents permanents ont-ils tous les droits ?

⁴⁴ *Le tourisme méditerranéen dans le développement durable*, op.cit.

Qu'advient-il des résidents secondaires, parfois numériquement plus nombreux ? Les locaux anciennement installés ont ils plus de légitimité que les nouveaux arrivants ? (dans les communes touristiques, les anciens gardent longtemps la majorité au conseil municipal, mais sont parfois remplacés par les nouveaux arrivants plus dynamiques, lorsque la population augmente par migration). Le rapport *Espaces pour 2050*, souligne que «*L'urbanisation de certaines espaces privilégiés du territoire, en particulier le littoral et la montagne, [...] est de plus en plus mal ressentie par l'opinion, qui y voit une utilisation des sols contraire à l'intérêt général*⁴⁵»

Nous avons observé dans la vallée de la Vallouise, déjà citée, un jeu bloqué, dans lequel les habitants avaient largement profité de leur rente foncière grâce à la construction des résidences secondaires, puis freinaient les possibilités d'implantation nouvelles : les terres agricoles n'étaient ni à vendre ni à louer, pas plus que les fonds de commerce. Cette situation ne découlait pas d'un projet conscient, mais elle était bien réelle. De même, la décision du préfet du Var de faire appliquer la règle des appels d'offre pour l'attribution des lots de plage, en remplacement de l'attribution discrétionnaire par les communes, a été perçue comme une remise en cause des avantages acquis. La principauté de Monaco, libérée des contraintes qui s'imposent aux communes françaises, a pu s'octroyer une réglementation qui lui donne des avantages (paradis fiscal, pas d'impôt sur le revenu) et lui permet d'attirer une clientèle de luxe. En limitant l'accès à la citoyenneté monégasque, elle maintient un niveau de vie très élevé à ses habitants.

A l'opposé, comment lutter contre les perspectives d'un accroissement démographique démesuré et focalisé sur littoral dans le Var (3% de croissance de population par an !), comment maintenir un accès à la mer sans pratiquer une sélection de fait par l'argent, et en limitant les risques environnementaux ? Qui doit payer pour les infrastructures que nécessitent cet afflux de population saisonnière et permanente ? Qui doit payer pour l'entretien des espaces naturels ? Dans le Var, laisser le système s'autoréguler peut faire courir le risque d'arriver à un état de saturation, avec un département surpeuplé, une qualité de vie faible, des sites dégradés, et un gros stock de problèmes d'environnement à gérer.

La réponse à ces questions rarement posées se fait pour l'instant empiriquement, par évolution d'un rapport de force. La participation financière des différents institutions dans les opérations de protection de l'environnement ou de création d'équipements est un bon indicateur de ce rapport.

A Hyères, beaucoup de ces questions sont d'actualité. Il sera très utile d'essayer de voir quels sont les bénéficiaires de la croissance économique que connaît cette commune, et d'évaluer l'impact de l'urbanisation sur notre système local.

- Une tendance à la fonctionnalisation des espaces.

Une autre tendance porteuse de risques dans les espaces très attractifs est la séparation de plus en plus stricte entre espaces protégés et espaces banals. La politique de protection des espaces en France est assez élitiste : on ne protège que les paysages et les milieux naturels « remarquables »,

⁴⁵ *Espaces pour 2050*, op. cit., p.94.

sans chercher à mettre en place une réglementation souple qui instaurerait différents niveaux de protection suivant l'intérêt du site concerné.

En fait, « *Une politique moderne d'aménagement du territoire devra donc dépasser les catégories quelques peu simplistes et viser à une gestion globale de l'ensemble du territoire, tenant compte des complémentarités et des interdépendances entre les différentes parties de ce territoire et leurs habitants* », car « *la poursuite du zonage extrême du territoire entre zones protégées et banales, tel qu'il est pratiqué actuellement, et tel qu'il est préconisé à l'extrême par la philosophie de l'écologie profonde, empêche toute gestion concertée des activités et des territoires.* »⁴⁶

Des espaces protégés dans lesquels on appliquerait une gestion écologique très stricte pouvant aller jusqu'à une interdiction de fréquentation les privant de toute valeur d'usage, alors que les espaces banals qui sont pourtant les plus fréquentés, ceux dans lesquels la demande sociale en matière d'environnement est la plus forte, seraient complètement oubliés par la réglementation (« *Les espaces banals manquent de protection* »⁴⁷). Nous pensons notamment aux espaces urbains et périurbains qui n'ont souvent qu'un intérêt écologique très faible, mais qui sont les clés d'une politique de qualité de la vie. Le risque est d'obtenir une organisation du territoire « en mosaïque », avec une accumulation de nuisances et de pollutions dans les zones réservées aux activités humaines.

Il faut donc mener une analyse qui parte de la notion d'usage et de valeurs investis dans un espace. En effet, « *Les espaces naturels présentent une valeur écologique intrinsèque, mais doivent aussi être envisagés par rapport à leur contexte naturel et humain[...] A titre d'exemple, un bois de quelques hectares situé en zone relativement urbanisée, même s'il est tout à fait banal du point de vue biologique, mérite d'être préservé pour les multiples rôles qu'il joue* »⁴⁸

Le but est bien d'arriver à un projet d'ensemble sur l'espace, qui détermine les espaces réservés aux activités économiques et ceux qui doivent être protégés, avec une connaissance de tous ces usages, et une volonté de maximiser les bénéfices de la protection de l'environnement, notamment en réfléchissant aux moyens d'implanter du bâti de façon optimale, c'est à dire selon des objectifs de forme urbaine, de rentabilité économique, ou encore de paysage. Les démarches d'écologie urbaine, les réflexions sur la nature dans la ville complètent utilement les théories urbanistiques traditionnelles.

Ici aussi, il s'agit de mettre l'accent sur les relations entre espaces naturels et espaces artificialisés : si leur fonctionnement séparé est bien connu et pris en charge à travers de multiples procédures administratives, il manque par contre des outils permettant d'appliquer un projet à l'ensemble d'un territoire.

A titre d'exemple, le responsable de la Réserve Nationale de Camargue, nous confiait, lors d'une visite de terrain, que cette réserve, bien qu'une des plus grandes de France, ne pouvait être gérée sans prendre en compte ce qui se passait en dehors. L'élément clé de l'écosystème

⁴⁶ Espaces pour 2050, op. cit., pp. 93 et 96.

⁴⁷ Idem.

⁴⁸ HERNANDEZ Olivier, *Les espaces naturels du littoral Varois : orientations pour une politique de gestion et de protection*, Mémoire de fin d'études, E.N.S.A de Rennes, 1985, 44p.

Camarguais -l'eau- est en effet réparti dans cet espace selon l'évolution du rapport de force entre éleveurs, producteurs de riz, sauniers et protecteurs de la nature. Loin d'être une gestion en bien commun, cette répartition se fait au coup par coup, souvent à l'inverse des rythmes naturels (il y a parfois plus d'eau en été qu'en hiver en Camargue !). De plus, la dynamique des populations et la taille trop limitée de la réserve font que les gestionnaires sont souvent obligés d'intervenir pour réguler des populations de sangliers ou d'oiseaux qui, sinon, dépasseraient les capacités du milieu.

Il ressort que l'omniprésence des activités humaines oblige à une gestion volontaire des espaces naturels et que l'état du milieu est le résultat de processus de concurrence aveugle. La mise au point d'un projet collectif et négocié permettrait de limiter ces dysfonctionnements.

Finalement, on voit bien la nécessité pour notre étude de mettre toutes les activités économiques et tous les espaces sur un même plan, en insistant sur leur interrelation.

2. Le fonctionnement du système local : le processus de développement.

Nous nous sommes jusqu'à maintenant attaché à décrire le contexte dans lequel nous souhaitons situer le processus de développement d'une commune. Il faut maintenant essayer de formaliser le fonctionnement de notre système, en décrivant ses principales caractéristiques et leur relation à l'intérieur d'un processus de développement.

2.1. Population et question de l'arbitrage intergénérationnel.

Pour élaborer des scénarios prospectifs, proposer des stratégies de développement ou produire un diagnostic sur l'état de la commune, il est indispensable de connaître la structure de sa population actuelle ainsi que ses perspectives d'évolution. Dans le cas contraire, il serait impossible d'anticiper les besoins communaux en logements, emplois, ressources naturelles ou équipements.

D'ailleurs, une commune est d'abord caractérisée par sa population : le simple fait de résider sur son territoire entraîne l'appartenance à un ensemble de solidarités et de dépendances, de droits et d'obligations. Par exemple droit de bénéficier de l'aide sociale et des services publics gérés par la mairie, mais obligation de payer ses impôts locaux.

Cette donnée population est fortement déterminée par l'histoire : Hyères est une ville ancienne, alors que dans d'autre cas, le tourisme s'est greffé sur un noyau villageois préexistant, voire sur un territoire très peu peuplé (Côte des Maures). La relation environnement/développement sera complètement différente dans une ville touristique de 50000 habitants et dans un village qui voit saisonnièrement sa population décupler.

Un des présupposés de notre démarche de développement durable sera la reconnaissance de l'existence d'un intérêt propre à cette population résidente et dont la municipalité a la charge.

Le but d'une politique de développement durable sera alors de satisfaire les besoins des résidents actuels, sans compromettre la capacité de leurs descendants et des nouveaux résidents à satisfaire les leurs. La population n'étant que rarement fixe, il faut donc rechercher un équilibre dynamique. Beaucoup d'habitants ne sont installés que depuis peu de temps. Ils investissent le site de leurs valeurs et de leurs aspirations. Leurs intérêts peuvent être très différents : s'ils sont actifs, ils aspireront à un cadre économique dynamique, s'ils sont retraités, ils rechercheront avant tout un cadre de vie de qualité. L'identité locale se transforme : peut-on dire que Hyères est encore une ville provençale quand une bonne partie de sa population vient d'autres régions ?

L'anticipation et le contrôle des flux démographiques sera un des éléments d'une stratégie de développement. Même si ce n'est pas toujours affirmé de manière consciente, le choix d'un type de développement par une commune est souvent guidé par un objectif en terme de population. Certaines communes chercheront délibérément à limiter le nombre de résidents pour préserver leur qualité de vie (et la manne financière que procure le tourisme), d'autres adopteront une stratégie expansionniste, poussées par des facteurs externes (forte demande d'installation) ou internes (intérêt fonciers qui poussent à l'urbanisation, volonté politique d'acquiescer un poids plus important, désir de chercher la croissance économique dans cette croissance résidentielle). Il est donc nécessaire, en plus de la connaissance de la population actuelle et de ses perspectives d'évolution - notamment le contexte démographique régional -, d'évaluer les objectifs des élus locaux et des habitants en terme de densité de population.

A ce sujet, le développement durable pose des questions importantes à la gestion du territoire. On peut repérer deux attitudes contradictoires face à la question de la population :

- Certains, comme Florence DESPRET, estiment que « [...] *capacité de charge et son compère développement durable ne sont que des figures modernes du malthusianisme*⁴⁹ ». Par son affirmation constante de limites à la croissance et sa référence à une impasse, on déduirait alors du développement durable l'idée d'une limitation de la population en fonction des limites physiques du territoire. La version forte de ce principe serait l'application stricte de la capacité de charge écologique, la version faible consisterait à privilégier un développement endogène des territoires, c'est à dire en fonction de leurs ressources propres (naturelles, humaines...) et de l'intérêt de leurs habitants. La limitation de la population à tous les niveaux serait la seule voie pour un développement durable.

- Une autre alternative serait de considérer les mécanismes de compensation et d'échanges que nous avons abordés. Du fait de la possibilité d'importer des ressources, il est possible d'atteindre de fortes densités de population sans risques. Le fait d'avoir une population nombreuse ne serait pas fondamentalement non durable. Nice est par exemple devenue une grande ville littorale. Son extension s'est faite au dépend des espaces naturels. Cependant, sa situation privilégiée sur la Côte d'Azur, son caractère de ville de luxe, haut lieu du tourisme international, puis

⁴⁹ DESPRET Florence, *Enquête sur le tourisme de masse. L'écologie face au territoire*, Ed. Belin, 1997, p.175, d'après une thèse soutenue à l'Université de Paris 7 en 1996

sa croissance basée sur le tertiaire supérieur, lui ont donné un développement économique et social d'assez bonne qualité, avec un environnement urbain satisfaisant. Son développement n'est pas fondamentalement non durable. Par contre il serait important d'évaluer les surcoûts écologiques, sociaux et financiers occasionnés par une forte densité de population, et voir dans quels cas ces surcoûts ne sont pas acceptables par la collectivité. Dans certains cas, cette situation ne serait pas souhaitable, et justifierait de fixer des limites. Dans ce but d'évaluation, la prospective serait très utile.

Cette deuxième alternative est préférable, dans le cas qui nous intéresse, étant donné la permanence de l'héliotropisme et l'augmentation prévisible des flux touristiques sur le littoral méditerranéen. Il est en effet difficile, à moins de remettre en cause la liberté d'aller et venir, d'empêcher une augmentation de la population et de la fréquentation de la région P.A.C.A. . Mieux vaut en effet chercher le dispositif de planification qui permettra de limiter les impacts écologiques de l'urbanisation, tout en promouvant un aménagement équilibré du territoire régional et en maximisant les bénéfices économiques et sociaux.

On voit bien que la question de la population pose des problèmes plus profonds qu'il n'y paraît :

- A propos de la répartition des compétences entre échelon national et local. Les communes étant apparemment incapables de réguler seules leur population (il est trop tentant d'urbaniser pour profiter de la rente foncière), ne peut-on imaginer un système dans lequel l'Etat attribuerait une capacité d'accueil aux départements (en quelque sorte un droit de construire), les communes se répartissant ensuite cette capacité. Les communes garderaient leur compétence d'urbanisme, en choisissant le rythme auquel elles souhaitent s'urbaniser, et de quelle manière, mais à l'intérieur de limites quantitatives fixées par l'Etat.

- Mais cette régulation de la population, qui semble nécessaire au regard de la protection de l'environnement et de la qualité de la vie, interpelle la question des libertés individuelles : est-il légitime d'aller à l'encontre des désirs d'installation, de l'héliotropisme, de garantir aux résidents des régions favorisées le maintien de leur qualité de vie, alors que les autres en seraient exclus (la sélection se faisant inévitablement par l'argent) ?

Il est une fois de plus clair que la durabilité locale est moins objective, moins technique, plus politique que la durabilité globale. De plus, la grande diversité des situations locales empêche toute généralisation.

2.2. Une co-évolution environnement/économie/société.

Plutôt que de décrire le développement dans un axe uniquement économique, il faut essayer de produire un diagnostic qui présente toutes les facettes du système local et de son évolution avec le plus de réalisme possible.

On retiendra comme principaux champs analytiques : la population, le tourisme et les autres activités économiques, les représentations de l'environnement et du développement, l'environnement naturel, l'environnement urbain, l'environnement socioculturel (identité locale, problèmes sociaux...), l'urbanisation et les modes d'appropriation de l'espace.

La commune est considérée comme un système, ce qui a deux conséquences :

- Il faut accepter qu'avec le temps, ce n'est pas seulement la structure économique qui se modifie, mais l'ensemble du système. L'introduction d'une nouvelle activité va transformer la structure de la population active, la répartition des revenus. Elle peut aussi entraîner l'installation de populations nouvelles, une évolution des mentalités et des modes de vie, des représentations de l'environnement. De même, l'environnement naturel est modifié dans sa réalité comme dans sa perception : on met en valeur un aspect méconnu jusqu'alors ou une partie délaissée de la commune. Les atouts et les ressources d'un territoire ne sont pas fixes et immuables, mais se révèlent au fur et à mesure du déploiement des activités humaines : d'où une incertitude sur les ressources à protéger pour un développement durable, incertitude qui a pour corollaire le principe de précaution.

-L'examen doit insister sur la relation environnement/économie/société. Dans le cas d'Hyères, on manque de données sur les bénéfices de la protection de l'environnement, l'accès aux espaces naturels, la répartition des revenus et les inégalités de situations...

L'étude historique pour Hyères a montré des états du système très variés selon les époques. Début XIXème, Hyères est «[...] *une ville sordide de 5000 habitants*⁵⁰ » tournée vers la terre dans sa mentalité comme dans son activité agricole, monopolisée par une poignée de propriétaires assez prospères. Aujourd'hui, c'est une ville de 50 000 habitants en pleine expansion. L'arrivée constante de nouveaux résidents fortement impliqués dans le développement de la commune a permis au tourisme de s'imposer comme principal créateur de richesse et a révélé de nouveaux atouts (les paysages, le climat, les fleurs, puis les plages et le plan d'eau). Entre ces deux dates, la commune a connu une série de transformations qui produisent encore leurs effets aujourd'hui. L'état des écosystèmes sur la commune est toujours lié à des conditions socio-économiques. Les zones humides hyéroises ont été conservées grâce à la convergence de plusieurs facteurs. La ville, pour des raisons d'hygiène et de sécurité, s'est implantée en retrait du bord de mer. Ensuite on a leur a trouvé une utilité sociale en les transformant en salines et en utilisant le sel produit pour la fabrication de soude (ce qui est un exemple de complémentarité entre secteurs primaire et secondaire dans la protection de l'environnement). Plus tard, c'est l'alternance politique continue de 1945 à 1983 qui a empêché les grands projets immobiliers de s'implanter sur des salins devenus moins rentables. Enfin, la loi littoral, le classement et l'action du Conservatoire du littoral sont en train de donner de zone définitivement protégée à ces espaces. En fait, nous verrons que le relatif bon état des espaces naturels hyérois est largement indépendante de la volonté des Hyérois : la protection a toujours été le résultat d'interventions extérieures.

Il reste à se poser la question de la place de la notion d'environnement dans le système : concerne-t-il un secteur à part, ou au contraire une question transversale qui doit imprégner toute l'analyse ?

⁵⁰ JUIILLARD Etienne, *Climatisme et accessibilité. Les deux époques de la croissance d'Hyères (Var) aux XIXème et XXème siècle*, Université de Liège, 1987

2.3. La place de l'environnement.

Il n'est pas question ici de généraliser, mais de présenter quelques réflexions issues de l'étude de cas, à propos de la signification du terme environnement pour une commune comme Hyères.

Il est apparu en effet **qu'il n'existait pas de qualité de l'environnement intrinsèque, mais « relative à » des usages, des fonctions économiques et sociales, des besoins.**

En effet, parler d'environnement, c'est d'abord faire référence à ce que Jacques THEYS appelle le « noyau dur », de cette notion⁵¹, c'est à dire la protection de la nature et les pollutions. Ces deux domaines posent des questions et prescrivent des interventions qui ont acquis une forte légitimité et dépassent souvent le cadre des affaires locales : c'est le cas par exemple de la protection d'une espèce menacée ou de la lutte contre la pollution des eaux. Des problèmes d'environnement émergent suite à des travaux scientifiques ou à une prise de conscience conjoncturelle (pollution à l'ozone...). Dans le cadre du « cycle de vie » des politiques d'environnement, on aboutit souvent à des réglementations nationales. L'environnement dans cette définition, ce sont des processus physiques et naturels qui posent problème à la société.

Cependant, du point de vue local et pour une commune touristique, on s'aperçoit que ces questions ne sont pas les plus importantes. Une fois assurée la protection des espèces rares et menacées, ainsi que la prévention contre les principales pollutions, la réflexion se prolonge sur des thèmes beaucoup plus sujets à controverse : la protection des paysages, le bruit, la qualité des eaux de baignade, l'embellissement de la ville, la propreté des rues, la qualité des espaces publics, l'aménagement des plages...

Tout se passe comme si on était en face d'une collection de questions qui vont émerger, être exagérées ou minorées, être perçues comme des priorités ou pas, selon un ensemble de facteurs extrêmement complexes.

Une commune touristique fera beaucoup plus attention à ses espaces verts qu'une commune non touristique : il suffit de comparer les ronds points de la Beauce (des tas de graviers surmontés de lumière bleues les signalant la nuit) à ceux de la Côte d'Azur (de véritables jardins publics). Une commune résidentielle fera de la lutte contre le bruit une de ses priorités alors que ce ne sera pas le cas d'une commune très active. On débat de l'utilité de la forêt méditerranéenne : certains la pensent menacée par les incendies, alors que d'autres vont lutter contre la formation des « déserts verts » en Provence (croissance de la forêt sur des espaces ruraux désertés) et s'interrogent sur l'utilité d'une forêt dont le bois n'est pas exploité, qui est peu fréquentée par les touristes et les populations locales (le maquis est souvent assez impénétrable) et dont la valeur paysagère se limite aux bois proches des agglomérations (voir carte).

⁵¹ THEYS Jacques, *L'environnement à la recherche d'une définition*, Coll. Notes de Méthode, N°1, I.F.E.N, Juin 1993

De plus, les représentations jouent un poids très importants dans cette définition problématique de l'environnement. L'environnement des scientifiques n'est pas le même que celui des touristes, des habitants ou des élus locaux. Les scientifiques vont par exemple parler protection de la flore des milieux dunaires quand les élus pensent propreté des plages. La plage ou la grève, milieux complètement abiotiques, prennent une importance économique considérable. Les touristes accordent une intérêt extrême à la qualité de l'eau de baignade en bordure des plages (dont ils sont souvent la principale cause de pollution), mais ne se rendent pas compte de la quantité de polluants déversés dans le milieu marin par les émissaires de rejet des eaux usées à quelques centaines de mètre de là⁵². Ce qui est perçu comme une menace pour les uns est un progrès pour les autres : la création d'un port avec tous les commerces et les promenades qui l'accompagne est une amélioration de l'« environnement » d'une station touristique, mais une grave perturbation pour le milieu marin.

Les conceptions de l'environnement sont aussi diverses que les situations locales.

L'environnement doit alors être considéré comme un concept hétérogène. L'histoire locale va favoriser telle ou telle composante : les fleurs et la végétation exotique à Hyères et sur la Côte d'Azur, le patrimoine bâti dans le Luberon. D'ailleurs, l'environnement ne prend sens que s'il est mis en perspective avec un contexte socio-économique : il faut créer un « environnement favorable » à la réalisation d'un projet de société, c'est à dire, dans le cas qui nous intéresse, rassembler toutes les conditions qui vont permettre un développement profitable du tourisme, et une bonne qualité de vie pour les habitants.

La définition des ressources est alors relative et variable dans le temps. Nous reprenons cette définition du terme ressource citée par Florence DEPREST : « *Une ressource est toujours relative : elle n'existe comme ressource que si elle est connue, révélée, et si l'on en mesure de l'exploiter ; sinon ce n'est pas encore une ressource [...] Les forces de la nature qui leur correspondent et qui les produisent existent indépendamment des hommes, mais c'est la société qui les fait ressources. Elle les ignore ou les découvre ; si elle les découvre elle les exploite, ou elle s'en abstient. Elle les abandonne parfois, en les jugeant « non rentables », quitte à les redécouvrir plus tard pour un autre usage. Il arrive que ce qui est ressource en un lieu ne le soit pas en un autre, ou ne le soit pas pour ses habitants : ignorance, tabou, incapacité d'exploiter ou « non rentabilité selon les canons locaux. Il arrive que ce qui est ressource ici, ou à certains moments, soit considéré ailleurs, ou à d'autres moments, comme contre ressource, comme handicap : la neige, par exemple. Et une contre ressource peut devenir positive quand change l'environnement : un terrain « coupé », rugueux, aux transports difficiles, devient bon pour le système lorsqu'il est agressé, puisqu'il lui procure des avantages défensifs.*⁵³ »

Dans ce désordre généralisé, chacun met en avant sa légitimité pour imposer sa conception de l'environnement. Le maire justifie l'urbanisation par le maintien de l'emploi dans le bâtiment, la D.I.R.E.N applique sa mission légale de suivi de classement des sites...

⁵² ROUVILLE Gervais de, *Enquête sur le contrôle de la méthodologie de calcul de la dispersion des effluents rejetés par émissaire sous-marin*, Neuilly-sur-Seine, Mission spécialisée d'inspection générale de l'environnement, 1985.

⁵³ BRUNET R., article « Ressource », in *Les mots de la géographie*, pp. 391-392, c'est l'auteur qui souligne.

La notion d'environnement regroupe un ensemble de problèmes regroupés autour de trois thèmes : environnement naturel, environnement urbain et environnement socioculturel. C'est la définition retenue dans de nombreuses études sur le tourisme⁵⁴.

L'environnement, c'est « ce qui entoure ». L'environnement, c'est donc toujours l'environnement de quelque chose. L'environnement du tourisme sera constitué par tous les facteurs qui, sans faire partie du produit ou du secteur touristique proprement dit (c'est à dire sans être spécifiquement marchandisés, privatisés par ce secteur), auront pourtant une influence sur ces produits et ce secteur. On pourra distinguer des éléments naturels (espaces naturels, faune et flore, climat), des caractéristiques de l'espace environnant (aspect esthétique, présence de polluants...), des déterminants socioculturels (convivialité, culture locale) et des facteurs relatifs au cadre urbain (espaces publics, qualité architecturale, monuments, présence d'un ports, de promenades aménagées, fleurissement).

Comment caractériser l'environnement pour une commune ? Il nous semble que l'on peut envisager cette notion d'un point de vue externe comme d'un point de vue interne.

D'un point de vue externe, l'environnement d'une commune sera constitué de tous les facteurs extérieurs à la commune qui ont une action sur elles : réseau de transport régional et national (accessibilité), environnement institutionnel, contexte économique, pollutions et nuisances d'origines extérieures (transfert de polluants...).

D'un point de vue interne, la définition de l'environnement est plus problématique. En effet, une fois considéré les domaines habituels de l'environnement, c'est à dire la nature et les pollutions, on est amené à étudier des questions beaucoup moins bien délimitées. Protéger et mettre en valeur des paysages implique d'agir sur le bâti, sur les structures urbaines. Lutter contre le bruit et la pollution de l'air suppose d'organiser différemment le réseau de transports. Aménager un cadre de vie agréable oblige à concevoir un projet urbain qui tienne aussi compte d'objectifs socio-économiques. Est on encore dans l'environnement quand on affirme que le tourisme a besoin d'un climat social agréable (l'insécurité et la délinquance font fuir les touristes) ? En fait, on se rend compte que faire de l'environnement, c'est redéfinir un système local en fonction d'une autre rationalité.

En fait, il nous semble que la notion d'environnement recouvre alors plus une façon de penser qu'un contenu précis. Les procédures d'études d'impact reflètent très bien cette rationalité « environnementale », selon laquelle il faut tenir compte des effets d'une décision sur le reste du système. L'environnement ce serait en fait relier des domaines décomposés jusqu'alors par un mode de réflexion sectoriel et disciplinaire. Ce serait recomposer un réel décomposé, pour chercher une vision d'ensemble, une vision systémique, et la mettre au service d'un objectif : le développement durable et une norme de justice sociale. On s'éloigne donc de la définition d'un environnement objectif, pour se rapprocher de celle de **qualité de vie**, qui serait composée de tous les « avantages en nature », c'est à dire de tous les éléments du quotidien qui échappent à une monétarisation. Le

⁵⁴ Cette distinction entre ces trois environnements est très utile dans : ECONSTAT, *Taking account of environment in tourism development*, Commission of the european communities, DG XXIII, 1993.

développement durable serait-il alors la recherche de la plus grande qualité de vie pour tous, ajoutée au principe de précaution ?

On voit bien que cette idée n'est pas encore exprimée ici de manière très claire, il nous a semblé important de mentionner les questionnements qu'une étude de terrain avait suscités. Il nous a en effet semblé qu'aucune définition de l'environnement ne s'accordait, ce qui pouvait être source de malentendus et d'incompréhension.

D'ailleurs, faire des scénarios de développement, ce n'est pas seulement chercher une croissance économique, mais proposer différents états du système local, ce qui comprend bien sûr la présentation de différents états de l' « environnement ». Un développement bien maîtrisé serait un « développement environnemental », selon l'expression de Jean BENOIST. En quelque sorte, pas d'environnement sans développement, pas de développement sans environnement, puisque les deux termes désignent une même réalité, la notion d'environnement étant plutôt un principe de réflexion.

Les deux premiers chapitres ont permis de clarifier le concept de développement durable et de donner un cadre à sa traduction au niveau local.

Bien qu'ils aient souvent été illustrés par des exemples issus du secteur touristique, ces chapitres ont traité des questions qui peuvent s'appliquer à tous les types de territoires.

Il faut maintenant envisager la spécificité du tourisme dans le développement durable local.

Chapitre 3

Le tourisme, facteur d'évolution des territoires.

Peu organisé économiquement et souvent empreint d'une connotation de futilité dans les études scientifiques comme dans l'action politique⁵⁵, le tourisme est pourtant en train de devenir un des principaux facteurs de l'évolution des territoires. Il est aussi le premier secteur de croissance économique en France et dans le Bassin Méditerranéen. Le rapport *Espaces pour 2050* estime que « *La mise en place d'un tourisme occupant l'ensemble du territoire est l'un des plus grands défis futurs pour un pays comme la France qui est un des pays les plus visités du monde, sinon le premier* »⁵⁶.

La généralisation de cette pratique à toutes les sociétés et à tous les espaces suscite des controverses quant à son impact sur l'environnement et le développement. Qu'est-ce qu'une ressource touristique ? Quelle conception de l'environnement véhicule le tourisme ? Le tourisme est-il prédateur de l'environnement ? Existe-t-il un tourisme durable ? Ces questions justifient l'existence de ce troisième chapitre.

Il faut particulièrement s'interroger sur la nature de l'activité, sur sa façon de s'insérer dans un système local par une interaction avec l'environnement et la société d'accueil.

Le tourisme est d'abord une activité humaine liée à l'imposition historique du travail salarié comme norme, avec comme contrepartie l'existence dans l'année d'une ou plusieurs périodes de temps libres. L'ensemble des pratiques investies dans ce temps libre est alors plus ou moins pris en charge par le système économique et politique. Il en résulte une extrême diversité des formes de tourisme.

La plupart des études sur la relation entre tourisme et environnement affirment deux principes :

- 1) Le tourisme a besoin d'un environnement de qualité.
- 2) Le tourisme de masse dégrade irrémédiablement l'environnement. De ce fait, les stations touristiques sont toutes promises au déclin, à moins qu'on limite leur fréquentation en imposant une capacité de charge touristique.

Pourtant, quelques analyses récentes appellent à nuancer ces idées : le type d'environnement que nécessite le tourisme serait aussi variable que les formes de tourisme, et les rapports entre tourisme et environnement devraient être envisagés dans une vision dynamique d'un système local. Plutôt qu'au déclin, les stations touristiques seraient contraintes à s'adapter à un contexte changeant, voire à changer de vocation au fur et à mesure que leur place dans le « cycle de vie des stations touristiques » évolue. Il faudrait faire très attention à la question de la maîtrise du développement touristique par les communautés locales concernées. Enfin, beaucoup de controverses subsistent sur les questions de l'écotourisme, du tourisme durable et de la capacité de charge.

⁵⁵ « [...] ce secteur est réputé peu sérieux, ou peu vertueux. Bien à tort », BOSTNAVARON François, « L' « or bleu » première industrie mondiale », in *Le Monde, Supplément économie*, Mardi 8 Juillet 1997, p.I

⁵⁶ *Espaces pour 2050*, op.cit., p.97

1. Le tourisme « au sommet de la chaîne alimentaire des consommations humaines ».

1.1. Une activité humaine.

- Quelques définitions.

Il faut distinguer le tourisme des notions de loisirs et de vacances.

La définition internationale du tourisme la plus largement admise est celle de l'Organisation Mondiale du Tourisme (O.M.T). «*Est touriste toute personne qui se trouve résider dans un autre lieu que son lieu habituel de résidence pendant plus d'une nuit* »⁵⁷.

Cette définition très large ne préjuge d'aucune motivation particulière à ce déplacement hors de sa résidence habituelle. Elle comprend les déplacements pour raisons professionnelles (tourisme de congrès, voyages d'affaires), de santé (cures, thalassothérapie, rééducation), familiales ou religieuses (les pèlerinages induisent des déplacements massifs dans le bassin méditerranéen). De plus, le seul critère du tourisme est le voyage et le fait de passer une nuit hors de son domicile.

Les loisirs désignent la pratique d'activités pour le plaisir de les pratiquer, sans rémunération. Le tourisme d'agrément est donc du loisir, et les loisirs qui impliquent d'aller dormir ailleurs que chez soi sont du tourisme. Il est important de distinguer ces deux termes puisqu'ils recouvrent des pratiques très différentes, notamment à propos des loisirs de proximité, dont l'impact est généralement sous évalué dans les études sur les sites touristiques.

Enfin, les vacances désignent «*tout déplacement hors domicile d'au moins quatre jours consécutifs pour des motivations autres que professionnelles, ou le décès d'un proche, ou la santé* »,⁵⁸ c'est à dire principalement pour raisons de loisirs. Partir en Week-end, c'est donc faire du tourisme, mais pas être en vacances.

Distinguer ces trois termes permet de faire le tri dans la croissance contemporaine des mobilités. Cependant, ces définitions se contentent de décrire des flux, mais ne permettent pas de comprendre le tourisme. Pour cela, il faut s'interroger sur les motivations qui poussent à ces déplacements.

- Un espace de liberté...dans un monde de contraintes.

⁵⁷ DEPREST F., op. cit.

⁵⁸ *Espaces pour 2050*, op. cit.

Comme le souligne Michel BATISSE, « *Le tourisme ne saurait être valablement considéré comme un simple secteur industriel comme les autres. Il représente en effet une activité humaine très particulière et très diversifiée dont les dimensions sociales et culturelles sont aussi importantes que les dimensions économiques, et ceci tout spécialement dans la région méditerranéenne* »⁵⁹. En effet, contrairement à d'autres secteurs économiques, qui sont avant tout des secteurs de production, le tourisme est d'abord une pratique, qui entraîne une certaine consommation de biens et de services. C'est d'ailleurs une des seules activités choisies, pratiquée pour elle-même, dans la plus totale liberté. C'est ce qui fait dire à MM. DOUGHERTY et MANNING que « *Le tourisme est au sommet de la chaîne alimentaire des consommations humaines*⁶⁰ ».

Bien que le tourisme soit un phénomène social qui n'échappe pas aux déterminismes, ni aux modes, ni aux avatars de la distinction, il se dégage de tous les récits de vacances une impression de liberté. Nul ne peut nous forcer à partir en vacances : toutes les enquêtes sur les départs en vacances font état d'une fraction d'irréductibles qui peuvent partir, mais qui ne veulent pas partir. Le tourisme est d'abord une expérience individuelle et collective -celle du voyage et du dépaysement - dans laquelle chacun investit des valeurs : prendre du temps pour soi, profiter de sa famille et de ses amis, se soucier de son corps, découvrir, se reposer, ou tout simplement se sentir en vacances. C'est de cette expérience qu'il faut partir pour comprendre le phénomène touristique. Cette variété du tourisme, son autonomie par rapport aux critères d'interprétation socio-économiques traditionnels rendent la formalisation de cette activité très difficile.

Il est par contre possible de distinguer deux constituants essentiels de la pratique touristique : le dépaysement et la recherche d'une socialité différente.

Que l'on veuille être seul, en couple, entre amis ou que l'on visite sa famille, le tourisme est toujours la recherche d'une relation sociale libérée des contraintes du quotidien. Dès le départ en vacances, chacun endosse son uniforme de touriste, ce personnage si caricaturé depuis son apparition au XIX^{ème} siècle. Plus ou moins détendu mais presque toujours satisfait (le taux de satisfaction du séjour dépasse souvent les 90%), le touriste passe généralement ses vacances sur le même site (moins de 5% des touristes sont itinérants) et recherche dans sa grande majorité une ambiance « vacances », ce qui entraîne un aménagement spécifique des lieux touristiques (il faut des magasins d'articles de plage, des boutiques de souvenirs...). Des vacances réussies supposent de se sentir en vacances, et pour cela le séjour est balisé par une série d'étapes à remplir : le pastis entre amis, la partie de boules, la promenade sur le port, la sortie au parc d'attraction ou les feux d'artifices des 14 Juillet et 15 Août.

Etant donné que les touristes amènent tout de même avec eux leurs valeurs et leurs modes de vie, le développement touristique entraîne une modification des lieux en fonction de leurs exigences. Par nature le tourisme a tendance à se concentrer dans les lieux qui permettent cette ambiance « vacances » : le tourisme attire le tourisme. Cet argument sera un des arguments militant contre

⁵⁹ BATISSE Michel, « Allocution d'ouverture à la conférence », in *Le tourisme Méditerranéen dans le développement durable*, op. cit., p. 9

⁶⁰ « *Tourism is at the top of the « food chain » of human consumption* », DOUGHERTY et MANNING, 1995, op. cit., p. 42

l'existence d'une capacité de charge touristique ou d'un tourisme également réparti sur l'ensemble du territoire.

Ensuite, la recherche d'un changement de cadre de vie pour pratiquer cette socialité différente est la principale motivation du voyage. Le type de dépaysement recherché est éminemment culturel. Les sites et les paysages préexistent à l'arrivée des premiers touristes, mais ces touristes « inventent » les lieux touristiques, déterminent leur esthétique et la façon de le regarder. Il ne faut pas voir dans la prééminence du tourisme littoral l'expression d'une attraction naturelle de la mer pour les hommes. « *Certes, la plage existait comme réalité physique avant l'arrivée de premiers touristes. Mais, l'historien Alain Corbin montre que, pour la société locale comme pour la société globale, cet espace est associé jusque vers 1750 à des représentations négatives et qu'elle n'est le lieu d'aucun usage spécifique. La plage est un espace, au sens physique d'une étendue, mais c'est un espace rejeté aux marges du territoire de la société. La plage n'existe pas en tant que territoire. Selon l'expression propre de l'auteur, c'est un 'territoire du vide'. Les touristes vont l'inventer, c'est à dire inventer un regard, inventer un usage, et donc l'inventer en tant que lieu* ». ⁶¹ L'étude des représentations de l'environnement nous renseignera sur l'apport des touristes dans la transformation des lieux. « *Historiquement, il n'y avait pas de ressources touristiques a priori, mais l'émergence d'une conception esthétique et d'une pratique d'un aspect physique de l'espace : A. Corbin pour le littoral, N. Broc pour la montagne, ou encore M. Chadeffaud pour le thermal et le climatique l'ont démontré. Les lieux n'ont pas intrinsèquement un potentiel touristique, mais c'est la société qui leur octroie une valeur, une signification touristique. Le lieu touristique est donc une production sociale qui s'inscrit dans une histoire* ». ⁶²

Ce dépaysement est une motivation essentielle des vacances. Le succès du camping et des mobil home par rapport à l'hôtel et aux locations meublées l'illustre bien. L'hôtel et la location sont trop urbains, trop contraignants pour permettre un réel dépaysement, par rapport au changement radical que constitue le fait de vivre en plein air. Par conséquent, beaucoup de touristes préfèrent louer dans un camping un mobil home aussi cher qu'une location meublée.

D'ailleurs, les données immatérielles sont aussi très importantes pour le tourisme.

- L'imaginaire touristique.

Comme l'explique Georges CAZES, « *L'émergence d'un lieu touristique demeure toujours un mystère, car c'est le résultat d'un croisement de données matérielles et immatérielles* ». ⁶³ Il est clair que le tourisme se nourrit d'images autant que de réalités. Choisir un lieu de vacances, c'est accéder à un espace rêvé, idéalisé par la promotion touristique et le désir de vacances.

⁶¹ DEPREST F., op. cit., p.95. Dans ce texte, F. DEPREST s'inspire de l'ouvrage de CORBIN Alain, *Le territoire du vide. L'Occident et le désir de rivage, 1750-1840.*, Paris, Flammarion, 1988, 407p. C'est nous qui soulignons.

⁶² Idem, p. 146.

⁶³ CAZES Georges, «Tourisme, l'indispensable prospective spatiale », in *Prospective et tourisme, Cahiers Espaces*, décembre 1993.

La Côte d'Azur s'est par exemple construite sur une image artificielle qui a très peu à voir avec ce qu'elle était avant sa « mise en tourisme ». On recherche d'abord sa végétation exotique (celle des jardins possédés par les villégiateurs étrangers⁶⁴), son climat tropical (la douceur des hivers est d'ailleurs largement surestimée par les récits de voyage comme par les dépliants touristiques), son animation créée par les touristes eux-mêmes. Plus tard, les peintres contribuent à donner à la Côte d'Azur son image de terre de lumière et de couleur.

La Côte d'Azur constitue un cas extrême dans lequel le tourisme a créé l'espace dont il avait besoin et a complètement transformé le système local ainsi que sa perception extérieure et intérieure. Mais cette transformation symbolique des lieux est à l'œuvre dans tous les sites touristiques. La demande d'environnement des touristes sera composée d'éléments concrets (commodités, propreté, stationnement...), mais aussi d'un besoin de satisfaction de l'imaginaire touristique (impression de jouir d'une rareté, esthétique de l'environnement, d'accéder aux rêves en fréquentant les lieux des stars⁶⁵). Elle contribue à modifier notre rapport au territoire. L'histoire de l'image touristique d'une station nous renseignera sur cet investissement symbolique qui contribue à modifier notre rapport au territoire.

· Une modification du rapport au territoire : le monde est à nous et le monde vient à nous.

Plutôt que de définir le tourisme comme une invasion saisonnière d'étrangers venant perturber le fonctionnement d'un système local, cette activité doit être replacée dans la perspective de croissance des mobilités qui modifie notre rapport au territoire.

Selon Florence DEPREST, « *L'articulation tourisme/environnement est donc toujours fondée sur le principe de contradiction entre l'intérieur et l'extérieur, l'exogène et l'endogène, l'Ailleurs et l'Ici. Les notions d'impact, de pression, renvoient à un affrontement de cet interne et de cet externe, avec l'idée d'un rapport de domination : c'est l'interne qui subit la pression de l'externe* ». ⁶⁶ Or, cette vision méconnaît les réalités contemporaines : nous sommes tous alternativement résidents et touristes, nous trouvons normal de pouvoir aller passer nos vacances où nous le souhaitons (les vacances ou l'accès à la montagne et au littoral sont de plus en plus revendiqués comme des droits). Ne faut-il pas plutôt penser que « *le tourisme, en multipliant les lieux de résidence, a modifié notre rapport à l'espace, bridé notre enracinement en nous invitant à aimer d'autres lieux. En ce déplacement là, le tourisme est aussi scandaleux, car il nous renvoie au réel : l'attachement au lieu se choisit, il n'est pas un lien de sang. Touristes, nous sommes tous en situation d'immigration !* » ⁶⁷.

⁶⁴ Sur ce sujet, voir GADE Denis, « 'tropicalisation' de la végétation ornementale de la Côte d'Azur », in *Méditerranée*, 1987, N°4, 3^{me} série, Tome 62, pp. 19-25. L'auteur estime que « *Le paysage pseudo-tropical a stimulé le tourisme par son pouvoir à évoquer le dépaysement* ».

⁶⁵ Jean Christophe GAY montre très bien la mise en scène du luxe pour sa contemplation par les excursionnistes à Monaco. « *La richesse s'y donne en spectacle et fascine les curieux installés en terrasse du Café de Paris ou près des seuils du Casino et de l'Hôtel de Paris. Tout cela sans que l'étanchéité [entre espaces privés et publics] de ces lieux d'exception soit remise en cause* ». GAY Jean Christophe, « Monaco, station touristique prestigieuse », in *Méditerranée*, 1996, N°3, Tome 84.

⁶⁶ DEPREST F, op. cit., p.161.

⁶⁷ Idem, p.182.

Le tourisme transforme le territoire de manière matérielle et immatérielle. Matérielle, puisqu'il implique des aménagements spécifiques, un changement de l'usage des sols, une modification des structures économiques et urbaines, un déplacement des centralités. Immatérielle, puisque l'arrivée saisonnière de populations, la renommée soudainement acquise d'une destination transforme sa perception locale comme sa perception extérieure. Le tourisme est une rencontre, une ouverture sur des comportements différents. Le tourisme se nourrit d'images, et l'image qu'il crée à partir d'un territoire est tendue comme un miroir à ses habitants. Ceux-ci peuvent soit se fondre dans cette nouvelle identité touristique, soit adopter des comportements de repli comme l'affirmation d'une identité pseudo-traditionnelle, mais le tourisme transforme toujours le rapport au territoire.

1.2. Une prise en charge plus ou moins importante par l'économie.

Le fait que le tourisme soit une pratique avant d'être une marchandise induit une prise en charge plus ou moins forte par le système politique⁶⁸ et économique.

Si être en vacances est plutôt bien délimité dans le temps (période de congés) et dans l'espace (résidence dans les lieux touristiques), cela ne signifie pas que faire du tourisme implique la consommation d'un ensemble de biens et services spécifiques. Faire du tourisme, c'est vivre ailleurs pendant une certaine période, ce qui implique toutes les dépenses du quotidien : logement, nourriture, transports, distractions. Le transport des touristes et leur logement implique bien sûr que des professionnels se chargent de remplir ces besoins (voyagistes, hôteliers, restaurateurs), mais l'activité touristique a des retombées bien supérieures sur le système local. Son activité induite est particulièrement forte sur le bâtiment, l'agriculture et l'artisanat, auxquels elle procure un marché local.

Le tourisme international est le type de tourisme le mieux organisé dans une industrie bien délimitée. Dans les pays où il est majoritaire (Iles méditerranéennes, Espagne), les Tours Opérateurs structurent le tourisme de masse en vendant des produits composés d'un ensemble de prestations (transport, hébergement, nourriture, activités).

Cependant, ce tourisme international est souvent minoritaire par rapport au tourisme national (1/3 des nuitées en France en 1990)⁶⁹. A l'échelle d'un pays, le tourisme international est le plus important, car c'est le seul qui soit créateur de richesses et de croissance économique : le tourisme national n'est qu'un transfert de revenus à l'intérieur du pays. Il faut distinguer, dans les activités d'un territoire considéré, celles qui permettent d'importer des flux financiers. A l'échelle locale, tourisme international et national sont tous deux créateurs de richesses et doivent être considérés avec la même importance. On retrouve ici la question des échelles de développement durable qui posent des enjeux différents selon le point de vue adopté.

⁶⁸ Les tentatives d'organisation étatique des vacances peuvent faire sourire, comme cette brochure très militaire du Ministère de l'Education Nationale, Direction des sports, loisirs et éducation physique, *Renseignements touristiques et hôteliers à l'usage des bénéficiaires de congés*, 1939 . On y perçoit bien le désarroi du gouvernement devant le fait nouveau que sont les congés payés.

⁶⁹ Source : Plan Bleu.

Or le tourisme national est très peu organisé, particulièrement en France. André RAUCH signale les principales caractéristiques de notre tourisme : les Français partent pour 85% entre le premier juillet et le trente et un août, ils restent en France pour 80% d'entre eux, vont en majorité à la mer (44% en 1996), mais surtout utilisent très peu les tours opérateurs, préférant organiser leurs vacances seuls et recourir à l'hébergement non marchand (45% logent dans leur famille ou chez des amis).⁷⁰ Si on ajoute à cela l'importance des loisirs de proximité dans le fonctionnement des régions touristiques françaises, on voit bien qu'il ne faut pas considérer le tourisme comme une industrie, mais plutôt le situer dans la diversité de ses pratiques.

En fait, la France est dans un processus de croissance généralisée des loisirs, auquel le tourisme participe. L'environnement joue de plus en plus comme un critère déterminant dans le choix d'un lieu de vie ou de travail, le temps libre suscite des activités de loisirs. Ces phénomènes viennent s'ajouter dans les régions méditerranéennes aux dynamiques purement touristiques. Le tourisme ne soit pas être étudié indépendamment du contexte dans lequel il s'implante et des phénomènes qu'il suscite et qu'il accompagne.

D'ailleurs, le fait de se placer dans une démarche de développement durable oblige à se sortir d'une logique purement économique et à se poser d'autres questions. Par exemple, si une commune dispose d'un potentiel de croissance touristique, doit-elle chercher à réaliser cette croissance, sachant que le développement du tourisme va induire l'installation de nouveaux résidents (attirés par les emplois offerts), ce qui risque de limiter fortement le bénéfice des résidents actuels ? Si de plus cette croissance touristique induit des problèmes de pollution ou une consommation excessive d'espaces naturels, la réponse risque d'être non.

1.3. Une activité très diversifiée.

Une typologie des stations touristiques est difficile à établir étant donné le nombre de critères à prendre en compte. Du fait de cette diversité, il est particulièrement difficile de généraliser sur le tourisme, surtout lorsqu'on cherche à mettre cette activité en rapport avec son environnement.

Les catégories géographiques classiques, par exemple celle qui distingue les Lido (littoraux de plaines et de plages) des Riviera (bord de mer montagneux) sont intéressantes mais insuffisantes.

On peut cependant repérer quelques critères déterminants :

- Le type d'espace concerné : littoral, montagne, campagne ou ville. Bien que ce critère soit le plus visible, il n'est souvent pas le principal. On retrouve en effet les mêmes mécanismes de développement dans tous ces espaces, comme dans la plupart des pays : le tourisme est un phénomène mondial et quasiment « ubiquiste » (qui s'adapte à tous les types de milieux). Par contre, la sensibilité des milieux concernés influence l'intensité des impacts sur l'environnement.

⁷⁰ RAUCH André, « Comment peut-on être Français », in *Vacances en France de 1830 à nos jours*, Coll. La vie quotidienne - l'histoire en marche, Paris, Hachette, 1996, 279 p., p.244.

- L'intensité du tourisme, avec principalement la distinction entre tourisme de masse et tourisme d'élite. Le premier serait caractérisé par la volonté de se regrouper, le second par une recherche de la rareté, de la distinction, de la qualité. Leurs impacts sur le système local seront très différents, mais il ne faut pas préjuger d'un impact supérieur du tourisme de masse.

- Les motivations des touristes et les activités pratiquées : modèle balnéaire simple ou diversifié, tourisme de nature, sports de plein air, tourisme culturel, de congrès, religieux ou de santé...

- La faible ou la forte saisonnalité, point sur lequel on porte souvent des jugements expéditifs. La forte saisonnalité signifie risque de surfréquentation, de saturation des équipements de traitement des eaux et des déchets, invasion saisonnière, mais par contre impression de se sentir chez soi une fois la saison terminée. Selon Miguel Segui LLINAS⁷¹, un tourisme permanent tout au long de l'année, accompagné de phénomènes de résidences secondaires a un impact beaucoup plus fort pour la société locale et pour son identité : il faut gérer l'existence d'une population, les résidents secondaires, qui n'appartient pas vraiment à la commune, mais qui a tout de même des intérêts sur le site, avec des modes de vie très différents de ceux des résidents habituels. De ce point de vue, l'exemple de l'installation définitive d'un grand nombre d'Allemands aux Baléares est assez remarquable. Il fait dire à Remy KNAFOU que les Baléares sont «le laboratoire d'une société nouvelle »⁷².

D'autres critères, développés dans *Taking account of environment in tourism development*⁷³, permettent de mieux caractériser le système touristique :

- Le temps, avec principalement l'âge de la station, et sa position dans le cycle de vie des stations touristiques. L'offre touristique étant très rigide, son état dans une station à un moment donné dépend souvent de la première demande touristique qui s'y est exprimée. Hyères a par exemple vu arriver dans les années 30 un afflux de campeurs. Ce fut une station pionnière de l'aménagement des terrains de camping. Aujourd'hui, le camping est encore sur-représenté dans l'offre touristique hyéroise par rapport aux hôtels, alors que dans les communes voisines, les hôtels sont plus nombreux. Ceci s'explique simplement par la rigidité de l'offre touristique, et pas par le fait que Hyères soit incapable d'attirer une clientèle plus argentée.

- L'autonomie ou la dépendance des résidents par rapport au tourisme. L'existence d'autres activités économiques, la maîtrise du foncier par les habitants ou la possibilité de mobiliser des capitaux locaux donnent aux habitants un pouvoir de négociation dans le développement touristique, et influent fortement sur le type de développement retenu.

- L'organisation de l'offre touristique : forte intensité en travail ou en capital, entreprise familiale ou grandes compagnies immobilières et touristiques.

⁷¹ LLINAS Miguel Segui, *Les nouvelles Baléares. La rénovation d'un espace touristique mythique*, Coll. Tourisme et Sociétés, L'Harmattan, Paris, 1995. _

⁷² KNAFOU Rémy, « Les Baléares, laboratoire d'une société nouvelle », in *Espace Géographique*, 1991, N°2, pp. 148-155

⁷³ ECONSTAT, *Taking account of environment in tourism development*, op.cit.

L'étude de tous ces facteurs va permettre de caractériser une station du point de vue du rapport environnement/développement.

2. Le tourisme et le système local.

Plutôt que d'analyses sectorielles, on a aujourd'hui besoin de théories qui permettent de décrire l'ensemble du développement d'un système touristique dans ses dimensions économiques, sociales, culturelles, environnementales et urbanistiques.

Les analyses en terme de cycle de vie des stations touristiques constituent un progrès fondamental dans ce sens. Cependant, l'idée d'un inéluctable déclin de ces stations oublie la faculté d'adaptation, historiquement prouvée, des systèmes touristiques à un contexte changeant. De plus, une « sortie du tourisme » pour une autre vocation (tertiaire, résidentielle) n'est pas forcément un déclin. Cette reconversion peut paraître logique étant donné que la modification du système local suite au tourisme préparerait ce système à une diversification de ses activités.

2.1. Les théories du cycle de vie des stations touristiques

- L'intérieur et l'extérieur.

Le tourisme est d'abord une ouverture sur l'extérieur (aux capitaux, aux idées et aux hommes) d'un système local généralement agricole et traditionnel (à l'exception du tourisme urbain). Georges CAZES parle d'ailleurs du « *pouvoir subversif* » de cette activité⁷⁴.

L'étude de la naissance des lieux touristiques montre que l'initiation du processus de développement touristique est rarement d'origine interne au système. Il faut presque toujours un contact avec l'extérieur : initiation par l'Etat dans le Languedoc Roussillon, influence des premiers touristes étrangers qui deviennent des résidents permanents très impliqués dans le développement de la commune (Alphonse DENIS ou Alexis GODILLOT à Hyères, Lord BROUGHAM à Cannes), retour de locaux émigrés quelques années auparavant et qui reviennent porteurs d'idées neuves (le rôle des migrants de retour a été déterminant à Saint Gervais selon Florence DEPREST), implication d'un promoteur extérieur.

Si la distinction intérieur/extérieur du système est assez nette au début du tourisme, elle se brouille très vite par la suite : les professionnels du tourisme deviennent des résidents principaux, les locaux (ou leurs descendants) acquièrent une mentalité d'entrepreneurs touristiques. L'appropriation du développement touristique va être plus ou moins forte selon plusieurs facteurs : présence ou non de tours opérateurs étrangers qui empêchent l'existence d'entreprises familiales, maîtrise du foncier, capacité d'investissement locale.

⁷⁴ CAZES Georges, dans le débat qui a suivi le colloque : *Pour un tourisme Nord Sud porteur de développement*, 25-26 Mars 1996, Centre culturel Les Fontaines, Chantilly.

Il faut aussi insister sur les déterminismes culturels. Certaines sociétés sont plus préparées que d'autres à prendre en main leur développement touristique. La Savoie a par exemple un passé de région riche, avec une expérience d'autonomie politique. Elle fait aujourd'hui preuve de plus de capacités de maîtrise et d'innovation (c'est une des régions pionnières dans le domaine des stations de sport d'hiver ; plus récemment elle s'est lancée dans des opérations agricoles produits-paysages) que les Alpes du Sud, traditionnellement pauvres, rurales, défavorisées et autosubsistantes.

Le système local est presque toujours fortement imbriqué dans son contexte régional et national. Le chiffre d'affaire du tourisme n'est pas entièrement redistribué sur le territoire concerné : les entreprises n'ont pas leur siège social dans la commune, les impôts sont exportés, certains biens nécessaires au tourisme sont importés.⁷⁵ L'impact du tourisme sur le développement régional est alors très difficile à évaluer.

Le développement touristique signifie donc l'insertion dans un nouveau réseau de solidarités et de dépendances, mais pas forcément une dépendance accrue puisqu'il permet une hausse des revenus et une diversification de l'économie locale.

- Un cycle initiation, développement, stabilisation...déclin ?

Les théories du cycle de vie des stations touristiques⁷⁶ permettent de diviser l'histoire d'une station en plusieurs cycles qui impliquent à chaque fois :

- Une organisation de l'offre touristique.
- Une intensité des investissements
- Un ensemble de facteurs d'attractivité touristique.
- Une attitude de la population locale vis à vis du tourisme
- Un état de l'environnement et une possibilité d'intervenir en sa faveur.
- Un type de clientèle qui prédomine sur les autres.

La phase d'initiation est marquée par l'arrivée de touristes « découvreurs », motivés par les espaces naturels, les paysages, ou les spécificités de la culture locale. L'infrastructure touristique est inexistante, et ne joue donc pas comme facteur d'attractivité. Les investissements sont peu nombreux. La demande d'hébergement augmente. Cette phase de « mise en tourisme » est cruciale pour comprendre les évolutions futures de la station.

La phase de développement est caractérisée par un afflux d'investissements extérieurs (et dans une moindre mesure intérieure). C'est le développement d'un tourisme à forte intensité. Les facteurs d'attractivité sont de plus en plus liés à la capacité pour la station de fournir une « ambiance vacances », c'est à dire un ensemble de services touristiques et une bonne convivialité. C'est à ce

⁷⁵ PY Pierre, *Le tourisme, un phénomène économique*, Coll Notes et études documentaires, La Documentation Française, Paris, 1996. Particulièrement partie « L'impact du tourisme sur le développement régional », p.143.

⁷⁶BUTLER R.W., « The concept of a tourist area cycle of evolution. Implications for management of ressources », in *The Canadian Geographer*, Montréal, Vol XXIV, N°1, 1980.

PLOG S.C., « Why destination areas rise and fall in popularity », in *Cornell H.R.A. Quarterly*, Novembre 1979, pp. 13-16.

MIOSSEC J.-M., *Eléments pour une théorie de l'espace touristique*, 1976, 62p.

moment que la possibilité d'investir en faveur de l'environnement est la plus forte. Cependant, l'environnement est souvent négligé à ce moment : il n'apparaît pas comme un facteur limitant du développement, étant donné la forte croissance du secteur touristique.

La phase de stabilisation est marquée par la baisse des investissements. L'essentiel de la capacité d'accueil est réalisé. La station est mûre : sa clientèle change peu (on remarque souvent une clientèle dite « captive » puisqu'obligée de passer ses vacances dans sa résidence secondaire). La destination n'est plus à la mode. PLOG estime que les touristes sont « psychocentrés », c'est à dire qu'ils ne pensent qu'à eux et à leurs vacances. C'est à ce moment que les problèmes d'environnement se révèlent avec le plus d'acuité. Les plus values foncières et les emplois procurés par le bâtiment sont fortement remis en cause par l'arrêt de la construction. La dégradation de l'environnement commence à faire baisser l'attractivité du site. Les séjours se démonétarisent. C'est le début du déclin. La station va devoir se reconvertir vers des marchés moins porteurs, comme le troisième âge, les colonies de vacances, ou transformer le bâti touristique en résidences principales quand cela est possible.

- Une théorie à nuancer.

La théorie du cycle de vie des stations touristiques est critiquée, à juste titre, pour plusieurs raisons :

- Elle généralise trop et développe une vision assez mécaniste, alors que la diversité des types de tourisme et des sociétés d'accueil fait que ce cycle ne se passe pas toujours de la même manière. Le tourisme peut n'être qu'un secteur minoritaire de l'économie locale. De plus, 200 ans d'histoire de certaines stations (Hyères, Monaco) montrent que le déclin annoncé n'est pas encore arrivé.

- Elle sous estime le rôle des touristes dans « l'invention » des lieux touristiques. Après les travaux d'Alain CORBIN, il est démontré que les touristes ne colonisent pas un site, mais contribuent à sa création en tant que destination touristique. L'évolution de la clientèle vers des touristes « psychocentrés » n'est pas une dynamique régressive, mais constitue une évolution normale. Le tourisme contemporain suit encore majoritairement un modèle balnéaire traditionnel, dans lequel la fréquentation se concentre dans des stations bien délimitées et des espaces réservés au tourisme. Il est alors normal que l'environnement urbain changeant suite au développement touristique, la clientèle suive une évolution similaire.

- En ne considérant que l'évolution du secteur touristique, les théories du cycle de vie méconnaissent le caractère positif d'autres évolutions. Comme l'affirme Florence DEPREST, « *La Floride aux Etats Unis, la Côte d'Azur ou l'île de Majorque en Europe, hauts lieux du tourisme de masse s'il en est, loin d'être en déclin, tendent aujourd'hui à devenir des lieux de vie* ⁷⁷ ». La reconversion du tourisme balnéaire simple vers des activités plus profitables d'un point de vue économique et social, comme les loisirs de proximité, le tourisme hors saison lié à des événements culturels et sportifs (le nautisme à Hyères) ou la résidence principale de qualité, est

⁷⁷ DEPREST F., op .cit., p.182

une voie suivie par beaucoup de stations anciennes. Non loin des grands foyers de peuplement (Majorque compense son insularité par des transports bon marché et un faible coût de la vie sur place), ou désormais elle même très peuplées, ces régions sont devenues des lieux de villégiature et d'activités de loisirs dont l'attractivité se fonde sur la notion de qualité de la vie.

En tout cas, si elles restent limitées et échouent à décrire, mais surtout à prédire l'évolution des systèmes touristiques, ces théories sont un pas dans la bonne direction. En effet, elles essaient de lier économie, environnement et société, et d'éviter les démarches fixistes. L'essence des stations touristiques est d'être en perpétuelle évolution, d'abord à cause de la versatilité de la demande touristique, ensuite en raison des dynamiques internes que met en branle le tourisme (changement de la structure des revenus, de la répartition des ressources du développement, des mentalités, des modes de vie et des besoins locaux).

Pour mieux comprendre la nature des enjeux posés par le développement touristique, il faut s'interroger sur la nature de ses relations avec l'environnement.

2.2. Tourisme et environnement

Beaucoup d'études sur les relations entre tourisme et environnement commencent par une phrase du type « Le tourisme a besoin pour se développer d'un environnement de qualité »⁷⁸, comme s'il existait une qualité intrinsèque de l'environnement, reconnue par tous.

Mais de quel environnement ces études parlent-elles ? De l'environnement urbain, de l'environnement naturel, de l'environnement socio-culturel ? A l'intérieur de ces trois grandes catégories, quels éléments sont-ils constitutifs de la qualité de l'environnement ? Que faut-il protéger ? Les espaces naturels ? Peut-être. La faune et la flore ? Très peu de touristes en font une raison essentielle de leur séjour, par contre, quand elles sont rares ou menacées, elles semblent jouer un rôle important dans la formation de l'imaginaire touristique.

Il est vrai que le tourisme est une activité à part du point de vue de l'environnement, puisque la qualité de l'environnement y est plus qu'ailleurs une ressource. Cependant, nous pensons que le contenu de cette qualité est **relatif** à un projet et à un ensemble de fonctions. Nous préférons donc partir de l'affirmation de Marc BOYER, selon qui « *En matière d'implantation touristique, il n'est pas de conditions naturelles éternellement favorables mais des critères positifs ou négatifs selon les fonctions assumées*⁷⁹ ». On voit qu'il est nécessaire de s'interroger sur le rôle de la nature et de l'environnement comme facteurs d'attractivité touristique.

⁷⁸ « *Tourism depends for its success on the quality of natural and human environment* », DOUGHERTY et MANNING, op.cit.,

« *Alors que pour d'autres activités, industrielles par exemple, l'on peut être amené de l'extérieur à imposer des contraintes au titre de la bonne gestion de l'environnement, pour le tourisme et peut être seulement pour le tourisme, la qualité de l'environnement constitue un réflexe vital, une composante obligée de tout produit et de tout développement* », MICHAUD Jean Luc, « Allocution d'ouverture à la conférence », in *Le tourisme méditerranéen dans le développement durable*, op. cit., p.6.

⁷⁹ BOYER M., « Hyères, station d'hivernants au XIX^{ème} siècle », op. cit.

- Un environnement hétérogène

L'environnement, c'est « ce qui entoure ». L'environnement, c'est donc toujours l'environnement de quelque chose. L'environnement du tourisme sera constitué par tous les facteurs qui, sans faire partie du produit ou du secteur touristique proprement dit (c'est à dire sans être spécifiquement marchandisés, privatisés par ce secteur), auront pourtant une influence sur ces produits et ce secteur. On pourra distinguer des éléments naturels (espaces naturels, faune et flore, climat), des caractéristiques de l'espace environnant (aspect esthétique, présence de polluants...), des déterminants socio-culturels (convivialité, culture locale) et des facteurs relatifs au cadre urbain (espaces publics, qualité architecturale, monuments, présence d'un port, de promenades aménagées, fleurissement).

Parmi tous ces facteurs, certains seront valorisés, d'autres seront négligés. Pour le tourisme, on peut voir trois variations dans cette perception d'une qualité de l'environnement : l'environnement des touristes n'est pas le même que celui des habitants, tous les touristes ne voient pas l'environnement de la même façon, et la qualité de l'environnement est variable dans le temps.

Une variabilité historique de la notion de qualité de l'environnement.

Alors que le littoral n'avait jusqu'alors été considéré que pour ses fonctions commerciales et militaires, le XVII^{ème} et le XVIII^{ème} siècle voient la naissance d'un sentiment esthétique pour cet espace. C'est le « désir de rivage » décrit par A.CORBIN. Cette frontière imaginaire entre la terre et la mer devient aussi un lieu imaginaire que l'on rêve de fréquenter.

Mais le tourisme littoral ne s'est jamais contenté de la contemplation de la mer.

L'histoire montre qu'au XVIII^{ème} siècle, c'est la végétation qui séduit les premiers touristes. Hyères est réputée pour ses champs d'Orangers (peut-être à cause de l'Orangerie de Versailles qui a fasciné des générations d'aristocrates ?). L'activité des premiers touristes⁸⁰, à Hyères, à la fin du XVIII^{ème} siècle, montre que ces derniers restent confinés dans quelques rues. A part de rares excursions épisodiques, ils se déplacent peu et l'essentiel de leurs distractions consiste en des promenades dans les deux jardins exotiques détenus en bordure de la ville par des propriétaires terriens : les jardins Filhe et Beauregard.

Au XIX^{ème} siècle encore plus qu'au XVIII^{ème}, on fréquente les villes d'hiver de la Méditerranée pour se soigner. Guy de MAUPASSANT décrit très bien les hivernants : « *Ils souffrent, ils meurent, car ce pays ravissant et tiède, c'est aussi l'hôpital du monde et le cimetière fleuri de l'Europe aristocratique*⁸¹ ». La renommée de villes d'hiver comme Hyères,

⁸⁰ Un témoignage inestimable est fourni par la correspondance de Diane de VICHY, qui hiverna à Hyères en 1767. « Hyères, ville d'hiver au 18^{ème} siècle. Lettres de Diane d'Albon, Comtesse de Vichy », in *La vie Hyéroise*, N°105, 1935.

On trouve des témoignages plus partiels sur Hyères dans YOUNG Arthur, *Voyages en France en 1787, 1788, 1789*, Paris, 1931, Tome 1.

⁸¹ MAUPASSANT Guy de, *Sur l'eau. De Saint Tropez à Monte Carlo*, Coll. Le premier guide littéraire, Ed. Encre, 1979, 1^{ère} édition 1887.

Nice ou San Remo est due à la renommée de quelques médecins qui vantent les bienfaits de leur climat. Les dépliants touristiques contiennent des notices météorologiques très détaillées. Le climat d'été comme la fréquentation des plages sont déconseillés car nuisibles à la santé.

Cette situation dure jusque vers 1860, date des premiers bains de mer et de l'apparition des grandes stations qui sont de véritables villes touristiques (la qualité de la ville, de ses espaces publics et de ses animations devient un facteur d'attractivité touristique). C'est le début d'une croissance du tourisme véritablement tournée vers la mer, même si certains médecins préconisent les bains en hiver plutôt qu'en été !

Enfin, l'avènement du tourisme de masse est marquée par l'apparition du modèle balnéaire actuel. Robert LANQUAR remarque à ce propos que « *La mer des baignades et le soleil d'été sont des strates tardives dans l'archéologie touristique de la Méditerranée. Ce sont des sous expressions du modèle tropical balnéaire qui s'est élaboré dans les Caraïbes sous la pression de la demande nord américaine, à La Havane et à Miami. Le tourisme méditerranéen s'est construit au siècle dernier d'abord en hiver dans ce qui était alors perçu comme le foyer le plus éblouissant de la civilisation mondiale*⁸² » .

Cette présentation rapide de la variabilité des facteurs d'attractivité des zones littorales méditerranéennes est très simplifiée : on pourrait multiplier les exemples de modifications historiques de la perception de la mer, des marais, de la nature ou des îles.

Nous verrons cependant que quelques modes d'appréhension sont invariables : une perception esthétique de l'environnement, le besoin d'une urbanité touristique, d'une nature comme cadre des activités de loisirs, et le rôle fondamental de l'imaginaire touristique qui fait percevoir l'environnement à travers des filtres culturels.

Environnement des touristes, environnement des habitants.

Les communes touristiques ont la particularité d'être fréquentées par deux catégories de population aux intérêts et aux attentes parfois contradictoires : les habitants et les touristes. En effet, si elles se croisent parfois, notamment dans les activités de loisirs, ces populations ont généralement des façons d'utiliser l'espace et l'environnement très différentes.

Les touristes fréquentent généralement le site pendant une période limitée de l'année. Leur perception de la commune est centrée sur leur lieu de résidence, qui est souvent séparé du centre urbain. On peut trouver deux extrêmes dans cette séparation entre lieux touristiques et lieux de vie, à l'intérieur desquels toute une gamme de situations est possible :

- Le modèle de l'industrie touristique, dans lequel l'offre touristique, organisée par les tours opérateurs, est constituée de complexes hôteliers intégrés, bâtis sur les espaces non peuplés de

⁸² LANQUAR Robert, « Les enjeux du tourisme Méditerranéen dans le cadre du développement durable », in *Le tourisme méditerranéen dans le développement durable*, op. cit., p.13

la commune, ce qui procure aux touristes une vie en circuit fermé⁸³. L'essentiel du séjour se passe à l'intérieur du centre de vacances. Le touriste a alors une perception très partielle de l'environnement local. L'identité des lieux qu'il fréquente est essentiellement touristique et assez artificielle : plages aménagées, piscines. Il consomme dans les commerces qui lui sont destinés. Les touristes et les habitants se fréquentent très peu, surtout lorsqu'à cette séparation physique s'ajoute la barrière de la langue. C'est le cas des régions à forte intensité de tourisme international comme les Baléares. Ce modèle de l'industrie touristique n'est pas spécifique au littoral, il se retrouve en Montagne dans les stations de ski intégrées. Il trouve son paroxysme actuel dans la vie en monde clos que réserve les Center Parcs à leurs clients.

- Le modèle de « tourisme doux », complètement inséré dans le tissu local. C'est souvent le cas du tourisme rural. L'hébergement se fait chez l'habitant, sans construction supplémentaires. Les touristes fréquentent alors les mêmes espaces que les habitants. Lorsqu'une bonne partie de la clientèle est constituée de résidents secondaires ou d'habitants des lieux, ou qu'une partie des touristes sont des émigrés qui viennent passer leurs vacances en famille, et que la population résidente est constituée d'anciens touristes qui se sont définitivement installés, la séparation entre touristes et résidents s'estompe. C'est le cas des communes rurales qui se sont dépeuplées, puis repeuplées par migration d'urbains et par le développement d'un tourisme vert. Les modes de vie des deux catégories sont alors quasiment identiques, de même que leur perception de l'environnement.

Les touristes vont sur-représenter certains éléments de l'environnement : la plage, la qualité de l'eau de mer, le calme, les paysages⁸⁴. De nombreuses enquêtes permettent de mieux comprendre la demande des touristes en matière d'environnement, souvent à partir des plages, qui sont les espaces les plus fréquentés par les touristes⁸⁵. Nous reproduisons, à titre d'exemple, la liste des critères sur lesquels les vacanciers ont été interrogés dans l'étude « Les vacanciers face à la pollution ».

⁸³ On retrouve ce modèle dans beaucoup d'îles tropicales, notamment à l'île Maurice, où le littoral est parsemé d'hôtels de luxe desquels on sort peu, puisque toutes les activités y sont offertes. A Maurice, seules les 50-100 premiers mètres de littoral sont touristiques, le reste de l'île est occupé par les champs de canne à sucre, les activités industrielles, et par les deux grandes villes, Quatre Bornes et Curepipe qui sont implantées à l'intérieur des terres.

⁸⁴ L'enquête *La perception du littoral par les touristes français* révèle que la propreté des plages, la beauté de l'endroit et le calme sont les trois éléments les plus importants dans la réussite d'un séjour au bord de la mer. Ces éléments sont confirmés par toutes les enquêtes.

Ministère de l'Équipement, des transports et du tourisme, *La perception du littoral par les touristes français* (été 1992), *Les Cahiers de l'Observatoire*, N°25, Juillet 1993.

⁸⁵ Nous avons personnellement travaillé sur trois enquêtes :

Ministère de l'Équipement, des transports et du tourisme, *La perception du littoral par les touristes français*, op. cit.

Société civile d'études pour l'équipement rural et urbain, *Les vacanciers face à la pollution. Les résultats de l'enquête : Var*, Ministère de l'Environnement, 1975.

Centre Interdisciplinaire Méditerranéen d'Études et de Recherches en Sciences Sociales (C.I.M.E.R.S.S.), *Les motivations, aspirations et représentations de la population touristique sur le littoral varois*, 1984, 54 p.

<u>Ordre des nuisances citées. Résultats pour le Var, en % de fois cités</u>	
Absence de sanitaire	62%
Déchets des estivants	50%
Goudron sur la plage	46%
Déchets flottants	37%
Déchets de la mer	31%
Stationnement difficile	31%
Surpeuplement	30%
Aspect trouble de l'eau	28%
Hydrocarbures sur l'eau	24%
Proximité d'égouts	22%
Embouteillages	20%
Absence de poubelles	19%
Bruit	19%
Algues sur la plage	16%
Algues dans l'eau	15%
Esthétique de la plage	12%
Transistors	11%
Absence de nuisances	7%
Autres nuisances	6%
Sol de plage désagréable	5%
Obligation de marcher	5%
Présence d'animaux	4%
Hauts parleurs	3%
Trop de plages privés	2%
Bateaux trop près du bord	1%
Nudisme	1%

Source : *Les vacanciers face à la pollution, op. cit.*

Figure 4.

On voit bien dans cet exemple que l'environnement des touristes est un mélange de caractéristiques physiques (visibilité des différents types de déchets), de considération sociales (bruit, surpeuplement, nudisme...) et urbaines (stationnement, sanitaires...). Partir de l'environnement perçu et vécu est donc nécessaire.

De même, l'enquête du C.I.M.E.R.S.S, basée sur des questions ouvertes, a porté sur la perception de plusieurs plages du Var. On y remarque une grande variabilité des résultats selon les plages, avec une tendance pour les touristes à se concentrer en fonction de leur catégorie socioprofessionnelle (certaines plages sont « plus snobs », d'autres plutôt ouvrières). Cette analyse très fine peut aider les gestionnaires du tourisme à mieux répondre aux attentes de leur clientèle. Par ailleurs, l'étude distingue aussi des facteurs d'attractivité naturels et d'autres ayant trait à la sociabilité,

en concluant : « *Les motivations des vacanciers quant à leur choix de la Côte d'Azur apparaissent évidentes et tiennent aux caractéristiques géo-climatiques de la région. Ce qui est recherché c'est bien la mer et le soleil. Face à cette évidence, on peut caractériser les populations qui choisissent le Var plutôt qu'un autre département par un certain nombre de traits : plus que la beauté des sites - reconnue mais qui existe dans la région voisine - c'est plutôt la tranquillité, le caractère plus familial, moins élitiste de l'accueil et des conditions de vie qui y jouent.*

Pour certains qui aiment visiter le pays, certains lieux possèdent une centralité (Ramatuella) qui permet de rayonner sur toute la Côte. Pour d'autres, c'est la sociabilité qui constitue un attrait important »⁸⁶

Mais les habitants expriment aussi leurs demandes : ils souhaitent un centre ville agréable, ils sont gênés par les embouteillages estivaux, ils veulent continuer à pouvoir accéder au littoral et profiter sans payer des équipements touristiques. Le succès d'une gestion du tourisme se jugera à la capacité de concilier ces intérêts différents. Il faut remarquer que le développement du tourisme suppose souvent l'abandon d'une partie du territoire, souvent la plus belle, à cette activité. Les habitants n'ont plus la possibilité de loger dans des secteurs où le tourisme a fait grimper les prix (le logement des résidents est un réel problème dans les communes touristiques : à Hyères, à côté de quartiers au luxe discret, coexistent des zones quasiment insalubres et inadaptées au marché de la résidence principale).

Enfin, cette perception de l'environnement par les touristes dépend d'autres facteurs, comme les conditions de transport et d'accès. A Hyères au XIX^e siècle, il n'y a pas de voitures, moins de routes, les touristes se déplacent peu. Les touristes restent en ville, il faut aménager des promenades urbaines : c'est l'époque de la construction de la promenade des Anglais à Nice, et des avenues jardinées à Hyères. Les avenues et boulevards sont des dispositifs centraux de l'urbanisme du XIX^e siècle.

Des variations selon les types de touristes.

Le tourisme de masse, le tourisme d'élite, de nature, de culture, de santé ou de congrès ne cherche pas la même chose dans une destination.

De même, l'origine culturelle des vacanciers détermine souvent leur sensibilité à l'environnement. Parmi les stéréotypes diffusés par les professionnels du tourisme sur leur clientèle, on note que bien qu'ils soient les premiers utilisateurs de l'industrie touristique espagnole, les Allemands ont la réputation d'être très sensibles à l'environnement (les Hyérois les accusent de venir polluer chez eux, et de se permettre des choses qu'ils ne feraient pas dans leur pays. Les Italiens aiment la fête. Ils sont avec les Français le peuple le plus épris de paysage, alors que l'Espagne et le Maghreb y font beaucoup moins attention.

⁸⁶C.I.M.E.R.S.S, *Les motivations, aspirations et représentations de la population touristique sur le littoral Varois*, op. cit., p. 52.

Toute étude sur les rapports entre tourisme et environnement doit donc étudier finement la clientèle du site, ainsi que son histoire locale, afin de déterminer les éléments importants dans son environnement.

On voit donc que l'environnement est ici une notion hétérogène et très variable dans le temps. Le tourisme a besoin de l'environnement, mais il contribue aussi à créer cet environnement. Des aménagements touristiques deviennent eux mêmes des facteurs d'attractivité : on vient parce qu'il y a un port, des promenades ou un camping sympa. A la question «Pensez vous que les conditions d'environnement sont meilleures ou pires que dans le passé », 35% des habitants de Rimini (Italie) et 42% de l'Estarit (Espagne- Costa Brava) répondent « un peu » ou « bien meilleures »⁸⁷, c'est à dire que le tourisme n'a pas que des impacts négatifs sur l'environnement vécu.

D'ailleurs, la notion de patrimoine, de capital à sauvegarder n'est pas opérante quand on applique le développement durable au tourisme. Le patrimoine sur lequel s'appuie le tourisme est trop changeant, les éléments artificiels sont souvent plus importants que les éléments naturels dans les ressources touristiques pour que l'on puisse déterminer un patrimoine stable qui devrait être transmis en l'état.

Quoi qu'il en soit, évoquer l'environnement naturel comme facteur d'attractivité est nettement insuffisant puisque l'environnement des touristes est bien plus compliqué que cela. Mais quel rôle exact joue nature joue-t-elle donc ?

- La nature est-elle facteur d'attractivité touristique ?

Cette question très controversée est d'une importance essentielle pour le tourisme.

D'un côté les protecteurs de l'environnement estiment que la protection de la nature est une condition *sine qua non* de la mise en place d'un tourisme durable qu'ils définissent comme un écotourisme généralisé à l'ensemble des pratiques de loisirs.

De l'autre côté les «bétonneurs » affirment que les touristes ne recherchent pas la nature, mais plutôt un ensemble de services et de commodités dans un cadre agréable. Les actions en faveur de l'environnement se limiteraient à l'embellissement des stations et au traitement des eaux et des déchets.

Il est pourtant important de comprendre le rôle que joue la nature dans le tourisme, afin de déterminer dans quelle mesure cette activité peut légitimer ou contredire une politique de protection de l'environnement. En fait, il semble que bien qu'il soit possible de maximiser les bénéfices économiques et sociaux procurés au tourisme par la protection de la nature⁸⁸, ces bénéfices ne suffisent pas à justifier une politique de conservation. Il faut pour cela faire appel à d'autres sources de légitimité : l'intérêt des habitants à voir leur environnement protégé et l'intérêt national de

⁸⁷ « All in all do you think the present environmental conditions of the resort are better or worse compared to the past ? ». ECONSTAT, *Taking account of environment in tourism development*, op. cit., p. 46.

⁸⁸ Des méthodes pour maximiser ces bénéfices sont exposées dans : LIEDBERG K., *Policies for maximizing nature tourism's ecological and economical benefits*, WRI, Washington D.C, 1991.

soustraire certains espaces à l'urbanisation (puisque l'urbanisation est la principale menace à la protection de la nature sur le littoral).

La nature attire rarement les touristes pour elle-même.

Le tourisme naturaliste est en pleine expansion : on peut s'attendre dans les prochaines années à une hausse de 10 à 15 pour cent par an de ce secteur. Une enquête sur l'écotourisme en Amérique Latine révélait que pour 40 pour cent des touristes de 5 pays d'Amérique Latine et des Caraïbes, « *Les sites naturels protégés étaient la raison principale ou l'une des raisons essentielles ayant motivé leur choix* »⁸⁹ . Il faut remarquer que ce sont les sites protégés qui attirent, et pas seulement les espaces naturels. La rareté, le caractère menacé de la nature et sa présentation dans des Parcs et des réserves lui donne une valeur supplémentaire.

S'il est donc avéré que dans certains cas la découverte de la nature est la motivation première des vacances, une étude plus approfondie de la fréquentation des réserves et des parcs naturels français appelle à nuancer cette affirmation.

Etonné du peu d'empressement des visiteurs à demander de la documentation sur les espèces et les milieux présents sur le site, le Directeur de la Réserve Nationale de Camargue a commandé une étude sur la fréquentation de la réserve. Conclusion de l'étude, résumée avec humour par le directeur : « *la motivation principale des visiteurs est d'être en famille sans la télévision !* » .

De même, une étude similaire réalisée par le Parc National des Ecrins affirme que « *les aspirations du public sont à la fois la contemplation du paysages et les motivations sportives. Les motivations nature se manifestent de façon moins affirmée*⁹⁰. »

Les premiers résultats de notre enquête de fréquentation menée à Hyères montre que parmi une liste de 15 motivations au séjour dans la commune, la fréquentation des espaces naturels n'est que rarement citée. Parmi une liste de 20 mots à associer à l'image de la commune, « faune et flore » n'est jamais retenu. Pourtant, Hyères compte le Parc National de Port Cros sur son territoire, ainsi que des zones humides exceptionnelles. De plus, elle est signalée par l'inventaire des Z.N.I.E.F.F comme une des communes les plus riches du département.

Si les Parcs nationaux sont si fréquentés, c'est que la nature joue comme facteur d'attractivité. Mais quelle nature ?

La nature comme cadre des activités humaines.

On peut déterminer quelques caractéristiques de cette nature qui plaît aux touristes :

⁸⁹ *Tourisme et environnement. Du tourisme de nature à l'écotourisme.*, Les cahiers espaces, Février 1993. C'est nous qui soulignons.

⁹⁰ Idem.

- On a vu que la rareté donnait une valeur supplémentaire à l'expérience de la découverte de la nature. Une nature non menacée agira beaucoup moins sur l'imaginaire touristique. Cette rareté des espaces naturels protégés assure donc leur succès. Jean Paul CERON résume ce problème en se demandant : « *Trop de mesures appliquées à trop de lieux tuent-elles la notoriété ?* »⁹¹. Si le fait d'appartenir à un Parc Naturel Régional a pu constituer un important facteur de développement local lors de la création des premiers Parcs, en donnant aux régions concernées un avantage comparatif en terme de notoriété, la multiplication des Parcs Régionaux (notamment dans le Massif Central) oblige les régions rurales à partager les bénéfices du tourisme vert qui ont un potentiel de croissance assez limité.

- Le spectaculaire : il est connu que le concept de Parc National se base sur la mise en scène d'une nature spectaculaire. Des sommets de haute montagne, une curiosité géologique, ou la présence d'une macrofaune donneront d'autant plus de renommée au site. Les touristes ont une perception partielle de la nature. Il n'est pas question de minorer l'importance des actions de sensibilisation du public, mais il faut tout de même affirmer que tous les touristes ne deviendront pas des naturalistes passionnés. De plus, le tourisme a une perception de la nature **esthétisée** et **idéalisée**. La naissance du tourisme est justement due à la naissance d'un sentiment esthétique vis à vis de certains espaces, qui a entraîné un désir de découverte.

- Les enquêtes de fréquentation montrent que les touristes ont souvent recours dans leur argumentation à une **évocation générale** de l'« environnement », de la « nature », pour expliquer leur satisfaction. En fait, dans la réalité, les espaces qu'ils décrivent comme naturels sont souvent très anthropisés. On peut résumer cette nature par « ce qui est vert est naturel » ou « il faut que cela ait l'air naturel ».

- La nature n'est souvent appréciée que comme support des activités de loisirs. Les sports de pleine nature témoignent de cet engouement pour un cadre naturel qui nous sorte de la vie urbaine. De même, la présence d'une végétation abondante autour des plages est très appréciée. En fait, comme dans l'exemple de la Réserve Nationale de Camargue, on peut dire que **la nature est le cadre idéal de cette relation sociale libérée des contraintes du quotidien qui est la véritable motivation des vacances**. Et qu'importe si cette nature est un plan d'eau ou une plage artificielle, pourvu que cela fasse illusion !

- **Environnement, sécurité du développement et valeur ajoutée d'une destination.**

Finalement, quelle rôle la nature et l'environnement jouent-ils pour le tourisme ?

On peut attribuer quelques objectifs à la protection de l'environnement. Cependant, il faut d'abord réaffirmer que **le tourisme ne suffit pas à lui seul - en tout cas en France - à assurer une protection et une gestion des espaces naturels**. Bien sûr, il existe des expériences d'espaces naturels qui produisent des bénéfices grâce à un bon marketing touristique. Mais même si on exclut le fait que la bonne gestion de ces espaces est uniquement possible grâce aux financements

⁹¹ CERON Jean Paul, *Qualité du patrimoine et développement durable. Effets économiques des politiques de prise en charge des espaces naturels*, rapport intermédiaire, 1997.

publics (les recettes privées n'étant qu'une ressource supplémentaire), le succès de ces opérations est dû à leur rareté. Le tourisme ne suffira jamais à assurer la protection de tous les espaces naturels remarquables français : il est plutôt un consommateur d'espaces naturels, à cause de l'urbanisation qu'il provoque. Par contre, il reste encore beaucoup à faire pour réaliser tout le potentiel de croissance du tourisme vert : même s'il devrait rester minoritaire dans l'avenir (à moins d'une dégradation considérable des conditions de vie dans les villes), cette forme devrait connaître une forte expansion et constituer un bon levier de la protection de l'environnement, notamment pour une partie des espaces ruraux en voie de désertification.

La protection contre les risques du développement touristique devrait devenir une bonne légitimation des politiques d'environnement. En effet, l'urbanisation causée par le tourisme est souvent assez irréversible étant donné le fort coût des actions correctives (il est presque impossible de démolir et de reconstituer des espaces naturels : les seules opérations de ce genre - menées par le Conservatoire du littoral - restent très limitées dans leurs ambitions). A supposer que la demande touristique change en direction d'espaces moins denses, moins saturés, plus naturels, les stations qui n'auraient pas exclu du développement une partie de leurs espaces naturels se verraient dans l'impossibilité de se reconvertir.

Ensuite, une gestion de l'environnement basée sur la qualité permet de saisir des marchés émergents, qui sont en forte croissance : le tourisme culturel, si on a pris soin de protéger les monuments et le patrimoine culturel (écomusées...), le tourisme urbain, à condition qu'on mène une politique de qualité de cadre de vie, le tourisme de nature si on sait mettre en place des structures de promotion, de sensibilisation et de découverte de la nature.

Comme le souligne Ahmed SMAOUI « *Il [Le tourisme de masse] s'est limité à assurer le dépaysement dans un milieu naturel (essentiellement balnéaire) aménagé en vue d'accueillir le maximum de touristes dans les meilleures conditions et selon des standards de confort et de services donnés* ⁹² ». On ne peut pas mieux définir l'environnement souhaité par les touristes. Ce modèle est encore valable, moyennant une bonne politique de la qualité de l'accueil et des services offerts aux touristes. Cependant, dans un contexte concurrentiel, et étant donné la diversification actuelle de la demande touristique, la mer et le soleil risquent de ne plus suffire : des caractéristiques spécifiques de l'environnement d'une station devraient à l'avenir constituer une valeur ajoutée.

Finalement, plutôt que l'affirmation de principes souvent peu fondés, comme « le tourisme a besoin de la nature », nous préférons plaider pour une étude au cas par cas de la signification de la notion d'environnement, qui essaye d'avoir une vision d'ensemble de la station, de ses habitants, de sa clientèle et de son histoire.

Chaque station devrait s'interroger sur ses spécificités et ses atouts, définir des objectifs d'environnement en fonction de l'évolution prévisible de la demande touristique, mettre en phase ces objectifs avec les attentes en matière d'environnement exprimées par les autres activités et par les habitants, afin de disposer d'un projet clair.

⁹² SMAOUI Ahmed, « Diversification de l'offre des produits, en particulier avec la mise en valeur de l'héritage culturel commun et maîtrise des services », in *Le tourisme méditerranéen dans le développement durable*, op. cit., p.51.

Ce projet devrait mentionner les atteintes portées à l'environnement, justifier ces atteintes, et chercher une véritable valorisation économique et sociale de la protection de l'environnement. Particulièrement, il est important d'utiliser tous les ressorts de la notion d'environnement, par exemple de s'approprier le rôle que jouent la nature et les espèces menacées dans l'imaginaire touristique en centrant la promotion touristique sur ce thème. Il en est de même pour le patrimoine culturel qui reste insuffisamment valorisé sur ce point à Hyères (La ville compte les ruines très rares d'un comptoir grec, et une histoire maritime exceptionnelle qui a notamment laissées de nombreuses épaves antiques dans la rade, mais peu de touristes et d'habitants le savent). Il ne suffit pas de protéger un patrimoine, il faut aussi faire savoir qu'on le protège. Ceci passe par un meilleur dialogue, d'une part entre les disciplines universitaires mises en œuvre dans de telles études, d'autre part entre les institutions chargées de la protection du patrimoine (D.I.R.E.N, D.R.A.C) et les professionnels du tourisme publics et privés.

Bien que notre sensibilité nous fasse penser que les sites sont saccagés par le développement touristique, la catastrophe annoncée aux stations touristiques n'est pas encore arrivée, à tel point qu'on manque pour l'instant d'exemple où la dégradation de l'environnement ait été le facteur déterminant du déclin d'une destination. Dans le cas des Baléares, beaucoup d'observateurs s'accordent à dire que c'est plus la récession de 1993 qui a fait baisser la fréquentation des îles qu'une dégradation de l'environnement. Le gouvernement des Baléares a imposé des mesures de protection de l'environnement assez draconiennes. Cependant, alors que ces mesures n'ont pas encore eu le temps de changer le visage des Baléares, la fréquentation a repris de plus belle grâce à l'amélioration de la conjoncture économique.

D'autres auteurs citent le cas de Torremolinos en Espagne, et de la région de l'Algarve au Portugal⁹³, dans lesquelles l'impression de saturation et de pollution donnée par la station a donné une image de « station pour classe sociale inférieure », ce qui a fait fuir la clientèle de qualité. Une fois l'image établie, R. HOLLIER souligne «*la difficulté de renverser une image négative* ». Dans d'autres cas, c'est une pollution très visible et conjoncturelle qui a fait baisser l'image de la station : les algues vertes en Bretagne par exemple. On voit bien à cette occasion combien les images sont importantes pour le tourisme : il sera nécessaire d'avoir une bonne communication en matière d'environnement.

Pour traiter du problème des rapports entre tourisme, environnement et développement, il convient donc de prendre du recul et de tenter d'insérer le tourisme dans une problématique plus large de développement.

- Le tourisme est-il prédateur de l'environnement ?

Urbanisation sauvage, dégradation des paysages, banalisation des sites, incendies, privatisation de l'espace, rejets solides et liquides, saturation des infrastructures de transports et pollution de l'air, la liste des griefs portés contre le tourisme est longue.

⁹³ HOLLIER Robert, «La perception du monde Méditerranéen : nouveaux comportements des touristes et populations locales », in *Le tourisme méditerranéen dans le développement durable*, op.cit., pp. 45-50

Il est vrai que le tourisme littoral constitue un risque pour des écosystèmes fragiles et généralement peu étendus (la flore littorale méditerranéenne comporte par exemple un fort taux d'espèces endémiques d'autant plus menacées qu'elles se situent dans les espaces les plus fréquentés par les touristes).

Cependant, plusieurs remarques incitent à nuancer ce constat de catastrophe :

- Le tourisme n'a pas que des impacts négatifs sur l'environnement : il contribue en fait à sa transformation, le plus souvent en consommant des espaces naturels, mais en procurant en contrepartie une amélioration de l'environnement urbain.

- Il peut dans certains cas être un levier de la protection de l'environnement.

- Enfin, et surtout, en donnant une utilité aux espaces littoraux, il peut permettre d'éviter l'installation d'activités plus polluantes. Comme l'affirme Georges CAZES « [...] *pourquoi c'est le tourisme qui est accusé de tous les maux, et pourquoi ces calculs là, de capacité de charge, ne sont pas faits par exemple pour les agriculteurs quand ils surchargent leurs terrains de nitrates à ne pas savoir quoi en faire, quand il y a des surpâturages partout, quand il y a une pollution industrielle absolument insupportable et des équipements énergétiques dont on sait les catastrophes qu'ils nous préparent. Il y a une sorte de mobilisation anti-touristique y compris dans ce domaine là qui fait progresser la réflexion, tant mieux, mais qui je crois, comme on le disait ce matin pour la partie économique, que l'on parle aussi en terme d'opportunité et de coût d'opportunité comparée*⁹⁴ ».

Un développement touristique bien mené permettrait donc, moyennant l'artificialisation de quelques espaces naturels, d'éviter des alternatives plus dommageables. L'approche en terme de **coûts d'opportunité comparée** nous a paru particulièrement intéressante. Nous aimerions réaliser dans la suite de la thèse une étude comparative de trois communes du littoral varois, semblables géographiquement, mais qui ont choisi des développements très différents. Il serait intéressant d'envisager l'état de ces trois communes (Hyères, Ramatuelle, La Seyne sur Mer) par rapport à un ensemble d'indicateurs.

Ces communes ont sensiblement le même cadre physique (plaine agricole et plages), mais des situations légèrement différentes (principalement en matière d'accès : proximité de l'aire toulonnaise pour la Seyne, autonomie pour Hyères, et isolement pour Ramatuelle). Elles ont suivi pour des raisons principalement historiques des voies très différentes : industrie, urbanité et insertion dans l'aire toulonnaise pour La Seyne, tourisme ancien et bonne résistance de l'agriculture pour Hyères, tourisme de luxe récent, sujétion des activités traditionnelles au tourisme et maintien d'une structure villageoise dans le cadre d'une maîtrise du développement par la population pour Ramatuelle. La comparaison permettra de montrer que le débat environnement/développement se pose de manière très différente dans chacune des trois communes et de se poser la question de la possibilité d'insérer des situations si différentes dans la problématique du département du Var ou de la Région P.A.C.A.

⁹⁴ CAZES Georges, 1996, op. cit.

Comme toute activité humaine, le tourisme a donc un impact sur l'environnement naturel. Pourtant, il semble qu'avec des outils adaptés, on puisse limiter les impacts négatifs et obtenir une organisation équilibrée du territoire.

Deuxième partie.

Étude de cas : Hyères-les-palmiers (Var)

Introduction.

Avant d'entamer l'étude de cas, il est nécessaire de rappeler deux caractéristiques de la démarche de développement durable que nous souhaitons mettre en place :

- Nous devons éviter tout préjugé sur une quelconque finalité du développement de la commune d'Hyères. Particulièrement, il ne s'agit pas de privilégier un des trois termes constitutifs du développement durable, à savoir l'économie, la société et l'environnement. Le but d'une étude de développement durable est de s'interroger sur la viabilité à long terme d'un type de développement ainsi que sur l'existence de risques écologiques, économiques ou sociaux potentiels. Il faut donc adopter une nécessaire neutralité : c'est à dire ne pas condamner à l'avance la croissance économique et à l'inverse, ne pas en faire un dogme. De même pour l'environnement et la société : c'est l'analyse de l'interrelation des trois termes dans un processus de développement d'un système local qui déterminera leur importance respective. Nous nous rangeons à l'avis de Cécile RECHATIN et de Jacques THEYS, lorsqu'ils affirment : « [...] *il n'y a pas en effet de raison de privilégier a priori, dans la construction d'indicateurs, une conception unique du développement durable : il serait, au contraire, extrêmement stimulant de confronter plusieurs points de vue différents, mettant l'accent sur une vision plus économique, plus écologique ou plus sociale de cette même problématique* ⁹⁵ »

- Notre analyse de la commune d'Hyères se limitera à une étude des conditions de durabilité locale. Ne connaissant pas les conditions de durabilité nationales ou régionales, il est seulement possible de s'interroger sur le contenu de cette durabilité locale. On s'interrogera plus loin sur la compatibilité de ces conditions avec des enjeux repérés à des échelles plus vastes.

Il est par contre essentiel de placer la commune dans son contexte, c'est à dire ici de rappeler les grandes tendances d'évolution du tourisme et le développement du Sud Est de la France, de la région P.A.C.A et du littoral méditerranéen français.

L'ancienneté du tourisme dans le secteur d'Hyères, la présence de grands sites (Île de Porquerolles, Parc National de Port Cros), d'une grande diversité de milieux (zones humides, plages et côtes rocheuses, presqu'île de Giens et ses marais salés, forêt méditerranéenne), l'étendue des pressions sur l'environnement (incendies, urbanisation et pression foncière, érosion du trait de côte, banalisation du paysage, encombrement.) et la coexistence de plusieurs activités économiques sur un même territoire (tourisme, loisirs de proximité, agriculture, santé, fonctions urbaines et commerciales, armée) en font un terrain privilégié en ce qui concerne l'étude des rapports entre tourisme et environnement

⁹⁵ RECHATIN Cecile, THEYS Jacques et al., *Indicateurs de développement durable : bilan des travaux étrangers et éléments de réflexion*, Coll. Notes de méthode, N°8, I.F.E.N, Juin 1997

Chapitre 1

Grandes tendances d'évolutions du tourisme et contexte de l'étude de cas.

Une commune est insérée dans un système territorial plus vaste, parcourus d'évolutions qu'elle ne maîtrise pas.

Il est donc nécessaire, avant d'envisager des stratégies de développement durable appliquées au niveau local, de mieux comprendre le contexte dans lequel elle est plongée.

Il sera alors possible de distinguer, dans les tendances d'évolution mises en évidence, celles auxquelles la commune devra se plier, celles qu'elle peut s'approprier, et celles contre lesquelles elle peut lutter. Nous espérons par ce moyen atteindre plus de réalisme dans l'analyse et dans la mise au point de stratégies de développement.

En ce qui concerne la commune d'Hyères, il est évident qu'il faut connaître les tendances d'évolution du marché du tourisme et des loisirs, que ce soit dans la région Provence Alpes Côte d'Azur, en France ou dans le Bassin Méditerranéen, puisque même si Hyères n'a pas une monoéconomie touristique, ce secteur constitue le socle de son développement. A ce sujet, toutes les études prospective insistent sur la forte sensibilité du tourisme à un contexte géopolitique incertain (existence de tensions internationales, terrorisme, aggravation des inégalités entre le Nord et le Sud, intensité de la coopération internationale et du transfert de technologies)⁹⁶.

Il faut ensuite s'interroger sur le développement régional, particulièrement celui du Var et de la Région P.A.C.A., dont le moins qu'on puisse dire est qu'il est porteur de risques et d'incertitudes quant à la possibilité dans le futur de continuer à concilier croissance économique et qualité de vie. Il ne faudra alors pas se limiter à l'étude du secteur du tourisme. Le contexte de forte croissance démographique à venir est une contrainte très importante pour des communes comme Hyères, qui ont du mal à limiter leur capacité d'accueil. A Hyères, il semble que ce soit moins le tourisme que les phénomènes qu'il a suscité (désir d'installation, résidences secondaires, loisirs de proximité) qui soit responsable de l'urbanisation incontrôlée qu'a connu la commune.

⁹⁶ LANQUAR Robert, *Tourisme et environnement. Enjeux et prospective*, Collection Les fascicules du Plan Bleu, N°8, Economica, 1995.

1. Augmentation des flux touristiques, diversification des pratiques de loisirs.

La première tendance d'évolution du tourisme est une augmentation considérable des flux d'ici les prochaines années.

Or, comme l'explique Georges CAZES, « *Je sentais un risque entre d'une part l'adoption de mesures qui sont, qu'on le veuille ou non, protectionnistes, relativement élitistes par certains côtés, et en même temps de prévoir que dans l'avenir une partie considérable des habitants du monde vont participer aux loisirs, vont participer au tourisme, auront besoin d'espaces nouveaux. Alors si nous l'arrêtons en terme d'éco-tourisme, si nous l'arrêtons en terme de tourisme durable, si nous l'arrêtons en terme d'espaces protégés, où vont-ils aller ? Et l'un des premiers droits que j'aurais voulu voir inscrire ou rappelé simplement dans la Charte du tourisme durable parmi les premiers qui sont dans les considérations du départ, c'était le droit aux vacances pour tous. Comme par hasard, les rédacteurs de la charte du tourisme durable ne l'ont pas retenue* ⁹⁷ ».

Les perspectives de croissance du tourisme mondial sont impressionnantes : alors qu'ils n'étaient « que » 592 millions à voyager en 1996, l'Organisation Mondiale du Tourisme prévoit 702 millions de déplacements internationaux en 2000, 1 milliard en 2010 et 1,6 milliards en 2020. L'Europe devrait avoir une croissance légèrement inférieure à la moyenne mondiale. Le tourisme national devrait augmenter dans des proportions similaires⁹⁸. Le Plan Bleu avance un nombre de touristes nationaux et internationaux en Méditerranée compris entre 196 et 266 millions en 2010, entre 234 et 342 millions en 2025, à comparer avec les 134 millions de 1990⁹⁹.

Il est clair qu'à moins de remettre en cause le « droit aux vacances » dont parle G. CAZES, **il va falloir définir les conditions d'un tourisme qui soit à la fois « durable » et « de masse »¹⁰⁰, avec un grand nombre d'espaces concernés.** Pour la France, on parle d'une généralisation du tourisme à l'ensemble du territoire. Cette idée est souvent oubliée par les promoteurs de l'écotourisme. La recherche de moyens évitant une sélection par les prix est nécessaire. Par contre, d'un point de vue local, une commune peut-être sourde à cet argument, et rechercher une sélection par les prix afin de maximiser son bénéfice.

Il est évident qu'il est possible de mieux répartir spatialement le tourisme. En Méditerranée, beaucoup de sites restent à développer, particulièrement sur les rives Sud et Est du bassin. L'Espagne, l'Italie, la France et la Grèce captent à eux seuls 81% des entrées de touristes internationaux¹⁰¹, c'est donc que les autres pays ont un fort potentiel de développement.

⁹⁷ CAZES Georges, colloque *Pour un tourisme Nord Sud porteur de développement*, op.cit., p.45.

⁹⁸ « L' « or bleu » première industrie mondiale », in *Le Monde*, Supplément économique, Mardi 8 Juillet 1997.

⁹⁹ LANQUAR Robert, *Tourisme et environnement en Méditerranée. Enjeux et prospective*, op. cit., pp. 136-137 (voir tableaux joint).

¹⁰⁰ Les scénarios du Plan Bleu prévoient aux horizons 2005 et 2025 une bonne résistance des formes de tourisme de « villégiature », qui correspond à peu près au tourisme de masse. (voir tableau joint)

¹⁰¹ LANQUAR Robert, 1995, op. cit., p.14.

La perspective d'un accroissement des flux et d'une attractivité toujours plus forte des régions littorales doit donc être la donnée de base de toute proposition.

Georges CAZES présente 5 tendances qui résument bien l'évolution du tourisme: les vacances d'abord, la mer d'abord, le prix au détriment de la destination, des séjours courts, une adaptation de l'offre (à la diversification des attentes des touristes) difficile¹⁰².

Avec le vieillissement de la population, l'augmentation du temps libre, la hausse des revenus et la priorité donnée aux vacances (même en période de crise, les flux touristiques ont toujours augmenté)¹⁰³, la demande de loisirs va forcément augmenter.

On va vers une diversification des produits, même si la mer et le soleil resteront toujours les priorités. Ce modèle balnéaire simple va certainement se compliquer, d'une part avec la hausse des exigences en terme de qualité de l'accueil et des services, d'autre part avec une demande croissante d'activités sportives, culturelles ou de nature. Les touristes chercheront en majorité à loger près de la mer, mais ils seront plus mobiles, plus actifs (c'est déjà la cas avec le refus de « bronzer idiot »). Les stations touristiques vont devoir d'autant plus se plier à ces exigences que la concurrence risque d'augmenter : beaucoup de destinations offrent aujourd'hui à des prix intéressants des produits balnéaires.

D'autre part, des secteurs vont connaître une forte expansion : tourisme sportif, de nature, de santé, tourisme rural, urbain, le tourisme tourné autour de manifestations d'événements sportifs et culturels¹⁰⁴. Un des éléments caractéristiques de ces nouveaux produits sera la mobilité grandissante des touristes et la prédominance des séjours courts.

Cette diversification de la demande va contraindre l'offre touristique à se réorganiser. En effet, les grands tours opérateurs sont incapables pour l'instant de fournir des produits personnalisés. Ils fonctionnent sur des séjours banalisés sur lesquels ils font des économies d'échelles. Les stations dont l'offre est constituée de petites entreprises, plus flexibles, devraient être favorisées¹⁰⁵, à condition qu'elles sachent mettre en place des organisations collectives (en montagne, l'offre se structure autour de Groupements d'Intérêts Economique privés et de centrales de réservation) de promotion et de réservation.

Hyères va subir toutes ces évolutions, et d'abord l'augmentation de la fréquentation locale et régionale, qui va nécessiter de beaucoup mieux gérer le tourisme, sous peine de saturation.

¹⁰² CAZES Georges, « Tourisme : l'indispensable prospective spatiale », op. cit.

¹⁰³ « *A croire qu'ils [les Français] sont prêts à manger des nouilles mais n'acceptent pas de grignoter leurs vacances !* ». RAUCH André, « vacances de crise », in *Vacances en France. De 1830 à nos jours*, op.cit., p.192.

¹⁰⁴ O.M.T, *Séminaire sur les nouvelles formes de demande et les nouveaux produits*, Nicosie (Chypre) 8-9 Mai 1991.

¹⁰⁵ ECONSTAT, *Taking account of environment in tourism development*, op. cit.

2. Le tourisme français et le tourisme méditerranéen.

Quelles sont les spécificités principales du tourisme français et du tourisme méditerranéen dans le schéma que nous venons de décrire ?

Les principaux problèmes environnementaux du Bassin Méditerranéen concernent la fragilité des sols et du couvert forestier, la ressource en eau, la pollution, la gestion des macro-déchets, puis les problèmes de littoralisation et d'urbanisation, avec leurs conséquences sur l'encombrement, la pollution, sur les conflits d'usage entre agriculture, tourisme, industrie, pêche et urbanisation (y a-t-il assez de place pour toutes ces activités ?), ainsi que sur les déséquilibres entre l'aménagement du littoral et celui de l'intérieur des terres (la Méditerranée n'est souvent habitée que sur une portion très étroite du littoral).

Du point de vue du tourisme et de l'environnement, on peut caractériser deux grandes zones, qui impliqueront deux démarches de recherche et d'intervention différentes:

- La rive occidentale très développée touristiquement, dans laquelle on est déjà en présence d'un stock de nuisances et de pollution à gérer. Il s'agira donc de modifier un état existant et d'infléchir des dynamiques économiques en cours, dans une démarche *a posteriori*.

- Les rives Sud et Est, où la majeure partie du développement touristique est encore à venir. La réflexion, *a priori*, porte plutôt sur les outils de planification spatiale et la nature de l'intervention publique souhaitable. Les expériences passées doivent servir de leçon pour les régions en développement, pour peu qu'on parvienne à comprendre ce qui est transposable d'un cas à un autre, et ce qui relève de cas particuliers.

Mais le Bassin Méditerranéen, c'est aussi la première destination du tourisme mondial (34% des entrées de touristes internationaux en 1990¹⁰⁶). On est frappé par la dissymétrie entre le Nord et le Sud et l'Est, dont le faible développement touristique est causé en grande partie par l'instabilité politique qui dissuade les investisseurs.

La richesse de l'histoire et des cultures méditerranéennes procure un potentiel énorme de tourisme culturel, urbain, et patrimonial.

En extrapolant un peu les tendances d'évolution du tourisme, on peut voir se dessiner un scénario dans lequel les pays du Sud et de l'Est concurrenceraient les Pays du Nord dans le domaine des produits balnéaires simples, caractérisés par les séjours longs sans beaucoup de déplacements autour du lieu de vacances (les «vacances à la mer»). Le faible coût de la main d'œuvre, leurs atouts naturels (plages non urbanisées...), et la baisse des coûts du transport aérien leur permettrait de prendre une bonne part de marché aux quatre coins de l'Union Européenne.

Ces derniers (France, Espagne, Grèce et Italie) se concentreraient alors sur les nouveaux produits à plus forte valeur ajoutée. Leur proximité des grands centres de richesse et d'habitat européens leur permettrait de répondre à leur demande de séjours courts. Le fait qu'ils soient plus

¹⁰⁶ Source : Plan Bleu.

peuplés, plus développés leur donnerait la faculté d'organiser des événements culturels et sportifs (les festivals se sont multipliés ces dernières années en Région P.A.C.A : Avignon, Montpellier, Aix-en-Provence, Cannes pour les plus connus, mais on en compte des centaines d'autres). De plus, l'augmentation de la population des zones méditerranéennes européennes, entraînerait une hausse de la demande en loisirs de proximité, qui aurait certainement pour effet de modifier l'offre touristique. Celle-ci se transformerait afin de pouvoir capter à la fois la demande de loisirs de proximité et de tourisme proprement dit, qui sont assez semblables en pratique. Leurs nombreux équipements leur donnent un avantage sur des marchés très profitables comme le nautisme, leur capacité organisationnelle et leur professionnalisme la possibilité de répondre à une demande diversifiée.

On se dirigerait donc vers un tourisme plus diversifié, plus basé sur des facteurs d'attractivité urbain (musées, culture, architecture...), moins saisonnier, et mieux inséré dans la vie locale.

Il est permis de rêver : cette évolution idyllique supposerait tout de même de maîtriser la croissance urbaine anarchique que connaissent ces régions, en lui imposant des normes de qualité, et d'empêcher que les phénomènes de concurrence entre activités de tourisme et de loisirs, industrie et ports de commerce, croissance résidentielle n'induisent des phénomènes de blocage et de rejet, au point de dévaloriser l'image de ces régions et de détourner la demande vers des littoraux moins dégradés (la Côte Atlantique par exemple).

La France rentre assez bien dans ce schéma. Ce « géant paresseux ¹⁰⁷ » est la première destination mondiale en terme d'arrivées de touristes internationaux, avec 61,6 millions de personnes en 1996 (les Etats Unis sont la première destination en terme de recettes). Le tourisme est en train d'y devenir le premier facteur de croissance économique. Marginalisée dans l'Europe industrielle ¹⁰⁸ et financière, la France pourrait peut-être trouver sa voie en devenant le principal centre de loisirs et de tourisme de l'Europe. Un tourisme généralisé presque à l'ensemble du territoire, supposerait une politique active de protection et de mise en valeur des ressources touristiques, c'est à dire le paysage, le littoral, le patrimoine naturel et culturel. Considérer l'environnement comme une valeur ajoutée du développement était d'ailleurs un des objectifs du Plan National de l'Environnement en 1990. Cependant, ceci demanderait une prise de conscience, qui reste à venir, de l'importance de ces ressources dans l'économie française. En effet, pays de relative « basse pression écologique » selon l'expression de Jacques THEYS, la France reste peu sensibilisée à l'environnement.

¹⁰⁷ « La France, un géant paresseux », in *Le Monde, supplément économie*, mardi 8 juillet 1997.

¹⁰⁸ Jacques THEYS détaille les risques de marginalisation de la France au sein de l'Union Européenne dans : PASSET René et THEYS Jacques (dir.), *Héritiers du futur. Aménagement du territoire, environnement et développement durable*, op. cit.

3. Le Var et la Région P.A.C.A.

Il n'est pas question ici de présenter un tableau d'ensemble du développement du Var et de la Région P.A.C.A : on se reportera pour cela à l'ouvrage de l'I.F.E.N, *L'environnement en France. Approche régionale*¹⁰⁹.

Il faut cependant se poser la question de la spécificité d'une commune dans le développement régional. Par exemple, les communes industrielles de la Seyne-sur-Mer¹¹⁰ et de La Ciotat, à l'Ouest de Toulon, apparaissent comme des singularités dans un département du Var aujourd'hui presque totalement touristique et résidentiel. Les questions d'environnement s'y posent de façon tout à fait différentes.

Par contre, Hyères est bien insérée dans le développement du Var. Sa situation privilégiée en fait même une commune dans laquelle les phénomènes de croissance urbaine, démographique et économique sont les plus importants. Les risques environnementaux qui s'y attachent sont d'autant plus proches.

On peut placer Hyères à l'intérieur de la spécialisation territoriale des activités dans le Sud Est de la France et la région P.A.C.A, mais il est plus intéressant d'étudier la place du littoral varois dans le littoral méditerranéen français, et particulièrement par rapport aux Alpes Maritimes qui sont une caricature de ce que pourrait devenir le Var dans le cas d'un développement incontrôlé.

3.1. L'organisation régionale et l'attractivité du Sud Est de la France.

Le fait le plus marquant est l'attractivité du Sud Est de la France, c'est à dire la région comprenant d'une part le littoral méditerranéen du Languedoc Roussillon, d'autre part tous les territoires au Sud et à l'Est du Rhône. Le Sud Ouest est moins concerné, excepté la Haute Garonne (Toulouse) par la forte croissance démographique prévisible entre 1990 et 2020¹¹¹.

Cette croissance est inscrite dans le phénomène de redéploiement de la population française autour de deux pôles de croissance : l'attractivité de la Région Ile de France ne devrait pas être démentie (elle s'étendra même aux régions périphériques). D'autre part, l'héliotropisme semble être durablement installé comme un facteur majeur de répartition des populations. Il est de plus accentué par la bonne accessibilité du Sud Est français, qui se rapproche un peu plus de Paris avec les autoroutes et le T.G.V.

¹⁰⁹ I.F.E.N, *L'environnement en France. Approche régionale*, I.F.E.N-La Découverte, 1996.

¹¹⁰ CLARMONT Thierry, *L'espace littoral de La Seyne-sur-mer : un environnement, des intervenants, une gestion*, Mémoire de maîtrise d'aménagement du territoire, Institut d'Aménagement Régional, Aix-en-Provence, 1985.

¹¹¹ Voir carte « Les français préfèrent le Sud », d'après le scénario d'évolution de la population entre 1990 et 2020.

On se retrouve donc avec une France du Centre et du Nord Est obligée de gérer sa perte de population, avec tous les risques de désertification que cela implique, et une France qui doit mettre en place une planification efficace lui permettant d'accueillir un afflux de populations nouvelles, en terme d'équipements, de logements, d'emplois et de services urbains. Ces deux situations sont porteuses de risques et de promesses. Etre trop attractif peut se révéler très dommageable : certaines communes ont du mal à résister à l'implantation de populations nouvelles ; elles ne souhaitent pas partager leur qualité de vie. Dans le domaine du tourisme, on retrouve aussi des stratégies cherchant à sélectionner un type de clientèle : la Côte d'Azur se définit par la recherche de l'élitisme. A l'étranger, des villes comme Venise, Prague ou Bruges ont mis en place des mesures draconiennes de réduction de limitation de la capacité d'accueil.

Une politique volontaire d'aménagement du territoire pourrait limiter l'ampleur de ce phénomène. Toutefois, ce mouvement général de redéploiement de la population française semble inévitable. Il faut bien se rendre à l'évidence : le climat et la qualité de la vie sont devenus des critères déterminants d'implantation des hommes et des activités économiques.

Une forte croissance économique accompagne ce dynamisme démographique. Elle est principalement tirée par l'industrie de la construction neuve (ce qui d'emblée fait s'interroger sur la durabilité de ce développement), le secteur du tourisme et des loisirs, celui du commerce (plus d'habitants suppose plus de services), et le tertiaire supérieur (avec Marseille, Nice et Montpellier, les Régions P.A.C.A et Languedoc Roussillon se classent respectivement deuxième et troisième en terme de nombre de chercheurs accueillis).

L'organisation régionale montre une spécialisation en grande zones : industrie et énergie sur l'étang de Berre et dans la vallée du Rhône, tourisme de masse sur le littoral du Languedoc Roussillon, du Var et des Alpes Maritimes, tourisme aussi dans les Alpes, habitat et tertiaire supérieur autour de Marseille, Nice, Montpellier et, dans une moindre mesure, Toulon. Ce schéma n'est pas homogène : on retrouve aussi à l'intérieur de ces régions des zones de déprise agricole et de baisse de la population (surtout dans les arrière-pays non montagneux). L'agriculture se caractérise par une disparition de la trilogie traditionnelle vigne, blé, olivier, pour une intensification basée sur les cultures fruitières, l'horticulture, les cultures sous serres avec une viticulture prospère basée sur la qualité et les appellations d'origine contrôlées.

Le déséquilibre entre littoral et arrière-pays est frappant : des zones complètement désertées (la progression des « déserts verts » est une préoccupation) coexistent avec des secteurs littoraux dont la densité peut atteindre 1200 hts/km². L'urbanisation et la concentration des activités sur le littoral posent des problèmes de gestion de l'eau, des déchets et des transports urbains qui n'ont pas été planifiés. Le paradoxe est que malgré la grande superficie des régions concernées, et leur densité de population moyenne (140 hts/km² pour P.A.C.A, 80 pour le Languedoc Roussillon), c'est le manque d'espace qui pose le plus de problèmes. Tout a été fait pour accompagner et susciter une croissance localisée sur le littoral (notamment à propos des transports : la plupart des grands axes sont parallèles à la mer, il y a peu d'axes transversaux).

Le problème est que cette croissance et ce bouleversement de l'organisation territoriale se font dans des régions qui possèdent une grande diversité de milieux et de paysages, avec un rôle particulier dans la biodiversité française : le Languedoc Roussillon abrite 3000 des 4000 espèces

végétales recensées en France, et P.A.C.A est la région la plus riche en espèces végétales et animales¹¹² ; les deux régions comptent des espaces naturels « *de superficie réduite mais dont la renommée mondiale est tout aussi incontestable* »¹¹³. A cette diversité biologique s'ajoute une diversité paysagère exceptionnelle, objectivement et pour sa valeur économique (comme support des activités de tourisme et de loisirs) et sociale. Les pressions sur les milieux naturels sont les plus sensibles sur le littoral, qui cumule des milieux très rares sur des étendues réduites et les installations humaines les plus nombreuses.

3.2. Le Var dans le littoral méditerranéen français

Les littoraux du Languedoc Roussillon et de la région P.A.C.A montrent deux états différents.

Le premier est moins peuplé et a longtemps été une terre d'émigration. Les villes (Montpellier, Béziers, Narbonne, Perpignan) ne sont pas implantées sur le littoral, mais entre 10 et 20 kms de la mer. Cette région connaît un développement économique important, mais seulement depuis les années 60. L'implantation touristique a été directement conduite par l'Etat, et conçue autour de quelques grandes stations intégrées de plus de 100 000 lits (la fréquentation est passée de 500 000 à 5 millions de touristes de 1965 à 1990¹¹⁴, censées concentrer la pression touristique en quelques points, afin de maintenir une grande superficie d'espaces naturels sur le littoral (la région est très riche en zone humides). Ceci a permis une bonne efficacité des mesures de protection (le Conservatoire du littoral y possédait 12 700 ha en 1995, avec en plus une grande superficie soumise à un droit de préemption en sa faveur). Cette action « préventive » a permis un travail de collaboration plus fréquent entre pouvoirs locaux et services de l'Etat : la région est pionnière dans le domaine des schémas de mise en valeur de la mer¹¹⁵ et a tenté des expériences innovantes dans le domaine du paysage¹¹⁶.

Le littoral P.A.C.A témoigne d'une situation beaucoup plus conflictuelle¹¹⁷. Les villes sont dans ce cas des villes côtières, ce qui d'emblée implique un risque de manque d'espace littoral. Leur développement est plus ancien (Marseille est depuis longtemps une très grande ville, Nice et Toulon se sont fortement développées au XIX^{ème} siècle). Le développement touristique y est ancien et a suivi un modèle d'urbanisation diffuse, dominé par la construction de résidences individuelles. Il est important de souligner que c'est un développement essentiellement endogène, qui a toujours essayé de se démarquer de l'Etat (Nice n'a été française qu'en 1860, et Marseille est connue pour sa rébellion vis à vis du pouvoir central).

¹¹² Source : I.F.E.N, op.cit.

¹¹³ « Provence Côte d'Azur », in *L'environnement en France. Approche régionale*, op.cit., p.321.

¹¹⁴ « Languedoc Roussillon », in *L'environnement en France. Approche régionale*, op.cit., p.246.

¹¹⁵ voir NASR Tania, *La gestion du littoral en France : l'exemple du schéma de mise en valeur de la mer de l'Etang de Thau*, Mémoire de D.E.A E.T.E.S, Septembre 1997, Museum National d'Histoire Naturelle

¹¹⁶ BINET Eric, « Paysage littoral », in *Etudes foncières*, N°63, Juin 1994. A propos des expériences menées par les services de l'Etat en Languedoc Roussillon.

¹¹⁷ On trouve un bon résumé de la situation actuelle du littoral P.A.C.A dans « Pressions sur la Côte d'Azur », in *L'environnement magazine*, op. cit.

On peut découper ce littoral en quatre grandes parties (voir carte):

1) La Camargue, composée de grandes zones humides, peu urbanisées, et qui fait l'objet de nombreuses mesures de protection. Elle est délimitée à l'Est par le Rhône qui a joué le rôle de frontière naturelle à la diffusion des activités industrielles de l'étang de Berre, puisqu'il n'y a pas de pont à ce niveau (un projet actuel de réalisation de ce pont, en remplacement du bac de Barcarrin est très controversé).

2) Du Rhône à Toulon, s'étale un littoral très urbanisé, avec une dominante d'activités industrielles (Fos-sur-Mer, étang de Berre, chantiers navals de La Seyne-sur-Mer et de la Ciotat), militaires (La Seyne, mais surtout Rade de Toulon) et urbaines (grands foyers d'habitat de Marseille et de Toulon), malgré quelques inclusions touristiques (Bandol, Sanary, Six Fours) qui sont plutôt des centres de loisirs de l'agglomération Marseillaise.

3) De Hyères à Cannes, le plus grande partie de la côte varoise comprend encore de vastes espace naturels (voir carte des espaces naturels du littoral varois). C'est le secteur en plus fort développement actuellement, celui où se concentrent le plus d'enjeux économiques, écologiques et sociaux. Le Conservatoire du littoral en a fait le département prioritaire de son action. Ce littoral est spécialisé dans le tourisme et la résidence haut de gamme, avec des stations qui s'appuient toujours sur un noyau urbain ou villageois préexistant. La difficile accessibilité de l'Est Var l'a longtemps exclu du développement touristique : des stations comme Saint Tropez n'ont véritablement décollé que dans les années 50. Pour des raisons historiques que nous connaissons peu (pas de métropole comme Marseille ou Nice, moindre autonomie politique du fait de la présence de l'armée à Toulon ?), la côte varoise s'est nettement moins développée que ses voisines. Il est important de noter que Hyères se situe à la frontière entre deux littoraux (celui des Bouches du Rhône et celui du Var) aux fonctions très différentes : cette situation est porteuse de risques supplémentaires. Nous étudierons plus en détail les rapports de Hyères avec l'aire toulonnaise.

4) De Cannes à la frontière italienne, la Côte d'Azur proprement dite est un système totalement différent. On cite souvent le chiffre de 96% de son littoral urbanisé, et de densités de population qui dépassent souvent les 1000 hts/km². La faible surface de son littoral (on a très vite de fortes pentes dans l'arrière pays) a accentué l'implantation du bâti en bord de mer. Cet espace est un long ruban urbanisé. Le tourisme est un tourisme de luxe, très international et urbain. Deux mondes se côtoient : celui d'un tourisme de masse qui vient pour la renommée des lieux, et celui d'un tourisme de luxe qui fréquente peu les espaces publics. Le visiteur occasionnel, s'il n'est pas introduit, ne verra pas ce que signifie la Côte d'Azur pour ses utilisateurs. L'agglomération Niçoise s'est reconvertie dans le tertiaire supérieur, notamment grâce au succès de Sophia Antipolis, un des premiers technopôles français.

La Côte d'Azur résume assez bien ce que pourrait devenir le littoral varois : des problèmes de pollution urbaine (la promenade des Anglais a dépassé le seuil d'alerte à l'ozone 80 jours l'an dernier), une organisation problématique des transports urbains et interurbains (le doublement de l'A8 se fait dans un contexte très polémique) du fait du manque d'espace, une crise du bâtiment, puisque tous les espaces littoraux sont construits, et la réglementation d'environnement est venue bloquer toute construction nouvelle. Les Alpes Maritimes ont perdu 17000 emplois depuis 1990. En quelque sorte tous les ingrédients d'une situation de saturation. Même le tourisme de luxe connaît une certaine crise : les palaces niçois et cannois sont obligés de baisser leurs prix, une partie de leur clientèle traditionnelle étant partie vers d'autres destinations.

De plus, la gestion du développement et de l'environnement est tout à fait conflictuelle : les services de l'Etat et les collectivités locales jouent un jeu de poker menteur, dans lequel chacun essaie de cacher ses objectifs. A titre d'exemple, la D.I.R.E.N ne communique pas ses cartes d'application de la loi littoral, les communes et les promoteurs surdimensionnent systématiquement leurs projet immobiliers¹¹⁸, en anticipant un contrôle administratif qui ne manquera pas de limiter leurs ambitions : en proposant plus que ce qu'ils désirent vraiment, ils espèrent obtenir après contrôle une surface constructible acceptable¹¹⁹. Du fait de ces conflits, les crispations se multiplient. Il devient de plus en plus difficile d'implanter la moindre construction : les promoteurs parlent au sujet de la loi littoral d'« insécurité juridique », le contrôle administratif *a posteriori* venant annuler des projets alors que des investissements sont déjà réalisés. Cette incapacité de dialogue a culminé en 1996 avec la décision du gouvernement d'élaborer une Directive Territoriale d'Aménagement, qui imposera des prescriptions d'aménagement aux communes littorales des Alpes Maritimes. Il faut aussi remarquer une incapacité à travailler en commun : les Alpes Maritimes et le Var sont les derniers départements en matière d'intercommunalité.

Coincé entre les Bouches du Rhône industrielles et les Alpes Maritimes au littoral presque totalement urbanisé, le Département du Var jouit donc de vastes espaces et d'un environnement encore relativement épargné, ce qui en fait un des départements les plus attractifs de France. Cette situation est un atout pour le futur, mais suscite aussi beaucoup de convoitises. Dans le futur, accueillir 500 000 habitants de plus va causer de nombreux problèmes : l'eau va devoir être amenée à grand frais du haut Var (entre 350 et 550 MF pour amener l'eau) dans un partage avec les Alpes Maritimes qui s'annonce déjà problématique. Une partie des déchets des Alpes Maritimes et des Alpes de Haute Provence sont exportés dans le Var, ce qui commence à être très mal perçu par les élus locaux. L'aire toulonnaise s'étend vers l'Est, ce qui va rentrer en conflit avec la vocation touristique de l'Est Var.

Voilà donc quelques uns des enjeux dans lesquels baigne la commune d'Hyères. L'approche locale va permettre de comprendre comment ces enjeux sont traduits au niveau d'une commune. Elle va aussi faire apparaître des questions nouvelles, et montrer l'intérêt d'une approche plus fine des problèmes, qui n'est possible qu'à cette échelle.

¹¹⁸ Ce fut particulièrement dans les années 80 dans le Var, avec l'inflation des projets de golfs (pas moins de 25 projets !), accompagnés bien sûr de projets immobiliers. Hyères n'a pas échappé à cette tendance, avec un projet bloqué depuis 1987.

¹¹⁹ Le tribunal administratif de Nice et le Conseil d'Etat annulent des projet à tour de bras : 174 300 m² de surface habitable à Fréjus, 69 000 m² au Lavandou, 44 870 m² à Gassin, 30 000 m² à La Croix-Valmer, et 27 222 m² à Roquebrune Cap Martin.

Chapitre 2

Analyse du système local.

Nous avons justifié en première partie l'importance de l'étude historique, pour mettre en évidence des dynamiques qui produisent encore leurs effets aujourd'hui et pour décrire la spécificité de chaque cas concret. Comme l'affirmait l'architecte Paul CHEMETOV lors d'une émission de radio, « *Le futur est une compression du passé* ».

La méthode historique permet, à partir de l'étude de cycles longs, de dégager des tendances lourdes, de mieux cerner l'idée de ressource touristique, de comprendre la nature de cette pratique, et enfin de déterminer sa stabilité ou d'éventuelles ruptures contemporaines dans son développement. L'histoire des terroirs touristiques pose en tout cas le principe de l'instabilité des facteurs d'attractivité et de la modification des stations touristiques dans des « cycles de vie » plus ou moins longs.

Par conséquent, toute recherche d'un équilibre dans le rapport environnement/développement sera celle d'un équilibre dynamique, d'une homéostasie qui intègre les possibilités d'évolution futures dans toute l'incertitude qu'elles comportent.

Après cette étude diachronique, il faut détailler l'état de la commune aujourd'hui, les forces qui la traversent, en s'attachant à mettre en évidence d'éventuels facteurs de risques et d'instabilité. On s'interrogera ensuite sur la gestion des ressources du développement par un système local.

1. Historique du développement communal : 200 ans de développement durable ?

Faire l'historique d'un processus de développement suppose d'insister sur plusieurs points :

- Les acteurs qui ont mené le développement. On peut mettre en évidence plusieurs groupes qui sont autant de forces agissantes, dont la complémentarité ou la contradiction conditionnent la nature évolutions observées. Pour Hyères, ce sont principalement des agriculteurs, des médecins, des promoteurs et entrepreneur d'origine extérieure, l'Etat (notamment à travers l'armée), le reste de la population et enfin les protecteurs de l'environnement.

- Les rapports que la commune entretient avec l'extérieur : « exportations » et « importations » de biens, de capitaux, d'hommes et d'idées, concurrence et complémentarité avec les autres communes touristiques et agricoles (notamment avec Nice), influence du contexte politique et économique (Révolution Française, seconde guerre mondiale...).

- La mise en valeur de l'environnement et des ressources, très variable dans le temps.

- Les conséquences de ce processus de développement : évolution de la structure urbaine, de la population, du bâti, de la répartition des différents secteurs économiques et des modes de vie. On insistera sur l'urbanisation qui est la première cause des menaces sur l'environnement.

De deux cents ans de tourisme ressortent d'abord les deux vies touristiques consécutives de la commune : une comme station d'hiver jusque dans les années 1930, une comme station estivale de 1930 à nos jours. Ces deux vies se sont accompagnées d'un déplacement du centre de gravité de la commune de la terre vers la mer. On remarque aussi une exceptionnelle résistance de l'agriculture hyéroise au tourisme. La période de mise en tourisme est particulièrement importante, puisqu'on a vu que l'offre touristique d'une station dépendait souvent de l'impulsion donnée par les premiers touristes.

1.1. Présentation de la commune.

· Cadre géographique et situation écologique

La commune d'Hyères est située à 20 kms de Toulon, à la frontière entre à l'Ouest la Provence calcaire, et à l'Est la Provence cristalline, au niveau de la dépression permienne. Immédiatement à l'Est se trouvent les contreforts du massif des Maures. Seule une petite partie de la commune se trouve dans la Provence calcaire (colline du Fenouillet)

La commune, qui comptait 50122 habitants pour un territoire de 13238 hectares en 1990¹²⁰, comprend :

- Une partie continentale, composée d'une part des plaines alluviales du Roubaud, du Real Martin et du Gapeau (fleuve côtier qui se jette dans la rade d'Hyères) et de quelques collines (Maurettes, Fenouillet, colline du Château, Paradis, Mont des Oiseaux, Costebelle, collines des Maures), d'autre part de la presqu'île de Giens, reliée au continent par deux isthmes naturels (tombolos) qui constituent une curiosité géologique spectaculaire et unique en Europe. Les débordement périodiques du Roubaud et du Gapeau, ainsi que la nappe phréatique qui accompagnent ces cours d'eau, conjugués à l'action de la mer, créent une large étendue de marais littoraux qui va de la presqu'île de Giens à la limite Est de la commune.

- Trois îles (Porquerolles, Port Cros, Le Levant) et des îlots (Grand et Petit Ribaud, Bagaud...) qui font partie, avec la presqu'île de Giens, de la Provence cristalline.

A cette situation géographique exceptionnelle correspond une grande diversité de milieux naturels, dont les principaux sont¹²¹:

Pour la parties calcaires, des bois de chênes verts souvent dégradés en bois de pin d'Alep ou en garrigue à chênes Kermès.

Pour la partie cristalline :

- Série du chêne vert, dans les îles (Porquerolles) et les vallons de la presqu'île de Giens, en alternance avec des pinèdes de pin d'Alep. Cette série se dégrade à Port Cros et à l'île du Levant en maquis à Romarin et en pelouses diverses.

- Série de l'Oléo-Lentisque (brousses basses à olivier sauvage et lentisque), qui se dégrade notamment en groupements à *Euphorbia dendroïda* (sur rochers) ou en Oued à *Nerium oleander* (en Thalweg), dans les stations littorales chaudes.

- Série du chêne liège dans le massif des Maures, au Nord de la commune, qui se dégrade en maquis plus ou moins élevé, dont le maquis à *Calluna vulgaris* (bruyère).

Quelques milieux relatifs à la situation de la commune :

- Les Ripisylves du Gapeau, du Roubaud et du Real Martin assez exubérantes (frênes, ormes), celle du Roubaud abrite notamment une espèce endémique de sauterelle géante récemment découverte, et dont nous reparlerons.

¹²⁰ Ce qui en fait la 108^e commune française pour sa population, et la 55^e en surface.

¹²¹ *Inventaire du patrimoine naturel*. 83.

Ministère de la culture, D.R.E P.A.C.A, *Etude écologique. Région Varoise et Bas Alpine*, 19p.

D.D.E 83, *Recueil de données océanographiques et littorales des Côtes Varoises*, 1980.

Parc National de Port Cros, *Inventaire et analyse du milieu naturel de la rade d'Hyères*, 1977.

- Des groupements édaphiques littoraux. Des marécages salés exceptionnels (on peut dire que ce sont de petites camargues : les seules zones humides résiduelles de Marseille à la frontière italienne, avec les étangs de Villepey à Fréjus) de plus de 900 ha, à base de salicornes. Des milieux dunaires à groupements halophiles, de superficie limitée, mais qui regroupent des espèces remarquables (comme *Mathiola tricuspida*, dont l'unique station connue en France se trouve sur le tombolo Ouest de la presqu'île de Giens). On retrouve en arrière dune et en bordure de marais de nombreux Tamaris. Les marais abritent de nombreuses espèces d'oiseaux sédentaires et migrateurs, dont une colonie importante de flamands roses. L'étang des estagniers, à la rencontre du tombolo Ouest et de la presqu'île de Giens, est remarquable par son alternance d'eaux douces et d'eaux saumâtres, qui font coexister les deux types d'espèce associées, dont *Joncus maritimus*.

- Des formations basses dans les zones humides, notamment des nériaies, c'est à dire des canniers à *Arundo donax*.

En ce qui concerne le milieu marin, la rade d'Hyères et le Golfe de Giens possèdent les plus grands herbiers de posidonies, cette plante à fleurs qui est à la base des écosystèmes marins méditerranéens. Cette plante à croissance très lente (quelques cms par an) produit des « mattes » composées de rhizomes morts, qui peuvent atteindre plusieurs mètres d'épaisseur. Port Cros possède même une matte récif.

Cette description du cadre géographique et naturel a fait largement abstraction des effets de l'activité humaine (en ne s'attachant qu'aux peuplements climaciques). On peut dire que de par sa situation exceptionnelle, la commune est un résumé des richesses naturelles du littoral méditerranéen français. Une grande partie de la commune est couverte par une Z.N.I.E.F.F (voir carte). Le rôle de l'étude historique sera justement de décrire la façon dont ce milieu a été approprié et aménagé par les hommes.

- Quatre versions du rapport environnement/développement.

Pour présenter rapidement la commune, on peut la découper en quatre parties :

- **Les îles d'Or** : - Le levant est occupé à 90% par l'armée, qui y a installé le centre d'essais des armes de la Méditerranée, pour les 10% restants par Heliopolis, lotissement naturiste fondé en 1931 par les frères d'Urville, médecins. Cette colonie naturiste, modeste et fleurie, ouverte à tous, est un modèle très original d'aménagement de l'espace. Elle compte une réserve naturelle volontaire : le domaine des Arbousiers.

- Port Cros est depuis 1971 un Parc National. Très peu bâtie, elle fonctionne comme un système à part, même si le siège du Parc se trouve à Hyères.

- Porquerolles, la plus proche du continent. C'est un site classé géré pour sa partie naturelle par le Parc National de Port Cros, pour sa partie bâtie par la chambre de commerce et d'industrie et par la mairie d'Hyères. L'île comptait 342 habitants en 1990. Elle

compte de nombreux hôtels et meublés pour une clientèle haut de gamme. Les trois îles sont très fréquentées par les plaisanciers : 1500 bateaux en période de pointe (source : D.D.E par photos aériennes)

- **La presqu'île de Giens et le littoral.** C'est le siège de la plupart des implantations touristiques de la commune. On y compte un nombre important de résidences secondaires. La D.I.R.E.N dans la perspective d'un classement, ainsi que le Conservatoire du littoral pour acheter les salins des Pesquiers et les vieux salins, y sont très fortement impliqués. La presqu'île recèle les plus grandes richesses et les plus grands enjeux écologiques et économiques. Le tombolo Ouest, dévasté par les tempêtes, fait l'objet d'une reconstitution écologique. Ce fin cordon sableux de 4 kms de long est à lui seul le support d'une flore rare, la limite des salins très fréquentés par les oiseaux, la plage la plus fréquentée de la commune en bordure du plus bel herbier de posidonies, un site mondialement connu de planche à voile et l'emplacement d'une cité grecque de première importance en cours de fouille! En outre, la presqu'île abrite 6 des 10 ports de plaisance de la commune, dont un de 1200 anneaux. Cependant, cet espace ne compte que 6% des habitants, du fait du prix exorbitant des terrains et d'une implantation de la ville en retrait.

- **La plaine alluviale et les collines,** qui regroupent 90% de la population. La ville est longtemps restée sur les pentes de la colline du Château, puis s'est étendue dans la plaine agricole et sur les communes environnantes. Enrichi par les limons du Gapeau, le terroir agricole a longtemps fait la prospérité des agriculteurs hyérois. Cette partie de la commune est le siège d'une intense construction de résidences principales.

- **L' « arrière-pays » au Nord de la commune,** montre que par des contingences historiques mal élucidées (poids de la mentalité agricole, histoire foncière ?), il subsiste, à 5 kms de la mer, dans une commune touristique en plein développement, des espaces très peu peuplés (densité : 10 hts/km², 3% de la population communale sur 20% de la superficie de la commune). La population y est groupée autour de trois hameaux (les Borrels) et dans des propriétés viticoles. La valeur paysagère de cet espace est exceptionnelle : vignobles, vergers, collines boisées des Maures et grand mas provençaux (propriété de vieilles familles hyéroises, descendants des principaux propriétaires fonciers) agrémentés de jardins centenaires. Bien que soumis à aucune protection autre que le classement en zone Nc et Nd du P.O.S, ce secteur ne se construit pas.

1.2. Histoire ancienne : une ville moyenne en Provence¹²²

Avant l'arrivée des premiers touristes, «Hyères était une petite ville assez sordide de 5000 habitants, massés à 5 km de la mer sur les pentes de la colline du château, 5000 autres Hyérois se dispersant dans les domaines isolés qui parsemaient sont immense territoire de 23000 hectares (celui-ci englobait, outre la presqu'île de Giens et les îles, les communes actuelles de La Crau, Carqueiranne et La Londe). L'importance que la ville avait eue non seulement dans l'Antiquité (Olbia), mais même encore au XIIIème siècle était bien oubliée. Dessaisie au profit de Toulon de ses fonctions administratives, religieuses, militaires, et même de ses droits de pêche, Hyères n'était plus qu'une ville agricole mal tenue, éloignée de la mer, trop proche de Toulon (18 km) pour être un vrai centre local. Ni collège, ni garnison ; à peu près aucune industrie : en 1845, 28 moulins à huile utilisaient 112 travailleurs saisonniers ; une fabrique de soude, bizarrement établie dans l'île de Porquerolles, avait 60 salariés, et c'était tout. L'unique affaire était la production et le commerce des oranges, des légumes, du vin et de l'huile d'olive. La population était fortement hiérarchisée. Une masse de journaliers et d'artisans dépendaient étroitement d'une poignée de grands propriétaires. Bref, Hyères n'était nullement préparée à devenir un lieu de villégiature¹²³».

Effectivement, l'histoire d'Hyères avant le tourisme témoigne d'une ville qui a progressivement perdu de son importance. Alors qu'elle avait été le siège d'un comptoir grec, qu'elle eut longtemps une importance stratégique en raison de la qualité de sa rade, puis de nombreux ordres religieux (25% de la commune était détenue par ces ordres. L'île du Levant était le siège des moines de Lérins depuis le Vème siècle : il ne reste plus rien de cette très forte occupation humaine des îles, ce qui témoigne de la résilience de leurs écosystèmes et de la capacité de ces îles à gommer leur passé) la royauté l'a privé de ses fonctions institutionnelles. Si les Hyérois n'avaient pas été aussi rebelles au pouvoir central, en se révoltant contre l'impôt sur le sel en 1664, en aidant les Anglais à débarquer contre Louis XIV en 1707, la ville aurait peut-être pris la place de Toulon comme première ville du département, les rades d'Hyères et de Toulon étant d'égale valeur stratégique.

De même, comment aurait évolué la commune si les Hyérois avaient accepté l'offre d'Henri IV en 1588 ? Celui-ci, désolé d'avoir du détruire la ville lors du siège de son château, proposa aux Hyérois de reconstruire la ville où bon leur semblerait, et promit d'y affecter les revenus entiers de ses salines pendant 10 ans. Un site fut choisi à Giens, l'argent et les plans étaient prêts, mais les Hyérois, effrayés par les conséquences d'une implantation trop près des marais refusèrent au dernier moment.

La relative prospérité hyéroise, du moins celle de ses propriétaires fonciers, s'était basée sur la richesse de son terroir et la douceur de son climat, qui permettait notamment la culture d'orangers en pleine terre. L'agriculture hyéroise a connu trois époques : oranges et vins jusqu'en 1840 (date de

¹²² JACQUEMIN Odile, *La formation d'un paysage urbain entre 1749 et 1989. Hyères-les-Palmiers, une ville Française en Provence*, rapport de D.E.A d'Histoire de l' Art, Université d'Aix-en-Provence, Octobre 1989.

¹²³ JUILLARD Etienne, *Climatisme et accessibilité. Les deux époques de la croissance d'Hyères au XIXe et Xxe siècles*, op. cit.

l'attaque des orangers par l'oï dium puis de leur gel), primeurs et vins jusqu'en 1950, fleurs et vin aujourd'hui.

Les agriculteurs hyérois profitent très tôt d'un climat exceptionnel pour essayer des cultures exotiques. Honoré Zenon GENSOLLEN, médecin et chroniqueur hyérois, note en 1640 que « *Arène, citoyen de la ville d'Hières y introduisit en 1640 vingt espèces d'orangers et trente et une de limoniers, ainsi que les palmiers, la canne à sucre, et un grand nombre de plantes exotiques ou inconnues à Hières* »¹²⁴. Il note aussi que « *Le dernier gouvernement [sous l'empire] avait entretenu à Hières, pendant quelques années, un directeur des cultures exotiques [un maltais, monsieur Salmitt]* ». Les gros propriétaires fonciers ont dès le XVII^e siècle un goût marqué pour les fleurs et les jardins exotiques, notamment avec les jardins Filhe, Beauregard et le jardin du Roy. **Les racines de l'horticulture hyéroise se trouvent certainement dans cette époque.** Cette prospérité et l'organisation traditionnelle de la société font que l'agriculture monopolise l'activité de la commune : alors que des complémentarités industrielles semblent possibles (utilisation des fleurs d'orangers, ressources pour la potasse...), GENSOLLEN désespère des Hyérois en remarquant « *Il semble qu'à Hières, on ne puisse être qu'agriculteur, et agriculteur esclave de la routine* ». Cette identité assez conservatrice va jouer un rôle déterminant dans l'avenir de la commune.

Les marais de l'Est de la commune avaient été très tôt transformés en salines. C'est cette activité, qui aurait plus de 2000 ans, qui a permis en se maintenant à travers les siècles de protéger les zones humides d'Hyères : les vieux salins ont fermé en 1867, les salins des Pesquiers, créés en 1848 et exploités auparavant comme pêcheries, en 1995. Ces mêmes marais sont à l'origine de l'installation de la ville en retrait de la mer¹²⁵. Infestés par le paludisme, ils joueront longtemps le rôle de barrière naturelle à l'urbanisation. Le Gapeau est un atout lorsqu'il enrichit les terres, mais une contrainte lorsqu'il vient alimenter les marais, « *c'est ainsi que la nature a tout compensé. Elle a voulu que l'air marécageux essentiellement mortel pour l'espèce humaine, fut pour les plantes un agent de vie et de fertilité, et que l'homme apathique qui s'y trouve fut peu attaché à la conservation de son être* ». Cette ville qui attirera bientôt des hivernants pour son climat procure une faible espérance de vie à ses habitants : « *Vers 1840, la vie moyenne à Hyères était de 28 ans pour les hommes et de 32 ans pour les femmes ; c'est une vie bien courte pour un climat semblable. Mais il faut chercher les principales causes de la forte mortalité dans le genre de vie des habitants et l'insalubrité de la haute ville aux rues étroites et sombres. Peut-être aussi dans les eaux croupissantes des salines et marais*¹²⁶ ».

L'habitat est déjà dispersé entre le centre ville, la population éparse, et les hameaux qui seront à la base de l'urbanisation future de la commune : les Borrels (50 habitants en 1820), Giens, village de pêcheurs assez miséreux de 300 habitants (la pêche n'a jamais constitué une ressource principale pour Hyères, très tournée vers la terre), La Crau, quartier agricole en pleine expansion (il

¹²⁴ GENSOLLEN Honoré Zénon, *Essai historique, topographique et médical sur la ville d'Hières en Provence*, Paris, 1820.

¹²⁵ Ce cas d'installation en retrait à cause de la présence de marais est une constante en Méditerranée. LANQUAR, 1995, op. cit.

¹²⁶ RECLUS Elisée, *Les villes d'hiver de la Méditerranée et des Alpes Maritimes*, Coll. Les guides Joanne, Ed. Hachette, 1864.

passé de quelques maisons en 1740 à 1500 habitants en 1820), les Salins¹²⁷, ou encore Carqueiranne, village de 300 habitants.

1.3. La « mise en tourisme ». (1767-1830)

Nous faisons commencer l'histoire d'Hyères en tant que station touristique en 1767, date du séjour hivernal de Diane de VICHY, qui constitue le premier témoignage d'une pratique de l'hivernage¹²⁸. Cette période de mise en tourisme se termine en 1830, date de l'élection d'Alphonse DENIS à la mairie d'Hyères, qui va correspondre à une urbanisation beaucoup plus importante et à la première véritable politique touristique.

Hyères est une des toutes premières villes d'hiver, avec Nice et, selon Marc BOYER, Montpellier. Aucun argument n'est assez convainquant pour expliquer que Hyères ait été choisie en premier. Certes, le climat y est de bonne qualité, avec des hivers très doux et une bonne protection de la ville contre le mistral, du fait de sa position adossée à la colline. On est sûr en tout cas que les premiers hivernants ne sont spécialement attirés ni par le cadre urbain, on l'a vu assez dégradé, ni par l'animation. Le seul lieu que fréquente le Comte de VICHY est un couvent de Bernardines particulièrement dépravées : celles-ci ont supprimé la grille qui leur empêchait de rentrer en contact avec les invités, peint une ligne au milieu de la pièce principale du couvent, et mettent la table de jeu à cheval sur cette ligne !

En fait, les premiers facteurs d'attractivité touristique d'Hyères ont été un climat loué par des médecins renommés et une végétation exotique : en 1775 le docteur DELUC qualifie Hyères de « jardin d'hiver de la France »¹²⁹. Les atouts actuels que sont les plages, le climat estival ou la mer, ne sont pas du tout perçus comme tels. La mer ne vaut que comme horizon, vu depuis la ville. Les médecins déconseillent de se promener sur la plage¹³⁰, et l'été est une saison mauvaise pour la santé : « *Pourront-ils [les habitants] résister, en été, aux vents partout malsains de l'Est et du Sud, qui apportent journellement dans la ville, et principalement lorsque la chaleur est la plus intense, les exhalaisons pernicieuses recueillies sur la surface des marais qu'ils viennent de balayer ?* »¹³¹. On se rend compte à quel point la perception d'éléments aussi simples que le climat peut changer, lorsque Gensollen affirme : « [en hiver], tout prend à Hyères un aspect plus riant et plus animé, tant il est vrai que le bonheur d'un pays dépend de sa salubrité ». Il développe même un thème très proche de celui de la justice écologique, en déplorant l'inégalité des hommes devant les effets malsains des marais : « *L'homme qui est bien vêtu, bien logé, qui ne s'expose*

¹²⁷ Diane de VICHY le décrit comme un « *Village de pêcheurs comportant peu d'habitations. L'animation du lieu est assez importante à cause de l'exploitation des marais salants* »

¹²⁸ Outre les lettres de Diane de VICHY, on trouve des témoignages postérieurs dans :

FISCHER Christian August, *Reise nach Hyères, im winter 1803-1804*, Leipzig, 1806

YOUNG Arthur, *Voyages en France en 1787, 1788, 1789*, Paris, 1931, Tome 1.

En 1791, Charlotte SMITH publie un ouvrage à succès, *Celestina*, qui a pour cadre Hyères et où sont mis en scène des hivernants anglais.

¹²⁹ Les publicités pour des logements mentionnent « *Un premier étage de 8 pièces, boulevard d'Orient, exposition tropicale* », « *Jardin des Hespérides. Quinconce de beaux arbres exotiques* », ABBONEN Maurice, *Hyères. Une villégiature au soleil*, Nîmes, Ed. Lacour/Colporteur, 1992, p.14

¹³⁰ Docteur BARTHE, *Notice topographiques et médicales sur la ville d'Hyères*, Paris, 1846.

¹³¹ GENSOLLEN, 1820, op. cit.

pas à l'infection, dont les forces loin d'être abattues par le travail ou la sueur sont constamment et périodiquement réparées par de bons aliments, dont le moral n'est nullement affaibli par l'idée sans cesse présente de la misère et des maladies, a, sur le pauvre, des avantages incontestables ».

Ce climat n'est d'ailleurs pas celui de la commune dans son ensemble, mais celui de la partie de la ville abritée du Mistral, en dehors de la haute ville assez putride : la valeur du climat hyérois est largement exagérée par les médecins.

Les premiers touristes logent en ville à l'hôtel Suzanne (futur hôtel des Ambassadeurs), ou louent des chambres meublées. A la veille de la Révolution, Hyères peut accueillir entre 50 et 60 familles¹³². En 1814, on trouve des maisons à louer, et les hôtels d'Angleterre, d'Europe, et des Ambassadeurs, Il est d'ailleurs difficile de trouver à se loger. S'ils trouvent apparemment bon accueil dans l'aristocratie locale, le contact avec les autres habitants est plutôt difficile : Diane de VICHY n'ose pas s'aventurer dans la haute ville ; un jour qu'elle découvre un verger, «*Diane propose l'achat de quelques fruits. Fermement, tout net, la femme, revêche, antipathique, refuse catégoriquement l'offre*¹³³ ».

On vient à Hyères pour se soigner, mais aussi dans le cadre du « grand tour » d'Europe initié par les jeunes aristocrates : c'est le motif de Frédéric VII, futur Roi du Danemark, en 1827. Le tourisme ne touche qu'une fraction extrêmement limitée de la commune (la basse ville). Les excursions à Giens, à Bregançon, au sommet du Mont Fenouillet, aux Salins ou dans les marais (pour la chasse aux macreuses) sont des expéditions pour des hivernants qui ne dépassent que rarement la place de la rade (en limite de ville). Il faut imaginer la commune beaucoup plus grande qu'elle ne l'est aujourd'hui : les trajets sont longs, les communications sont souvent interrompues en hiver par les crues du Gapeau et du Roubaud.

Dans cette époque de démarrage, le tourisme ne modifie quasiment pas le système local. Il procure un revenu complémentaire aux propriétaires, mais ne constitue pas un secteur économique à part. Par contre, les médecins commencent plus qu'ailleurs à jouer un rôle déterminant dans l'aménagement de la commune : c'est eux qui font la renommée de la destination, leurs « notices topographiques et médicales », traitent de tous les sujets. Ils préconisent d'étendre la ville dans les collines à l'abri du mistral (et surtout pas au bord de mer ». Plus tard, le Docteur VIDAL, alerté par la résurgence des fièvres, proclame « L'urgence du dessèchement absolu des marais¹³⁴ ». GENSOLLEN préconise de planter des arbres dans la plaine, puisque « *La ville, qui aurait besoin d'être séparée de marais par une épaisse forêt y gagerait du côté de l'agrément et de la salubrité* ». En cette période d'Hygiénisme¹³⁵ naissant, les médecins se sentent investis d'une mission. Le mandat de maire est occupé 8 fois par des médecins entre 1869 et 1940.

Très tôt, et plus qu'ailleurs, le tourisme hyérois a une orientation médicale. Ceci expliquera en partie le fait que Hyères ait raté le virage des bains de mer en 1860 (le passage du climatisme au tourisme), et posera les bases de l'important secteur de santé

¹³² BOYER, 1965, op. cit., p. 149

¹³³ ABBONEN Maurice, 1992, op. cit.

¹³⁴ Docteur VIDAL E., *Urgence du dessèchement absolu des marais*, Hyères, 1879.

¹³⁵ La véritable naissance d'un Hygiénisme urbanistique date de 1830, avec le célèbre *Hygea* de RICHARDSON.

actuel (6,8% des bases de la taxe professionnelle, dans de nombreux sanatoriums et établissements hélio-marins privés et publics, pour une activité productrice de richesses pour la commune¹³⁶), qui n'est que le transformation en filière moderne de l'hivernage du XIX^{ème} siècle). En 1864, la séparation entre malades et touristes est achevée, Reclus note que « *Si les touristes se plaignent que la ville d'Hyères ne soit pas située sur le rivage même de la Méditerranée, en revanche, la plupart des malades s'en félicitent* ». Plus tard, un hôtel hyérois situé à la plage mentionnera sur sa publicité : « *Aucun malade n'est admis.* ». Cette omniprésence des malades lui donne même l'image d'une ville mouvoir : « *Les Anglais amenaient leurs filles y mourir*¹³⁷ »

1.4. Le développement du tourisme au XIX^{ème} et les conflits avec l'agriculture : 1830-1920.

Cette période est avant tout marquée par une modification du système local par le tourisme : la population augmente, de nouveaux quartiers apparaissent, beaucoup d'emplois dépendent de cette activité, les perceptions évoluent. C'est la véritable ouverture sur l'extérieur. La période se termine par une longue décadence de la station hivernale : l'entre deux guerres sera marqué par un changement radical d'orientation.

A cette évolution correspond l'arrivée d'une nouvelle catégorie d'acteurs très investie dans le développement : les promoteurs étrangers, et les anciens touristes devenus résidents, au premier lieu Alphonse DENIS, ancien député, et Alexis GODILLOT (le créateur des fameux godillots qui ont chaussé des générations de soldats).

L'évolution de la fréquentation est très importante entre 1850 et 1886 (voir tableau). Il faut remarquer qu'il est difficile de constituer des séries longues sur la fréquentation touristique ou la capacité d'accueil : les unités de mesures sont rarement les mêmes. Au XIX^{ème} siècle, on compte le nombre de familles (les hivernants amènent souvent leurs domestiques), ce qui ne permet pas de connaître le nombre exact de touristes. A ces mesures succèdent celles du nombre d'arrivées dans la commune, qui, multipliées par la durée des séjours, donne le nombre de nuitées. C'est l'indice le plus utilisé actuellement. On trouve aussi des mesures de la population touristique, effectuées à partir de l'évaluation des quantités d'ordures ménagères, qui définissent le nombre de personnes présentes en plus des résidents habituels à un moment donné. Cette indice est réactualisé périodiquement en raison de l'évolution de la production moyenne d'ordure par personne.

¹³⁶ On oppose les activités productrices de richesses, qui importent de la richesse de l'extérieur, aux activités induites (comme le commerce de détail), qui ne correspondent qu'à une redistribution de revenus à l'intérieur du système local.

¹³⁷ Article du *Sunday Times*, 1951 (archives municipales).

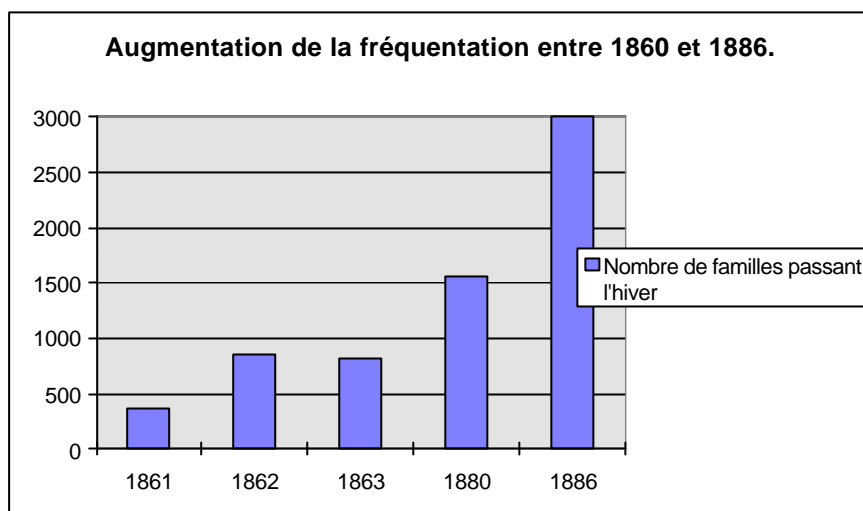


Figure 16.

Contrairement à la clientèle des autres villes d'hiver, celle de Hyères reste en majorité française. En 1864, E. Reclus évalue le bénéfice d'une saison d'hiver (auquel il faut ajouter les revenus d'une saison d'été naissante) à 5 ou 6 millions de francs, chiffre qu'il faut comparer aux 400000 francs fournis par les Salines, aux 1 million de Franc de la viticulture, et aux 3 à 4 millions de l'activité de production de fruits et de primeurs. Hyères n'a donc pas une monoéconomie touristique, le tourisme fait jeu égal avec le secteur primaire. La ville compte alors 8 hôtels, tous situés en centre ville. En 1910, la ville compte plus de 5000 chambres d'hôtels, et de nombreux emplois liés au tourisme : voituriers, loueurs de pianos, bagagistes, professeurs d'anglais...

Cette période est intéressante pour plusieurs raisons :

· Le tourisme transforme la ville

Il y crée de nouveaux quartiers, et déplace le centre ville de l'actuelle place des templiers vers la place Clémenceau et l'avenue des Iles d'Or. Cette avenue est créé à l'initiative d'Alphonse Denis en 1830. Reclus note que « [La nouvelle rue] forme un boulevard dont presque toutes les habitations ont une façade exposée au Sud ou au Sud Ouest. Cette rue, ou se trouvent les hôtels et la plupart des maisons particulières constitue à elle seule la véritable Hyères des étrangers ».

On voit donc la formation d'un quartier à identité touristique, en fonction des standards de confort étrangers. Le développement urbain est intense : le nombre de maisons passe de 638 en 1698 à 1992 en 1880. La ville s'étend d'abord sur le bas de la colline du château selon deux directions, qui correspondent à deux ensembles place/ jardin / hôtel (ces éléments sont les exigences des hivernants en matière d'environnement urbain) : d'une part dans le quartier des Recollets, autour du jardin Beauregard, de la nouvelle place des Palmiers, et de l'hôtel d'Angleterre, d'autre part dans le quartier des Cordeliers, autour du jardin Filhe, de la place de la Rade, et de l'hôtel des Ambassadeurs. L'urbanisation prend beaucoup plus d'ampleur à partir de 1850. Un Allemand crée

le grand hôtel des Iles d'Or (Hyères compte ensuite beaucoup d'hôteliers suisses), et Alexis Godillot quelques uns des quartiers les plus réussis de la ville à partir de 1880¹³⁸.

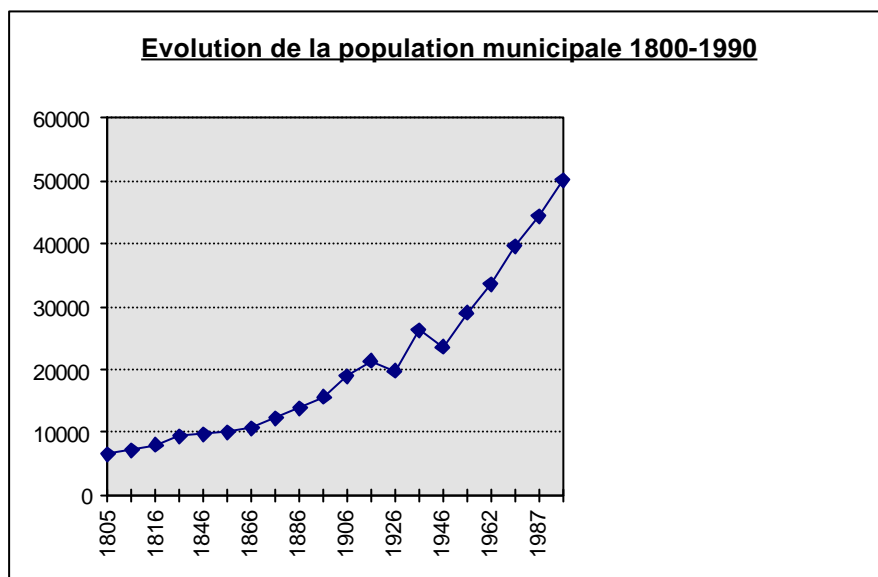


Figure 17.

Source : Carpentier, 1968¹³⁹

Mais le plus important est que de nouveaux foyers d'urbanisation se développent à l'extérieur de la ville, sur la colline de Costebelle. Particulièrement prisé par les Anglais (ce sera le lieu de résidence de la Reine Victoria en 1892), ce quartier accueille de nombreux grands hôtels (de l'Hermitage, de Costebelle), et des villas très originales. La ville compte au début du XXème siècle un équipement touristique conséquent : deux golfs de 18 trous, une cinquantaine de cours de tennis, un petit théâtre...

- Hyères se développe presque à son corps défendant

La base sociologique de la commune, composée d'ouvriers agricoles dont les gros propriétaires se posent en protecteurs, est en effet hostile à l'urbanisation. La municipalité d'Alphonse DENIS, surnommé « *l'étranger* » et le « *corrupteur des moeurs patriarcales*¹⁴⁰ » par ses détracteurs, est évincée par un maire conservateur, A. BOUTINY, « *Faut-il répondre aux agriculteurs, faut-il promouvoir de nouvelles installations hôtelières ? L'histoire de la population hyéroise est tout entière contenue dans cette hésitation*¹⁴¹ ».

¹³⁸ LASSARAT Raymond, *Alexis Godillot. 1816-1893*, imprimerie de l'auteur.

¹³⁹ CARPENTIER M.N, *La population Hyéroise 1946-1911*, rapport de D.E.S d'histoire contemporaine, 1968.

¹⁴⁰ JUILLARD, op. cit., p. 609

¹⁴¹ FOUCAULT Isabelle, *Hyères, de la villégiature de luxe au tourisme populaire*, mémoire de Maîtrise, Université de Nice, septembre 1995.

Le rapport de force entre agriculteurs et entrepreneurs tourne souvent à l'avantage des premiers. Il se manifeste en deux occasions marquantes. Les « jardiniers » retardent la construction de la ligne de chemin de fer et modifient le tracé en rejetant la Gare à 2 kms de la ville, sur des terres peu fertiles. Alors que le train arrive à Nice dès 1864, il n'atteint Hyères qu'en 1878. De plus, il y aura bien des trains directs Paris-Hyères, mais pour exporter 80 wagons de primeurs vers la capitale chaque semaine, pas pour amener des touristes. De même, alors qu'il devient urgent pour la ville de s'équiper d'un Casino et d'un établissement de bains de mer, ces projets sont sans cesse repoussés. A un tourisme de grand nombre doivent pourtant correspondre des équipements touristiques satisfaisants. Rien n'est fait non plus pour améliorer l'environnement urbain : la haute ville manque d'eau, la propreté laisse à désirer. Les distractions manquent, les touristes se plaignent du bruit, de la mauvaise organisation des transports. Hyères devient selon Paul BOURGET, « *Une petite ville d'hiver plus chaude et plus tranquille que les autres* ». Malgré un sursaut au moment de la visite de la reine Victoria¹⁴², qui marque l'apogée de la fréquentation de Hyères comme station hivernale, il est trop tard. Fin XIXème, Hyères change de nom pour s'appeler Hyères-les-Palmiers. Cette appellation est remarquable de consensus : elle comble le désir d'exotisme des touristes, tout en rappelant l'identité locale basée sur la culture de plantes exotiques.

Hyères, qui avait efficacement concurrencé Nice jusqu'en 1860 (date du rattachement de Nice à la France), rate un virage crucial de son développement : elle ne se dote ni des équipements nécessaires, ni d'un plan d'extension de la ville. Malgré une bonne reprise dans les années 1880-1890, et un effort municipal d'investissements, où elle profite des conséquences du tremblement de terre et des épidémies qui l'ont suivi à Nice et en Italie, elle se fait irrémédiablement distancer (Nice accueille 150v000 hivernants en 1900).

Les raisons de cet insuccès doivent être recherchées d'abord dans le manque de cohésion de la population autour d'un objectif unique, mais aussi dans l'éloignement de la ville par rapport à la mer, dans la non insertion dans une région touristique (Hyères est bien isolée sur la côte varoise, en comparaison avec la Côte d'Azur) qui la désavantage pour sa promotion. Hyères a aussi une accessibilité plus difficile que les communes de la Riviera : elle n'est pas directement sur l'axe qui relie Marseille à l'Italie, via la côte d'Azur¹⁴³. De plus, Hyères reste une trop petite ville pour accueillir le tourisme urbain qui caractérise le XIXème . Reclus se plaint que la bibliothèque d'Hyères ne compte que 1300 ouvrages, et Gensollen rappelle que « *Les frères Bohrer, ces deux virtuoses célèbres, n'ont eu que cinq personnes au concert qu'ils eurent la bonhomie de vouloir donner à Hyères en 1815* ». On vient d'abord sur la Côte d'Azur pour ses fêtes et ses Altesses Royales. Un peu exclue de ce mouvement, Hyères va acquérir bientôt une attractivité basée plutôt sur son calme et ses paysages. En 1913, la ville est classée « station hydrominérale et climatique ».

¹⁴² « *Casino promptement ouvert, théâtre agrandi, musique réorganisé, bals d'hôtels, concerts au château Denis, chasse au renard, tir aux pigeons, course de chevaux [l'hippodrome de la plage venait d'être créé en 1890], même des batailles de fleurs, à la mode Cannoise, tout cela sur un sol qui ne tremble pas, voilà un programme fort bien fait pour retenir le passant* », LIEGARD Stephen, *La Côte d'Azur*, Librairies Imprimeries Réunies, Paris, 1894. Mais il est déjà trop tard en 1894 pour rattraper Nice.

¹⁴³ Etienne Juillard fait de l'accessibilité une clé déterminante pour analyser le développement de la commune. Nous pensons plutôt que c'est le conflit entre activités et sa traduction au niveau politique. JUIILLARD, 1988, op.cit.

- L'urbanisation évite le bord de mer.

Malgré la constance de son attractivité, Hyères a pu préserver la qualité de ses espaces naturels littoraux. Ceci est dû à plusieurs raisons :

- La principale est que la ville est bâtie loin de la mer. Aux premières installations d'Olbia en bord de mer, a succédé le phénomène connu en Europe de « Castalamiento », c'est à dire, devant l'insécurité grandissante de la fin de l'Empire Romain, la nécessité de se protéger à l'abri d'un château. La ville s'est donc installée à flanc de collines

- Les marais ont toujours constitué une barrière naturelle pour joindre la mer. Le paludisme sévit à Hyères jusqu'à la fin du XIXème siècle. Les marais du Ceinturon sont asséchés en 1820 pour en faire des terres agricoles, mais les autres trouvent leur utilité en tant que Salines. Pour le reste, le littoral hyérois est bien ce « territoire du vide » que décrit Alain CORBIN. Les îles, qui sont devenues aujourd'hui le véritable atout de la commune, ne sont à l'époque qu'à peine mentionnées dans les guides touristiques. Il n'est qu'Elisée Reclus pour affirmer : « [...] *ces îles méritent, à cause de leur site charmant, de devenir le principal but d'excursion de tous les étrangers domiciliés à Hyères* ».

- La mentalité terrienne de la plupart des municipalités empêche de percevoir l'utilité d'un développement en bord de mer. Alexis Godillot n'est pas suivi dans son projet de création d'un boulevard front de mer et d'un port. Hyères attendra 1956 pour s'équiper d'un port de plaisance.

Pour conclure sur cette période, on peut dire que **le souvenir d'une splendeur passée, le regret de n'avoir pas pu égaler Nice, sont des composantes importantes de l'identité hyéroise**. En 1930, et encore en 1956, les projets de développement touristique insistent sur la saison d'hiver. On exagère l'importance du climat, on pense que Hyères est la seule ville de Méditerranée à pouvoir redevenir une ville d'hiver. Or les Anglais sont partis, et la pratique de l'hivernage est désormais révolue, du moins sous cette forme : les mobilités « ubiquistes » ne sont-elles pas l'expression modernisée de cet hivernage ? Le passé d'Hyères a fortement déterminé son organisation urbaine actuelle et une attitude de la population devant le développement. Ces rigidités constituent une force d'inertie qui limite la possibilité pour une municipalité de transformer complètement le système local.

Dans l'entre deux guerres, alors que les Hyérois restent enfermés dans leur passé, l'évolution des pratiques touristiques va préparer une modification fondamentale de la commune : à son insu, Hyères devient une station estivale et balnéaire.

1.5. De la terre à la mer : la modernisation de l'entre-deux-guerres.

L'entre-deux-guerres, c'est la crise économique de 1929, accompagnée d'une forte crise politique et morale. Mais c'est aussi une modernisation sans précédent : l'électricité, l'automobile bouleverse les modes de vie. L'époque est à la liberté artistique : la Côte d'Azur est investie par les peintres, tandis qu'à Hyères, en 1920, le Vicomte et la Vicomtesse de Noailles font construire par Mallet Stevens la première villa cubiste, qui recevra Dali, Man Ray... En 1931, les frères d'Urville fondent la colonie naturiste d'Héliopolis, caractérisée par « *La pratique de la nudité en commun, dans le respect de la nature, de soi-même et des autres* ». Hyères se distingue à la fois par sa capacité d'innovation, et par une mentalité restée très traditionnelle. Cette attitude paradoxale est encore sensible aujourd'hui.

La crise de 1929 puis la seconde guerre mondiale auront définitivement raison des derniers grands hôtels. Détruits, ou réquisitionnés après la guerre, ils se reconvertissent souvent en bâtiments publics¹⁴⁴. Hyères devient selon Marc BOYER, « *Un cimetière d'hôtels*¹⁴⁵ » et « *S'il n'est pas sûr qu'Hyères ait été la première station d'hiver, par l'ancienneté, elle a été, en tout cas, celle qui mourut la première* ».

Dans le cadre d'une faible évolution de la fréquentation globale, le profil de la clientèle, ainsi que sa répartition spatiale et saisonnière va complètement se transformer. La fréquentation des îles augmente, on passe d'une clientèle de malades à une clientèle de sportifs, alors que les gestionnaires du tourisme se préoccupent d'abord de la saison hivernale. La clientèle devient progressivement estivale, majoritairement française, et de classe moyenne¹⁴⁶.

Il faut citer une tentative intéressante d'organiser l'offre et la promotion touristique au niveau intercommunal. Une zone couvrant de Bandol à Saint Raphaël se regroupe pour fonder le journal « Le soleil des Maures », dont le but est le développement touristique du littoral varois et de l'arrière Pays (ce qui est un cas unique de collaboration avec l'arrière pays), en utilisant tous les moyens de propagande, dont le plus subversif est « *L'envoi périodique de bulletins météorologiques vantant le climat de notre pays aux régions moins favorisées par le temps* »¹⁴⁷ ! L'époque est à la créativité, malgré la crise économique. On note par exemple le projet de création par Sylvia FOURNIER d'une station uvale (cure basée sur la consommation de raisins¹⁴⁸) à Porquerolles, en 1935.

¹⁴⁴ Sur 1922 chambres d'hôtels avant la guerre, 415 sont détruites, 600 ont changé de destination, et 907 sont disponibles en 1947.

¹⁴⁵ BOYER M., 1965, op. cit.

¹⁴⁶ En 1937, 15 % de la clientèle est classée en luxe, 39% en classe moyenne, et 46% en autres catégories.

¹⁴⁷ Journal *Le soleil des Maures*, N°1, 193 ?, archives municipales.

¹⁴⁸ Il s'agit de manger 1,5 à 2kgs de raisins par jour, cependant, « *Cette dose sera diminuée si on se sent incommode un jour* » (archives municipales).

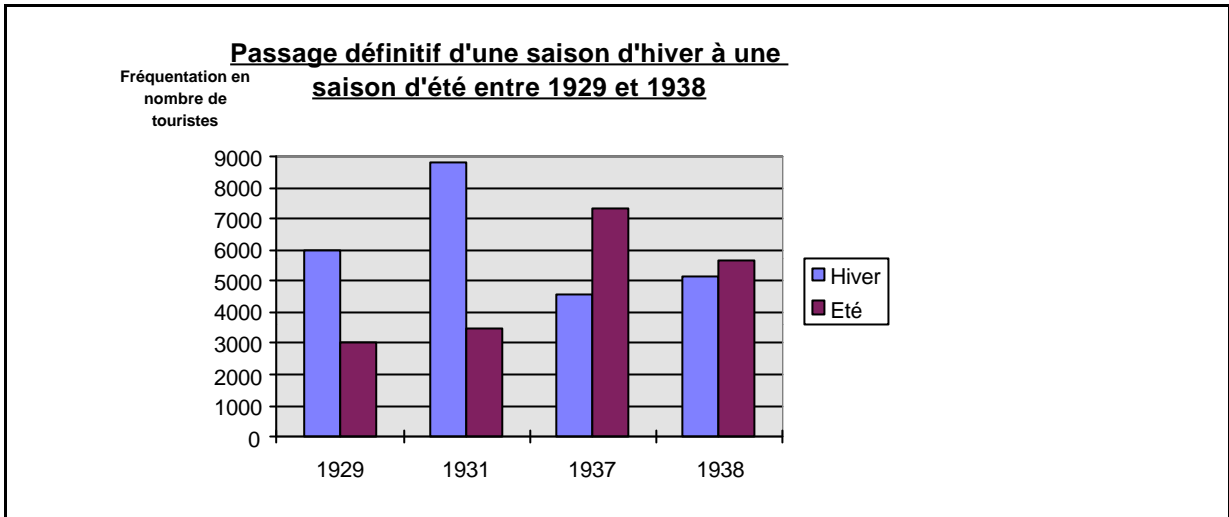


Figure 18.

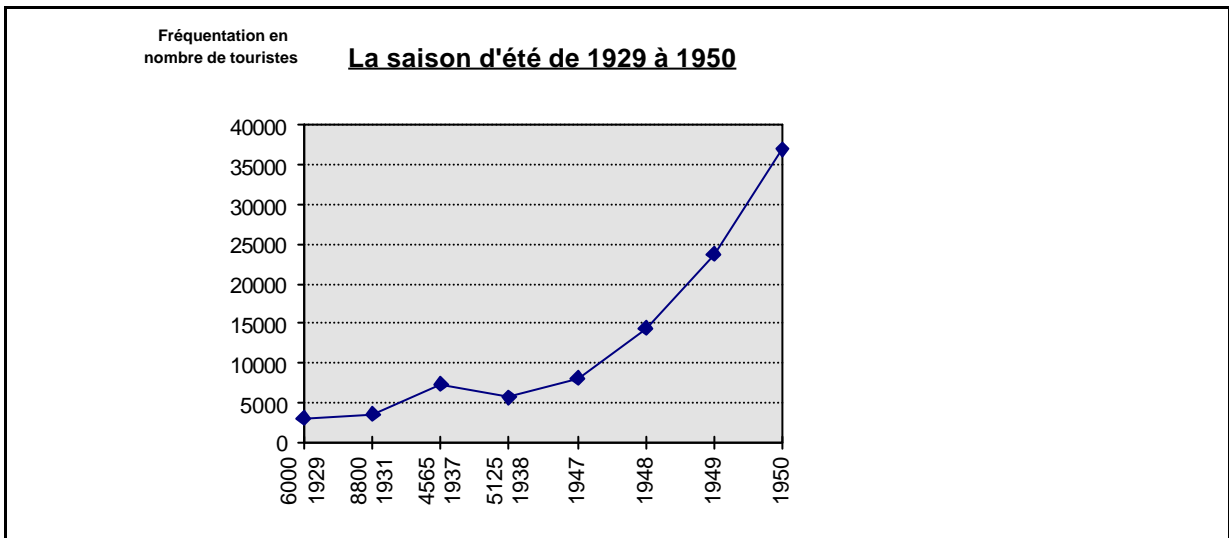


Figure 19.

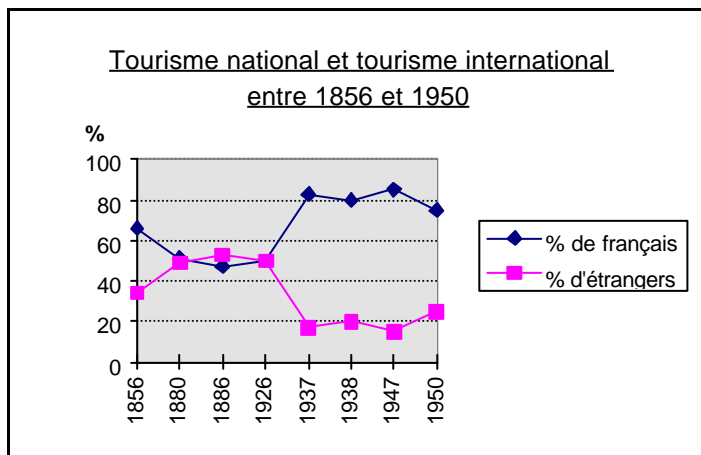


Figure 20.

Parallèlement, l'activité médicale se développe : l'hôpital René Sabran s'installe à Giens, l'hôpital San Salvador à Carqueiranne, le centre helio-marin est présent à la plage depuis 1906. En 1950, Hyères compte entre 1500 et 2000 lits médicaux.

De même, l'aéroport civil et militaire, créé en 1910, prend un poids croissant. Il occupe une vaste portion de territoire composée d'une partie de la plaine agricole et de marais asséchés en bord de mer. Sa situation entre la ville et la mer constituera une barrière de plus à une extension de la ville en bord de mer, ce qui permettra de laisser des espaces à un développement touristique futur.

A cette époque, la population hyéroise a déjà été largement brassée par les migrations consécutives à ses succès économiques. Une forte colonie de migrants italiens (principalement Piémontais) sont employés comme ouvriers agricoles. Ils s'intégreront très vite à la société locale. L'entre-deux-guerres est donc marquée par une transformation de la société locale, par augmentation de la population résidente. De nouvelles pratiques sont importées de l'extérieur : bains de mer, nautisme, camping...

La ville s'étend le long de la rade d'Hyères et sur la presqu'île de Giens. L'urbanisation est composée de petits lotissements dont les premiers datent de 1927 « le Samaran », 1928 « Le Bois de l'Hippodrome », 1930 « Le Ceinturon », 1931 « La Capte » ajouté au petit village de pêcheurs bâti sous les pins. Ces lotissements sont au départ des résidences secondaires habitées par des Hyérois et des Toulonnais en été. La presqu'île s'équipe de structures hospitalières et touristiques.

Le manque de capacité d'hébergement littoral fait apparaître une nouvelle activité, le camping, d'abord sauvage, puis organisé par la commune. Hyères sera une pionnière dans le domaine des terrains de camping aménagés.

Il faut remarquer que l'histoire foncière du littoral hyérois est aussi l'une des raisons de sa protection. Les îles sont détenues par une série de propriétaires uniques, jusqu'à leur prise en charge par l'Etat. La ville obtient en 1820 la maîtrise foncière du tombolo Est de la presqu'île de Giens (le plus large), en plus de celle du tombolo Ouest qu'elle détenait déjà.

L'entre-deux-guerres est donc marquée par une modification radicale de la façon d'appréhender l'environnement dans la commune : la plage, la mer, les pinèdes littorales ou les îles deviennent des ressources touristiques.

Mais c'est la seconde guerre mondiale qui va définitivement sonner le glas du passé. Les années 1950 sont marquées par la deuxième vie touristique d'Hyères.

1.6. Une deuxième vie touristique

C'est à partir des années 1950 que se fait vraiment sentir en France l'effet des congés payés sur les pratiques touristiques. Cet effet ajouté à celui de la hausse des revenus pendant les trente glorieuses produit un bond quantitatif de la fréquentation. A titre d'exemple, la fréquentation de

Porquerolles atteint 300 000 personnes dès 1956. En 1946, la ville est une station climatique et touristique. Par décret du 5/05/51, elle est classée « station balnéaire ».

La guerre a détruit de nombreuses chambres d'hôtels. L'ampleur des dommages est symbolisé par le fait qu'en 1946, le golf est utilisé comme champ de manoeuvre par l'armée.

Cette époque témoigne d'une interrogation sur le positionnement de la commune par rapport au tourisme. Les élus locaux restent encore une fois à la traîne. On aimerait bien reconquérir une clientèle d'Anglais. On ne sait pas très bien si ce sera du tourisme d'hiver ou d'été, mais on sait qu'« *il faut tout de même considérer que notre clientèle d'Anglais n'est pas une clientèle de gigolos* »¹⁴⁹. Encore une fois, on hésite entre saison d'hiver ou d'été. Joseph CLOTIS, maire, affirme en 1957 qu'« *il ne faut pas oublier que Hyères est avant tout une ville d'hiver [...] à cause de ce privilège [le climat] Hyères est la seule ville où peut se concevoir une station thermale d'hiver* »¹⁵⁰. En 1948, l'académie de médecine est sollicitée en vue d'exploiter la Source de la Vierge en « station hydro-minérale d'hiver ». En 1945, la commune, qui avait été rattachée d'autorité par Vichy à la région touristique « Provence » demande à faire partie de la région « Côte d'Azur », parce que « *La Côte d'Azur est une marque prestigieuse que Hyères a contribué à créer* ». En fait, Hyères se trouve bien entre la Provence et la Côte d'Azur, ce qui lui donne des problèmes de positionnement.

Au même moment, *Touring plein air*, le revue du Touring Club de France, titre « La mer intérieure de Hyères »¹⁵¹, en expliquant l'intérêt de son plan d'eau pour le nautisme. Un journaliste Anglais écrit au maire pour lui affirmer que « *La mer est la meilleure attraction de Hyères* », de même que le Rotary, qui affirme : « *Hyères est appelée à s'étendre vers son littoral* ». Le premier bassin du port est enfin achevé en 1956. Pour se persuader de l'inertie municipale, il faut noter que comme au XIXème siècle, la ville connaît des problèmes à cause du chemin de fer : l'embranchement d'Hyères, détruit pendant la guerre, ne sera remis en service qu'en 1969.

Mais le tourisme, lorsqu'il trouve un environnement favorable à son développement, est une force très puissante qui va s'imposer malgré les atermoiements des municipalités successives.

La fréquentation du bord de mer augmente, surtout dans les îles, qui disposaient déjà d'une forte capacité d'accueil avant guerre. Elles attirent une clientèle haut de gamme (voir le tableau des prix moyens des hôtels en 1956), de forte proportion étrangère. En 1947 et en 1956, il est évident que l'essentiel du tourisme se passe au bord de mer. La clientèle est composée de classes moyennes. La presqu'île de Giens s'équipe de nombreux campings, qui cherchent à pallier l'insuffisance de capacité d'accueil dans cet espace. Les pinèdes deviennent des lieux très investis, mais aussi des sources de conflits entre différentes activités de loisirs. La taxe de séjour rapporte 19 384 francs au premier trimestre 1947, et 168 303 francs au troisième trimestre, ce qui montre bien la très forte saisonnalité.

¹⁴⁹ Lettre du président du syndicat d'initiative au maire, 1^{er} Octobre 1949, archives municipales.

¹⁵⁰ Discours du maire Joseph CLOTIS au banquet de congrès pour la reprise de la station d'hiver, 5 mai 1957, archives municipales.

¹⁵¹ « La mer intérieure de Hyères », in *Touring plein air*, N°110, décembre 1956.

La mairie essaie de réglementer leur utilisation, en se dotant d'un programme de développement touristique : certaines zones sont réservées aux pavillons (la plage), d'autres aux activités nautiques (port) ou au camping (la Capte et la Bergerie), mais cela n'évite pas les crispations. Ce qui nous vaut un vibrant plaidoyer pour l'environnement de Monsieur RINGUET, personnage assez louche, responsable d'une base nautique du Touring Club de France expulsée par la mairie de la pinède de l'hippodrome, et qui décide alors d'écrire au maire : «[...]Une société immobilière démolit au Ceinturon un hangar pour spéculer sur un lotissement futur de façon à ce qu'une fois de plus soit soustrait au patrimoine naturel une parcelle de région touristique, au point que notre Côte d'Azur devient un lotissement banlieusard et que le touriste ne roule plus qu'entre des rangs de constructions qui détruisent à tout jamais des sites touristiques uniques et où la mer est inaccessible quelque part ailleurs que derrière leur maisons, et cela est tellement vrai que l'argument est utilisé par la publicité des autres pays [...]»¹⁵². On voit que les problèmes que connaît le Var actuellement étaient déjà perceptibles en 1958.

La deuxième vie touristique de la commune est donc marquée par la montée en puissance du modèle balnéaire simple, avec cependant une diversification vers une clientèle de luxe à Porquerolles, et un développement très rapide du nautisme. Si au XIX^{ème} siècle, Hyères n'avait pas tous les atouts nécessaires, elle est à ce moment très avantagée : un bord de mer préservé, 20 kms de plage, un plan d'eau unique pour la navigation, trois îles, des pinèdes, un port tout neuf. Parallèlement, la population municipale augmente, et Hyères va devenir une vraie ville. Les espaces touristiques sont très séparés des espaces résidentiels : aux touristes le bord de mer, aux habitants la ville.

L'attractivité de la presqu'île de Giens pour l'implantation d'activités touristiques devient extrêmement importante.

De 1950 à 1975 (date de création du Conservatoire du littoral), alors qu'aucun dispositif de protection n'existe encore (excepté le classement des sites au titre de la Loi de 1930), les espaces naturels de la presqu'île ne doivent leur salut qu'à l'alternance politique ininterrompue : aucun maire n'accomplit plus d'un mandat. Ceci a pour résultat de remettre en cause les projets grandioses que promettaient les aménageurs à la presqu'île, parmi lesquels on peut citer :

- En 1966, la « Venise hyéroise », cité lacustre de 20000 habitants en lieu et place des salins des Pesquiers.
- En 1969, « boulevard de front de mer » Hyères-La Londe à travers les vieux salins.
- En 1970, « Marina en forme d'arbre généalogique », qui comprend un grand canal avec bateaux taxis sous formes de gondoles électriques.

Plus tard, la loi littoral, la commission de protection des sites et depuis peu le Conservatoire du littoral vont contrer d'autres projets :

- En 1987, un projet de golf dans le quartier des Borrels, avec 42500 m² de Surface Hors Œuvre Nette (S.H.O.N).

¹⁵² Lettre de M. Jacques RINGUET à Joseph CLOTIS, 1958, archives municipales.

- En 1989, un projet de marina, la « Z.A.C des Pesquiers ». Dans une des dernières pinèdes du tombolo Est, le projet comprenait une marina de 230 anneaux, 486 logements, pour 23000 m² de S.H.O.N.

- Le centre international de planche à voile, qui devait s'implanter sur le marais des Estagnets (devenu depuis, propriété du Conservatoire)

On retrouve dans la plupart de ce projets la participation de grandes compagnies d'aménagement : La Hénin, Dumez.... Ce qui correspond à une industrialisation du développement touristique (généralement moins profitable pour la commune, puisque une grande partie des bénéfices est exportée).

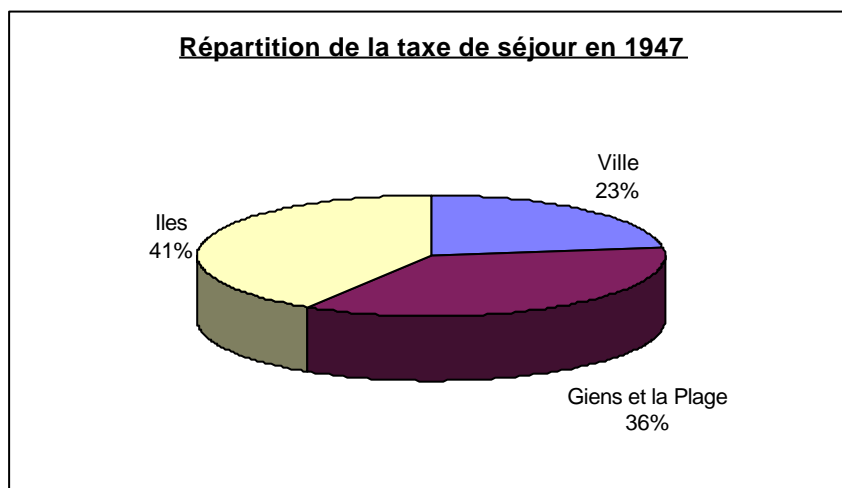


Figure 21.

Prix moyen des hôtels (francs /jour) en 1956	
Hyères ville	300
Giens	600
Iles	1000

Figure 22.

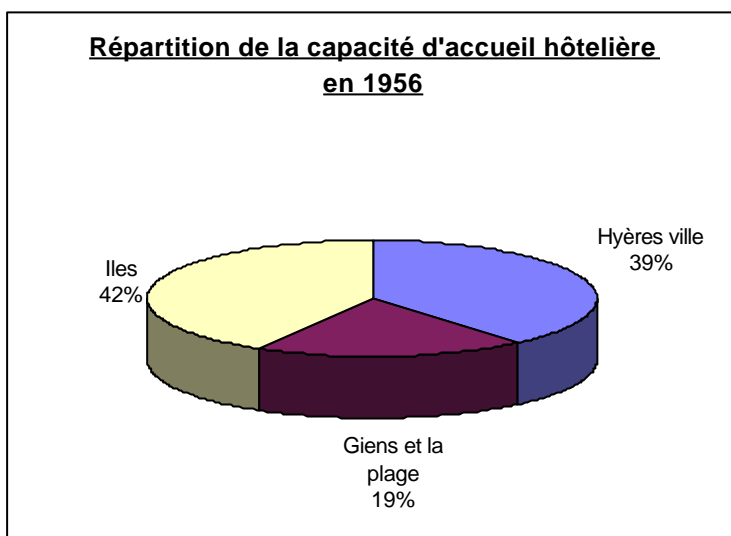


Figure 23.

1.7. Croissance résidentielle et diversification des fonctions urbaines

Deux faits nouveaux marquent la période qui va de 1950 à nos jours : Hyères devient une vraie ville, et les protecteurs de l'environnement deviennent une force agissante sur l'aménagement de la commune.

· Hyères devient une vraie ville

Selon Etienne JUILLARD, « Hyères a continué à grandir, mais de façon plus saine et équilibrée. Sortant d'une période presque « coloniale » et sans renier sa fonction agricole traditionnelle, Hyères a tendu à devenir une ville au plein sens du terme en diversifiant ses fonctions. L'installation d'un régiment d'artillerie, puis d'une base aéronavale, la création d'un grand lycée, de plusieurs collèges, d'une école d'agriculture, la multiplication des cliniques spécialisées, des maisons de cure et de convalescence, le vif essor des commerces de détail qui rayonnent sur une micro région en plein développement ont métamorphosé le paysage urbain, d'une façon d'ailleurs fort anarchique et souvent peu heureuse, en submergeant la plaine qui s'étendait entre la ville et la mer. Le terroir est peu à peu grignoté ; néanmoins, stimulée par l'arrivée des eaux du Canal de Provence, l'agriculture florale, fruitière, maraîchère et viticole reste vivace, plus que celle de la Côte d'Azur¹⁵³, avec 400000 m² de serres auxquels s'ajoutent des crus très honnêtes d'appellation Côtes de Provence¹⁵⁴ »

¹⁵³ Pour des raisons de relief principalement, le tourisme a fait disparaître l'agriculture peu rentable de l'arrière-pays des Alpes Maritimes, ce qui a notamment transformé le paysage rural.

¹⁵⁴ JUILLARD E., op. cit., p. 613.

Le centre ville et la plaine agricole connaissent donc une évolution assez séparée de la presqu'île de Giens et des îles¹⁵⁵.

A côté d'une attractivité purement touristique, ou plutôt suite au développement touristique (le tourisme est souvent l'élément déclenchant d'un attrait pour une région), la ville a connu un fort développement de sa population.

La croissance résidentielle a été un des moteurs de la croissance économique. Aujourd'hui, Hyères est un centre de consommation local pour le « Pays hyérois », qui comprend les communes de l'Est (La Londe, Le Lavandou, Bormes), du Nord (Pierrefeu, Puget-Ville, et même jusqu'à Brignoles), et de l'Ouest (La Crau, Carqueiranne, le Pradet). Elle est aussi devenue un centre local de loisirs, au point que la clientèle locale constitue une source importante de revenus pour beaucoup de professionnels du tourisme. En 1962, après l'indépendance de l'Algérie, Hyères connaît un nouvel essor avec les rapatriés, qui donnent un dynamisme commercial à la ville.

Grâce à la hausse des recettes fiscales, la commune a pu s'engager dans un programme d'équipement : salle polyvalente, voie Olbia, participation à la construction du nouvel hôpital (à hauteur de 25 M.F).

Cette évolution est porteuse de questionnements : une croissance résidentielle n'est-elle pas incompatible avec une vocation de station touristique ? Heureusement pour la commune, les espaces touristiques sont séparés des zones réservées aux fonctions urbaines. Mais la qualité des paysages ou de l'environnement urbain ne risquent-ils pas d'être altérés ? Combien de temps les équipements actuels vont-ils supporter le développement sans être saturés ? En effet, une économie diversifiée comme celle de Hyères actuellement est très difficile à gérer. Les risques de conflits entre activités risquent de se multiplier, et le développement de se bloquer.

Etant donné le dynamisme démographique actuel de la commune (+ 2% / an), il est difficile de croire que l'objectif, affirmé depuis 15 ans, de faire de Hyères une ville de 60 000 habitants puisse être atteint sans dépasser ce chiffre. Hyères a en 1997 environ 57 000 habitants. Etant donné la forte proportion de logements vacants, la commune dispose déjà d'une capacité d'accueil théorique de 60 000 habitants. Limiter la population à ce chiffre supposerait d'arrêter la construction de logements neufs¹⁵⁶. Or, celle-ci, loin de se réduire, continue au rythme de 500 à 700 logements/ an. La nécessité de limiter la population dans l'avenir risque donc de poser une question politique grave. Insuffisamment préparée, la reconversion des entreprises locales de bâtiment pourrait causer des problèmes sociaux dans une ville qui comptait déjà 14% de chômeurs en 1996.

L'urbanisation de la commune a été assez impressionnante. Elle a été permise par des réglementations de la construction très libérales : en 1983, le Coefficient d'Occupation des Sols était très élevé dans la plupart de secteurs de la commune. La plus grande partie de la surface bâtie s'est

¹⁵⁵ Cette séparation est à l'origine des problèmes de positionnement en terme d'image que connaît la commune. Nous détaillerons les différentes dichotomies qui permettent de définir la commune dans la deuxième partie de ce chapitre.

¹⁵⁶ Le P.O.S de 1989 prévoit dans son rapport de présentation une capacité d'accueil de 62 000 personnes une fois le programme d'aménagement réalisé : il ne dit rien sur les mesures qui devront être prises par la suite.

heureusement réalisée dans la plaine, à quelques kms de la mer, et sur les collines environnantes (Costebelle, Mont des Oiseaux, Collines du Château et du Paradis)¹⁵⁷.

La presqu'île de Giens a connu un lent grignotage par de nombreuses opérations de lotissement que le relief accidenté et le caractère très boisé de cet espace permettent heureusement de bien intégrer au site. Les nombreuses implantations d'établissements de tourisme associatif (colonies de vacances...) et de centres de vacances (V.V.F), généralement sur des terrains de grande superficie avec peu de bâti, ont aussi permis de protéger la presqu'île d'une urbanisation individuelle trop dense. C'est donc un faisceau de raisons convergentes qui y ont maintenu un environnement de qualité (calme, fleuri, très boisé, peu dense...)

Les collines se sont principalement bâties en habitat individuel de qualité et de densité variable. A ce sujet, si les faibles densités sont plus consommatrices d'espaces, elles permettent en revanche de maintenir un environnement d'assez bonne qualité : le débat n'est pas tranché entre concentrer ou déconcentrer l'urbanisation.

Le centre ville s'est étendu dans les années 70 principalement sous la forme de bâti collectif, dans une plaine agricole sans repères. Selon Odile JACQUEMIN¹⁵⁸, l'originalité du paysage urbain hyérois est que la ville disposant de vastes espaces, cette extension s'est opérée sans démolition de quartiers anciens. Ainsi, on peut lire les différentes strates du paysage urbain en s'éloignant progressivement du centre historique.

Par contre, la commune a perdu son centre ville pendant sa croissance, elle s'est déstructurée.

En 1978, la construction de la voie Olbia au Sud de la ville, une déviation deux fois deux voies, a d'abord séparé la ville du quartier de la Gare. De nombreuses avenues se trouvent coupées en deux. Les nouveaux quartiers construits au Sud de la voie Olbia sont éloignés du centre. La vieille ville et le quartier XIXème, qui forment le centre ville commercial, se sont trouvés noyés dans un tissu urbain assez anarchique. Le développement de la grande distribution en périphérie de la ville et dans les communes voisines sont venues achever de tuer le centre ville, d'autant que la construction du port avait un peu déplacé le centre de la commune vers le littoral (au moins pendant l'été et pour les activités de loisirs).

Du point de vue du paysage urbain, la vieille ville n'est quasiment plus visible depuis l'entrée de ville par l'autoroute. L'urbanisation de l'entrée de ville (Zone d'Aménagement Concerté de La Crestade) par des établissements commerciaux est en train de masquer les derniers points de vue sur la collégiale Saint Paul qui s'offraient aux visiteurs. Pour une bonne partie de ces visiteurs de la commune, elle n'existe pas (les réflexions des touristes sont assez instructives à ce sujet : « *En fait, il n'y a pas vraiment de centre à Hyères ?* »).

Quelques graphiques permettent de mieux comprendre cette croissance urbaine, notamment sa répartition spatiale.

¹⁵⁷ Voir Carte d'évolution de l'urbanisation 1932-1987.

¹⁵⁸ JACQUEMIN O., op. cit.

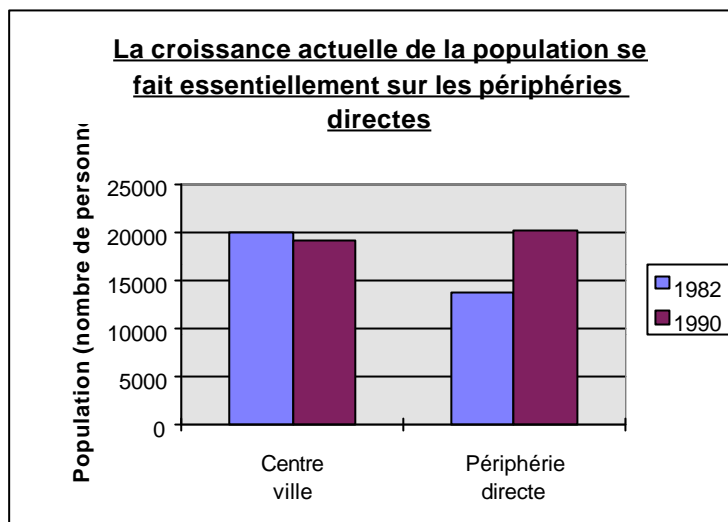


Figure 24.

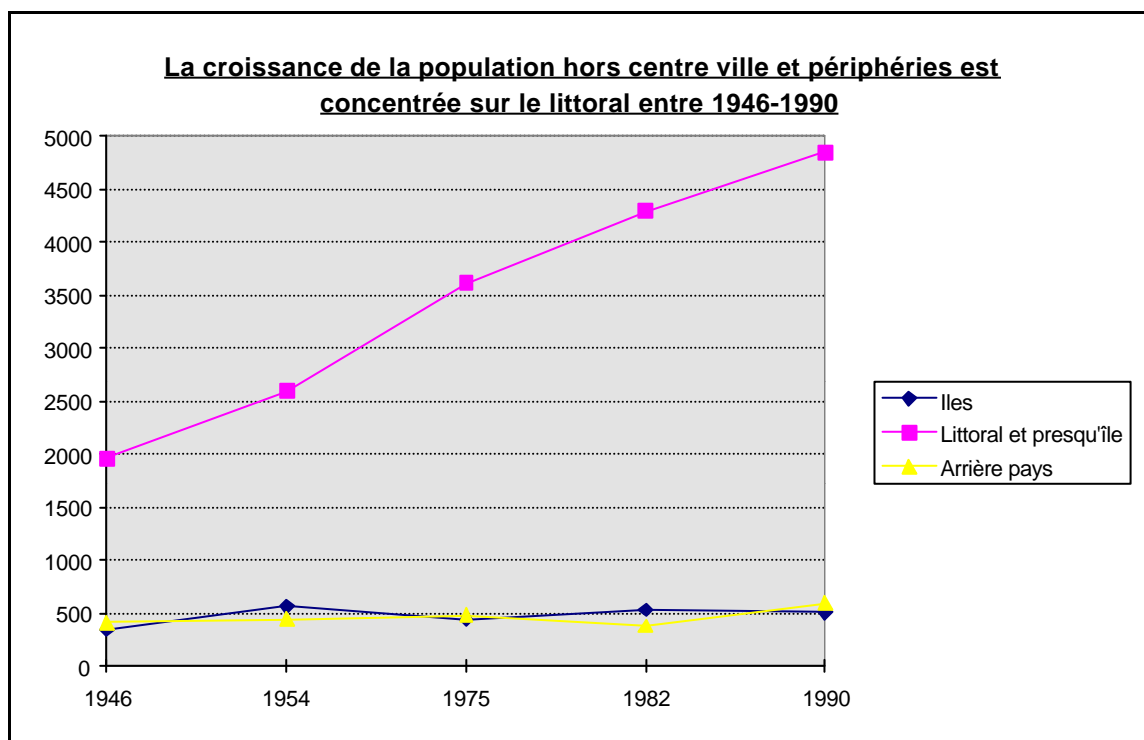


Figure 25.

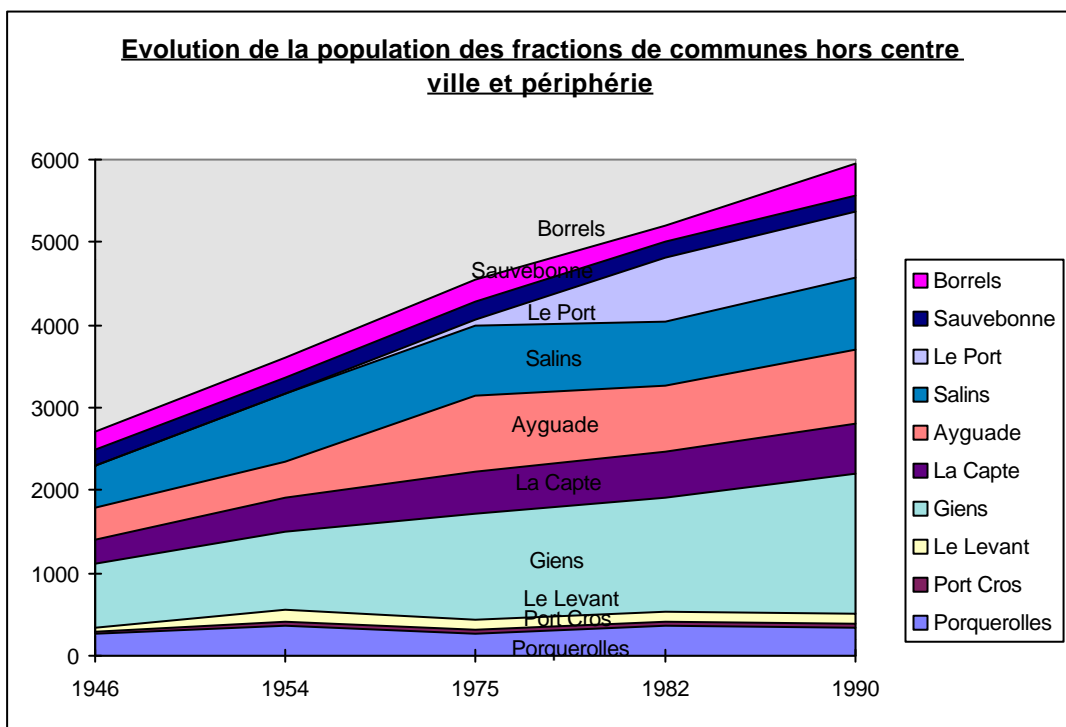


Figure 26.

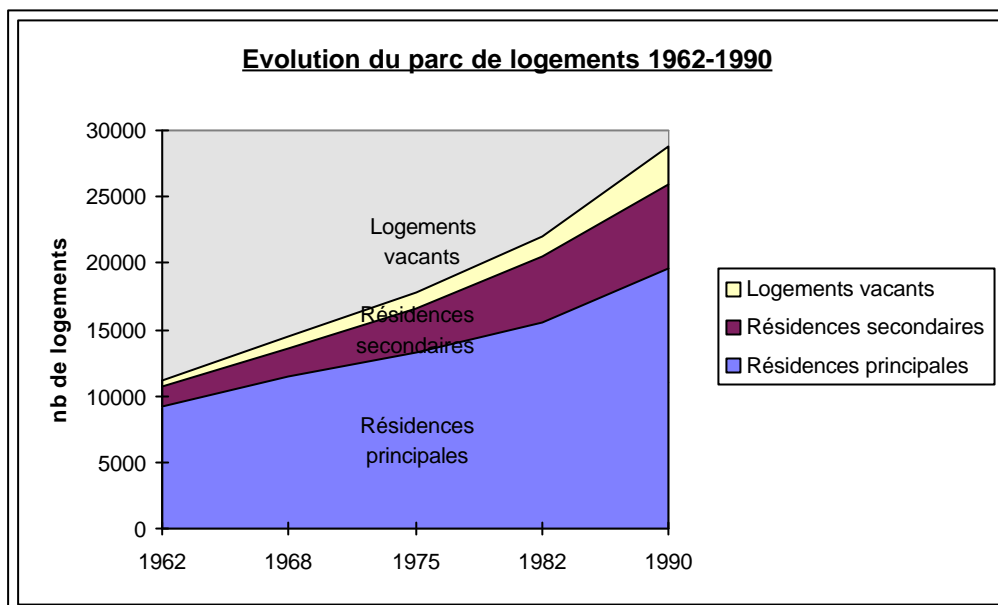


Figure 27.

Prix du m ² habitable (immeubles collectifs) en 1989	Luxe	Confort	Courant
Hyères- La crau- Carqueiranne		13000	10000
Menton- Roquebrune	15000	13000	9000
Draguignan- Trans		9000	

Figure 28.

Prix du m ² de terrain constructible (1989)		
Hyères- La crau- Carqueiranne	500-1500	1000
Fréjus- Saint Raphaël	140-1100	480
Saint Tropez- Sainte Maxime		540
Bormes- Le lavandou		500

Figure 29.

- La notion d'environnement agit sur l'aménagement de la commune.

La création du Conservatoire du littoral en 1975, le vote de la loi littoral en 1986, puis l'installation de la commission départementale des sites, perspectives et paysages, la création des Directions Régionales de l'Environnement (D.I.R.E.N), du Parc National de Port Cros en 1971, ont fait émerger une nouvelle catégorie d'acteurs : les protecteurs de l'environnement. Appuyés par les associations locales de protection de l'environnement, ces acteurs ont pesé sur l'évolution récente de la commune, souvent d'ailleurs dans une logique conflictuelle.

Une revue de la presse locale retrace assez fidèlement l'évolution de la place de l'environnement dans l'actualité locale¹⁵⁹. Les premiers effets de la loi littoral, l'interdiction de certaines constructions, suscitent l'étonnement. Le journal titre « *Le béton contre les oiseaux*¹⁶⁰ ». La prise de conscience de l'environnement se fait assez nettement à partir de l'année 1986 : la loi littoral, l'année européenne de l'environnement, les violents incendies qui sévissent aux Borrels, l'obtention du Pavillon Bleu et du Balai d'Argent¹⁶¹ par la commune suscitent de nombreux articles.

A partir de cette époque, la protection de l'environnement devient donc une force sur laquelle il faut compter, ce qui va modifier les stratégies des acteurs locaux.

1.8. Un changement d'orientation depuis 1993 ?

Depuis quelques années, la municipalité commence à sortir d'une logique d'urbanisation sauvage au profit d'actions qualitatives sur la ville et son environnement. Les priorités énoncées par la commune sont le rééquilibrage de la cité et la protection de l'environnement.

La première correspond à une volonté d'organiser une ville déstructurée par 30 ans de croissance non planifiée : revitalisation des commerces du centre ville, traitement des espaces publics (Place de la République), rénovation du centre ancien par une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H), réhabilitation du Val des Rougières (le quartier H.L.M construit à l'Est de la commune dans les années 1970).

En effet, la ville connaît des problèmes sociaux qui ne devraient pas être ceux d'une commune en forte croissance : chômage, criminalité, persistance de quartiers défavorisés. L'action sociale s'est développée ces dernières années.

Les nouvelles opérations d'urbanisme se caractérisent par moins de gigantisme et plus d'investissement immatériel (plus d'études préalables, de consultations, de participation). C'est le cas par exemple de la construction du centre commercial Centr'Azur, qui montre une très bonne

¹⁵⁹ Les archives municipales disposent de près de 25 ans de revue de presse sur le thème environnement, à partir des quotidiens *Var Matin* et *Nice Matin* (rebaptisé *Le Var- Nice Matin*).

¹⁶⁰ « Le béton contre les oiseaux », in *Var Matin*, 25 mars 1987. A l'époque, la mairie soutient les entrepreneurs et les agriculteurs contre la protection de l'environnement.

¹⁶¹ Le Pavillon bleu est attribué à l'échelle européenne. Il récompense une « action d'ensemble » sur l'environnement : propreté de l'eau de mer, fleurissement, gestion de l'espace. Le Balai d'Argent est une distinction nationale qui récompense des efforts en faveur de la propreté de la ville.

insertion paysagère. L' O.P.A.H est aussi une opération de longue haleine sur un quartier très important de la commune : le centre ancien. Les différentes actions mises en œuvre dans des démarches partenariales avec l'Etat, le Département et l'Europe recherchent une action d'ensemble et une approche intégrée sur l'urbanisme (création d'espaces publics, réhabilitation intérieure et extérieure), le social (opération de Développement Social des Quartiers), et l'économique (revitalisation des commerces).

La municipalité se rend compte qu'il est beaucoup plus difficile de gérer un stock de problèmes accumulés depuis de nombreuses années, en adoptant une démarche qualitative, que d'abandonner des secteurs de la commune à une urbanisation sans contrôle : mieux vaut essayer de concevoir en amont des projets moins dommageables.

La deuxième priorité - la protection de l'environnement - l'est devenue suite à un événement conjoncturel. En 1993, une violente tempête dévaste la plage de l'Almanarre : la route du sel (qui va d'Hyères à Giens en passant par le tombolo Ouest) est coupée, et le tombolo menace de céder. Or, cette plage est l'un des sites les plus renommés de la commune : elle est le support des régates de planche à voile, la plage la plus fréquentée par les Hyérois, le lieu d'où l'on peut observer les flamants roses (qui ont un contenu identitaire très fort). De plus, le caractère unique du double tombolo fait la fierté des Hyérois. Avec le tombolo, c'est l'identité hyéroise qui est menacée !

La commune confie au Conservatoire le pilotage de la réflexion sur la restauration du tombolo. Ici aussi, de nombreuses études sont réalisées, ce qui contraste avec le caractère expéditif des mesures appliquées jusque là pour lutter contre un problème, l'érosion du littoral, qui persiste depuis plus de 30 ans¹⁶². De nombreux partenaires sont associés dans une réflexion censée promouvoir une approche globale de l'avenir de cet espace. Au bout de quatre ans, un programme d'action vient d'être édicté.

Ces actions ne sont d'ailleurs pas isolées. La commune a réalisé en 1997 une enquête sur l'opinion des habitants face à l'environnement, étape préalable à la rédaction d'une charte d'environnement en cours.

Bien qu'embryonnaires et souvent partielles (pourquoi ne pas s'occuper aussi de l'érosion du tombolo Est, ou de la protection du paysage urbain des quartiers du XIXème siècle ? Pourquoi ne pas inclure dans la réflexion sur l'environnement la réglementation de la construction ?), ces mesures constituent à coup sûr un progrès, particulièrement par l'augmentation de l'investissement immatériel, par un effort de participation et par leur approche globale.

L'événement déclenchant de ce changement d'orientation a peut-être été l'assassinat du député de la circonscription d'Hyères, Yann PIAT, en 1994. Les scandales politico-financiers qui ont ensuite éclaboussé toute l'aire toulonnaise, et dont le point culminant a été l'arrestation de Maurice ARRECX, Président du Conseil Général du Var et Sénateur, ont fait prendre conscience de la nécessité de se débarrasser de la très mauvaise image qu'avait acquise la commune. A cette époque,

¹⁶² Les efforts de sensibilisation de Georges COOPER, fondateur de l'association « les jardiniers de la mer » n'ont porté leurs fruits qu'assez tard.

« Les pièges à sable ont mal fonctionné. », in *Var Matin République*, 10 avril 1980.

« A La Capte, la mer gagne sur le sable », in *Var Matin République*, 20 mars 1985.

la mairie est assiégée par des journalistes demandant des comptes sur certaines affaires. Elle fait l'objet d'un reportage sur T.F.1 à propos de certains dossiers sensibles.

Le changement d'orientation de la politique conduite à Hyères date d'avant cet assassinat. C'est le cas de décisions politiques fortes, comme le placement par la commune d'une grande partie de ses espaces naturels (dont les salins) dans le régime juridique du droit de préemption au profit du Conservatoire du littoral.

Il faut remarquer que la municipalité n'a jamais été inquiétée dans la moindre affaire. Au contraire, certains places stratégiques sont désormais occupées par des personnes d'origine extérieure à la région, donc potentiellement moins impliquées dans ces affaires. De l'avis de certains observateurs, les pratiques immobilières et urbanistiques seraient plus transparentes, notamment en ce qui concerne l'attribution des marchés publics.

Si nous n'avons pas plus parlé de la corruption de l'aire toulonnaise, c'est parce que nous la considérons plus comme un facteur aggravant de certaines dynamiques de développement que comme un phénomène de nature différente. Corruption ou pas, les professionnels du tourisme essaient toujours de limiter l'arrivée de nouveaux opérateurs dans la station : que cette limitation se fasse à Hyères par l'intimidation, le racket ou l'attentat rend l'entrée sur le marché beaucoup plus difficile, mais pas fondamentalement différente. De même, la tension du marché foncier pousse toujours à une urbanisation incontrôlée. Des pratiques mafieuses, ajoutées à la chaleur de la culture méditerranéenne en constituent forcément un facteur aggravant.

2. Analyse de l'état existant : un système diversifié parcouru de dynamiques contradictoires¹⁶³.

Notre étude s'est déroulée à une époque où la plupart des institutions de l'environnement cherchent à mettre au point des indicateurs de développement durable.

Depuis 1995, l'Organisation Mondiale du Tourisme (O.M.T)¹⁶⁴, l'organisation des Nations Unies (O.N.U)¹⁶⁵, et la Banque Mondiale¹⁶⁶ ont par exemple publié des séries d'indicateurs qui demandent maintenant à être testés à différents niveaux. Le Plan Bleu a entrepris récemment une réflexion sur la mise au point d'indicateurs sectoriels. L'Institut Français de l'Environnement se place en amont de ces réflexions, en proposant une méthode¹⁶⁷. De nombreuses autres approches, émanant d'institutions nationales, internationales, d'organisations non gouvernementales ou d'Universités ont aussi vu le jour.

Toutes ces approches se trouvent en concurrence. Mais comment comprendre la popularité de ce thème de recherche ?

- Le fait de traduire le concept de développement durable en indicateurs est rassurant : on a l'impression de toucher enfin du solide, après des années de controverses théoriques sur le concept. Pourtant, comment élaborer des indicateurs quand on n'est pas sûr de la définition du développement durable ?

- Derrière l'élaboration d'indicateurs se cachent des enjeux plus vastes. En effet, il existe deux types d'indicateurs : les descriptifs et les normatifs. Définir des indicateurs, c'est sélectionner des sujets qui vont compter dans l'avenir, c'est aussi définir des normes de durabilité. Chaque pays, chaque institution cherche donc à imposer des normes en fonction de ses intérêts.

Quoi qu'il en soit, nous avons contribué dans la mesure de nos moyens à cette réflexion, en nous demandant quels indicateurs pouvaient être intéressants pour décrire l'évolution d'un système

¹⁶³ Nous appuyons dans cette partie sur plusieurs études locales :

BARILERO Bernard, *L'aire toulonnaise, réflexion prospective et stratégique*., document de cadrage, janvier 1996, DDE/ SUAE/ SCPH. Pour l'étude du marché immobilier et des rapports de la commune avec l'aire toulonnaise.

ALLEMAND Cécile et al., *Hyères-Les-Palmiers. Vers la maîtrise d'un développement* , rapport de séminaire de D.E.S.S, dactylographié. Pour la détermination d'une problématique de développement.

Habitat et Sociétés, *Diagnostic économique de la ville d'Hyères*, 1992. Pour l'état actuel de l'économie hyéroise
Habitat et Sociétés et Fondations des villes, *Diagnostic Social Urbain. Commune d'Hyères*, février 1992. Pour une analyse très fine du centre ancien.

Crédit Local de France, *Equipement et services des communes françaises, comparaison des communes françaises de plus de 50000 habitants*, 1995.

Observatoire du développement économique du Var, *Atlas des migrations alternantes*, décembre 1992.

¹⁶⁴ Organisation Mondiale du Tourisme, *Ce que les gestionnaires du tourisme ont besoin de savoir. Guide pratique pour l'élaboration et l'emploi d'indicateurs du tourisme durable* , préparé pour l'O.M.T par Consulting and Audit Canada, Septembre 1995.

¹⁶⁵ United Nations, *Indicators of sustainable development. Framework and methodologies*, 1996

¹⁶⁶ The World Bank, *Indicators of Environmentally Sustainable Development*, Rio+5 Editions, 1997.

¹⁶⁷ RECHATIN Cecile, THEYS Jacques et al., 1997, op. cit.

local touristique situé sur le littoral, à partir de l'exemple de Hyères. Nous avons donc dressé une liste de données utiles à l'analyse du rapport environnement/ développement dans une commune touristique. Cette liste est contenue dans l'annexe 1. Alors que les indicateurs de développement durable appliqués au niveau mondial regroupent plutôt des questions techniques (émissions de gaz à effet de serre, indice de biodiversité), il s'agit ici plutôt de décrire un état de développement dans toute ses dimensions. Certaines de ces données vont être utilisées dans l'analyse qui suit.

La première caractéristique du système hyérois est une diversité difficile à gérer.

Depuis l'apparition du tourisme sur son territoire, la commune a du essayer de gérer la coexistence d'activités parfois complémentaires, mais souvent contradictoires. L'exemple le plus remarquable est constitué par la concurrence entre l'agriculture et le tourisme tout au long des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Hyères est d'ailleurs un cas assez unique dans lequel une agriculture puissante a pu résister à un tourisme non moins puissant. Dans beaucoup d'autres communes littorales, il est bien sûr resté des exploitations agricoles, mais celles-ci se sont transformées pour se mettre au service d'une activité touristique qui leur a procuré un débouché local. Ainsi, l'élevage de montagne disparaît pour laisser progressivement la place à une agriculture de transformation et de vente directe, les vignobles de Ramatuelle n'ont pu résisté à la pression foncière seulement parce que le tourisme a valorisé leur production.

Cette diversité hyéroise se vérifie encore plus aujourd'hui.

2.1 Des dualités pour une diversité

La commune doit concilier des vocation très contradictoires :

- Entre ville et campagne. Bien qu'ayant une densité de 362 hts/km², Hyères comporte à la fois des quartiers urbains très denses et très peu végétalisés, et des secteurs de rase campagne. La vallée de Sauvebonne est typique d'un espace viticole organisé autour de grandes propriétés provençales avec une société très hiérarchisée. Mais l'agriculture est présente jusque dans la ville, au point de provoquer des situations anachroniques. Un hectare de primeurs, situé au bord de la voie Olbia, au milieu d'immeubles collectifs construits dans les années 70-80, était détenu jusqu'en 1993 par un couple d'exploitant qui le travaillaient sans aucun matériel agricole motorisé. Il s'est vendu plus de 1000 francs le m² ! En fait, la ville s'étend dans sa vaste plaine sur d'anciens terrains maraîchers. Il subsiste encore en limite de centre ville des vergers, des producteurs de fruits et légumes. Beaucoup de chemins ont encore un paysage très agricole. Ils décrivent des raccourcis souvent peu fréquentés par les touristes, et donc une autre image de la commune, plus locale. Cette agriculture est accompagnée d'une nature très présente : le Roubaud comporte encore en ville des rives fréquentées par de nombreuses tortues. Cette agriculture urbaine est un atout à conserver pour construire une « ville renaturée ¹⁶⁸ ». Malheureusement, la plupart des opérations immobilières méprisent le réseau de haies, de chemins, et de ruisseaux qui organisaient le territoire. Les

¹⁶⁸ EMELIANOFF Cyria, « Quel développement durable pour les villes européennes ? Scénarios alternatifs et pivots », in *Quel environnement pour le 21^{ème} siècle ? Environnement, maîtrise du long terme et démocratie*, op. cit.

investisseurs préfèrent concevoir leur projet sur un espace isotrope, sans repères¹⁶⁹, ce qui donne souvent des quartiers sans identité, des logements banals, et donc de moindre valeur.

- Entre terre et mer. La croissance séparée dans l'espace des activités de loisirs et des fonctions urbaines, les premières se concentrant sur le bord de mer, les secondes dans la plaine et sur les collines, a pu constituer un avantage. Sans cette séparation, un seuil de saturation aurait très vite été atteint, le tourisme balnéaire (en tout cas en France, vu l'importance donnée au paysage) ne pouvant s'accommoder du cadre de vie de mauvaise qualité que constituent les réalisations récentes. Mais cette croissance séparée suppose de gérer des contradictions entre les exigences des touristes et les impératifs d'une vie non touristique, entre deux centralités, le port et le centre ville¹⁷⁰, entre deux groupes de populations résidentes (ceux du bord de mer et ceux de la ville) opposés. Nous avons vu que la commune n'était tournée vers la mer que depuis quelques dizaines d'années : les professionnels du nautisme et du tourisme sont souvent arrivés récemment, alors que l'identité locale ne s'est pas encore transformée suite à ce changement radical d'orientation du développement. Il en résulte que la population comme les élus locaux ne perçoivent pas toujours l'importance de l'environnement marin, de problèmes comme la pollution de l'eau de mer, la prolifération de la *Caulerpa taxifolia*, ou l'érosion des plages, préférant porter leur attention sur des thèmes comme la propreté des rues ou le fleurissement¹⁷¹. L'importance du tourisme est minorée alors qu'il est la principale cause de la prospérité hyéroise.

- Entre Histoire et Modernité. Le riche passé hyérois, s'il est une force (notamment dans un potentiel de valorisation du patrimoine), peut aussi, lorsqu'il est couplé avec une fierté abusive de son identité, être une grande force d'inertie pour une évolution future. Hyères est capable de démarches très innovantes (notamment dans les événements culturels et sportifs) comme d'attitudes très conservatrices¹⁷².

- Entre Provence et Côte d'Azur, entre Var et Alpes Maritimes. Du point de vue du tourisme, Hyères a contribué à l'invention de la Côte d'Azur (le terme aurait été d'ailleurs inventé à Hyères¹⁷³), mais son tourisme est aujourd'hui un tourisme varois, c'est à dire basé sur la famille, la nature, la tranquillité. Or, la politique touristique est menée par la volonté de se raccrocher à cette Côte d'Azur perdue : recherche d'une clientèle de luxe, construction récente d'un Casino, fleurissement ostentatoire, mise en avant d'une végétation exotique (les Palmiers)¹⁷⁴. Mais les véritables atouts de la commune ne sont-ils pas contenus dans son patrimoine culturel et ses espaces

¹⁶⁹ Ce manque de repères est aggravé par le fait que la ville s'étend dans une plaine très grande et très plate.

¹⁷⁰ Alors que Hyères redécouvre depuis quelques années l'importance d'un centre ville animé, on se rend compte que ce centre est éclaté entre les différentes parties de la commune : centre ville, port, Giens, Salins... Chaque 14 juillet et chaque 15 Août est l'occasion d'un débat sur le thème « va-t-on faire le feu d'artifice en ville ou sur le port ? ». Cette diversité urbanistique peut être une force pour la commune, à condition qu'elle soit organisée.

¹⁷¹ Hyères a obtenu le Grand Prix National du fleurissement en 1993. Le budget des espaces verts était de 17 MF en 1996. Les fleurs sont une composante importante de l'identité hyéroise. Notre enquête, dont l'interprétation n'est pas achevée, semble le confirmer.

¹⁷² Notre enquête, exposée en annexe 2, montre aussi une incapacité à trancher devant la question « Pensez vous que Hyères est une ville dynamique ou une ville âgée, vieillissante ? »

¹⁷³ Stephen LIEGARD, le premier auteur à utiliser le terme dans son ouvrage *Côte d'Azur*, écrit après un voyage sur la côte méditerranéenne du Var et des Alpes Maritimes, aurait, selon les Hyérois, prononcé ce mot à Hyères. En fait, Maurice ABBONEN explique que si Liegard a bien commencé son voyage à Hyères, il a par contre inventé le mot à son retour à Paris. ABBONEN, M., op. cit.

¹⁷⁴ Hyères compte plus de 7000 palmiers, avec un rythme de plantation qui ne se dément pas !

naturels ? Ce thème de la végétation demanderait à être approfondi. Hyères a bien sûr une histoire et une actualité de ville de production d'une végétation exotique¹⁷⁵. Par contre, peut-elle encore proclamer son appartenance à la Côte d'Azur ? De plus, le label « Côte Varoise » est peut-être devenu plus porteur que celui de « Côte d'Azur ». Ce problème d'appartenance entre Var et Alpes Maritimes ne se pose pas seulement au tourisme, mais à l'ensemble de la commune.

- Entre autonomie et dépendance. Au rêve d'un développement endogène s'oppose la croissance de l'aire toulonnaise, qui menace d'absorber la commune, et la dépendance croissante par rapport aux investissements et aux acteurs extérieurs.

2.2. Quelques facettes du système local.

A la diversité des milieux naturels et des paysages, correspond une diversité des pratiques touristiques, de la population, des activités économiques et des formes d'occupation de l'espace.

- Diversité des formes d'occupation de l'espace.

Le fait que la ville se soit étendue sans destruction des quartiers anciens, que son histoire urbaine affirme un ensemble de valeurs très variées, en fait un terrain privilégié pour l'étude des relations entre architecture et environnement, notamment à propos des moyens d'insérer le bâti dans le paysage. Dans le luxe discret des villas arbanaises¹⁷⁶, dans la volonté de se démarquer (même à l'intérieur des conventions bourgeoises) qui caractérise les quartiers XIX^e siècle de Godillot, dans la modestie et la banalité des pavillons chers aux classes moyennes, ou encore dans la froideur des quartiers d'immeubles collectifs, il est possible de distinguer un rapport différent des établissements humains avec leur environnement. Nous pousserons plus avant dans un prochain travail l'étude des déterminants du marché immobilier¹⁷⁷. Cependant, il est d'ores et déjà possible de dire qu'à Hyères, cette situation a mené à une impression de désordre urbain. La poussée urbaine incontrôlée de l'après guerre oblige à engager une réflexion pour redonner une unité à une ville qui s'est dispersée, tant au niveau de ses paysages urbains que de la pratique quotidienne qui en est faite (manque d'espaces publics, problèmes des commerces du centre ville). Les quartiers les plus mauvais pour l'image de la cité sont sans conteste les quartiers récents des bords de la voie Olbia. Ils traduisent spatialement les problèmes de positionnement que connaît la commune.

¹⁷⁵ La ville possède quelques très beaux parcs et un jardin d'acclimatation.

¹⁷⁶ « Arbanais » signifie « de Giens »

¹⁷⁷ Particulièrement l'impact des éléments d'environnement (calme, quartier, verdure, vue...) dans les prix du foncier.

- Diversité des populations.

Les migrations constantes dans l'histoire de la commune (elles sont responsables de 96% de la croissance démographique de la commune entre 1982 et 1990) ont « superposé » des couches de population très variées. Au fond sociologique agricole sont venus s'ajouter les descendants des villégiateurs devenus résidents au XIX^{ème} et au XX^{ème} siècle, les immigrés italiens, les professionnels du tourisme et du nautisme, les rapatriés, les retraités, les immigrés d'Afrique du Nord et enfin les jeunes actifs qui entretiennent la croissance démographique actuelle. Il faut nous débarrasser d'un préjugé : **Hyères n'est pas une ville vieillissante, mais attire des couples de jeunes actifs.**

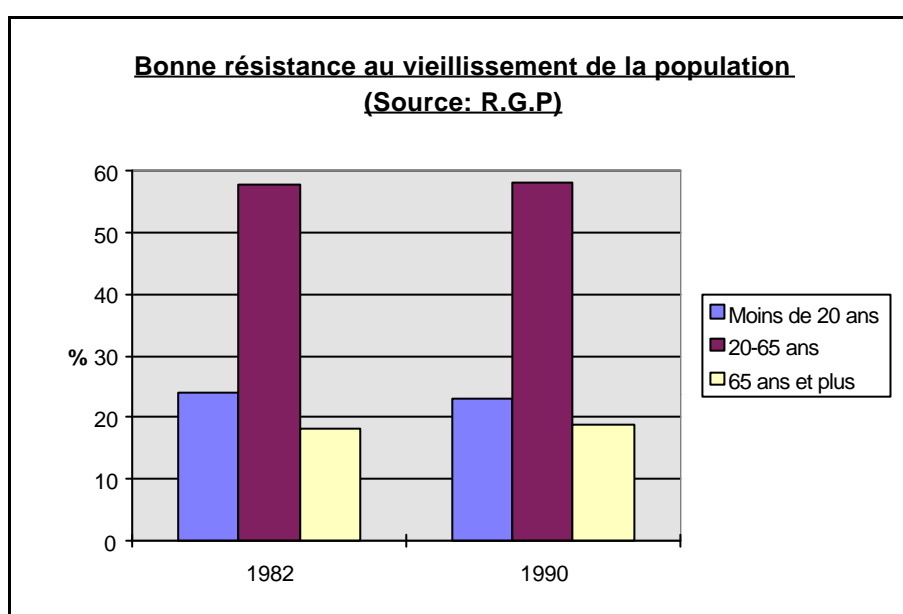


Figure 44.

- Diversité économique.

Les principaux secteurs de l'économie hyéroise sont le tourisme et les activités de loisirs, l'agriculture, la santé, le bâtiment, l'armée (pour sa fonction de consommation), et les activités induites (commerces et autres fonctions urbaines). Les données statistiques habituelles permettent difficilement de caractériser le système économique hyérois. L'analyse par grand secteur d'activités montre une économie tertiaire à 80%, ce qui oblitère l'importance de l'agriculture maraîchère et horticole en tant qu'activité productrice de richesses. On aurait besoin pour ce type d'études locales de recensements statistiques qui séparent mieux les activités productrices de richesses des activités induites, en détaillant la part de leur chiffre d'affaires réinvestie dans le système local. De plus, le bâtiment n'apparaît pas dans certains exposés statistiques, et le tourisme est généralement éclaté entre plusieurs secteurs de services. Le fait que le tourisme ne soit pas un secteur économique bien délimité (doit-on insérer le secteur de l'immobilier touristique, les commerces qui réalisent une partie

de leur chiffre d'affaires avec les touristes ?) n'en facilite pas l'évaluation¹⁷⁸. En fait, on en sous estime souvent l'importance économique. Enfin, les études basées sur le recensement des entreprises privées oublie de mentionner le rôle du secteur public et semi-public, notamment sur la stabilité de l'ensemble (les emplois publics sont des emplois protégés qui permettent d'amortir les chocs conjoncturels).

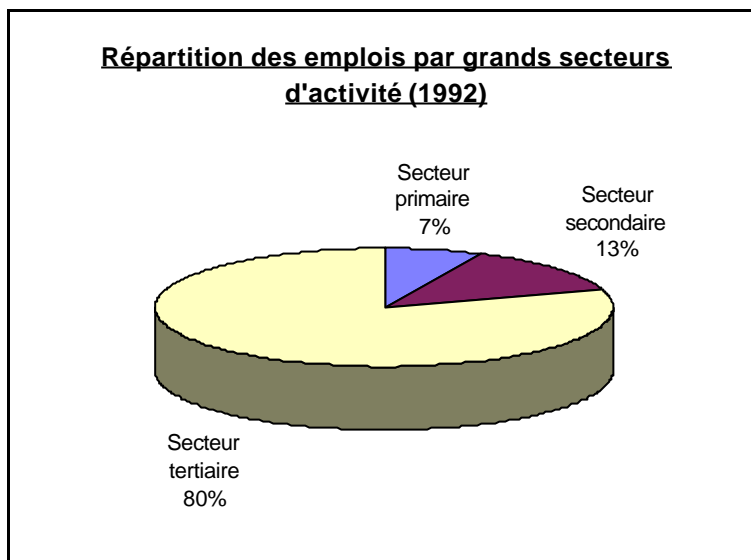


Figure 45.

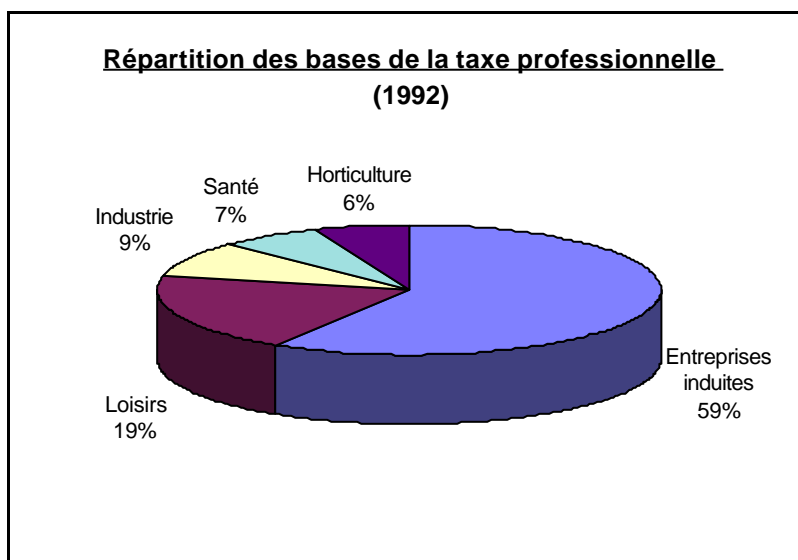


Figure 46.

¹⁷⁸ L'action politique ayant besoin de données claires, cette difficulté d'évaluation est peut-être une des raisons de la faible prise en compte d'un secteur touristique finalement assez insaisissable.

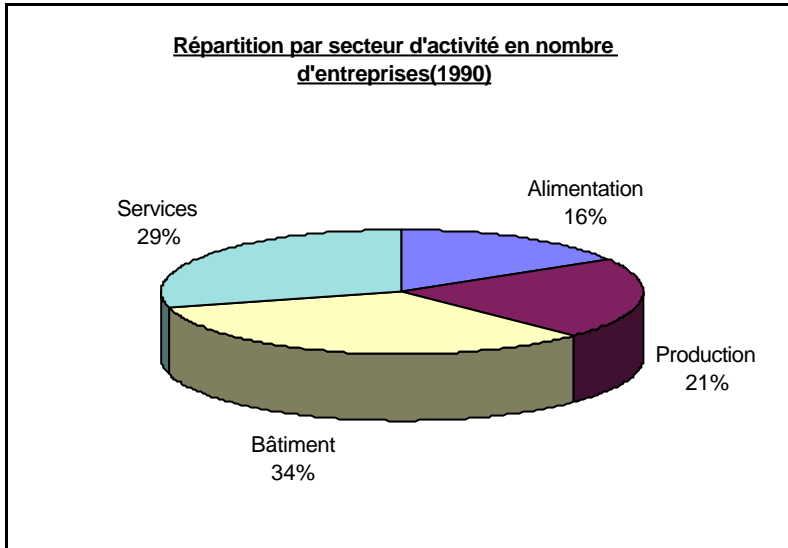


Figure 47.

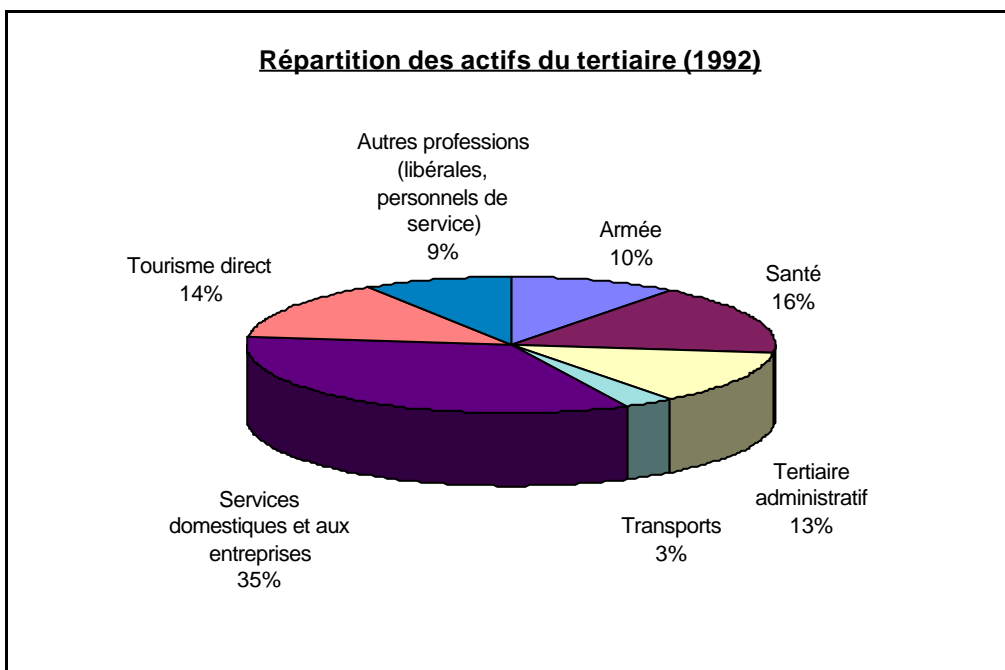


Figure 48.

On peut, en croisant plusieurs sources d'information, donner quelques caractéristiques de l'économie hyéroise :

- C'est une économie à dominante d'emploi tertiaire, dans laquelle les emplois « protégés » (fonction publique, armée...) représentent entre 23 et 40% du total, selon que l'on intègre ou non la totalité des emplois du secteur santé.

- C'est une économie à forte proportion d'« activités induites » (59% selon l'analyse des bases de la taxe professionnelle)¹⁷⁹, ce qui constitue une faiblesse pour la commune : *« L'économie hyéroise manifeste donc une « hypertrophie » des secteurs induits, ce qui limite ses capacités à orienter son développement, tout en la rendant très vulnérable aux évolutions des quatre secteurs clés, plus l'armée. Tant que ces secteurs se développent, l'économie en profite. S'ils déclinaient, l'économie locale amplifierait le mouvement¹⁸⁰ ».*

- Le bâtiment occupe une place très importante (34% des entreprises pour plus de 1000 emplois), ce qui constitue aussi une faiblesse. Que se passerait-il si la construction devait se bloquer ?

- La structure des emplois montre une forte proportion d'activités saisonnières, donc précaires. Ces emplois précaires sont principalement touristiques, mais aussi agricoles (viticulture, fleurs).

- Les facteurs de croissance sont l'agriculture, le tourisme et les activités de loisirs, ainsi que la diversification des fonctions urbaines. L'agriculture repose depuis 1950 sur une horticulture dynamique à haute technicité (hybrides, cultures sous serres...), et exportatrice (principalement vers le marché de gros hollandais). Etant donné son impact plus faible sur l'emploi, et le fait qu'elle soit déjà très organisée en filière (Chambre d'Agriculture...), nous traiterons peu cette activité.

Il faut maintenant étudier les facteurs de croissance actuels, ainsi que l'impact de leurs évolutions future sur le système local.

2.3. Croissance résidentielle et croissance touristique

La commune est soumise à deux forces très puissantes, issues de son attractivité résidentielle et de son attractivité touristique. D'ailleurs, ces deux attractivités prennent leur source dans la qualité des paysages, du cadre de vie, et du nombre d'activités offertes par l'environnement de la commune

¹⁷⁹ En fait certainement moins, étant donné que sont comptés en « activités induites » des entreprises qui ne réalisent qu'une partie de leur activité avec une clientèle communale. Les entreprises de construction vont chercher des marchés dans les communes voisines, et les commerces sont au centre d'un bassin de consommation plus vaste que la commune.

¹⁸⁰ *Diagnostic Social Urbain. Commune d'Hyères*, op. cit., p. 16

(plages, nautisme, animation, sports...). Par contre, elles entraînent des ensembles de transformations très certainement contradictoires.

- Croissance résidentielle et problème de l'insertion dans l'aire toulonnaise.

Entre 1982 et 1990, l'aire toulonnaise a gagné plus de 100 000 habitants (voir carte de répartition spatiale de cette croissance démographique). Avec l'accroissement des mobilités grâce à la création d'infrastructures de transport comme l'A 570 entre Toulon et Hyères, les communes de l'aire toulonnaise sont de plus interdépendantes. A titre d'exemple, les Hyérois font souvent leurs courses sur les communes de La Valette et de La Garde¹⁸¹ qui accueillent l'Université du Var, de nombreuses zones industrielles et le seul grand complexe commercial du département. De même, 30% des actifs hyérois travaillent à Toulon.

Entre La Seyne-sur-Mer, à l'Ouest, et La Valette à l'Est, l'aire toulonnaise est en train de devenir une très grande agglomération de plus de 500 000 habitants, urbanisée de façon ininterrompue. Les fonctions de cet espace sont avant tout celles du centre économique et administratif d'un département, avec toutes les services urbains que cela suppose. Toulon est aussi un important pôle militaire : la flotte de Méditerranée et la direction de la construction navale y sont basés. De plus, la Valette et la Garde, très proche de Hyères (10 kms), connaissent un fort développement industriel et commercial. L'agglomération toulonnaise est très peu touristique. Elle s'urbanise très rapidement, principalement sous la forme de bâti collectif. Le paysage urbain y est très dégradé, et les nuisances (bruit, qualité de l'air...) très sensibles.

La commune d'hyères participe à l'aire toulonnaise en accueillant une base aéronavale et l'aéroport civil de Toulon-Hyères, ainsi que de nombreux travailleurs des communes voisines et des activités commerciales, surtout depuis la création de l'autoroute. Les quartiers bordant la voie Olbia sont très significatifs de cette évolution. Hyères se distingue cependant par une spécialisation résidentielle marquée par du bâti de meilleure qualité et une plus forte proportion de logements individuels. Cependant, le bâti collectif sous formes d'ensembles résidentiels distincts¹⁸² sont une réalité massive et récente depuis l'après-guerre à Hyères comme dans l'aire toulonnaise. Ils marquent l'irruption d'un urbanisme moderne et banal dans l'évolution de villes moyennes comme Hyères.

Cette croissance résidentielle procure d'indéniables bénéfices économiques à la commune. Mais ne risque-t-elle pas de remettre en cause la qualité de l'environnement et du cadre de vie sur lesquelles s'est toujours appuyé le développement de la commune ?

En augmentant son accessibilité (aéroport, autoroute), une commune déjà très attractive auparavant ne risque-t-elle pas de ne plus contrôler son développement ? En d'autres termes, l'autoroute et l'aéroport sont-ils des atouts pour Hyères ?

Le Golfe de Saint Tropez est caractérisé par une accessibilité difficile (il faut franchir le Massif des Maures) et un éloignement des grands centre urbains. N'est ce pas là un avantage ? Saint

¹⁸¹ Ces communes sont situées entre Hyères et Toulon, immédiatement à l'Est de cette dernière.

¹⁸² Par opposition aux immeubles collectifs en « mur aveugle », c'est à dire accolés et mitoyens dans une rue que l'on rencontre dans la plupart des centre villes.

Tropez, une fois sa renommée assurée par le séjour de quelques stars, a pu sélectionner sa clientèle et éviter l'urbanisation incontrôlée du Var. Son éloignement diminue son attractivité résidentielle : la population augmente nettement moins que dans l'aire toulonnaise, les bénéfices de la croissance sont partagés entre un nombre moins important de personnes. De plus, les espaces naturels et les ressources touristiques ne sont pas menacées par la concurrence avec les autres activités économiques¹⁸³.

Cette situation est d'autant plus préoccupante pour Hyères que cette commune a une vocation assez différente de celle de Toulon : l'agriculture, la mer, le tourisme sont les bases de ce système local.

· **Les données de la croissance touristique.**

Il serait dommage que la commune gâche ses chances à cause d'une croissance urbaine incontrôlée. En effet, Hyères dispose de tous les atouts pour une croissance équilibrée dans le futur. Elle concentre des ressources nécessaires au développement de secteurs touristiques porteurs : un plan d'eau réputé, des espaces naturels très accessibles et de grand intérêt écologique, un patrimoine culturel sous utilisé, des paysages variés, tout cela avec le soleil des régions méditerranéennes.

Pourtant, ni la population, ni les élus locaux ne sont conscients de l'existence de ces atouts. Il faut d'abord remarquer que ces ressources contemporaines ne sont pas celles qui comptaient dans un passé récent : le nautisme ne s'est développé à Hyères qu'il y a trente ans, et la forte sensibilité des touristes à la qualité des espaces naturels n'est encore qu'émergente.

Peut-être faut-il chercher l'origine de ce malentendu entre la population et son territoire dans la trop grande diversité du système hyérois, ainsi que dans le poids de l'histoire. De toute évidence, Hyères souffre d'un problème d'image. L'image extérieure de la commune reste encore trop souvent assimilée à celle de la Côte d'Azur ou à celle de l'aire toulonnaise. Hyères est même souvent réduite à ses îles (« *Ah bon ! Hyères est aussi une ville !* »), qui sont pour le tourisme hyérois un vecteur de communication nationale assez trompeur.

Le résultat de ces incompréhensions est un tourisme très diversifié, mais certainement pas exploité au maximum de son potentiel.

¹⁸³ Même si le tourisme n'a parfois pas besoin d'autres activités pour remettre en cause l'existence de l'environnement sur lequel il s'appuie.

Chapitre 3

Une problématique de développement durable appliquée au niveau local.

Notre étude n'est pas un plaidoyer pour une urbanisation touristique de la commune d'Hyères. Après avoir énoncé que le développement touristique semble moins menaçant pour la commune que la croissance résidentielle, il faut s'interroger sur la gestion des ressources et sur le sens de la notion d'environnement à Hyères.

Quelle est la dynamique de développement actuel de la commune ? Y a-t-il une rupture par rapport à son développement passé ? Quels sont les questions que posent la gestion des ressources dans le long terme ? Comment articuler le développement touristique avec les autres facteurs de développement de la commune ? Que peut signifier l'idée de développement durable pour une commune comme Hyères ?

Le développement actuel de Hyères apparaît menaçant pour la gestion à long terme des ressources touristiques, et porteur de risques sociaux : la commune pourra-t-elle procurer un emploi à tous ses habitants ? Comment réconcilier ces habitants avec leur ville ?

En nous appuyant sur la présentation de quelques avenir possibles pour la commune, nous exposerons des pistes pour une stratégie de développement durable, envisagée d'un point de vue organisationnel, puis du point de vue des mesures concrètes.

Cette étude n'étant qu'une première approche des conditions de durabilité appliquées au niveau local, nous nous garderons cependant d'aller trop avant dans la proposition d'un type de développement plutôt que d'un autre. Nous pensons d'ailleurs que le développement durable introduit plus un principe et des méthodes qu'un contenu : **il s'agit de définir les conditions de détermination d'un projet collectif.**

1. Des menaces sur les ressources du développement, des risques écologiques et sociaux.

Nous nous inspirons ici d'un diagnostic élaboré par une équipe d'étudiants de l'Institut d'Aménagement Régional d'Aix-en-Provence au cours d'un séminaire de D.E.S.S. Ce diagnostic très réaliste concerne seulement les dimensions économiques et sociales du développement hyérois. En le complétant et en l'approfondissant par des considérations relatives à la gestion des ressources dans le long terme et aux problèmes d'environnement que connaît la commune, il est possible de se rapprocher de l'idée d'une durabilité locale.

Pour résumer ce diagnostic, on peut dire que la combinaison des caractéristiques du site et de l'intérêt des propriétaires fonciers et des investisseurs extérieurs induit une pression foncière, une croissance du chômage et une inadéquation du logement. La difficulté de cohabitation entre habitants et touristes, dont les effets se cumulent avec ceux d'un blocage foncier et de déséquilibres socio-économiques, risque de bloquer le développement de la commune. Les mécanismes qui conduisent à un tel diagnostic sont détaillés dans le schéma présenté ci-dessous. Limiter la pression foncière, lutter contre un chômage anormalement élevé pour une commune en plein développement, résoudre les problèmes de logement des plus démunis, notamment en sortant de leur relégation les quartiers H.L.M du Val des Rougères seraient donc des priorités pour une meilleure maîtrise du développement.

Mais ce schéma décrit-il les seules menaces qui pèsent sur le développement hyérois ? Nous pensons que des éléments d'ordre environnemental pourraient aussi en constituer des facteurs limitants. Ces principaux éléments sont la dégradation des paysages, le manque d'espace, la qualité de l'environnement urbain et l'érosion du littoral.

1.1. La gestion des ressources et de l'environnement dans le long terme.

Que se passerait-il si Hyères n'avait plus de plage ? Et si, l'espace venant à manquer, aucune création de quartiers nouveaux n'était possible ? Que va devenir la commune si rien n'est fait pour rééquilibrer une ville qui n'a plus vraiment de centre ? Quel rôle joue la qualité des paysages dans le développement hyérois ?

En fait, le manque d'espace à construire remettrait en cause une croissance de la commune tirée par l'extension urbaine. De même, l'érosion actuelle du littoral menace à moyen terme la capacité d'accueil en été de la commune (moins de plage égal moins de touristes). Enfin la qualité du cadre de vie et des paysages sont la valeur ajoutée de l'immobilier dans la commune : une dégradation de cette qualité ferait baisser les revenus fonciers.

Ces questions ne concernent que les risques les plus visibles qui pèsent sur le développement de notre commune. Nous aurions pu choisir de décrire des menaces plus diffuses, par exemple celles de la qualité de l'eau de mer et de l'environnement marin, ou de l'approvisionnement en eau¹⁸⁴. Mais les quatre problèmes évoqués plus haut sont les plus directement liés à la viabilité à terme du développement. Ils décrivent enfin des phénomènes très peu réversibles : il est très difficile de revenir en arrière une fois qu'un quartier est construit, de reconstituer des plages érodées, ou d'enrayer des dynamiques paysagères.

On touche au développement durable lorsqu'on se rend compte que modifier la gestion de ces ressources, c'est aussi modifier l'économie et la société locale.

En effet, prendre conscience du manque d'espace constructible dans l'avenir peut faire **passer d'un développement fondé sur la jouissance de la rente foncière par quelques propriétaires, à une croissance sans construction nouvelle**. Une telle politique produirait alors une nouvelle répartition des revenus, et modifierait le rapport de force politique établi dans la commune.

De même, édicter des règles d'implantation du bâti en fonction d'objectifs paysagers peut faire baisser la valeur des terrains dans le cas où la surface de constructions autorisées serait diminuée par ces règles. **Il faut insister sur le fait que les enjeux du développement hyérois comme ceux de nombreuses autres communes méditerranéennes se résument à une maîtrise de l'urbanisation et du marché immobilier**. Les régions touristiques et les régions résidentielles ont en commun des conflits pour la répartition des droits à construire.

Il faut détailler les quatre menaces évoquées plus haut.

¹⁸⁴ La commune prélève son eau dans la nappe du Gapeau (sur son territoire) jusqu'à une limite au delà de laquelle des risques de salinisation des terres par remontées d'eau saumâtre apparaissent : elle achète alors de l'eau à Toulon, ou se fournit dans le barrage du Trapan (à l'Est), qui est une dérivation du canal de Provence. A plus long terme, le Conseil Général du Var prévoit des investissements coûteux destinés à importer de l'eau depuis le Haut Var et les Alpes de Haute Provence.

· L'érosion du littoral.

Sur environ 30 kms de côte (et plus si on compte les trois îles), Hyères compte 18 kms de plages, pour une surface de 26.74 hectares, soit 20.97 hectares pour la partie continentale et 5.77 pour l'île de Porquerolles. Cette grande étendue de plages correspond à 20% de la capacité d'accueil du département, soit entre 38 000 et 89 000 personnes selon qu'on attribue une surface de plage par touriste de 3 ou de 7 m²¹⁸⁵.

Cette capacité d'accueil est théorique. En effet, en fonction de l'accessibilité des plages, et des caractéristiques de chacune, les touristes se concentrent en certains lieux bien délimités. Ainsi, les plages de l'Almanarre, de la Capte et de la Bergerie concentrent l'essentiel de la fréquentation. Nous pensons d'ailleurs qu'il faudrait mieux et faire connaître les autres plages pour une meilleure répartition de la fréquentation estivale.

Les plages d'Hyères sont de très bonne qualité. L'éloignement de la ville et la présence de marais derrière toutes les plages de la partie continentale a permis de conserver des arrières plages très naturelles : le tombolo Est garde une grande pinède littorale, et le tombolo Ouest des marais et des dunes halophiles.

Cependant, ces espaces ont été artificialisés depuis le développement du tourisme estival : création de routes en front de mer, de parkings, créations de campings et de résidences touristiques dans la pinède. La fréquentation estivale a beaucoup dégradé les dunes (par piétinement principalement). Bien que le littoral soit relativement peu urbanisé¹⁸⁶, le bâti est dans de nombreux secteurs de la commune implanté trop près du rivage. La construction de points fixes a cassé l'équilibre dynamique des plages, qui veut que certaines années la plage se dégraisse, le sable allant dans l'arrière plage, alors que d'autres années elle s'engraisse, le sable étant amené par les courants marins et les vents de terre¹⁸⁷. De plus, les nombreux aménagements portuaires ont perturbé la dérive littorale, en même temps qu'ils asphyxiaient les herbiers de posidonies (10% des fonds marins compris entre 0 et 20 mètres sont irrémédiablement atteints¹⁸⁸). Il ne nous appartient pas de détailler ici les mécanismes qui conduisent à cette érosion.

Ces facteurs humains, conjugués à des dynamiques sédimentologiques (déficit structurel en sédiment), courantologiques (courants érosifs dans le Golfe de Giens) et océanographiques (remontée du niveau de la mer), ont accéléré l'érosion du littoral.

¹⁸⁵ D.D.E- 83, *Recueil de données océanographiques et littorales des côtes varoises*, 1980.

¹⁸⁶ L'implantation de centres de vacances sur des grands terrains, en retrait de la mer (50 mètres) a permis de maintenir des dunes littorales et des marais entre la Bergerie et la Badine.

¹⁸⁷ PASKOF Roland, *Les littoraux, impact des aménagements sur leur évolution*, Ed. Masson, 1985.

¹⁸⁸ MEINESZ Alexandre, LEFEVRE J.-R., ASTIER J.-M., *Inventaire, surfaces et linéaires des aménagements sur le domaine maritime de la région Provence Alpes Côte d'Azur et leurs impacts sur l'étage infra littoral situé entre 0 et -20 m.*, D.R.A.E P.A.C.A, 1984, 23 p.

Près de la moitié des plages de la commune sont en érosion marquée (voir carte des plages). La plage de l'Almanarre subit les phénomènes les plus spectaculaires : elle fait l'objet d'un programme incertain de reconstitution écologique, piloté par le Conservatoire du littoral.

Par contre, rien, ou presque, n'est fait sur le tombolo Est : aucune mise en défends des zones dunaires, aucune replantation, aucune régénération de la pinède dont les chances de survie dans les lotissements sont pourtant très limitées¹⁸⁹. La qualité des plages diminue en même temps que leur surface : le sable, emporté au loin, est remplacé par un substrat grossier (galets naturels ou rechargement artificiel).

Les plages sont la première ressource touristique d'une station balnéaire. Pourtant, la prise de conscience du risque de dégradation, voire de disparition de cette ressource est très longue. L'artificialisation du littoral hyérois demande pourtant une gestion volontaire de ces espaces si l'on souhaite maintenir leur existence et leur qualité à long terme.

	Plages	Surface (ha)	Capacité d'accueil	
			7m ² /personne	3m ² /personne
Hyères	San Salvadour	0,1	140	330
	Almanarre	4,5	6429	15000
	la Madrague	0,1	140	330
	la Redonne	0,25	360	330
	Est du Piguet	0,2	285	665
	Niel	0,1	140	330
	René Sabran	0,2	285	665
	Pradeau	0,25	360	330
	Tour Fondue	0,15	215	500
	la Badine	0,42	600	1400
	la Capte	6	8600	20000
	d'Hyères	1,7	2429	5667
	Ceinturon	1,9	2714	6334
	Ayguade	0,9	1286	3000
	Salins	4,2	6000	14000
Porquerolles	la Vigie	0,28	400	930
	Langoustier	0,5	715	1665
	d'Argent	0,7	1000	2330
	Grande Plage	2,46	3515	8200
	Alicastre	0,15	215	500
	Notre Dame	1,5	2140	5000
	des Mèdes	0,18	260	600
	Total	26,74	38228	89106

¹⁸⁹ Les propriétaires du camping Eurosurf ont cependant mis en place un programme de régénération de leur pinède, très dégradée par la fréquentation, les maladies et les tempêtes.

Figure 51.

- Le manque d'espace à bâtir : une croissance sans constructions nouvelles ?

L'objectif sans cesse réaffirmé par la commune d'atteindre une population de 60 000 habitants, et les fortes contraintes juridiques et administratives qui pèsent sur la commune obligent à concevoir une croissance sans constructions nouvelles. Le devenir des emplois du bâtiment doit être envisagé avec sérieux.

Les îles sont déjà quasiment exclues de toute possibilité d'urbanisation future. Port Cros est un Parc National, Le Levant est détenue par l'armée, et Porquerolles est un site classé : il reste seulement quelques possibilités dans le village, mais forcément très limitées (le village est une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain, et Paysager).

La presqu'île de Giens cumule les protections réglementaires et foncières (voir cartes¹⁹⁰). Il faut s'attendre dans un avenir proche au classement de cet espace. C'est donc la quasi totalité du littoral hyérois qui échappera à l'urbanisation.

De plus, l'implication croissante des acteurs de l'environnement rend plus difficile toute création de quartiers nouveaux. La loi littoral est assez souple pour fournir, dans une interprétation *in extenso*, des arguments contre la plupart des projets, notamment sur les collines. Enfin, l'urbanisation en plaine est bornée par la zone d'exposition au bruit des aéroports, dans laquelle toute construction à usage d'habitation est interdite.

L'urbanisation actuelle concerne principalement la densification de certains quartiers (quartier de la gare, avenue Gambetta...), et les bords de l'A570 et de la voie Olbia. L'application de l'article L 111-4 du Code de l'Urbanisme sur les entrées de ville devrait remettre en cause prochainement la nature des opérations en cours. Cette urbanisation en bord de route s'effectue sous la forme de lotissements très denses, ainsi que d'activités industrielles et commerciales. Ces constructions sont très dommageables pour le paysage.

Finalement, l'arrière-pays est le seul secteur constructible à moyen terme. Il serait possible, par des opérations bien pensées du point de vue de l'insertion dans le paysage¹⁹¹, d'obtenir un développement résidentiel et/ou touristique de ce secteur. **Mais est-ce souhaitable, étant donné les risques de saturation que connaît la commune ? Nous rentrons là dans des questions d'ordre politique.**

¹⁹⁰ Il faut ajouter sur la « carte des protections réglementaires concernant la commune d'Hyères » la bande de 100 mètres à partir du rivage, prévue par la loi littoral, la zone d'exposition au bruit, autour de l'aéroport, dans laquelle aucune construction à usage d'habitation n'est possible, ainsi qu'une bande de 100 mètres autour des autoroutes et déviations, de 75 mètres autour des voies classées à grande circulation, inconstructible depuis le premier janvier 1997, en application de l'article L 111-4 du Code de l'Urbanisme.

¹⁹¹ On peut penser d'introduire un critère obligatoire de non visibilité depuis la R.D 12 de toute opération nouvelle : cet espace vallonné et boisé se prête très bien à l'insertion paysagère.

- La dégradation de la qualité des paysages et du cadre de vie.

Ces deux questions regroupent des problématiques très floues : pour comprendre l'évolution des paysages, il faut se rapporter à l'évolution de l'ensemble du système local. Quelles sont les dynamiques économiques qui produisent le paysage actuel ? Quels sont les déterminants du marché immobilier qui déterminent tel ou tel type d'implantation du bâti ?

Plusieurs thèmes sont importants:

- Le rôle très négatif joué par les grands ensembles résidentiels construits récemment. Ces ensembles, très visibles du fait de leur taille et de leur implantation au bord des infrastructures de transport, sont inconciliables avec l'unité paysagère de la commune. Ils ne font appel à aucune tradition architecturale locale. De plus, leur juxtaposition ne donne aucun quartier, aucune forme urbaine appropriable. Les communes touristiques qui ont banni ce genre de constructions, comme Saint Tropez, montrent de bien meilleurs résultats en terme de paysage.

- Les constructions à caractère industriel et commercial diminuent la lisibilité de la ville, en ajoutant un peu plus à la confusion de son image. Faut-il rappeler que Hyères dispose d'une base économique (le tourisme et la résidence de qualité) incompatible avec un développement industriel ? C'est ce qui fait dire à Guy LOINGER que les régions méditerranéennes sont « *le siège de conflits entre l'économie et le social*¹⁹² ».

- L'« *attitude contradictoire des populations qui consiste d'une part en une augmentation des demandes de paysage et, d'autre part, en des comportements nocifs pour celui-ci*¹⁹³ » est très sensible à Hyères. En effet, la jouissance de la rareté que constituent une vue sur la mer ou la présence d'un environnement protégé n'est pas compatible avec l'accès du plus grand nombre (des touristes comme des habitants) à un paysage de qualité. Le marché immobilier hyérois est en train de s'approprier cette demande contemporaine de paysage, de verdure et d'espaces naturels, en marchandisant et en privatisant sa rareté (voir prospectus). Les lotissements privés, fermés par une barrière, sont le degré le plus élevé de cette privatisation de l'espace.

- Le manque de connaissance du paysage et sa faible prise en compte dans les politiques d'aménagement du territoire. Le paysage est d'abord méconnu à propos de son rôle économique. La commune a fait réaliser un diagnostic paysager dans le cadre des études préalables à l'élaboration du P.O.S. C'est un progrès, mais cette analyse devrait être plus prospective, et édicter des règles de protection. Une cartographie des « points noirs » à traiter devrait être réalisée¹⁹⁴. A travers le règlement du P.O.S et le volet paysager du permis de construire, les outils existent, mais ils ne sont que très partiellement appliqués. L'action communale en faveur du paysage se résume à une action « de façade » : il s'agit de cacher les éléments disgracieux situés le long des infrastructures de

¹⁹² G.E.I.S.T.E.L, 1996, op. cit., p. 29

¹⁹³ LANQUAR R., 1995, op. cit., p. 47. A propos de la « Charte de Séville » sur le paysage méditerranéen, adoptée formellement à Montpellier en 1993.

¹⁹⁴ Le type d'analyse dite « analyse de site » nous a semblé être une démarche très complète, combinant approches quantitatives et qualitatives, techniques et sensibles.
PERRON Claude, *Commune de Hyères, presque île de Giens : analyse de site*, A.T.U, 1977

transports par la création très coûteuse d'espaces verts destinés à donner une image de prestige à la ville.

Le paysage est pourtant une autre ressource essentielle du tourisme. Les touristes devenant plus mobiles, plus découvreurs, on ne peut plus se contenter de définir un paysage touristique limité au bord de mer immédiat et aux alentours des centres de vacances. La protection et la mise en valeur des paysages doit investir l'ensemble de la commune.

Dans une optique de développement durable, nous n'avons développé que les problèmes d' « environnement » qui menacent directement le développement économique de la commune. On peut cependant remarquer d'autres problèmes liés aux risques naturels, ou au développement social.

1.2. D'autres problèmes d'environnement.

- Liste des problèmes d'environnement qui touchent la commune d'Hyères.

Certains de ces problèmes concernent l'environnement marin, d'autres l'environnement continental. Les premiers sont souvent sous-estimés.

- Salinisation des terres agricoles aux Salins en cas pompage excessif ou de période de sécheresse.

- Incendies de forêt. La commune est épargnée depuis quelques années, mais elle a été très touchée en 1986-1987. La plupart des forêts hyéroises sont dégradées en maquis ou en pinèdes. Bien que la forêt occupe une forte proportion du territoire communal, elle n'est pas un enjeu primordial du développement. Sa valeur est uniquement paysagère, ce qui ne suppose pas que Hyères ait besoin d'une forêt très évoluée.

- Avenir de la décharge implantée à l'Almanarre, en bordure des marais des Pesquiers. A l'époque, cet espace n'avait aucune valeur, mais aujourd'hui la décharge se trouve sur le lieu de la commune le plus valorisé socialement. La commune a créé la première déchetterie du département. Actuellement, les dépôts dans la décharge sont plus limités : une partie des ordures ménagères est recyclée grâce à la déchetterie, une autre est incinérée à Toulon. Mais il faut désormais se préoccuper de l'avenir d'un talus d'ordures de 30 mètres de haut, très mal perçu par les touristes (encore le paysage) et qui disperse certainement des polluants dans les zones humides alentours. Avec la mise en œuvre du plan déchets 2000, le coût de traitement des ordures ménagères va certainement augmenter. Hyères est cependant bien équipée pour le futur (déchetterie et incinérateur).

- L'épuration des eaux usées est assurée par une station située à côté de la décharge. Cette station réalise un traitement primaire et secondaire. Le lagunage, longtemps envisagé à Hyères sur le site des vieux salins (deux légitimités environnementales s'opposaient alors : le traitement des eaux et la protection de la nature) n'est pratiqué qu'à Porquerolles. Port Cros s'approvisionne en eau grâce à une petite usine de désalinisation, Le Levant grâce à des citernes. L'approvisionnement du reste de la commune est assuré par importation de la ressource.

- **La protection de la nature ne nous a pas paru non plus faire partie des ressources du développement hyérois** : nous avons vu que le tourisme et les activités de loisirs ont besoin d'un vague cadre naturel, mais pas de milieux très protégés. Le choix de développement d'un tourisme vert serait avant tout un choix politique, mais pas une nécessité. La protection de la nature relève d'une légitimité plus nationale. La protection des marais contre l'urbanisation est aujourd'hui assurée par l'implication du Conservatoire du littoral, mais il reste à définir leur gestion. Les milieux dunaires devraient être mieux protégés, notamment sur le tombolo Est, de même que les ripisylves du Roubaud qui abritent une espèce endémique d'orthoptère.

- La qualité des eaux de baignade est menacée par la pollution des baigneurs eux-mêmes, par les sanitaires des bateaux au mouillage, par les eaux de ruissellement qui lessivent les sols (c'était le cas pendant l'été 1997) et par les émissaires d'eaux usées des communes voisines (l'aire toulonnaise vient juste d'achever la construction de sa station d'épuration!). **Une gestion qualitative de l'eau de mer serait nécessaire, avec des objectifs chiffrés de performance à atteindre.**

- Les écosystèmes marins sont menacés par les pollutions diverses, par l'impact des aménagements littoraux et par l'invasion de *Caulerpa taxifolia*. Le plus vaste herbier de posidonies français subit une dégradation constante. Il est très difficile de trouver des solutions à un problème qui a des origines aussi diffuses. Il est pourtant inacceptable qu'une commune réputée pour la qualité de ses fonds marins (Parc National de Port Cros et activité de plongée) laisse son herbier de posidonies être envahi par la *Caulerpa taxifolia*. Cet exemple témoigne de la mauvaise collaboration entre le Parc National et la commune. En outre, l'augmentation de la fréquentation de la rade par les embarcations de plaisance nécessite une réflexion sur les mouillages forains. Beaucoup reste à faire en matière d'environnement marin. Enfin, les pêcheurs hyérois sont en train d'abandonner (ou ont déjà abandonné ?) la pratique traditionnelle du chalut ratissant les fonds très près du rivage.

- Plus généralement, l'intensité des activités humaines sur la commune obligera dans l'avenir à développer une gestion beaucoup plus fine de leurs impacts.

Ces problèmes décrivent donc séparément des menaces diffuses. Mais leurs effets cumulés pourraient remettre en cause le développement de la commune. De même, il est nécessaire de se prémunir contre des risques conjoncturels très dommageables pour la station touristique : pollution temporaire de l'eau de baignade (eutrophisation, dégazage de pétroliers...)

Enfin, certaines questions non prioritaires dans une démarche de développement durable pourrait le devenir en fonction des attentes de la population résidente. La protection des marais a par exemple acquis une forte légitimité locales. Les flamands roses jouent un rôle important dans la perception de la rareté de ces marais.

- Le coût et la gestion locale de l'environnement.

Un examen du budget communal permet de se rendre compte des surcoûts occasionnés par la protection de l'environnement contre les activités humaines et par la protection des hommes contre leur environnement (incendies).

Il faut remarquer une originalité hyéroise : le service environnement est rattaché au service des espaces verts à la mairie, ce qui témoigne de l'importance historique des fleurs dans la perception locale de l'environnement

Secteur	Montant	Observations
Incendies	14 MF	Participation au Syndicat Intercommunal de Défense et de Secours contre l'Incendie Hyères-Carqueiranne-La Crau
Assainissement		La budget Eau et Assainissement est séparé (données non disponibles)
Déchets	34 MF	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (couvre parfaitement les dépenses concernant les déchets)
Espaces verts	17 MF	Budget du service espaces verts
Espaces naturels	250 mF+ 3-4 MF	Participation au Syndicat Intercommunal de Protection et de Valorisation de la Forêt plus coût des opérations effectuées sur le tombolo Ouest et à Porquerolles.
Action sociale	10 MF+ ?	Participation au Centre Communal d'Action Sociale

Figure 59.

Nous avons volontairement inclus le coût de l'action sociale, auquel il faut ajouter les dépenses liées à la sécurité, à la prévention de la délinquance ou au Développement Social des Quartiers pour montrer le coût de traitement des « externalités sociales » d'un développement mal maîtrisé. En ce qui concerne l'environnement, il faut ajouter d'autres dépenses relatives à la voirie, aux transports en commun, mais il est alors très difficile de faire la part exacte de l'environnement, c'est à dire de définir le surcoût occasionné par la recherche d'une certaine qualité de ces services urbains.

En fait, malgré un début de démarches partenariales et d'une vision d'ensemble, la gestion de l'environnement par la commune reste très sectorielle (organisation en filière...) et très partielle. **Il ne ressort pas de l'action de la commune un projet clair sur la nature et sur l'espace, mais plutôt un traitement au coup par coup des problèmes.**

- Quel statut de l'environnement pour Hyères ?

Nous nous inspirons de recherches actuelles sur les indicateurs de développement durable, qui distinguent les éléments de l'environnement selon leurs fonctions¹⁹⁵ : « source » (ressource), « puits » (milieu récepteur de polluant), « biologique » (biodiversité), « qualité de la vie » (bien être de l'homme). Nous reprenons avec beaucoup de liberté cette typologie, en y ajoutant une fonction « image et communication » spécifique aux communes touristiques.

¹⁹⁵ HAMMOND A., ADRIAANSE A., RODENBURG E., BRYANT D., WOODWARD R., *Environmental indicators : a systemic approach to mesuring and reporting on the environment in the context of sustainable development*, W.R.I, mai 1995

La notion d'environnement que nous avons développée jusqu'ici est largement liée aux perceptions (quels éléments sont-ils perçus comme prioritaires ?), aux images (rôle de l'identité, et aux coûts (coût de traitement des externalités, coût de réversibilité).

La première fonction de l'environnement est celle d'une ressource, **d'une valeur ajoutée du développement**. En effet, l'histoire montre que la croissance hyéroise a toujours été tirée par la qualité des paysages et du cadre de vie. Des atouts variables dans le temps (les fleurs et le climat, puis la mer, le soleil et les plages) ont constitué un avantage comparatif pour la commune.

Quels peuvent être ces atouts aujourd'hui ? Certainement l'existence d'un plan d'eau remarquable et d'îles qui en font sans doute le meilleur site de la Méditerranée française pour la pratique du nautisme, mais aussi la présence d'espaces naturels protégés et d'un patrimoine culturel à valoriser. La station touristique a les moyens de se spécialiser sur un tourisme à forte valeur ajoutée, bien réparti tout au long de l'année et à forte intensité en emploi (pour peu qu'on accepte de ne pas mener une politique guidée uniquement par l'intérêt des propriétaires fonciers).

Ensuite, l'environnement doit être considéré du point de vue de sa fonction « puits », notamment à propos de la pollution marine. Cependant, les pollutions ne sont pas le problème prioritaire de Hyères.

La fonction « qualité de la vie » est par contre très importante pour une commune résidentielle et touristique : il s'agit de définir un environnement qui procure le plus de satisfactions à la population et aux touristes. Assurer l'accès à la nature, au paysage et à la mer, éviter les situations de surfréquentation, développer les activités de loisirs constituerait à coup sûr un progrès dans ce sens.

Enfin, la notion d'environnement pourrait devenir un vecteur majeur de communication. La commune a commencé à le comprendre, en initiant des opérations médiatiques comme l'utilisation du carburant vert par le parc de véhicules municipaux, ou en diffusant largement des informations sur le suivi de l'opération de reconstitution écologique de tombolo Ouest.

Cette évolution devrait être poursuivie : plutôt que d'entrer en conflit avec les protecteurs de la nature, ne vaut-il pas mieux s'approprier l'existence d'espèces et de milieux remarquables ? Une commune touristique devrait signaler l'existence d'espaces protégés, comme les sites classés ou les réserves naturelles : la protection ou la rareté d'un espace naturel peuvent passer complètement inaperçus s'ils ne sont pas signalés. Les vieux salins sont par exemple complètement inconnus des Hyérois comme des touristes. Ces marais de plus de 500 ha sont ceinturés de barbelés depuis 1967, leur accès est interdit par la Compagnie des Salins du Midi, et il n'existe aucun point de vue qui permette d'avoir un aperçu de l'ensemble de ce site. Ce sont des « territoires du vide » au sens d'Alain CORBIN. Leur valorisation paysagère doit être considérée, de même que la possibilité de les ouvrir au public (sous la forme de visites guidées ornithologiques). On peut regretter aussi l'attitude des protecteurs de la nature, qui estiment être les seuls à avoir le droit de fréquenter ces espaces.

Dans cette fonction de communication, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement est primordiale.

2. Les avenir possibles du système hyérois.

Nous allons décrire quelques avenir possibles pour la commune étudiée. Il faut cependant préciser que ce n'est pas là un véritable exercice de prospective :

- Les scénarios décrits le sont « toutes choses égales par ailleurs », c'est à dire sans tenir compte des changements d'orientation dans l'évolution du contexte extérieur. On postulera une évolution tendancielle de ce contexte régional, national et international. Nous retrouvons la question des échelles de développement durable : ne connaissant pas les conditions de durabilité des échelles supérieures, et donc l'état futur du contexte qui influencera notre commune, notre démarche se limite à la signification du développement durable au niveau local.

- Les scénarios ne sont pas quantifiés. Ils sont peu bornés dans le temps. De plus, nous ne détaillerons pas l'ensemble des mécanismes qui peuvent conduire aux différents états du système présentés.

2.1. L'heure des choix

Depuis la naissance de son tourisme, la commune se trouve dans une perpétuelle hésitation entre des alternatives de développement contradictoires. Nous avons vu que l'histoire de la commune au XIXème siècle était caractérisée par l'hésitation entre développement touristique et développement agricole. Cette distinction s'est estompée actuellement, pour laisser la place à une indécision sur le type de développement à mener : faut-il encourager la croissance résidentielle ou appuyer le tourisme ?

Ces deux secteurs de croissance apparaissent largement incompatibles entre eux. Il est possible, par une urbanisation mieux pensée, de concilier un peu mieux leurs intérêts respectifs, par exemple en faisant plus attention au paysage, ou en diminuant la saisonnalité du tourisme. Mais le développement de ces deux secteurs conduirait rapidement à une situation de saturation. Les surcoûts entraînés par une forte concentration d'activités, en terme d'actions correctives sur le paysage, de création d'infrastructures de transports ou d'adduction d'eau seraient sans doute trop lourds pour la collectivité. De plus, qu'advierait il de l'intérêt de la population ? Qui, à part les propriétaires fonciers, aurait intérêt à subir une telle croissance ?

Les possibilités de développement offertes à la commune ne manquent pas : tourisme de congrès, tourisme culturel et sportif, activités nautiques, installation d'activités industrielles et commerciales... Notre étude de cas s'est donc déroulée dans le contexte d'une commune qui doit gérer une (trop ?) forte attractivité.

Malgré les menaces qui pèsent sur le développement, l'avenir est donc ouvert pour Hyères. C'est ce qui nous fait dire que la commune se trouve à l' « heure des choix ». Monsieur MARTIN, chef du service aménagement de la commune de Ramatuelle, nous confiait lors d'une étude de D.E.S.S que les communes très attractives du littoral avaient le devoir de choisir entre les projets qu'on leur propose. Hyères doit donc se donner des objectifs de développement, définir ses priorités, avant d'élaborer un programme précis.

2.2. Quatre avenir possibles.

Nous avons élaboré ces scénarios à partir de l'exagération des tendances qui se manifestent sur la commune.

- Hyères banlieue résidentielle de Toulon.

C'est le scénario de l'insertion dans l'aire toulonnaise. L'attractivité résidentielle et économique de celle dernière ne se dément pas. Sa population augmente. Hyères continue d'attirer de nombreux ménages actifs assez aisés.

La commune s'urbanise dans la plaine, sur les collines et peut être dans l'arrière-pays, avec une densité de construction de plus en plus forte, étant donné le manque d'espace et la tension du marché foncier. La saturation des infrastructures de transport et la dégradation des paysages achève d'exclure un tourisme déjà fragilisé par la concurrence avec les résidences principales. La presqu'île de Giens se reconvertit en quartier résidentiel haut de gamme. Si toutes les résidences secondaires et les locations meublées se transformaient ainsi, on pourrait atteindre une population de 90 000 à 100 000 personnes. En outre, l'autoroute A 570 s'urbanise de façon continue entre Hyères et Toulon avec des activités industrielles et commerciales.

Cette saturation urbaine fait baisser la qualité de la vie (plus de nuisances, moins d'accès aux espaces naturels) et risque de multiplier les problèmes sociaux : y aura-t-il du travail pour tout le monde ?

- Un pôle d'activité tourné vers le nautisme et les activités marines.

Dans ce scénario, Hyères exploite au maximum son littoral et son plan d'eau. Elle choisit une spécialisation dans l'usage de cette ressource, mais une diversification des activités.

En effet, la commune compte déjà un grand nombre d'entreprises appartenant aux secteurs du nautisme et de la plaisance : chantiers navals, loueurs de bateaux, réparation diverses, entreprises de carénages, revendeurs des grandes marques de bateaux. Ces entreprises sont dispersées sur la commune et leur accueil n'est pas organisé. La création d'un parc d'entreprises spécialisé dans le nautisme pourrait attirer de nombreuses entreprises. En effet, le nautisme est un secteur qui comporte

une large gamme d'entreprises sous traitantes (électronique marine, mécanique, plongée, voileries, planche à voile...) dans tous les domaines d'activité (construction, commercialisation, services...)

Du point de vue de l'emploi, il est avantageux à plusieurs titres :

- C'est une activité à forte intensité en emploi.
- Ces emplois sont souvent peu qualifiés.
- L'installation de ce type d'entreprises pourrait être couplée avec la création de formations spécialisées dans les métiers du nautisme (certificat de patron de voile, B.T.S...).

Ce scénario est limité pour plusieurs raisons :

- Le nautisme seul ne résoudrait peut être pas les problèmes d'emploi
- Le manque de culture marine de la population et des élus n'en fait pas un scénario vraisemblable.
- Il suppose de l'espace pour accueillir des entreprises.

- Un développement très orienté sur la nature.

La population et les élus acquièrent une sensibilité beaucoup plus forte à l'environnement. Ce scénario décrit une démarche volontaire de protection de la nature. L'offre touristique se réoriente vers des produits nature, voire vers l'écotourisme. Des complémentarités sont trouvées avec le tourisme sportif. La population résidente est strictement limitée.

On met en place une politique d'écologie urbaine : insertion stricte du bâti dans le paysage, promotion de l'agriculture urbaine, des parcs et jardins, avantage donné au transport en commun, création de réseaux verts. Tout est fait pour diminuer la pression foncière. On impose aux espaces naturels une limite de fréquentation stricte et une gestion écologique sévère. Certains écosystèmes littoraux sont reconstitués.

Ce scénario nous semble le moins probable. Il ne pourrait être qu'imposé de l'extérieur.

- On voit mal quelle nécessité locale obligerait à sa mise en place. La conscience de l'environnement et le goût pour la nature sont loin d'être aussi fort à Hyères.

- Il suppose une réduction des revenus au nom de la qualité de vie.

- Le développement d'un tourisme à forte valeur ajoutée

La commune prend conscience du risque que comporte une trop grande proximité de l'aire toulonnaise. Elle décide de limiter sa croissance résidentielle.

Une « coupure verte » inconstructible est instaurée à l'entrée Ouest de la commune, afin d'empêcher le développement des activités industrielles et commerciales en continuité avec La Valette et La Garde. Ces mêmes activités sont remises en cause sur les bords de la voie Olbia. Des règles de construction très strictes sont instaurées à propos du paysage. On améliore les accès aux

espaces naturels, en mettant l'accent sur la relation entre espaces naturels et espaces bâtis. On recherche une maximisation des bénéfices économiques et sociaux de la protection de l'environnement. La population est limitée au chiffre annoncé de 60 000 habitants.

Le départ de l'armée permet de libérer des logements qui sont soit utilisés en tant que résidences principales, soit transformés en hébergements touristiques.

Les seules créations de bâti touristique autorisées sont celles destinées à un tourisme à forte intensité en emplois stables, principalement des centres de vacances (V.V.F, U.C.P.A, Vacances Bleues) à faible saisonnalité.

On essaye de limiter les pointes de fréquentations estivales. La promotion est réorientée vers plus de sélectivité. Plutôt que de chercher une renommée générale, on vise des segments de clientèle précis : touristes de nature, plaisance, touristes culturels, excursionnistes. L'histoire maritime et les ruines d'Olbia deviennent des composantes du produit touristique. Les vieux salins sont ouverts à une fréquentation limitée, sous la forme de visites guidées naturalistes, avec le thème de «la petite Camargue ». Les salins des Pesquiers deviennent une réserve naturelle dont la fonction principale est de véhiculer une image de marque : ils sont trop soumis à la pression anthropique pour être ouverts à la fréquentation.

De plus, la ville encourage les événements culturels et sportifs, et le tourisme qui va avec. D'ailleurs, Hyères devient en même temps un centre local d'activités de loisirs, qui exploite l'énorme potentiel offert par la clientèle toulonnaise. On essaie de multiplier les complémentarités entre les activités pratiquées par les résidents et par les touristes, pour désamorcer les conflits potentiels.

Conclusion

Place du développement durable dans une gestion locale.

· Résultats de l'étude de cas.

Le travail de terrain n'ayant porté que sur une seule commune, les résultats de cette étude n'ont pas un niveau élevé de généralité. Leur domaine de validité reste limité à celui de réflexions issues d'une étude de cas. Le prolongement de ce travail partira d'une démarche comparative.

L'étude sur Hyères s'est limitée au repérage de quelques enjeux d'un développement durable, particulièrement à propos de la gestion à long terme des ressources touristiques. Bien que les scénarios exposés soient un effort dans ce sens, nous avons conscience de n'être pas allé assez loin dans l'intégration des dimensions économiques, écologiques et sociales. Beaucoup reste à faire en matière d'évaluation des impacts économiques et sociaux des différents degrés de protection de l'environnement. Nous n'avons pas voulu aller trop loin dans la définition d'un contenu du développement durable. Une connaissance insuffisante de l'évolution du contexte dans lequel se trouve plongé la commune, puisqu'aucune norme de durabilité internationale, nationale ou régionale n'est pour l'instant édictée, empêche forcément de donner des réponses définitives.

Hyères s'est révélée être un terrain très riche pour illustrer le thème de recherche choisi et tester la méthode retenue. Nous souhaitons continuer à travailler sur cette commune pour approfondir des questions qui nécessitent une connaissance très fine du site.

L'étude de cas a montré la nécessité d'une approche historique pour mettre en évidence les dynamiques en cours, comprendre un rapport de force sociologique, et expliciter d'éventuels facteurs de blocages et d'incompréhension. L'histoire des perceptions de l'environnement est essentielle pour comprendre pourquoi certains éléments sont survalorisés alors que d'autres sont oubliés. Les modifications du rapport de la population hyéroise à la mer est à ce sujet très instructive.

Pour peu qu'on adopte une attitude neutre à son égard, en évitant les prises de position malthusiennes, la population est un élément primordial des stratégies de développement durable : elle est au cœur de l'héliotropisme des régions méditerranéennes, et des conflits de légitimité et d'appartenance autour de la notion de territoire.

De plus, la majorité des problèmes d'environnement que connaît la commune se résume à la nécessité d'un contrôle de l'urbanisation. Une problématique de développement durable interroge alors le pouvoir politique sur le mode d'allocation de la ressource en sol et des droits de construire, ainsi que sur les moyens de réglementer l'urbanisation en fonction d'objectifs de développement. Cette question suppose de réfléchir au thème de la justice sociale : au nom de quel principe de légitimité doit être orientée une gestion locale ? A Hyères, la question est de remettre en cause la monopolisation du développement par les propriétaires fonciers et les investisseurs extérieurs dont les pressions n'ont pas toujours revêtu des formes très légales.

C'est sur ce thème de la légitimité qu'il faudra orienter de prochaines études de terrain.

Enfin, il est difficile d'étudier les conditions de faisabilité des politiques de développement durable si on n'a pas une idée claire du contenu de ce développement. Mais on peut poser en amont

quelques facteurs de blocages à la définition de telles politiques. En effet, de même que le développement durable suppose le dialogue entre des disciplines universitaires séparées, il est nécessaire d'établir une collaboration entre services de l'Etat et collectivités locales, entre différents échelons territoriaux, entre acteurs publics et privés, entre activités économiques et protection de l'environnement, entre le pouvoir et les citoyens. Dans le Var, ce dialogue se résume à de multiples conflits : il est alors difficile de mettre en place les démarches transversales dont le besoin se fait sentir. De plus, le recours à l'élaboration et à l'évaluation de stratégies de développement est très utile, de même que la recherche de moyens pour mieux associer la population au développement.

· Intérêt de l'approche locale.

Quel est l'intérêt et la spécificité de l'approche locale ? Quelle conception du développement durable véhicule-t-elle ?

Il faut préciser que le choix d'une approche locale suppose la reconnaissance de la légitimité d'une maîtrise de leur développement par les populations locales. Cette légitimité est évidente dans un pays décentralisé comme la France, elle le serait moins dans d'autres cas. D'ailleurs cette légitimité locale n'est pas exclusive, elle n'empêche pas l'intervention d'acteurs extérieurs dans le cadre d'un « pilotage multipolaire du territoire ». L'intérêt local a des effets très contrastés sur le développement durable. Faire confiance au pouvoir local permet par exemple une limitation de l'implantation d'un trop grand nombre d'entreprises touristiques (les professionnels établis limitant l'entrée sur le marché d'autres opérateurs), mais a un effet contraire sur l'urbanisation, puisque l'intérêt des propriétaires fonciers pousse sans cesse à plus de constructions. Il faut démêler ces effets pour définir le rôle de chaque échelle territoriale.

Ensuite se pose le problème de la définition d'une échelle pertinente : faut-il retenir le critère de l'unité administrative (commune ou association de communes), de l'unité économique (zone d'emploi, bassin touristique), écologique (écosystèmes et bassins versants) ? Etant donné le nombre de disciplines et de domaines d'intervention mobilisés, cette échelle sera toujours bancale. La commune s'est révélée être une bonne source de recueil de données. Selon l'ancienneté de son existence, elle témoigne d'une assez forte homogénéité économique, culturelle et sociologique.

Enfin, avec le choix d'une approche locale se dessine un développement durable conçu comme une intégration successive d'échelles d'intervention. Partir d'un site bien délimité, c'est simplifier un problème qui se révélerait sinon trop complexe. Il faut cependant faire porter l'analyse sur les échanges entre échelles d'intervention de niveaux égaux ou différents. Le développement durable serait alors un va-et-vient entre les échelles, avec un principe de subsidiarité. Une fois les compétences territoriales de chacun définies (afin de limiter au maximum les externalités), les échelles supérieures définiraient un certain nombre de contraintes à l'intérieur desquelles les échelles inférieures pourraient se déterminer. Par contre, il n'y aurait pas de raison de recourir à l'intervention d'une échelle supérieure si le niveau inférieur peut régler le problème posé seul (subsidiarité).

- **Thèmes d'approfondissement**

Plusieurs questions nécessitent des études complémentaires.

- **Etude comparative des coûts d'opportunité du développement.** A partir de la comparaison de trois communes du littoral varois, Hyères, La Seyne et Ramatuelle, nous souhaitons évaluer à partir d'un ensemble de critères (patrimoine foncier par habitant, revenu moyen, état de protection des écosystèmes, évaluation des inégalités...), l'impact sur un système local de différentes stratégies de développement. Les trois communes ont sensiblement le même cadre géographique et écologique, mais elles ont suivies (choisies ?), pour des raisons principalement historiques, des voies différentes : industrie, urbanité et insertion dans l'aire toulonnaise pour La Seyne, tourisme ancien et bonne résistance de l'agriculture pour Hyères, tourisme de luxe récent, sujétion des activités traditionnelles au tourisme et maintien d'une structure villageoise dans le cadre d'une maîtrise du développement par la population pour Ramatuelle. La comparaison permettra de montrer que le débat environnement/développement se pose de manière très différente dans chacune des trois communes et de se poser la question de la possibilité d'insérer des situations si différentes dans la problématique du Département du Var ou de la Région P.A.C.A.

- **Etude des déterminants du marché immobilier, et plus particulièrement de l'influence des éléments de l'environnement (paysage, calme, quartier, proximité mer et centre ville) sur l'évolution des prix du foncier.** Le développement durable du littoral méditerranéen français étant très lié à la maîtrise de l'urbanisation, il est nécessaire de comprendre les mécanismes de cette urbanisation, notamment l'appropriation des ressources d'environnement par le marché immobilier. Comprendre quel rôle jouent ces ressources peut permettre d'en justifier la protection et de proposer des moyens de maximiser les bénéfices de cette protection. Une étude statistique des transactions immobilières serait nécessaire.

- **Approfondissement de la question des échelles de développement durable, en élaborant des diagnostics de développement durable du Département du Var et de la Région P.A.C.A.** Après avoir fait porter l'étude sur les communes, il faut élargir l'analyse, c'est à dire repérer les enjeux posés par les échelles supérieures. Les questions de l'eau, des déchets et des carrières, ou encore de l'action sociale sont par exemple traités au niveau départemental, les transports plutôt à l'échelle régionale. Quel est l'impact des externalités produites par les communes sur ces problèmes ? Comment des réglementations édictées à un niveau supérieur modifient-elles les systèmes locaux ? Comment arbitrer entre différentes échelles ?

Bibliographie.

Bibliographie de la première partie

Ouvrages et rapports.

- « Atelier 16 : Scénarios nationaux ou régionaux de développement durable à l'horizon 2010-2030 », in *Colloque international. Quel environnement au XXIème siècle ? Environnement, maîtrise du long terme et démocratie. Synthèse des ateliers*, C.P.V.S, Avril 1997.
- BATISSE Michel, « Allocution d'ouverture à la conférence », in *Le tourisme Méditerranéen dans le développement durable*, op. cit.
- BRUNET R. et al., *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*, Paris-Montpellier, La Documentation Française -RECLUS, 1993, 470 p.
- CAZES Georges, *Fondements pour une géographie du tourisme et des loisirs*, 1995.
- CAZES Georges, « Tourisme, l'indispensable prospective spatiale », in *Prospective et tourisme*, Coll. les cahiers Espaces, Mars 1996.
- CAZES Georges, dans le débat qui a suivi le colloque : *Pour un tourisme Nord Sud porteur de développement*, 25-26 Mars 1996, Centre culturel Les Fontaines, Chantilly.
- Centre Interdisciplinaire Méditerranéen d'Etudes et de Recherches en Sciences Sociales (C.I.M.E.R.S.S), *Les motivations, aspirations et représentations de la population touristique sur le littoral varois*, 1984, 54 p.
- CERON Jean Paul, *Prospective du lien tourisme environnement. Deux scénarios à 2030*, CIRED/ Ministère de l'environnement, 1997.
- CERON Jean Paul, *Qualité du patrimoine et développement durable. Effets économiques des politiques de prise en charge des espaces naturels*, rapport intermédiaire, 1997.
- Coll., *Calvia Agenda 21 Local* (Baléares), Ajuntamente de Calvia, 1996.
- Commissariat Général au Plan, *Aménager la France des vacances*, 1983.
- Commission mondiale pour l'environnement et le développement, *Notre avenir à tous*, Editions du fleuve, Montréal, 1988.
- Commission on the European Communities, *Tourism and the Environment in Europe*, DG XXIII, Brussels, 1995.
- Conseil de l'Europe, *Développement touristique durable*, actes du colloque organisé par le Conseil de l'Europe, direction de l'environnement et des pouvoirs locaux, Larnaca (Chypre), 9-11 Novembre 1995, Editions du Conseil de l'Europe, 1996.
- CORBIN Alain, *Le territoire du vide. L'Occident et le désir de rivage, 1750-1840.*, Paris, Flammarion, 1988, 407p.
- DELFINO Max, *Le tourisme en Méditerranée. Situation et perspectives*, Thèse de doctorat, Aix-Marseille 3, 1994.
- DEPREST Florence, *Enquête sur le tourisme de masse. L'écologie face au territoire*, Ed. Belin, 1997, 207 p. , d'après une thèse soutenue à l'Université de Paris 7 en 1996.

- DESAIGUES Brigitte et POINT Patrick, *Economie du patrimoine naturel. La valorisation des bénéfiques de protection de l'environnement*, Economica, Paris, 1993.
- DUMAZEDIER J., *Vers une civilisation du loisir ?*, Ed. du Seuil, coll. Points, n°29, Paris, 1972.
- ECONSTAT, *Taking account of environment in tourism development*, Commission of the european communities, DG XXIII, 1993, 106 p.
- EMELIANOFF Cyria, « Quel développement durable pour les villes européennes ? Scénarios alternatifs et pivots », in *Quel environnement pour le 21eme siècle ? Environnement, maîtrise du long terme et démocratie*, Actes du Colloque international des 8-11 Septembre 1996, Abbaye de Fontevraud . A paraître aux éditions Germes.
- Espaces pour demain, *Etude prospective. Espaces pour 2050*, Etude collective réalisée avec le concours du Ministère de l'Agriculture, et de la Pêche, Direction de l'Espace Rural et de la Forêt, Décembre 1993, p.93
- European Commission, *European sustainable cities. Report by the expert group on the urban environment* , Février 1996.
- FRESQUET Christian, « Scénarios applicables en Région P.A.C.A », document de travail diffusé lors du colloque « Quel environnement pour le 21eme siècle ? Environnement, maîtrise du long terme et démocratie », Colloque international des 8-11 Septembre 1996, Abbaye de Fontevraud .
- Friends of the Earth. MEDNET, *Sustainable tourism in the mediterranean*, Madrid, 1994.
- GAUDEMAR Jean Paul de(dir.), *Environnement et Aménagement du territoire*, La Documentation Française, Paris, 1996.
- G.E.I.S.T.E.L., *La problématique du développement durable dans le contexte de l'espace méditerranéen. Application à des territoires régionaux du Bassin méditerranéen occidental*, juillet 1996, 85 p. Travail réalisé par G.E.I.S.T.E.L pour Plan Bleu/ P.N.U.E, rapport de synthèse établi par LOINGER Guy
- G.E.R.P.A., *Eléments pour une prospective du lien Environnement/Tourisme. Vers une stratégie à long terme de gestion de l'environnement dans ses rapports avec le tourisme* , 1980.
- GIZARD Xavier, VIARD Jean, *Le tropisme des rivages. Essai sur le Sud français*, D.A.T.A.R, Ed. De l'Aube, Paris, 1995.
- GODARD Olivier et CERON Jean Paul, *Planification décentralisée et modèles de développement*, Ed. MSH, 1992.
- GODARD Olivier (dir.), *Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, Ed. M.S.H., 1997.
- HAMMOND A., ADRIAANSE A., RODENBURG E., BRYANT D., WOODWARD R., *Environmental indicators : a systemic approach to mesuring and reporting on the environment in the context of sustainable development*, W.R.I, mai 1995.
- HOLLIER Robert, « La perception du monde Méditerranéen : nouveaux comportements des touristes et populations locales », in *Le tourisme méditerranéen dans le développement durable*, op.cit., pp. 45-50.
- I.C.L.E.I, *Local Agenda 21 Participants Handbook*, I.C.L.E.I, Toronto, 1994.
- *La perception du littoral par les touristes français (été 1992)*, Coll. les cahiers de l'observatoire, N°25, juillet 1993.
- LANQUAR Robert, « Les enjeux du tourisme Méditerranéen dans le cadre du développement durable », in *Le tourisme méditerranéen dans le développement durable*, op. cit., p.13
- LANQUAR Robert, *Tourisme et environnement. Enjeux et prospective*, Collection Les fascicules du Plan Bleu, N°8, Economica, 1995, 174 p.

- LARUE Corinne, « D'une gestion centralisée au pilotage multipolaire du territoire », in PASSET René et THEYS Jacques (dir.), *Héritiers du futur. Aménagement du territoire, environnement et développement durable*, Paris, D.A.T.A.R, Ed. De l'Aube, 1995.
- LASCOUMES Pierre et LE BOURHIS Jean Paul, « Dispositif de planification territoriale et prise en compte de l'environnement dans les politiques sectorielles », in *Quel environnement pour le 21eme siècle ? Environnement, maîtrise du long terme et démocratie*, Actes du Colloque international des 8-11 Septembre, Abbaye de Fontevraud . A paraître aux éditions Germes.
- *Le tourisme méditerranéen dans le développement durable*, Actes de la conférence euro-méditerranéenne sur le tourisme dans le développement durable, Hyères-les-Palmiers, 21-22-23 Septembre 1993.
- LIEDBERG K., *Policies for maximizing nature tourism's ecological and economical benefits*, W.R.I, Washington D.C, 1991.
- LLINAS Miguel Segui, *Les nouvelles Baléares. La rénovation d'un espace touristique mythique*, Coll. Tourisimes et Sociétés, L'Harmattan, Paris, 1995.
- MICHAUD Jean Luc, « Allocution d'ouverture à la conférence », in *Le tourisme méditerranéen dans le développement durable*, op. cit., p.6.
- Ministère de l'Education Nationale, Direction des sports, loisirs et éducation physique, *Renseignements touristiques et hôteliers à l'usage des bénéficiaires de congés*, 1939.
- Ministère de l'Environnement, Ministère du Tourisme, *Tourisme et Environnement*, La Documentation Française, Paris, 1992. Actes du colloque organisé au palais des congrès de la Rochelle, 13 et 14 Mai 1991.
- MIOSSEC J.-M., *Eléments pour une théorie de l'espace touristique*, 1976, 62p.
- MONTGOLFIER J. de et NATALI J.M., *Le patrimoine du futur. Approche pour une gestion patrimoniale des ressources naturelles*, Economica, 1987.
- O.M.T, *Séminaire sur les nouvelles formes de demande et les nouveaux produits*, Nicosie (Chypre) 8-9 Mai 1991.
- O.M.T, *Ce que les gestionnaires du tourisme ont besoin de savoir. Guide pratique pour l'élaboration et l'emploi d'indicateurs du tourisme durable*, préparé pour l'O.M.T par consulting and audit Canada, septembre 1995.
- O.M.T, *Sustainable tourism : Guide for local planners*, 1994.
- P.A.P., M.A.P., U.N.E.P., *Guidelines for Carrying Capacity Assesment for Tourism in Mediterranean Coastal Areas*, P.A.P., Regional Activity Center, Split, 1996.
- PASKOF Roland, *Les littoraux, impact des aménagements sur leur évolution*, Ed. Masson, 1985.
- PASSET René et THEYS Jacques, *Héritiers du futur. Aménagement du territoire, environnement et développement durable*, Paris, D.A.T.A.R, Ed. De l'Aube, 1995.
- Plan Bleu, *Sustainable Tourism ? European experiences*, 1996
- PY Pierre, *Le tourisme, un phénomène économique*, Coll. Notes et études documentaires, Paris, La Documentation Française, 1996.
- RAUCH André, *Vacances en France de 1830 à nos jours*, Coll. La vie quotidienne - l'histoire en marche, Paris, Hachette, 1996, 279 p.
- RECHATIN Cecile, THEYS Jacques et al., *Indicateurs de développement durable : bilan des travaux étrangers et éléments de réflexion*, Coll. Notes de méthode, N°8, I.F.E.N, juin 1997.
- SMAOUI Ahmed, « Diversification de l'offre des produits, en particulier avec la mise en valeur de l'héritage culturel commun et maîtrise des services », in *Le tourisme méditerranéen dans le développement durable*, op. cit., p.51.

- Société civile d'études pour l'équipement rural et urbain, *Les vacanciers face à la pollution. Les résultats de l'enquête : Var*, Ministère de l'Environnement, 1975.
- The World Bank, *Indicators of Environmental Sustainable Development*, Rio+5 Editions, 1997.
- THEYS Jacques, *L'environnement à la recherche d'une définition*, Coll. Notes de Méthode, N°1, I.F.E.N, juin 1993.
- *Tourisme et environnement. Du tourisme de nature à l'écotourisme.*, Coll. Les cahiers espaces, février 1993.
- *Tourisme et prospective*, Coll. Les cahiers espaces, 1995
- TURNER R.K., *Speculations on weak and strong sustainability*, Center for Social and Economic Research on the Global Environment (C.S.E.R.G.E), University of East Anglia and University College London.
- United Nations, *Indicators of sustainable development. Framework and methodologies*, 1996.

Articles et numéros spéciaux de revues.

- « La France, un géant paresseux », in *Le Monde, supplément économie*, mardi 8 juillet 1997.
- « Plate forme pour un monde responsable et solidaire », in *Le Monde Diplomatique*, avril 1994
- BATISSE Michel, « Tourisme et Environnement : la nécessaire alliance », in *Transports*, novembre-décembre 1996
- BOSTNAVARON François, « L' « or bleu » première industrie mondiale », in *Le Monde, Supplément économie*, mardi 8 juillet 1997, p. I.
- BUTLER R.W., « The concept of a tourist area cycle of evolution. Implications for management of ressources », in *The Canadian Geographer*, Montréal, Vol XXIV, N°1, 1980.
- EMELIANOFF Cyria, « Les villes durables : l'émergence de nouvelles temporalités dans de vieux espaces urbains », in *Ecologie Politique*,(13), Paris
- GADE Denis, « 'tropicalisation' de la végétation ornementale de la Côte d'Azur », in
- GAY Jean Christophe, « Monaco, station touristique prestigieuse », in *Méditerranée*, 1996, N°3, tome 84.
- GODARD Olivier, « L'écologie d'une idée : le développement durable », document dactylographié, septembre 1993.
- GODARD Olivier, «Le développement durable : paysage intellectuel », in *Natures, Sciences, Sociétés*, 1994, N°2, pp. 309-322.
- KNAFOU Rémy, « Les Baléares, laboratoire d'une société nouvelle », in *Espace Géographique*, 1991, N°2, pp. 148-155.
- MANNING Edward W. and DOUGHERTY T. David, «Sustainable tourism. Preserving the Golden Goose », in *CORNELL H.R.A Quarterly*, April 1995, pp. 29-42.
- *Méditerranée* , spécial tourisme et loisirs,1987, N°4, 3^{ème} série, tome 62, pp. 19-25.
- MESPLIER A. et PINET J., « Le tourisme contre l'agriculture ? enjeux fonciers en pays méditerranéens », in *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°5, 1985.
- PLOG S.C., « Why destination areas rise and fall in popularity »,in *Cornell H.R.A. Quarterly*, novembre 1979, pp. 13-16.
- SACHS Ignacy, « Ces temps et ces espaces qui s'emboîtent », in «Une terre en renaissance. Les semences du développement durable », *Savoirs-Le monde diplomatique*, hors série N°2, 1992

· YAP N., « NGO's and sustainable development », in *International journal*, vol. 45, Iss. 1, 1990, pp. 75-105.

Bibliographie de l'étude de cas.

Ouvrages et rapports.

- ABBONEN Maurice, *Hyères. Une villégiature au soleil*, Nîmes, Ed. Lacour/Colporteur, 1992.
- ALLEMAND Cécile et al., *Hyères-Les-Palmiers. Vers la maîtrise d'un développement*, rapport de séminaire de D.E.S.S, dactylographié.
- BARILERO Bernard, *L'aire toulonnaise, réflexion prospective et stratégique*, document de cadrage, janvier 1996, D.D.E/ S.A.U.E/ S.C.P.H.
- CARPENTIER M.N, *La population Hyéroise 1946-1911*, rapport de D.E.S d'histoire contemporaine, 1968.
- CLARMONT Thierry, *L'espace littoral de La Seyne-sur-mer : un environnement, des intervenants, une gestion*, mémoire de maîtrise d'aménagement du territoire, Institut d'Aménagement Régional, Aix-en-Provence, 1985.
- Crédit Local de France, *Équipement et services des communes françaises, comparaison des communes françaises de plus de 50000 habitants*, 1995.
- D.D.E- 83, *Recueil de données océanographiques et littorales des côtes varoises*, 1980.
- Docteur BARTHE, *Notice topographiques et médicales sur la ville d'Hyères*, Paris, 1846.
- Docteur VIDAL E., *Urgence du dessèchement absolu des marais*, Hyères, 1879.
- FISCHER Christian August, *Reise nach Hyères, im winter 1803-1804*, Leipzig, 1806.
- FOUCAULT Isabelle, *Hyères, de la villégiature de luxe au tourisme populaire*, mémoire de Maîtrise, Université de Nice, septembre 1995.
- GENSOLLEN Honoré Zénon, *Essai historique, topographique et médical sur la ville d'Hières en Provence*, Paris, 1820.
- Habitat et Sociétés et Fondations des villes, *Diagnostic Social Urbain. Commune d'Hyères*, février 1992.
- Habitat et Sociétés, *Diagnostic économique de la ville d'Hyères*, 1992.
- HERNANDEZ Olivier, *Les espaces naturels du littoral Varois : orientations pour une politique de gestion et de protection*, mémoire de fin d'études, E.N.S.A de Rennes, 1985, 44p.
- I.F.E.N, *L'environnement en France. Approche régionale*, I.F.E.N-La Découverte, 1996.
- JACQUEMIN Odile, *La formation d'un paysage urbain entre 1749 et 1989. Hyères-les-Palmiers, une ville Française en Provence*, rapport de D.E.A d'Histoire de l'Art, Université d'Aix-en-Provence, octobre 1989.
- JUILLARD Etienne, *Climatisme et accessibilité. Les deux époques de la croissance d'Hyères (Var) aux XIXème et XXème siècle*, Université de Liège, 1987.
- LASSARAT Raymond, *Alexis Godillot. 1816-1893*, imprimerie de l'auteur.
- LIEGARD Stephen, *La Côte d'Azur*, Librairies Imprimeries Réunies, Paris, 1894.
- MAUPASSANT Guy de, *Sur l'eau. De Saint Tropez à Monte Carlo*, Coll. Le premier guide littéraire, Ed. Encre, 1979, 1^{ère} édition 1887.

- MEINESZ Alexandre , LEFEVRE J.-R., ASTIER J.-M., *Inventaire, surfaces et linéaires des aménagements sur le domaine maritime de la région Provence Alpes Côte d'Azur et leurs impacts sur l'étage infra littoral situé entre 0 et -20 m.*, D.R.A.E P.A.C.A, 1984, 23 p.
- Ministère de la culture, D.R.E P.A.C.A, *Etude écologique. Région Varoise et Bas Alpine*, 19 p.
- NASR Tania, *La gestion du littoral en France : l'exemple du schéma de mise en valeur de la mer de l'Etang de Thau*, Mémoire de D.E.A E.T.E.S, Museum National d'Histoire Naturelle, septembre 1997.
- Observatoire du développement économique du Var, *Atlas des migrations alternantes*, décembre 1992.
- Parc National de Port Cros, *Inventaire et analyse du milieu naturel de la rade d'Hyères*, 1977.
- PERRON Claude, *Commune de Hyères, presqu'île de Giens : analyse de site*, A.T.U, 1977
- RECLUS Elisée, *Les villes d'hiver de la Méditerranée et des Alpes Maritimes*, Coll. Les guides Joanne, Ed. Hachette, 1864.
- ROUVILLE Gervais de, *Enquête sur le contrôle de la méthodologie de calcul de la dispersion des effluents rejetés par émissaire sous-marin*, Neuilly-sur-Seine, Mission spécialisée d'inspection générale de l'environnement, 1985.
- SMITH Charlotte, *Celestina*, 1791.
- YOUNG Arthur, *Voyages en France en 1787, 1788, 1789*, Paris, 1931, Tome 1.

Articles.

- « Hyères, ville d'hiver au 18^{ème} siècle. Lettres de Diane d'Albon, Comtesse de Vichy », in *La vie Hyéroise*, N°105, 1935.
- « La mer intérieure de Hyères », in *Touring plein air*, N°110, décembre 1956.
- « Pressions sur la Côte d'Azur », in *L'environnement magazine*, N°1559, juillet-août 1997, pp. 15-20.
- BINET Eric, « Paysage littoral », in *Etudes foncières*, N°63, juin 1994.
- BOYER Marc, « Hyères, station d'hivernants au XIX^{ème} siècle », in *Provence historique*, Tome XII, Fascicule 47, 1962.

Documents d'archives.

- « Les pièges à sable ont mal fonctionné. », in *Var Matin République*, 10 avril 1980.
- « A La Capte, la mer gagne sur le sable », in *Var Matin République*, 20 mars 1985.
- *Le soleil des Maures*, N°1, 1935, archives municipales.
- Lettre du président du syndicat d'initiative au maire, 1^{er} octobre 1949, archives municipales.
- Discours du maire Joseph CLOTIS au banquet de congrès pour la reprise de la station d'hiver, 5 mai 1957, archives municipales.
- Lettre de M. Jacques RINGUET à Joseph CLOTIS, 1958, archives municipales.
- « Le béton contre les oiseaux », in *Var Matin*, 25 mars 1987.

Table des matières

INTRODUCTION GENERALE	4
PREMIERE PARTIE. UNE COMMUNE TOURISTIQUE DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE. QUESTIONS PREALABLES.	9
CHAPITRE 1. CARACTERISTIQUES D'UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	11
1. Le développement durable comme « horizon de pensée ».	13
1.1. Incertitude, complexité et utopie	13
1.2 Assurer l'avenir : faire ou ne pas faire ?	15
1.3. Un objectif lointain, mais une étude concrète.	16
2. Le développement durable comme grille d'analyse : décroisonner des analyses et mettre en relation des échelles.	17
2.1. Multidimensionnalité et multitemporalité.	18
• Décroisonner des analyses.	18
• Le passé et le présent, le présent et l'avenir.	19
2.2. L'apport principal du développement durable : la mise en relation d'échelles spatiales d'analyse et d'intervention.	20
• Présentation	20
• Du global au local.	20
• Echelles d'analyse, échelles d'intervention : des problématiques similaires.	20
• Des mécanismes d'échanges et de compensation.	21
• Peut-on « découper » le développement durable ?	22
3. Le développement durable comme principe politique : une recherche en positivité.	24
3.1. Y a-t-il UN ou DES développements durables ? Expertise et politique.	24
3.2. La nécessité d'un projet.	25
3.3. Un tournant historique ?	26
3.4. Une méthode d'analyse et de détermination d'un projet commun basé sur la participation.	26
CHAPITRE 2. LA COMMUNE COMME SYSTEME TERRITORIAL OUVERT.	29

1. Caractériser un système local dans un ensemble de solidarités et de dépendances avec l'extérieur.	31
1.1. Des tendances lourdes de l'aménagement du territoire.	31
• Concentration et hypermobilité.	31
• Une variabilité historique des facteurs de croissance.	33
1.2. Des conflits de légitimité autour des territoires attractifs.	34
• Une gestion aveugle.	34
• Des processus de concurrence et de complémentarité.	36
<i>Entre activités économiques.</i>	36
<i>Entre activités économiques et protection de l'environnement.</i>	37
<i>Entre échelons territoriaux.</i>	38
• Une tendance à la fonctionnalisation des espaces.	42
2. Le fonctionnement du système local : le processus de développement.	44
2.1. Population et question de l'arbitrage intergénérationnel.	44
2.2. Une co-évolution environnement/économie/société.	46
2.3. La place de l'environnement.	48
CHAPITRE 3. LE TOURISME, FACTEUR D'EVOLUTION DES TERRITOIRES.	53
1. Le tourisme « au sommet de la chaîne alimentaire des consommations humaines ».	54
1.1. Une activité humaine.	54
• Quelques définitions.	54
• Un espace de liberté...dans un monde de contraintes.	54
• L'imaginaire touristique.	56
• Une modification du rapport au territoire : le monde est à nous et le monde vient à nous.	57
1.2. Une prise en charge plus ou moins importante par l'économie.	58
1.3. Une activité très diversifiée.	59
2. Le tourisme et le système local.	61
2.1. Les théories du cycle de vie des stations touristiques	61
• L'intérieur et l'extérieur.	61
• Un cycle initiation, développement, stabilisation...déclin ?	62
• Une théorie à nuancer.	63
2.2. Tourisme et environnement	64
• Un environnement hétérogène	65
<i>Une variabilité historique de la notion de qualité de l'environnement.</i>	65
<i>Environnement des touristes, environnement des habitants.</i>	66

<i>Des variations selon les types de touristes.</i>	70
• La nature est-elle facteur d'attractivité touristique ?	71
<i>La nature attire rarement les touristes pour elle-même.</i>	72
<i>La nature comme cadre des activités humaines.</i>	72
• Environnement, sécurité du développement et valeur ajoutée d'une destination.	73
• Le tourisme est-il prédateur de l'environnement ?	75

DEUXIEME PARTIE. ETUDE DE CAS : HYERES-LES-PALMIERS (VAR) 78

CHAPITRE 1. GRANDES TENDANCES D'EVOLUTIONS DU TOURISME

ET CONTEXTE DE L'ETUDE DE CAS. 80

1. Augmentation des flux touristiques, diversification des pratiques de loisirs. 81

2. Le tourisme français et le tourisme méditerranéen. 84

3. Le Var et la Région P.A.C.A. 86

3.1. L'organisation régionale et l'attractivité du Sud Est de la France. 86

3.2. Le Var dans le littoral méditerranéen français 89

CHAPITRE 2. ANALYSE DU SYSTEME LOCAL. 94

1. Historique du développement communal : 200 ans de développement durable ?95

1.1. Présentation de la commune. 95

• Cadre géographique et situation écologique 95

• Quatre versions du rapport environnement/développement. 97

1.2. Histoire ancienne : une ville moyenne en Provence 104

1.3. La « mise en tourisme ». (1767-1830) 106

1.4. Le développement du tourisme au XIXème et les conflits avec l'agriculture : 1830-1920. 108

• Le tourisme transforme la ville 109

• Hyères se développe presque à son corps défendant 110

• L'urbanisation évite le bord de mer. 112

1.5. De la terre à la mer : la modernisation de l'entre-deux-guerres. 112

1.6. Une deuxième vie touristique 115

1.7. Croissance résidentielle et diversification des fonctions urbaines 119

• Hyères devient une vraie ville 119

• La notion d'environnement agit sur l'aménagement de la commune. 125

1.8. Un changement d'orientation depuis 1993 ? 125

2. Analyse de l'état existant : un système diversifié parcouru de dynamiques contradictoires.	131
2.1 Des dualités pour une diversité	132
2.2. Quelques facettes du système local.	134
• Diversité des formes d'occupation de l'espace.	134
• Diversité des populations.	138
• Diversité économique.	138
2.3. Croissance résidentielle et croissance touristique	141
• Croissance résidentielle et problème de l'insertion dans l'aire toulonnaise.	142
• Les données de la croissance touristique.	143

CHAPITRE 3. UNE PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

APPLIQUEE AU NIVEAU LOCAL. 145

1. Des menaces sur les ressources du développement, des risques écologiques et sociaux. 146

1.1. La gestion des ressources et de l'environnement dans le long terme.	148
• L'érosion du littoral.	149
• Le manque d'espace à bâtir : une croissance sans constructions nouvelles ?	153
• La dégradation de la qualité des paysages et du cadre de vie.	156
1.2. D'autres problèmes d'environnement.	160
• Liste des problèmes d'environnement qui touchent la commune d'Hyères.	160
• Le coût et la gestion locale de l'environnement.	161
• Quel statut de l'environnement pour Hyères ?	162

2. Les avenir possibles du système hyérois. 164

2.1. L'heure des choix	164
2.2. Quatre avenir possibles.	165
• Hyères banlieue résidentielle de Toulon.	165
• Un pôle d'activité tourné vers le nautisme et les activités marines.	165
• Un développement très orienté sur la nature.	166
• Le développement d'un tourisme à forte valeur ajoutée	166

CONCLUSION. PLACE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS UNE GESTION LOCALE. 168

• Résultats de l'étude de cas.	169
• Intérêt de l'approche locale.	170

• Thèmes d'approfondissement	171
Bibliographie	170
Tables	176
Annexes	184

Table des figures.

Légendes et sources de données.

Figure 1 : Carte du littoral des Bouches du Rhône.

Figure 2 : Les différentes valeurs de la forêt. D'après document de mai 1974 (Ministère de l'Agriculture)

Figure 3 : Tableau : perception des nuisances sur les plages. Source : Société civile d'études pour l'équipement rural et urbain, 1975

Figure 4 : Schéma : Importance des éléments pour la réussite d'un séjour. Source : *La perception du littoral par les touristes français (été 1992)*, 1993.

Figure 5 : Le tourisme dans les régions méditerranéennes, évolution aux horizons 2010 et 2025. Estimation des flux quantitatifs selon les scénarios du Plan Bleu : tendanciels modérés et aggravés (T1 et T2), alternatifs (A1 et A2). Source : LANQUAR, 1995.

Figure 6 : Le tourisme dans les régions méditerranéennes, évolution aux horizons 2010 et 2025. Estimation des motivations des touristes. Source : LANQUAR, 1995.

Figure 7 : Les français préfèrent le Sud. Source : I.N.S.E.E, 1997.

Figure 8 : Carte du littoral P.A.C.A.

Figure 9 : Carte des espaces naturels du littoral varois. Source : HERNANDEZ, 1985.

Figure 10 : Hyères dans le littoral varois.

Figure 11 : Commune d'Hyères, partie continentale.

Figure 12 : Commune d'Hyères. Occupation du sol. Source : Photo-interprétation à partir d'une série de 1995.

Figure 13 : La commune vue depuis la colline du château. Vieille ville au premier plan, puis extensions en bâti collectif, plaine agricole. A l'horizon, les îles.

Figure 14 : La presqu'île de Giens et son double tombolo. En arrière plan, la ville.

Figure 15 : Commune d'Hyères, inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F). Source : inventaire du patrimoine naturel 83.

Figure 16 : Augmentation de la fréquentation entre 1860 et 1886. Source : Foucault, 1990 ; Boyer, 1965.

Figure 17 : Evolution de la population municipale 1800- 1990. Sources : mairie d'Hyères ; CARPENTIER, 1968.

Figure 18 : Passage définitif d'une saison d'hiver à une saison d'été entre 1929 et 1938. Sources : FOUCAULT, 1990 ; archives municipales.

Figure 19 : La saison d'été de 1929 à 1950. Sources : FOUCAULT, 1990 ; archives municipales.

Figure 20 : Tourisme national et international entre 1856 et 1950. Source : archives municipales.

Figure 21 : Répartition de la taxe de séjour en 1947. Source : archives municipales.

Figure 22 : Prix moyen des hôtels. Source : archives municipales.

Figure 23 : Répartition de la capacité d'accueil hôtelière en 1956. Source : archives municipales.

Figure 24 : La croissance actuelle de la population se fait essentiellement sur les périphéries directes. Source : R.G.P.

Figure 25 : La croissance de la population hors centre ville et périphérie est concentrée sur le littoral entre 1946 et 1990. Source : analyse rétrospective des recensements (données par îlots).

Figure 26 : Evolution de la population des fractions de commune hors centre ville et périphéries. Source : analyse rétrospective des recensements (données par îlots).

Figure 27 : Evolution du parc de logements 1962-1990. Source : R.G.P

Figure 28 : Prix du m² habitable (immeubles collectifs) en 1989. Source : fondation des villes, 1992.

Figure 29 : Prix du m² constructible en 1989. Source : fondation des villes, 1992.

Figure 30 : La place des Palmiers au XIX^{ème} siècle, haut lieu touristique. Source : DEPREST, 1997.

Figure 31 : La terrasse de San Salvador. Un tourisme mondain dans des allés fleuries. Source : collection personnelle.

Figure 32 : Le voyage de la Reine Victoria en 1892 marque l'apogée de Hyères comme ville d'hiver. Source : Office du Tourisme.

Figure 33 : Une pinède en bord de mer. Source : Office du tourisme.

Figure 34 : Les palmiers résument à la fois l'activité horticole de la commune et le désir d'exotisme des touristes. Pourtant, ne constituent-ils pas une image un peu simpliste ? Source : Office du tourisme.

Figure 35 : Le port : l'un des mieux équipés de Méditerranée, selon le *Livre de bord*. Source : Office du tourisme.

Figure 36 : Une image touristique inspirée de celles des îles tropicales. Source : Office du tourisme.

Figure 37 : Les flamands roses, très appréciés des Hyérois. Source : Office du tourisme.

Figure 38 : La collégiale Saint Paul et le centre ancien : un quartier en cours de restauration.

Figure 39 : Le port et ses façades des années 1960 : une sorte de station touristique intégrée, mais aussi un centre de loisirs pour les locaux.

Figure 40 : La place des Palmiers et ses immeubles XIXème : une autre ville à protéger.

Figure 41 : Le port de la Capte, et la pinède du tombolo Est au premier plan. Les salins des Pesquiers en arrière plan.

Figure 42 : L'horticulture est présente jusque dans les quartiers très touristiques comme l'Almanarre. En arrière plan, le tombolo Ouest.

Figure 43 : La presqu'île de Giens accueille du bâti de faible densité très bien inséré dans le paysage. Au centre, le village de Giens.

Figure 44 : Bonne résistance au vieillissement de la population hyéroise. Source : R.G.P.

Figure 45 : Répartition des emplois par grands secteurs d'activité. Source : ALLEMAND et al., 1990.

Figure 46 : Répartition des bases de la taxe professionnelle en 1992. Source : Fondation des villes, 1992.

Figure 47 : Répartition par secteur d'activités en nombre d'entreprises (1990). Source : Fondation des villes, 1992.

Figure 48 : Répartition des actifs du tertiaire. Source : Fondation des villes, 1992.

Figure 49 : Evolution de la population dans l'aire toulonnaise. Source : BARILERO, 1996.

Figure 50 : Diagnostic du développement hyérois. Source : ALLEMAND et al., 1996.

Figure 51 : Capacité d'accueil des plages de la commune d'Hyères. Source : D.D.E-83, 1980.

Figure 52 : L'érosion du littoral. Source : observation directe.

Figure 53 : Les protections réglementaires concernant la commune d'Hyères.

Figure 54 : Les protection réglementaires concernant la commune d'Hyères.

Figure 55 : Prospectus, résidence « La Pinède »

Figure 56 : Prospectus, résidence « Le Florentin »

Figure 57 : Prospectus, résidence « Le domaine de la presqu'île »

Figure 58 : Prospectus, résidence « Villa Fiorina »

Figure 59 : Le coût de l'environnement. Source : budget principal ville, 1995.

ANNEXES.

Annexe 1

Indicateurs du rapport tourisme/environnement/développement

Cette liste n'est pas réellement une liste d'indicateurs, mais plutôt un ensemble de données utilisées pendant le stage de D.E.A, qui s'appliquent donc pour l'instant uniquement dans le cas de la commune d'Hyères, et concernent en tout cas une **analyse locale**, adaptée à l'échelle communale.

Pour essayer de rester dans une démarche de développement durable, on s'est attaché à traiter les dimensions écologiques, sociales et économiques sur un plan d'égalité. La question des échelles de développement durable, des rapports qu'entretient une commune avec ses voisins, et de sa participation à une problématique d'environnement régional et global est abordé dans la partie « externalités, rapports de la commune avec l'extérieur ».

Ensuite, cette liste essaie de **s'écarter des indicateurs de pression** sur l'environnement, puisqu'elle envisage le tourisme, l'environnement, l'aménagement et le développement dans leurs interactions réciproques : impact du développement touristique sur les revenus de la population locale et sur son patrimoine foncier, rôle du type d'urbanisation sur les altérations de l'écosystème, rôle du patrimoine naturel comme facteur d'attractivité touristique, urbanisation touristique, pression du tourisme sur les sociétés locales ...Ainsi, le tourisme ne doit pas être appréhendé uniquement comme une pression, mais comme une force agissante sur l'aménagement du territoire: il valorise des lieux, devient un facteur de développement local, de migrations d'abord saisonnières puis définitives et suscite des mouvements considérables d'homme et de capitaux. Sa généralisation contemporaine en tant que « pratique de l'espace n'appartenant pas à la quotidienneté », selon Florence DESPRET, a transformé notre manière de percevoir l'espace et la nature, ce qui en fait une des clés du devenir des espaces littoraux.

Il m'a aussi semblé que ces données ne peuvent pas à elles seules résumer la position d'une commune à l'intérieur de la problématique d'un tourisme durable : ce serait sous estimer le rôle des représentations de l'environnement, de l'identité locale, du contexte culturel ou de la composition sociologique d'une population, qui sont autant de facteurs militant pour une singularité de chaque cas concret. Les « indicateurs » doivent d'abord être **mis en relation** entre eux à l'intérieur d'une analyse diachronique, pour faire apparaître des tendances d'évolution, puis synchronique, pour décrire l'état de la commune au moment de l'analyse. Puis cette première synthèse quantitative doit être complétée par une étude plus qualitative, voire plus sensible, pour appréhender des questions plus difficiles comme le paysage, le cadre de vie, les valeurs, le fonctionnement urbain, la hiérarchie des priorités opérée par la population....

L'objectif recherché est en fait de produire une sorte de **diagnostic** qui permettra d'éclairer les enjeux en termes de **qualité de la vie** des différents types de développement offerts à la commune.

Caractérisation du type de tourisme présent sur le site étudié

- Nombre de nuitées annuelles et évolution
 - Ratio nombre de touristes/nombre d'habitants :
 - Sur l'année (ratio moyen)
 - En période de pointe
 - Pendant la saison
 - % de tourisme international, % de tourisme national, % de fréquentation locale du site
 - Dépense moyenne par jour et par personne, variation des dépenses des touristes (10% qui dépensent le plus et 10 % qui dépensent le moins)
 - Structure de la population touristique par C.S.P
 - Densité touristique : Nombre de touristes/Surface de la commune (Km²) en période de pointe et en moyenne sur l'année.
 - Mode de transport utilisé pour venir dans la destination
 - Structure de l'hébergement : % des différentes catégories
 - % résidence secondaire/ total des résidences touristiques
 - % résidence secondaire / total des résidences
 - Capacité d'accueil
 - Chiffre d'affaire du tourisme
 - Chiffre d'affaire du tourisme/ Chiffre d'affaire total (le chiffre d'affaire est différent du PIB local : le premier est la somme des productions locales, le second la somme des valeurs ajoutées produites localement)
 - Taux de satisfaction des touristes
 - Saisonnalité : 2 mois les plus forts/ total fréquentation
 - Ecart mois le plus fort/mois le plus faible
 - Evolution de la saisonnalité
 - Capacité d'accueil théorique des plages : Surface des plages/ 3 m² par personne (hypothèse haute)
Surface des plages/ 7m² par personne (hypothèse basse)
- Source : D.D.E.
- Nombre de m² de plage disponible par personne : Surface des plages/ Nombre de touristes

- Nombre de m² de plage facilement accessible disponible par personne
Surface de plage accessible (critère : - de 5 mn de marche)/nombre de touristes

- Capacité d'accueil théorique des plages/ Capacité totale du département

- Niveau de vie des touristes (PNB/ habitants (\$)) par rapport au niveau de vie des habitants (peu significatif à Hyères)

Développement économique

Trois objectifs : Caractériser le développement économique de la zone d'étude (différents secteurs d'activité)

Monoactivité touristique ou articulation avec d'autres activités économiques sur un même territoire

Insertion du tourisme dans l'économie locale

- Structure de la population active : % des différents secteurs

Part de l'emploi touristique dans l'emploi total

- PIB local

- Chiffre d'affaire (ou PIB local) des différentes activités

- Taux de chômage

- Evolution des revenus de la population locale (Source : impôt sur le revenu)

- Salaire moyen / salaire moyen national ou régional (Source : I.N.S.E.E Zones d'emploi)

- Patrimoine par habitant (source : impôt sur le revenu, services fonciers, études notariales, taxe additionnelle sur les droits de mutation)

- Patrimoine foncier par habitant

- 10% des habitants les plus riches par rapport aux 10% les plus pauvres
- Structure des emplois : % des emplois directs du tourisme
 - % du bâtiment (les entreprises locales assurent-elles la construction
 - % de l'agriculture (complémentarité ou exclusion)
 - % du secteur induit (impact du tourisme sur l'économie locale et rôle joué par la commune comme centre de consommation et de services au niveau local)
- % des revenus du tourisme qui restent dans la localité (très difficile à calculer)
- Equipement publics et services (enquête I.F.E.N et autres sources)
- % du petit commerce/ grandes surfaces

Structure foncière et mode d'occupation du sol
--

- Nombre de propriétaires et évolution sur une période longue
- Nombre de parcelles et évolution sur une période longue
- % de propriétaires ne résidant pas dans la commune (surface détenue)
- % de propriétaires étrangers (surface détenue)
- Nombre de propriétaires locaux/ nombres de ménages
- Prix moyen du m² de terrain et de m² bâti par quartier
- Prix moyen du m² de terrain et de m² bâti par rapport à la moyenne régionale et nationale
- Rythme de constructions par année : nombre de permis de construire accordés
S.H.O.N réalisée
- bâti individuel/ bâti total : en nombre de logements
en surface occupée
- Bâti diffus / bâti total : en nombre de logements
en surface occupée
- Taux de logement social
- Evolutions des surfaces: bâties
affectées au transport

boisées
agricoles
naturelles
affectés au tourisme

- % de surface potentiellement constructible (non bâties et non protégées)
- Taux de satisfaction du quartier où l'on vit / celui ou on aimerait habiter (Source: enquête)
- Taux d'hébergement touristique et de résidences secondaires sur toute la commune et par quartier

Population

- Evolution de la population communale: sur toute la commune
par quartier
(en valeur absolue et en % par an)
- % de nouveaux installés chaque année (migrations résidentielles)
- % de personnes habitant dans la commune depuis moins de dix ans
- % de population agglomérée au chef lieu
- Densité de population
- % de retraités, % de - de 25 ans, structure par âge de la population
- % d'actifs

Impacts environnementaux du développement

- % du linéaire de côte (ou de plage) en régression
- % de la bande des 100 mètres bordant le rivage artificialisés
- Evolution des surfaces naturelles
- Evolution richesse spécifique : totale
flore
macrofaune
- Evolution de la surface des différentes zones naturelles (plage et dunes à végétation halophile, zones humides, forêts, pinèdes littorales, milieux particuliers)

- Inventaire du patrimoine naturel: Z.N.I.E.F.F, Z.I.C.O, espèces endémiques et remarquables.

- Consommation d'énergie de la commune (calculée par exemple à Bologne)

- Emission de gaz à effet de serre (même remarque)

- Nombre de voitures par habitant

- % de touristes venant en voiture

- Taux de coliformes fécaux de l'eau de mer au niveau des plages pendant la période de pointe (défini par l'O.M.T)

- Classement national des plages (A, B, C, D), obtention du pavillon Bleu

- Indice de qualité de l'air

- Surface ou nombre de logement soumis à un niveau de bruit supérieur à la limite réglementaire définie par la loi sur la lutte contre le bruit de 1995 (en cours d'établissement par les D.D.E ?)

- % de la surface de forêt incendiée dans les 10 dernières années

- % des milieux naturels en état de climax (forêt principalement)

- Sensibilité de la forêt aux incendies

- Existence d'un Plan de Prévention des Risques ? Si oui, % de la surface communale couverte par un risque naturel prévisible.

Externalités, rapport de la commune avec l'extérieur
--

- % d'eau importée par rapport à la consommation totale d'eau

- % de la circulation de transit par rapport à la circulation automobile totale entrant dans la commune.

- % de touristes venant en voiture

- % des actifs de la commune travaillant dans une autre commune

- % des travailleurs de la commune résidant dans une autre commune

- Taux d'épuration des eaux usées (en traitement primaire, secondaire ou tertiaire ?)
- Taux de résidences touristiques des communes avoisinantes
- % de touristes utilisant le site mais logeant dans une autre commune (enquête)
- % du secteur commercial et du secteur du bâtiment dans l'économie locale (Les commerces sont-ils dans la commune ou au dehors, de même pour les entreprises de bâtiment)

Politiques municipales et politiques publiques d'environnement
--

- Existence d'un plan d'urbanisme (oui ou non)
- % des surfaces constructibles (U et Na) par rapport à la surface totale
- % et répartition par type de surfaces protégées (Carte)
 - Protections réglementaires
 - Protection foncière
 - Maîtrise foncière et gestion
 - Virtuelles (zones sujettes à un droit de préemption) et réelles
 - Susceptibles d'être remises en cause (Zones Nd, Nc, zones théoriques d'application de la loi littoral) ou définitive (classement, Conservatoire du littoral , Espaces Boisés Classés)
- Protection du patrimoine culturel : Surface des Z.P.P.A.U.P, sites classés, monuments historiques et zones de protection des alentours.
- Existence d'un tri sélectif, de solutions alternatives à la mise en décharge: % de déchets traités par ces solutions
- % des budgets eau et assainissement, ordures ménagères, espaces verts, défense contre les incendies, gestion des espaces naturels, propreté dans le budget total. Comparaison avec la moyenne nationale.

Annexe 2.

Nous avons commencé à effectuer pendant le stage de D.E.A deux enquêtes, une sur la perception de leur environnement par les habitants de la commune, l'autre sur les touristes et l'environnement. Beaucoup de questions sont répétées dans les deux enquêtes : il s'agit de comparer la perception de la commune des touristes de celle des habitants. Certaines questions interrogent les populations enquêtées à propos de l'image qu'elles ont de la commune, afin de voir quels éléments de l'environnement sont surinvestis dans l'image extérieure et dans l'image locale du site.

Nous avons fait remplir 200 questionnaires de la première enquête, et l'Office Intercommunal du Tourisme Hyères-Carqueiranne-La Londe a fait remplir 250 questionnaires de la deuxième, en complément de son enquête clientèle estivale, qui porte sur 3000 questionnaires.

Cet échantillon peu élevé interdisait de faire des croisements dans l'analyse des réponses. De plus, les questionnaires remplis sont en cours de traitement. Nous n'avons donc malheureusement pas pu intégrer leurs résultats dans ce travail.

Nous faisons tout de même figurer en annexe ces deux questionnaires.

ENQUETE MAI 1997

1. OU HABITEZ VOUS ?

1. Centre ville
2. Giens
3. Du Port à la Badine
4. Ayguade- Salins
5. Proximité du centre
6. Costebelle, Mont des oiseaux, Almanarre
7. Val des Rougières, Golf Hôtel
8. Sauvebonne, Borrels.

2. VOTRE AGE ?

1. Moins de 20 ans
2. Entre 20 et 40 ans
3. Entre 40 et 65 ans
4. Plus de 65 ans

3. DEPUIS COMBIEN D'ANNEES HABITEZ VOUS HYERES ?

1. Moins d'1 an
2. Moins de 5 ans
3. Moins de 10 ans
4. Plus de 10 ans
5. Depuis toujours

4. CATEGORIE SOCIO PROFESSIONNELLE:

1. Employé
2. Chef d'entreprise
3. Agriculteur
4. Ouvrier
5. Cadre
6. Inactif
7. Artisan et commerçant
8. Profession intermédiaire
9. Etudiant
10. Retraité

5. SI VOUS AVIEZ LE CHOIX, DANS QUEL QUARTIER DE HYERES HABITERIEZ VOUS ?

1. Centre ville
2. Giens
3. Du Port à la Badine
4. Ayguade- Salins
5. Proximité du centre
6. Costebelle, Mont des oiseaux, Almanarre
7. Val des Rougières, Golf Hôtel
8. Sauvebonne, Borrels.

6. POURQUOI ?

7. SI ON VOUS PROPOSAIT UN TRAVAIL MIEUX PAYE QU'ACTUELLEMENT, OU SI VOUS AVIEZ LE CHOIX, QUITTERIEZ VOUS HYERES:

- Pour une autre commune du Var? OUI NON
- Pour une autre Région? OUI NON

8. POUR VOUS, QU'EST CE QUI REPRESENTE LE MIEUX HYERES ?

1. La vieille ville et la colline du château
2. Porquerolles et les îles
3. La presqu'île de Giens
4. Les trois
5. Autre :

8. DANS CETTE LISTE DE MOTS, QUELS SONT LES CINQ PRINCIPAUX QUE VOUS ASSOCIEZ A HYERES ? (Cocher)

- Flamants roses
- Fleurs et jardins
- Collines
- Pinèdes
- Palmiers
- Forêt
- Plage
- Fonds marins
- Paysages
- Faune et flore
- Iles
- Mer

Soleil
Climat
Plaine

9. MEME QUESTION POUR CETTE LISTE DE MOTS (Cocher les 5 principaux)

Salins
Campagne
Ville
Villages
Port
Histoire
Patrimoine
Vignes
Santé
Sport
Voile
Tourisme
Agriculture
Armée
Aéroport
Pêche

10. PENSEZ VOUS QUE HYERES EST:

1. Trop peuplé
2. Pas assez peuplé
3. Suffisamment peuplé
4. Ne se prononce pas

11. PENSEZ VOUS QUE HYERES EST:

1. Une ville âgée, vieillissante
2. Une ville dynamique
3. Ne se prononce pas

12. DANS CETTE LISTE, COCHEZ LES 4 PRINCIPAUX THEMES QUI VOUS
PARAISSENT PRIORITAIRES POUR HYERES:

1. La revitalisation des commerces du centre ville
2. Le développement de l'agriculture

- 3. La protection de la nature
- 4. L'amélioration de la circulation et du stationnement
- 5. La lutte contre le chômage
- 6. Limiter l'urbanisation
- 7. La lutte contre la délinquance
- 8. L'amélioration du cadre de vie
- 9. La protection du tombolo de Giens
- 10. L'opération « coeur de ville » et la réhabilitation du Val des Rougières.
- 11. Le soutien au secteur du bâtiment
- 12. L'extension de l'aéroport

13. ETES VOUS PLUTOT D'ACCORD OU PLUTOT PAS D'ACCORD AVEC CES PROPOSITIONS ?

- | | |
|--|--------------|
| 1. Il y a beaucoup d'espace à Hyères, c'est très grand | D'ACCORD |
| | PAS D'ACCORD |
| 2. La ville est mal signalée, on se perd facilement | D'ACCORD |
| | PAS D'ACCORD |
| 3. Il y a trop de bruit à cause de l'aéroport | D'ACCORD |
| | PAS D'ACCORD |
| 4. Hyères n'a pas besoin du tourisme | D'ACCORD |
| | PAS D'ACCORD |
| 5. Les plages d'Hyères sont menacées par l'érosion | D'ACCORD |
| | PAS D'ACCORD |
| 6. Hyères est une commune très bétonnée | D'ACCORD |
| | PAS D'ACCORD |
| 7. Les Hyérois n'accueillent pas bien les touristes | D'ACCORD |
| | PAS D'ACCORD |

14. DANS CETTE LISTE, COCHEZ LES 3 PRINCIPALES QUESTIONS QUI VOUS PREOCCUPENT LE PLUS POUR HYERES

1. La propreté des rues
2. La propreté des plages
3. L'érosion du littoral
4. La pollution de la mer et des fonds marins
5. Les incendies
6. L'urbanisation
7. La protection de la faune et de la flore
8. Le bruit
9. La décharge et les ordures ménagères
10. Le prix de l'eau du robinet
11. La protection des paysages

15. ETES VOUS DEJA ALLE A:

- | | | | | |
|--|-----|-----|--|--|
| 1. Porquerolles | OUI | NON | | |
| 2. Port Cros | OUI | NON | | |
| 3. Sur l'île du Levant | OUI | NON | | |
| 4. Aux Salins | OUI | NON | | |
| 5. Dans le Vieux Hyères | OUI | NON | | |
| 6. Dans la Vallée de Sauvebonne et aux Borrels | OUI | NON | | |

16. PRATIQUEZ VOUS CES ACTIVITES ?

- | | | |
|----------------------------|-----|-----|
| 1. La Randonnée | OUI | NON |
| 2. Le VTT | OUI | NON |
| 3. La plongée | OUI | NON |
| 4. La voile | OUI | NON |
| 5. Autres sports nautiques | OUI | NON |
| 6. La chasse | OUI | NON |
| 7. La pêche | OUI | NON |
| 8. Un sport dans un club | OUI | NON |

17. VOUS BAIGNEZ VOUS GENERALEMENT SUR LA MEME PLAGE ?

- | | | |
|--------|-----------|-----------|
| 1. OUI | LAQUELLE? | POURQUOI? |
| 2. NON | POURQUOI? | |

18. Où VOUS PROMENEZ VOUS LE PLUS SOUVENT ?

1. Où ?
2. POURQUOI ?
3. Ne se prononce pas

Voilà, c'est terminé, bonne journée et merci !

ENQUÊTE "LES TOURISTES ET L'ENVIRONNEMENT"
--

Q1. ÊTES VOUS HYEROIS ?

OUI	STOP
NON	Passez à Q2

Q2. ÊTES VOUS EN VACANCES ?

OUI	Passez à Q3
NON	Passez à Q4

Q3. Où LOGEZ VOUS ACTUELLEMENT ?

1. À Hyères	Passez à Q5
2. Dans une autre commune	Laquelle: Passez à Q7

Q4. Où RÉSIDEZ VOUS ? (Nom de la commune)

ÊTES VOUS A HYERES POUR RAISON DE TRAVAIL? DE LOISIRS? POUR UNE AUTRE RAISON?

Q5. DANS QUEL QUARTIER DE LA COMMUNE RÉSIDEZ VOUS ACTUELLEMENT ?

1. Centre ville
2. Giens
3. Du Port à la Badine
4. Ayguade- Salins
5. Proximité du centre
6. Costebelle, Mont des oiseaux, Almanarre
7. Val des Rougières, Golf Hôtel
8. Sauvebonne, Borrels.

Q6. DANS QUEL TYPE D'HÉBERGEMENT ?

1. Hôtel
2. Camping
3. Location meublé
4. Village vacances
5. Résidence secondaire
6. Famille/Amis
7. Camping car
8. Autres:

Q7. Où RÉSIDEZ VOUS HABITUELLEMENT ?

Département: ou Pays:

Q8. ÊTES VOUS DÉJÀ VENU A HYERES HORS SAISON ?

OUI A quelle période?
 Était-ce pour un événement précis?
 Lequel?

NON

Q9. COMPTEZ VOUS REVENIR HORS SAISON ?

OUI A quelle période?
 Était-ce pour un événement précis?
 Lequel?

NON

Q10. POUR VOUS, QU'EST CE QUI REPRÉSENTE LE MIEUX HYERES ?

1. La vieille ville et la colline du château
2. Porquerolles et les îles
3. La presqu'île de Giens
4. Les trois
5. Autre :

Q11. PARMI CES RAISONS, COCHEZ LES 4 PRINCIPALES QUI ONT MOTIVÉ VOS VACANCES A HYERES:

1. La beauté des paysages
2. L'ensoleillement
3. Les plages
4. Les activités nautiques (Voile, Baignade, Plongée)
5. La découverte de la nature et des espaces protégés
6. Le rapport qualité prix
7. Les facilités d'accès
8. Le calme, la détente
9. Les visites et ballades à Hyères et aux alentours (la découverte de la région)
10. L'animation, les sorties le soir
11. Vous avez des origines Hyéroises, de la famille ou des amis à Hyères
12. La diversité des sites présents à Hyères (Ville, villages, Iles, Plages, Collines)
13. Les jardins, les fleurs
14. La douceur du climat
15. Un événement particulier : lequel
16. Autre:

Q12. PARMI CES RAISONS, COCHEZ LES 4 PRINCIPALES QUI POURRAIENT VOUS INCITER A NE PAS REVENIR:

1. Des plages trop bondées
2. Une mauvaise qualité de l'eau de mer
3. Une moins bonne qualité de l'hébergement
4. Trop de bruit
5. Une hausse des prix
6. Un manque d'animation
7. Une dégradation de la propreté des plages
8. Si Hyères devenait très bétonné
9. Une insécurité grandissante
10. Plus d'embouteillages, des problèmes de stationnement
11. Une moins bonne protection des espaces naturels
12. Autre:

Q13. DANS CETTE LISTE DE MOTS, QUELS SONT LES CINQ PRINCIPAUX QUE VOUS ASSOCIEZ A HYERES ? (Cocher)

Flamants roses
 Fleurs et jardins
 Collines

Pinèdes
Palmiers
Forêt
Plage
Fonds marins
Paysages
Faune et flore
Iles
Mer
Soleil
Climat
Plaine

Q14. MÊME QUESTION POUR CETTE LISTE DE MOTS (Cocher les 5 principaux)

Salins
Campagne
Ville
Villages
Port
Histoire
Patrimoine
Vignes
Santé
Sport
Voile
Tourisme
Agriculture
Armée
Aéroport
Pêche

Q15. POUR VOUS, DES VACANCES REUSSIES, C'EST QUOI ?
(En quelques mots)

Q16. ÊTES VOUS DÉJÀ ALLÉ A:

1. Porquerolles	OUI	NON		
2. Port Cros	OUI	NON		
3. Sur l'île du Levant	OUI	NON		
4. Aux Salins	OUI	NON		
5. Dans le Vieux Hyères	OUI	NON		
6. Dans la Vallée de Sauvebonne et aux Borrels	OUI	NON	OUI	NON

Q17. PRATIQUEZ VOUS CES ACTIVITÉS ?

- | | | |
|----------------------------|-----|-----|
| 1. La Randonnée | OUI | NON |
| 2. Le VTT | OUI | NON |
| 3. La plongée | OUI | NON |
| 4. La voile | OUI | NON |
| 5. Autres sports nautiques | OUI | NON |
| 6. La chasse | OUI | NON |
| 7. La pêche | OUI | NON |
| 8. Un sport dans un club | OUI | NON |

Q18. Où VOUS BAIGNEZ VOUS LE PLUS SOUVENT ?

- | | | |
|----------------------------------|------------|------------|
| 1. Où ? | Pourquoi ? | |
| 2. Je n'ai pas d'endroit préféré | | Pourquoi ? |
| 3. Je ne me baigne pas | | |

Q19. Où VOUS PROMENEZ VOUS LE PLUS SOUVENT ?

- | | |
|-------------------------|------------|
| 1. Où ? | Pourquoi ? |
| 2. Je ne me promène pas | |
| 3. Ne se prononce pas | |

Q20. QUEL MOYEN DE TRANSPORT UTILISEZ VOUS A HYERES ?

1. Voiture personnelle
2. Voiture de location
3. Deux roues
4. A pied
5. Autre :

Q21. VOUS PLUTÔT D'ACCORD OU PLUTÔT PAS D'ACCORD AVEC CES PROPOSITIONS ?

1. Il y a beaucoup d'espace à Hyères, c'est très grand

D'accord

Pas d'accord

2. La ville est mal signalée, on se perd facilement

D'accord Pas d'accord

3. Il y a trop de bruit

D'accord Pas d'accord

4. Les plages d'Hyères sont menacées par l'érosion

D'accord Pas d'accord

5. Hyères est une commune très bétonnée

D'accord Pas d'accord

6. Les Hyérois n'accueillent pas bien les touristes

D'accord Pas d'accord

Q22. VOUS ÊTES VENU:

1. Seul
2. Avec des amis
3. En couple
4. En groupe organisé
5. En famille

Q23. VOTRE ÂGE ?

1. Moins de 20 ans
2. Entre 20 et 40 ans
3. Entre 40 et 65 ans
4. Plus de 65 ans

Q24. CATÉGORIE SOCIO PROFESSIONNELLE:

- | | |
|----------------------|-----------------------------|
| 1. Employé | 6. Inactif |
| 2. Chef d'entreprise | 7. Artisan et commerçant |
| 3. Agriculteur | 8. Profession intermédiaire |
| 4. Ouvrier. | 9. Étudiant |
| 5. Cadre | 10. Retraité |

Q25. COMBIEN DE FOIS ÊTES VOUS DÉJÀ VENU A HYERES ?

- 1.C'est la première fois
2. Une fois
3. Deux fois
4. Trois fois
5. Tous les ans ou presque
6. N.S.P.

Bibliographie.

Bibliographie de la première partie

Ouvrages et rapports.

- « Atelier 16 : Scénarios nationaux ou régionaux de développement durable à l'horizon 2010-2030 », in *Colloque international. Quel environnement au XXIème siècle ? Environnement, maîtrise du long terme et démocratie. Synthèse des ateliers*, C.P.V.S, Avril 1997.
- BATTISSE Michel, « Allocution d'ouverture à la conférence », in *Le tourisme Méditerranéen dans le développement durable*, op. cit.
- BRUNET R. et al., *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*, Paris-Montpellier, La Documentation Française -RECLUS, 1993, 470 p.
- CAZES Georges, *Fondements pour une géographie du tourisme et des loisirs*, 1995.
- CAZES Georges, « Tourisme, l'indispensable prospective spatiale », in *Prospective et tourisme*, Coll. les cahiers Espaces, Mars 1996.
- CAZES Georges, dans le débat qui a suivi le colloque : *Pour un tourisme Nord Sud porteur de développement*, 25-26 Mars 1996, Centre culturel Les Fontaines, Chantilly.
- Centre Interdisciplinaire Méditerranéen d'Etudes et de Recherches en Sciences Sociales (C.I.M.E.R.S.S), *Les motivations, aspirations et représentations de la population touristique sur le littoral varois*, 1984, 54 p.
- CERON Jean Paul, *Prospective du lien tourisme environnement. Deux scénarios à 2030*, CIRED/ Ministère de l'environnement, 1997.
- CERON Jean Paul, *Qualité du patrimoine et développement durable. Effets économiques des politiques de prise en charge des espaces naturels*, rapport intermédiaire, 1997.
- Coll., *Calvia Agenda 21 Local* (Baléares), Ajuntamente de Calvia, 1996.
- Commissariat Général au Plan, *Aménager la France des vacances*, 1983.
- Commission mondiale pour l'environnement et le développement, *Notre avenir à tous*, Editions du fleuve, Montréal, 1988.
- Commission on the European Communities, *Tourism and the Environment in Europe*, DG XXIII, Brussels, 1995.
- Conseil de l'Europe, *Développement touristique durable*, actes du colloque organisé par le Conseil de l'Europe, direction de l'environnement et des pouvoirs locaux, Larnaca (Chypre), 9-11 Novembre 1995, Editions du Conseil de l'Europe, 1996.
- CORBIN Alain, *Le territoire du vide. L'Occident et le désir de rivage, 1750-1840.*, Paris, Flammarion, 1988, 407p.
- DELFINO Max, *Le tourisme en Méditerranée. Situation et perspectives*, Thèse de doctorat, Aix-Marseille 3, 1994.
- DEPREST Florence, *Enquête sur le tourisme de masse. L'écologie face au territoire*, Ed. Belin, 1997, 207 p., d'après une thèse soutenue à l'Université de Paris 7 en 1996.

- DESAIGUES Brigitte et POINT Patrick, *Economie du patrimoine naturel. La valorisation des bénéfiques de protection de l'environnement*, Economica, Paris, 1993.
- DUMAZEDIER J., *Vers une civilisation du loisir ?*, Ed. du Seuil, coll. Points, n°29, Paris, 1972.
- ECONSTAT, *Taking account of environment in tourism development*, Commission of the european communities, DG XXIII, 1993, 106 p.
- EMELIANOFF Cyria, « Quel développement durable pour les villes européennes ? Scénarios alternatifs et pivots », in *Quel environnement pour le 21eme siècle ? Environnement, maîtrise du long terme et démocratie*, Actes du Colloque international des 8-11 Septembre 1996, Abbaye de Fontevraud . A paraître aux éditions Germes.
- Espaces pour demain, *Etude prospective. Espaces pour 2050*, Etude collective réalisée avec le concours du Ministère de l'Agriculture, et de la Pêche, Direction de l'Espace Rural et de la Forêt, Décembre 1993, p.93
- European Commission, *European sustainable cities. Report by the expert group on the urban environment* , Février 1996.
- FRESQUET Christian, « Scénarios applicables en Région P.A.C.A », document de travail diffusé lors du colloque « Quel environnement pour le 21eme siècle ? Environnement, maîtrise du long terme et démocratie », Colloque international des 8-11 Septembre 1996, Abbaye de Fontevraud .
- Friends of the Earth. MEDNET, *Sustainable tourism in the mediterranean*, Madrid, 1994.
- GAUDEMAR Jean Paul de(dir.), *Environnement et Aménagement du territoire*, La Documentation Française, Paris, 1996.
- G.E.I.S.T.E.L., *La problématique du développement durable dans le contexte de l'espace méditerranéen. Application à des territoires régionaux du Bassin méditerranéen occidental*, juillet 1996, 85 p. Travail réalisé par G.E.I.S.T.E.L pour Plan Bleu/ P.N.U.E, rapport de synthèse établi par LOINGER Guy
- G.E.R.P.A, *Eléments pour une prospective du lien Environnement/Tourisme. Vers une stratégie à long terme de gestion de l'environnement dans ses rapports avec le tourisme*, 1980.
- GIZARD Xavier, VIARD Jean, *Le tropisme des rivages. Essai sur le Sud français*, D.A.T.A.R, Ed. De l'Aube, Paris, 1995.
- GODARD Olivier et CERON Jean Paul, *Planification décentralisée et modèles de développement*, Ed. MSH, 1992.
- GODARD Olivier (dir.), *Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, Ed. M.S.H., 1997.
- HAMMOND A., ADRIAANSE A., RODENBURG E., BRYANT D., WOODWARD R., *Environmental indicators : a systemic approach to mesuring and reporting on the environment in the context of sustainable development*, W.R.I, mai 1995.
- HOLLIER Robert, « La perception du monde Méditerranéen : nouveaux comportements des touristes et populations locales », in *Le tourisme méditerranéen dans le développement durable*, op.cit., pp. 45-50.
- I.C.L.E.I, *Local Agenda 21 Participants Handbook*, I.C.L.E.I, Toronto, 1994.
- *La perception du littoral par les touristes français (été 1992)*, Coll. les cahiers de l'observatoire, N°25, juillet 1993.
- LANQUAR Robert, « Les enjeux du tourisme Méditerranéen dans le cadre du développement durable », in *Le tourisme méditerranéen dans le développement durable*, op. cit., p.13
- LANQUAR Robert, *Tourisme et environnement. Enjeux et prospective*, Collection Les fascicules du Plan Bleu, N°8, Economica, 1995, 174 p.

- LARUE Corinne, « D'une gestion centralisée au pilotage multipolaire du territoire », in PASSET René et THEYS Jacques (dir.), *Héritiers du futur. Aménagement du territoire, environnement et développement durable*, Paris, D.A.T.A.R, Ed. De l'Aube, 1995.
- LASCOUMES Pierre et LE BOURHIS Jean Paul, « Dispositif de planification territoriale et prise en compte de l'environnement dans les politiques sectorielles », in *Quel environnement pour le 21ème siècle ? Environnement, maîtrise du long terme et démocratie*, Actes du Colloque international des 8-11 Septembre, Abbaye de Fontevraud . A paraître aux éditions Germes.
- *Le tourisme méditerranéen dans le développement durable*, Actes de la conférence euro-méditerranéenne sur le tourisme dans le développement durable, Hyères-les-Palmiers, 21-22-23 Septembre 1993.
- LIEDBERG K., *Policies for maximizing nature tourism's ecological and economical benefits*, W.R.I, Washington D.C, 1991.
- LLINAS Miguel Segui, *Les nouvelles Baléares. La rénovation d'un espace touristique mythique*, Coll. Tourisimes et Sociétés, L'Harmattan, Paris, 1995.
- MICHAUD Jean Luc, « Allocution d'ouverture à la conférence », in *Le tourisme méditerranéen dans le développement durable*, op. cit., p.6.
- Ministère de l'Education Nationale, Direction des sports, loisirs et éducation physique, *Renseignements touristiques et hôteliers à l'usage des bénéficiaires de congés*, 1939.
- Ministère de l'Environnement, Ministère du Tourisme, *Tourisme et Environnement*, La Documentation Française, Paris, 1992. Actes du colloque organisé au palais des congrès de la Rochelle, 13 et 14 Mai 1991.
- MIOSSEC J.-M., *Eléments pour une théorie de l'espace touristique*, 1976, 62p.
- MONTGOLFIER J. de et NATALI J.M., *Le patrimoine du futur. Approche pour une gestion patrimoniale des ressources naturelles*, Economica, 1987.
- O.M.T, *Séminaire sur les nouvelles formes de demande et les nouveaux produits*, Nicosie (Chypre) 8-9 Mai 1991.
- O.M.T, *Ce que les gestionnaires du tourisme ont besoin de savoir. Guide pratique pour l'élaboration et l'emploi d'indicateurs du tourisme durable*, préparé pour l'O.M.T par consulting and audit Canada, septembre 1995.
- O.M.T, *Sustainable tourism : Guide for local planners*, 1994.
- P.A.P., M.A.P., U.N.E.P., *Guidelines for Carrying Capacity Assesment for Tourism in Mediterranean Coastal Areas*, P.A.P., Regional Activity Center, Split, 1996.
- PASKOF Roland, *Les littoraux, impact des aménagements sur leur évolution*, Ed. Masson, 1985.
- PASSET René et THEYS Jacques, *Héritiers du futur. Aménagement du territoire, environnement et développement durable*, Paris, D.A.T.A.R, Ed. De l'Aube, 1995.
- Plan Bleu, *Sustainable Tourism ? European experiences*, 1996
- PY Pierre, *Le tourisme, un phénomène économique*, Coll. Notes et études documentaires, Paris, La Documentation Française, 1996.
- RAUCH André, *Vacances en France de 1830 à nos jours*, Coll. La vie quotidienne - l'histoire en marche, Paris, Hachette, 1996, 279 p.
- RECHATIN Cecile, THEYS Jacques et al., *Indicateurs de développement durable : bilan des travaux étrangers et éléments de réflexion*, Coll. Notes de méthode, N°8, I.F.E.N, juin 1997.
- SMAOUI Ahmed, « Diversification de l'offre des produits, en particulier avec la mise en valeur de l'héritage culturel commun et maîtrise des services », in *Le tourisme méditerranéen dans le développement durable*, op. cit., p.51.

- Société civile d'études pour l'équipement rural et urbain, *Les vacanciers face à la pollution. Les résultats de l'enquête : Var*, Ministère de l'Environnement, 1975.
- The World Bank, *Indicators of Environmental Sustainable Development*, Rio+5 Editions, 1997.
- THEYS Jacques, *L'environnement à la recherche d'une définition*, Coll. Notes de Méthode, N°1, I.F.E.N, juin 1993.
- *Tourisme et environnement. Du tourisme de nature à l'écotourisme*, Coll. Les cahiers espaces, février 1993.
- *Tourisme et prospective*, Coll. Les cahiers espaces, 1995
- TURNER R.K., *Speculations on weak and strong sustainability*, Center for Social and Economic Research on the Global Environment (C.S.E.R.G.E), University of East Anglia and University College London.
- United Nations, *Indicators of sustainable development. Framework and methodologies*, 1996.

Articles et numéros spéciaux de revues.

- « La France, un géant paresseux », in *Le Monde, supplément économie*, mardi 8 juillet 1997.
- « Plate forme pour un monde responsable et solidaire », in *Le Monde Diplomatique*, avril 1994
- BATISSE Michel, « Tourisme et Environnement : la nécessaire alliance », in *Transports*, novembre-décembre 1996
- BOSTNAVARON François, « L' « or bleu » première industrie mondiale », in *Le Monde, Supplément économie*, mardi 8 juillet 1997, p. I.
- BUTLER R.W., « The concept of a tourist area cycle of evolution. Implications for management of ressources », in *The Canadian Geographer*, Montréal, Vol XXIV, N°1, 1980.
- EMELIANOFF Cyria, « Les villes durables : l'émergence de nouvelles temporalités dans de vieux espaces urbains », in *Ecologie Politique*, (13), Paris
- GADE Denis, « 'tropicalisation' de la végétation ornementale de la Côte d'Azur », in
- GAY Jean Christophe, « Monaco, station touristique prestigieuse », in *Méditerranée*, 1996, N°3, tome 84.
- GODARD Olivier, « L'écologie d'une idée : le développement durable », document dactylographié, septembre 1993.
- GODARD Olivier, « Le développement durable : paysage intellectuel », in *Natures, Sciences, Sociétés*, 1994, N°2, pp. 309-322.
- KNAFOU Rémy, « Les Baléares, laboratoire d'une société nouvelle », in *Espace Géographique*, 1991, N°2, pp. 148-155.
- MANNING Edward W. and DOUGHERTY T. David, « Sustainable tourism. Preserving the Golden Goose », in *CORNELL H.R.A Quarterly*, April 1995, pp. 29-42.
- *Méditerranée*, spécial tourisme et loisirs, 1987, N°4, 3^{ème} série, tome 62, pp. 19-25.
- MESPLIER A. et PINET J., « Le tourisme contre l'agriculture ? enjeux fonciers en pays méditerranéens », in *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°5, 1985.
- PLOG S.C., « Why destination areas rise and fall in popularity », in *Cornell H.R.A. Quarterly*, novembre 1979, pp. 13-16.
- SACHS Ignacy, « Ces temps et ces espaces qui s'emboîtent », in « Une terre en renaissance. Les semences du développement durable », *Savoirs-Le monde diplomatique*, hors série N°2, 1992

· YAP N., « NGO's and sustainable development », in *International journal*, vol. 45, Iss. 1, 1990, pp. 75-105.

Bibliographie de l'étude de cas.

Ouvrages et rapports.

- ABBONEN Maurice, *Hyères. Une villégiature au soleil*, Nîmes, Ed. Lacour/Colporteur, 1992.
- ALLEMAND Cécile et al., *Hyères-Les-Palmiers. Vers la maîtrise d'un développement*, rapport de séminaire de D.E.S.S, dactylographié.
- BARILERO Bernard, *L'aire toulonnaise, réflexion prospective et stratégique*, document de cadrage, janvier 1996, D.D.E/ S.A.U.E/ S.C.P.H.
- CARPENTIER M.N, *La population Hyéroise 1946-1911*, rapport de D.E.S d'histoire contemporaine, 1968.
- CLARMONT Thierry, *L'espace littoral de La Seyne-sur-mer : un environnement, des intervenants, une gestion*, mémoire de maîtrise d'aménagement du territoire, Institut d'Aménagement Régional, Aix-en-Provence, 1985.
- Crédit Local de France, *Equipement et services des communes françaises, comparaison des communes françaises de plus de 50000 habitants*, 1995.
- D.D.E- 83, *Recueil de données océanographiques et littorales des côtes varoises*, 1980.
- Docteur BARTHE, *Notice topographiques et médicales sur la ville d'Hyères*, Paris, 1846.
- Docteur VIDAL E., *Urgence du dessèchement absolu des marais*, Hyères, 1879.
- FISCHER Christian August, *Reise nach Hyères, im winter 1803-1804*, Leipzig, 1806.
- FOUCAULT Isabelle, *Hyères, de la villégiature de luxe au tourisme populaire*, mémoire de Maîtrise, Université de Nice, septembre 1995.
- GENSOLLEN Honoré Zénon, *Essai historique, topographique et médical sur la ville d'Hières en Provence*, Paris, 1820.
- Habitat et Sociétés et Fondations des villes, *Diagnostic Social Urbain. Commune d'Hyères*, février 1992.
- Habitat et Sociétés, *Diagnostic économique de la ville d'Hyères*, 1992.
- HERNANDEZ Olivier, *Les espaces naturels du littoral Varois : orientations pour une politique de gestion et de protection*, mémoire de fin d'études, E.N.S.A de Rennes, 1985, 44p.
- I.F.E.N, *L'environnement en France. Approche régionale*, I.F.E.N-La Découverte, 1996.
- JACQUEMIN Odile, *La formation d'un paysage urbain entre 1749 et 1989. Hyères-les-Palmiers, une ville Française en Provence*, rapport de D.E.A d'Histoire de l'Art, Université d'Aix-en-Provence, octobre 1989.
- JUILLARD Etienne, *Climatisme et accessibilité. Les deux époques de la croissance d'Hyères (Var) aux XIXème et XXème siècle*, Université de Liège, 1987.
- LASSARAT Raymond, *Alexis Godillot. 1816-1893*, imprimerie de l'auteur.
- LIEGARD Stephen, *La Côte d'Azur*, Librairies Imprimeries Réunies, Paris, 1894.
- MAUPASSANT Guy de, *Sur l'eau. De Saint Tropez à Monte Carlo*, Coll. Le premier guide littéraire, Ed. Encre, 1979, 1^{ère} édition 1887.
- MEINESZ Alexandre, LEFEVRE J.-R., ASTIER J.-M., *Inventaire, surfaces et linéaires des aménagements sur le domaine maritime de la région Provence Alpes Côte d'Azur et leurs impacts sur l'étage infra littoral situé entre 0 et -20 m.*, D.R.A.E P.A.C.A, 1984, 23 p.

- Ministère de la culture, D.R.E P.A.C.A, *Etude écologique. Région Varoise et Bas Alpine*, 19 p.
- NASR Tania, *La gestion du littoral en France : l'exemple du schéma de mise en valeur de la mer de l'Etang de Thau*, Mémoire de D.E.A E.T.E.S, Museum National d'Histoire Naturelle, septembre 1997.
- Observatoire du développement économique du Var, *Atlas des migrations alternantes*, décembre 1992.
- Parc National de Port Cros, *Inventaire et analyse du milieu naturel de la rade d'Hyères*, 1977.
- PERRON Claude, *Commune de Hyères, presqu'île de Giens : analyse de site*, A.T.U, 1977
- RECLUS Elisée, *Les villes d'hiver de la Méditerranée et des Alpes Maritimes*, Coll. Les guides Joanne, Ed. Hachette, 1864.
- ROUVILLE Gervais de, *Enquête sur le contrôle de la méthodologie de calcul de la dispersion des effluents rejetés par émissaire sous-marin*, Neuilly-sur-Seine, Mission spécialisée d'inspection générale de l'environnement, 1985.
- SMITH Charlotte, *Celestina*, 1791.
- YOUNG Arthur, *Voyages en France en 1787, 1788, 1789*, Paris, 1931, Tome 1.

Articles.

- « Hyères, ville d'hiver au 18^{ème} siècle. Lettres de Diane d'Albon, Comtesse de Vichy », in *La vie Hyéroise*, N°105, 1935.
- « La mer intérieure de Hyères », in *Touring plein air*, N°110, décembre 1956.
- « Pressions sur la Côte d'Azur », in *L'environnement magazine*, N°1559, juillet-août 1997, pp. 15-20.
- BINET Eric, « Paysage littoral », in *Etudes foncières*, N°63, juin 1994.
- BOYER Marc, « Hyères, station d'hivernants au XIX^{ème} siècle », in *Provence historique*, Tome XII, Fascicule 47, 1962.

Documents d'archives.

- « Les pièges à sable ont mal fonctionné. », in *Var Matin République*, 10 avril 1980.
- « A La Capte, la mer gagne sur le sable », in *Var Matin République*, 20 mars 1985.
- *Le soleil des Maures*, N°1, 1935, archives municipales.
- Lettre du président du syndicat d'initiative au maire, 1^{er} octobre 1949, archives municipales.
- Discours du maire Joseph CLOTIS au banquet de congrès pour la reprise de la station d'hiver, 5 mai 1957, archives municipales.
- Lettre de M. Jacques RINGUET à Joseph CLOTIS, 1958, archives municipales.
- « Le béton contre les oiseaux », in *Var Matin*, 25 mars 1987.